



PCD Anderlecht

3/11/2013

Volume II

Situation existante (PCD + RIE)

Maître d'ouvrage
COMMUNE D'ANDERLECHT
Place du Conseil, 1
1070 BRUXELLES



Intitulé du marché

Réalisation du Plan Communal de Développement de la Commune d'Anderlecht.
Et du Rapport sur les Incidences Environnementales



En association avec :

AMENAGEMENT
sc/cv



SPATIAL PLANNING

ENVIRONMENT

Partner of Clerbaux-Pinon in ACPgroup

COOPARCH-R.U. scrl
Boulevard Poincaré, 78 B-1060 BRUXELLES
tel : 02/534.50.35 fax : 02/534.50.95 cooparch@cooparch.be

Vu et adopté provisoirement par le conseil Communal en sa séance du : 23/10/2014
Gezien en voorlopig aangenomen door de Gemeenteraad in zitting van :

Par ordonnance :
Op last :

Le secrétaire communal :
De gemeentesecretaris :
M. VERMEULEN

Le Bourgmestre :
De Burgemeester :
E. TOMAS

Le Collège des Bourgmestre et Échevins certifie que le présent plan a été déposé à l'examen du public à la Maison Communale
Het College van Burgemeester en Schepenen bevestigt dat onderhavig plan ter inzage van het publiek op het Gemeentehuis werd neergelegd
du/van 3/02 au/tot 31/03/2014

Par ordonnance :
Op last :

Le secrétaire communal :
De gemeentesecretaris :
M. VERMEULEN

L'Echevin du Développement de la Ville :
De Schepen van Stadsontwikkeling :
G. VAN GOIDSENHOVEN

Vu et adopté définitivement par le conseil Communal en sa séance du : 23/10/2014
Gezien en definitief aangenomen door de Gemeenteraad in zitting van :

Par ordonnance :
Op last :

Le secrétaire communal :
De gemeentesecretaris :
M. VERMEULEN

Le Bourgmestre :
De Burgemeester :
E. TOMAS

Vu pour être annexé à l'arrêté de Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du :
Gezien om te worden gevoegd bij het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijk Regering van :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement
de la Région de Bruxelles-Capitale
du 26/3/15
Certifié conforme

Gezien om te worden gevoegd bij het besluit
van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering
van 26/3/15
Voor eensluidend afschrift

Ann. GEETS
Directrice f.f. – wnd Directeur

Volume I : le PCD

Volume II : la situation existante du PCD et du RIE

Volume III : le RIE et son cahier des charges

Volume IV : le résumé non technique

Table des matières

1. Introduction	4		
2. ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE (ETAT INITIAL)	7		
2.1. Articulation entre diagnostic du PCD et RIE	8		
2.2. Analyse de la situation existante	9		
2.2.1. Anderlecht : Bâti et paysager	9		
Le patrimoine culturel	9		
Les paysages	20		
2.2.2. Anderlecht : Habité et vécu	29		
La population	29		
2.2.3. Anderlecht : Entreprenant	67		
La population active	67		
L’emploi	72		
Les commerces	78		
Les bureaux	82		
La formation professionnelle	83		
Niveau de diplômés	83		
		2.2.4. Anderlecht : Métropolitain et rayonnant	84
		Attractivité des pôles majeurs	84
		Les dynamiques communales en communication et marketing urbain	87
		Les interactions avec les territoires voisins	89
		2.2.5. Anderlecht : Environnemental et durable	91
		La diversité biologique, la faune et la flore	91
		Les sols et eaux souterraines	98
		Les eaux	101
		La mobilité	108
		L’air	115
		Les facteurs climatiques – énergie	116
		Les déchets	117
		L’être humain : santé et environnement sonore	117
		Agenda 21	120

1. INTRODUCTION

La situation existante du PCD et du RIE a été élaborée en 2010 et s’est appuyée sur des informations datant de 2008 pour la plupart.

Elle ne tient donc pas compte de la crise systémique globale née en 2008 et dont nous sommes encore loin d’être sortis. C’est particulièrement en matière socio-économique que la crise a porté ses effets. Les chiffres mentionnés doivent être pris avec certaines réserves, les informations peuvent partiellement être complétées par celles récoltées par la Région : « Plan Régional de Développement Durable – Phase préparatoire – Etat des Lieux de la Région de Bruxelles-Capitale » (Cahier de l’ADT n°10)¹

L’information peut aussi être complétée par celle recueillie dans le cadre du RIE du PRAS démographique. Ce n’est pas sans importance quand on sait que la plupart des modifications apportées par celui-ci concernent Anderlecht, principalement mais non exclusivement la zone du canal, avec une ouverture à l’habitat dans des espaces anciennement exclusivement dévolus à de l’activité industrielle.

Note méthodologique du traitement des données

L’établissement de la situation existante et l’analyse des dynamiques territoriales demandent de faire appel à des données de diverses origines : de l’Administration communale, des institutions publiques régionales, fédérales et européennes, d’ouvrages littéraires, de relevés de terrain, d’expertises...etc.

Le travail par grande thématique présenté ci-dessous permet de rester synthétique et de rassembler sous un même thème des sujets qui fonctionnent ensemble.

C’est pourquoi, il est a été décidé, dans la mesure du possible, de cartographier un large nombre de données. La récente étude menée par la Région Bruxelles Capitale, appelée Monitoring des Quartiers, dresse un atlas du territoire bruxellois (cf. définition ci-après). Les chiffres et les cartes analysés dans cet atlas ont été très utiles pour illustrer les propos.

De même, quand cela était possible, l’analyse par secteur statistique (portion de territoire plus petite que le Monitoring, ce dernier agglomère plusieurs secteurs statistiques) a été privilégiée, notamment pour des données où l’agglomération de quartiers fausserait les spécificités territoriales.

Travail sur les quartiers du Monitoring

L’échelle communale est souvent trop large pour rendre compte des hétérogénéités locales, et les secteurs statistiques quelquefois trop petits pour certaines données sensibles. Ainsi, 118 **quartiers** ont été délimités dans le cadre du projet régional bruxellois de **Monitoring des Quartiers**. Il s’agit d’un outil dynamique et interactif de suivi des quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale, via des cartes, des tableaux et des graphiques illustrant l’état des quartiers selon différentes thématiques : la démographie, l’économie, le logement, le cadre de vie...Si les limites de ces quartiers respectent toujours les limites des secteurs statistiques, elles ne concordent par contre pas toujours avec les limites communales (l’accès au site du Monitoring des Quartiers se fait via le site internet : <http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>).

Liste des secteurs concernés pour la Commune d’Anderlecht :

Code MDRC	Quartier Monitoring	Emprise du quartier sur la Commune	Population totale 2006
58	Anderlecht Centre Wayez	Totale	11324
53	Bizet Roue CERIA	Totale	10716
56	Bon Air	Totale	1621
60	Buffon	Totale	4666
11	Cureghem Bara	Totale	9113
13	Cureghem Rosée	¾	3974
12	Cureghem Vétérinaire	Totale	7906
805	Industrie Birmingham	Totale	-
803	Industrie sud	½	-
62	Machtens	¼ (dont chaussée de Ninove)	18485
61	Moortebeek / Peterbos	¾	7842
55	Neerpede	Totale	1106
911	Parc Astrid	Totale	-
910	Parc des Etangs	Totale	-
912	Parc Forestier	Totale	-
57	Scherdemaël	Totale	9600
59	Sheut	Totale	11066
52	Veeweyde Aurore	Totale	13458
54	Vogelenzang Erasme	Totale	1799



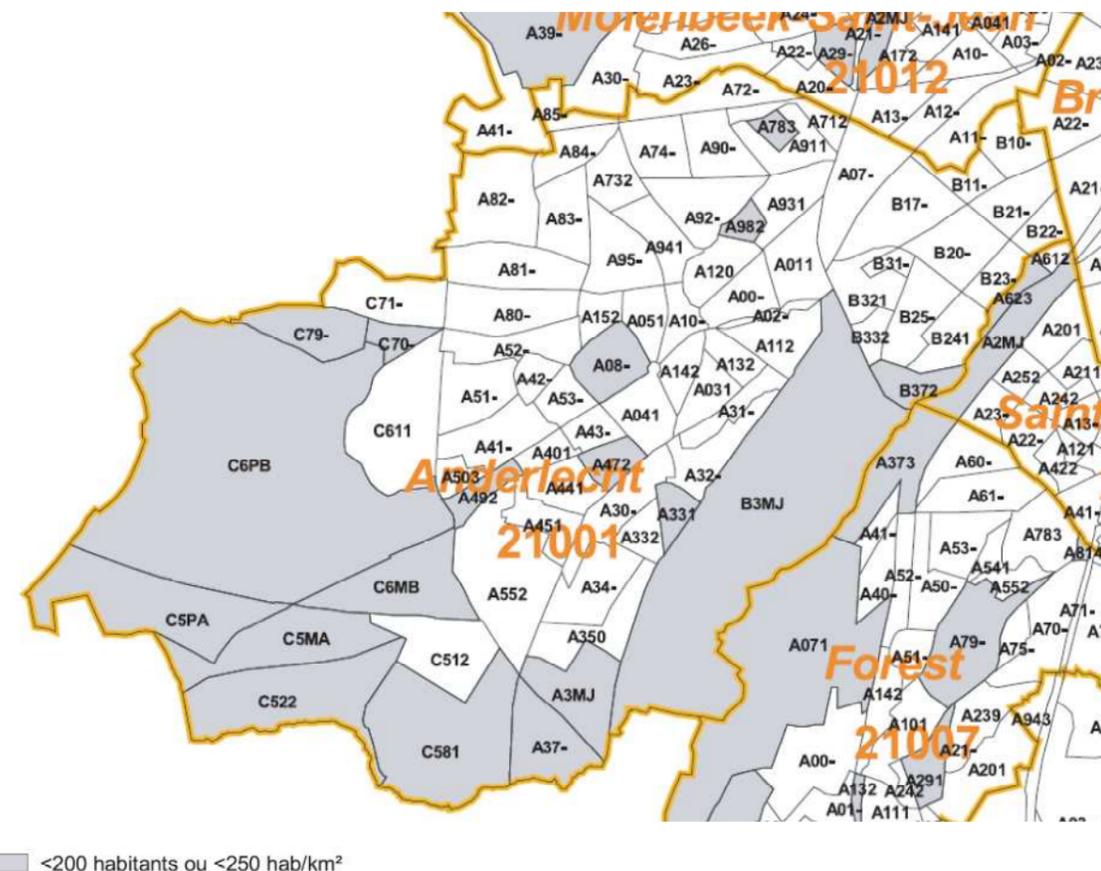
¹ Voir http://www.adt-ato.irisnet.be/sites/default/files/documents/PRDD_Etat%20des%20lieux_FR_WEB_OK.pdf

Travail sur les secteurs statistiques

Le secteur statistique est l'unité territoriale de base qui résulte de la subdivision du territoire des communes et anciennes communes par l'Institut national de Statistique pour la diffusion de ses statistiques à un niveau plus fin que le niveau communal. Il a été créé pour le Recensement de la Population et des Logements de 1970 et redessiné pour le recensement de 1981 sur base de caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique ou morphologique. Il a été retouché pour l'Enquête socio-économique de 2001 afin d'épouser les modifications des limites communales et afin d'intégrer les grandes modifications de l'utilisation du sol. Il est géré par la Direction générale Statistique et Information Economique du Service Public Fédéral Economie (ex-INS).

Un secteur statistique est la plus petite unité administrative pour laquelle des données socio-économiques et administratives sont disponibles. Chaque commune peut être divisée en plusieurs secteurs statistiques. Les données par secteur statistique permettent de saisir le mieux possible les différences intra-communales. Un secteur statistique ne doit pas être confondu avec la signification ordinaire que l'on donne aux quartiers qui, aux yeux des habitants et des utilisateurs, ne sont souvent que très vaguement délimités.

La Commune d’Anderlecht est composée de plus de 80 secteurs statistiques dont la superficie et le nombre d’habitants sont variables. En moyenne, on compte environ 2330 habitants par secteurs statistiques pour une superficie moyenne de 40ha par secteurs, et donc une densité moyenne de 5825 hab / km².



2. ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE (ETAT INITIAL)

2.1. ARTICULATION ENTRE DIAGNOSTIC DU PCD ET RIE

Voir volume III

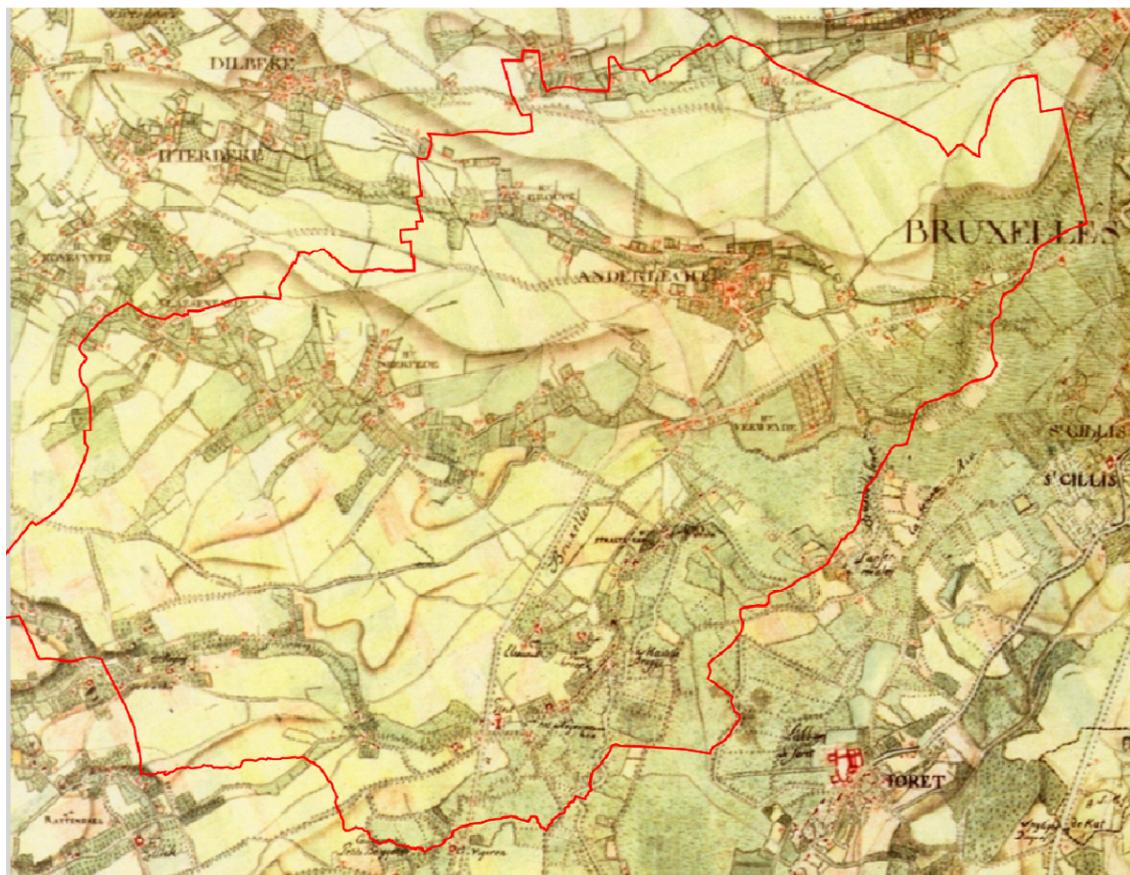
2.2. ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

2.2.1. Anderlecht : Bâti et paysager

LE PATRIMOINE CULTUREL

Les périodes de construction et d'expansion d'anderlecht

Historiquement son développement s'est articulé autour de la chaussée de Mons, avec les hameaux de Cureghem et de Veeweyde, le village proprement dit étant quelque peu à l'écart des grandes circulations.



Ferraris +/- 1770

A la fin de l'Ancien Régime, la population était d'environ 1.600 habitants au moment où, en 1795, détachée de Bruxelles, Anderlecht devint une commune autonome. La population de cette dernière doubla sous les régimes français et hollandais pour atteindre quelque 3.500 habitants en 1830. Au milieu du XIX^{ème} siècle, la population, qui avait atteint 6.000 habitants, vivait toujours essentiellement d'agriculture, de cultures maraîchères et surtout d'élevage dont l'importance croissante explique la fondation en 1836 de l'Ecole Vétérinaire de Cureghem.

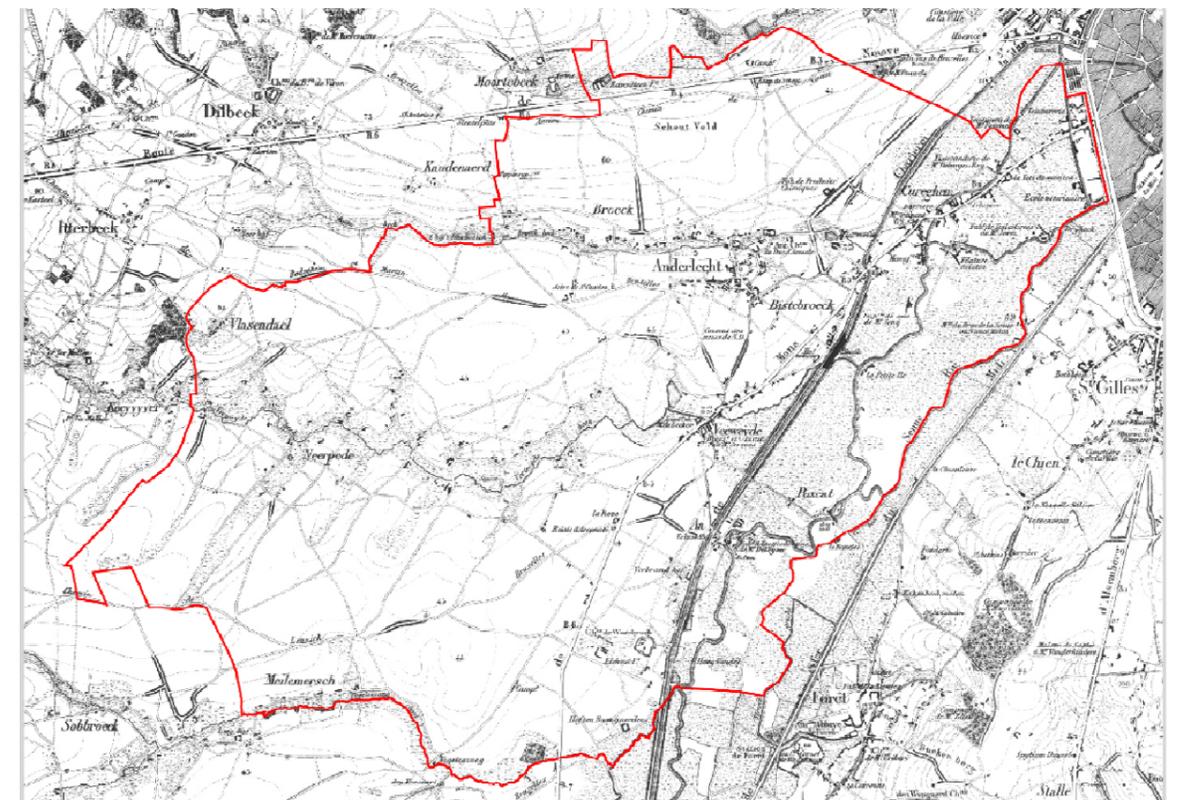
La première moitié du XIX^{ème} siècle voit Bruxelles sortir de ses murs, essentiellement vers l'est. A l'ouest, les extensions se font à Molenbeek, alors même que se met en place, dans la vallée de la Senne, la plus importante région industrielle du pays. Jusqu'à ce moment,

l'industrie n'avait joué à Anderlecht qu'un rôle mineur (poteries et tissages). L'apparition d'industries diverses liées au textile (c'est dans ces filatures qu'eurent lieu les émeutes ouvrières le 26 août 1830) verra se développer la population ouvrière d'Anderlecht (ils sont 750 en 1846).

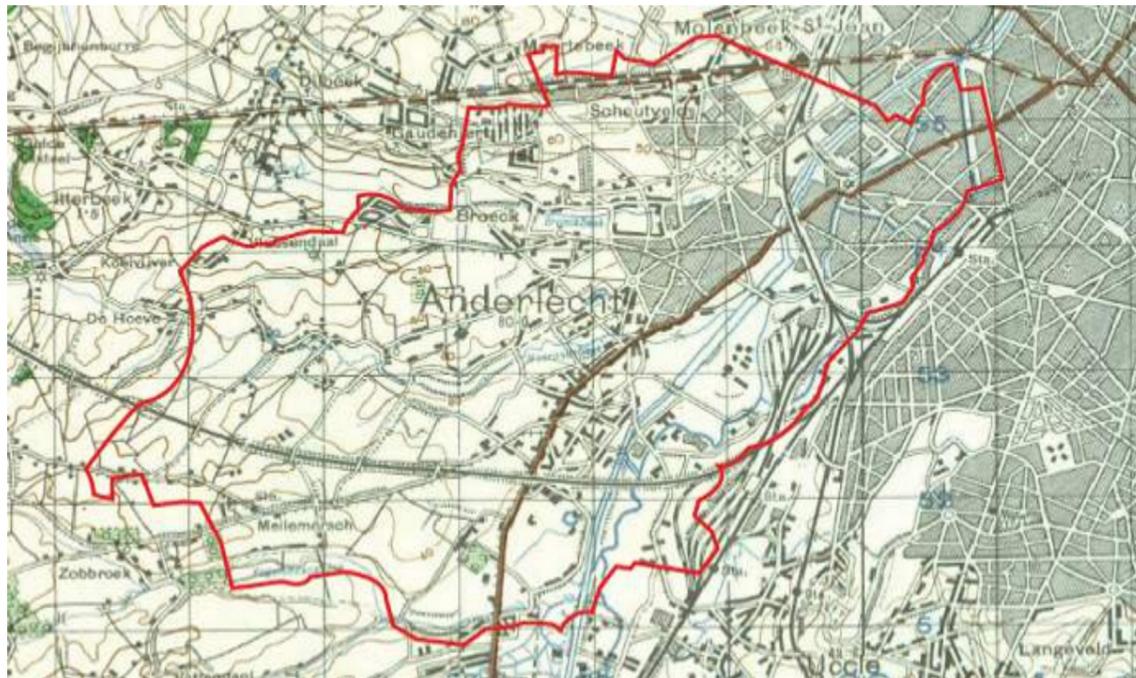
Afin de tenter de maîtriser le développement urbain bruxellois, des inspecteurs voyers tenteront avec un succès inégal de mettre en œuvre des plans d'aménagement couvrant les communes rurales voisines de la ville de Bruxelles. Une volonté est déjà d'assurer un égal développement entre l'est et l'ouest. C'est ainsi que Vanderstraeten prévoira, dans ses plans de 1840, la création d'un hippodrome situé en rive gauche du canal, sur les communes d'Anderlecht et Molenbeek. La curieuse disposition de la place de la Duchesse, qui privilégie la rue de Birmingham plutôt que la chaussée de Ninove, en est le témoin. Cette place aurait servi d'antichambre urbaine à l'hippodrome. Un dispositif parfaitement symétrique était prévu côté anderlechtois. Cette "place de la Duchesse bis" aurait dû être construite là où la ligne de chemin de fer 28 croise la rue de Birmingham.

Dès le début du XX^{ème} siècle, l'expansion industrielle s'accélère, notamment grâce à la construction de la nouvelle chaussée de Ninove en 1828, à l'ouverture du canal de Charleroi en 1832 et, plus tard, à l'installation du chemin de fer intérieur reliant les gares du Nord et du Midi (donnant place Rouppe depuis 1840 et déplacée vers l'extérieur en 1869) d'abord par les boulevards depuis 1841, et par la ligne 28 dès 1871.

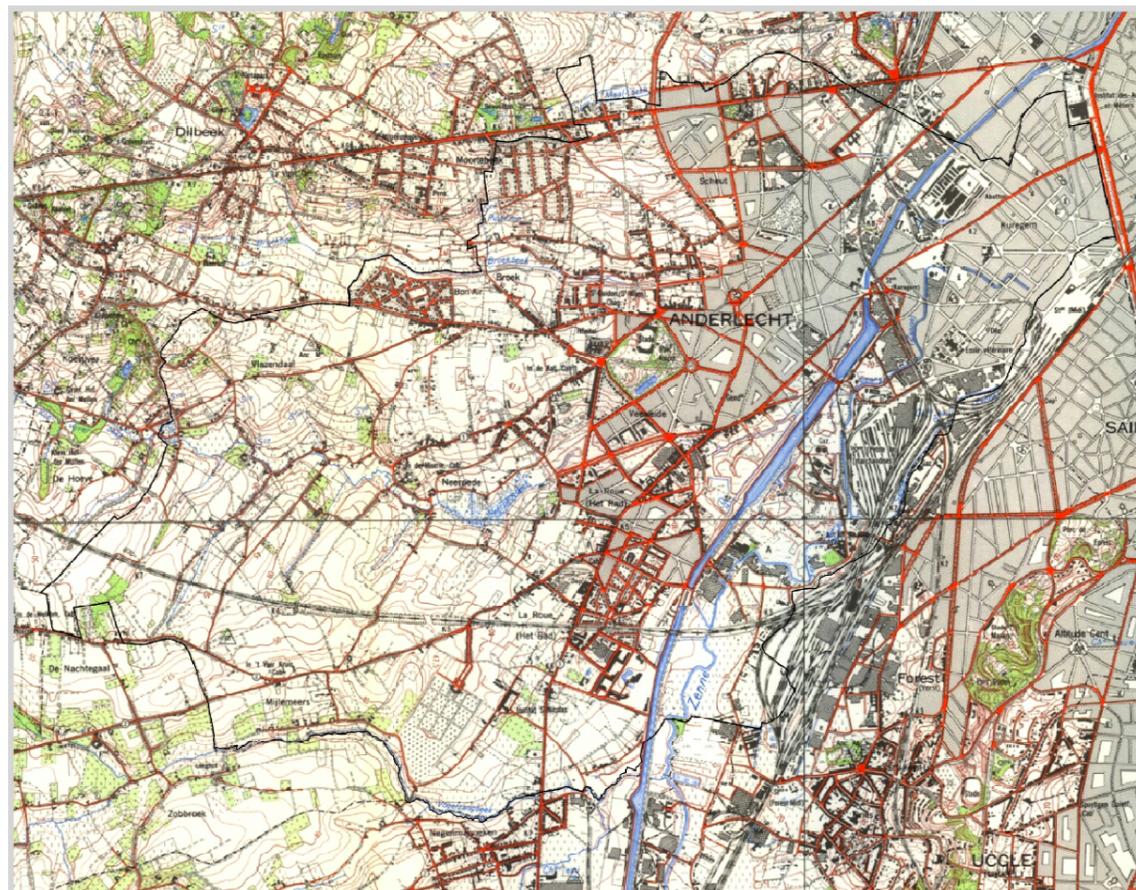
Cette croissance industrielle va conduire à la formation d'un quartier ouvrier aux abords de Bruxelles, le centre de gravité d'Anderlecht se déplaçant ainsi vers l'est, le lieu de la modernité. Cela s'y concrétise également par la construction d'un nouvel hôtel de ville en 1879, en dehors du centre historique de la commune.



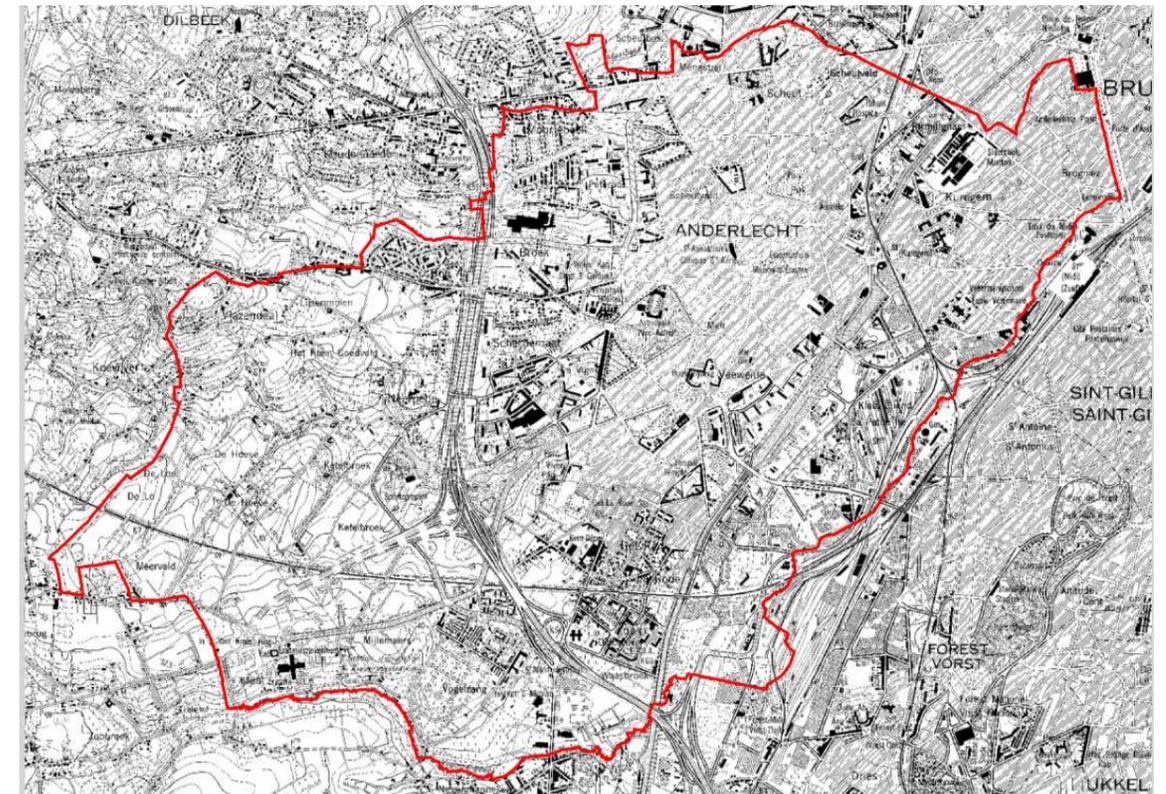
Vandermaelen 1858



1943 http://www.broermapsonline.org/members/Europe/Belgium/Brussels/brussels_1-50,000_sm.html



1970

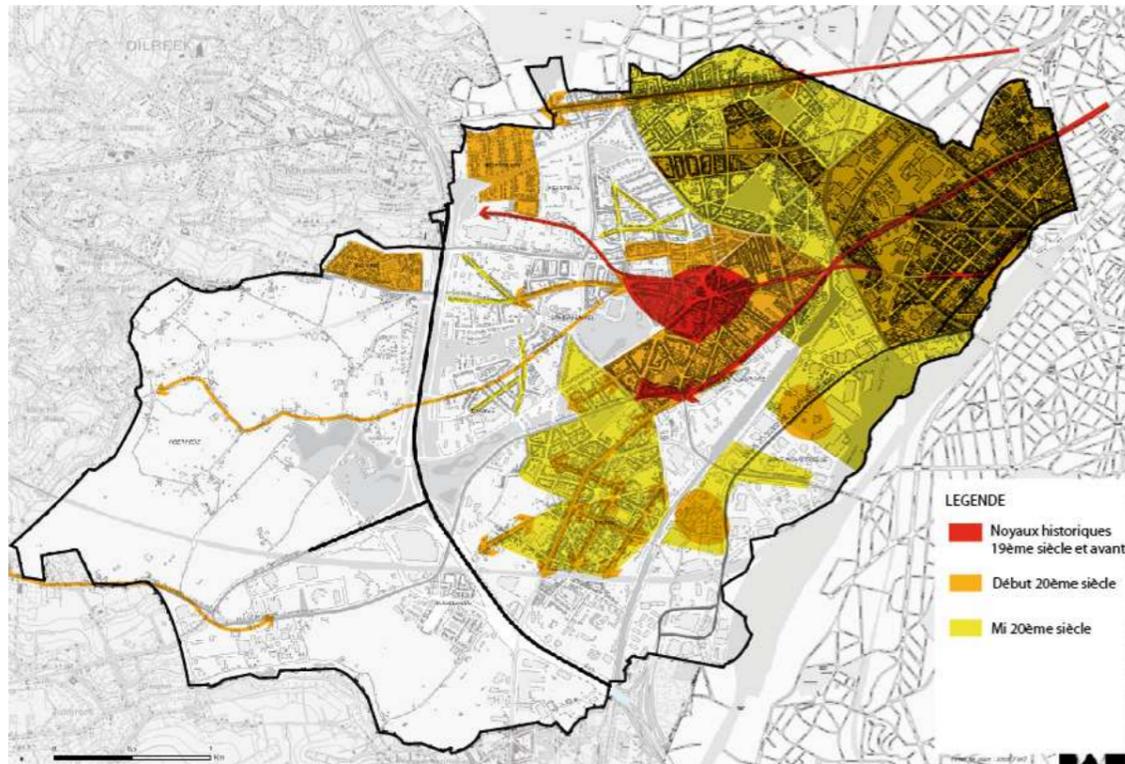


1978 / 1993

La population ouvrière était occupée dans des secteurs nettement diversifiés. Tout d'abord, les industries d'alimentation liées au commerce de la viande (création des abattoirs de Cureghem vers 1890, suivis par l'installation d'entreprises de charcuteries et de salaisons ainsi que d'une fabrique d'aliments pour bétail) et de diverses autres firmes de fromagerie et de chocolaterie (comme Côte d'Or) parallèlement à un secteur brassicole particulièrement important. Ces activités expliqueront la fondation à Anderlecht du Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires et chimiques (CERIA) en 1949. Un autre secteur actif fut celui du textile, comme la filature de laine et de coton, la bonneterie et la confection ainsi que l'industrie du cuir et des peaux. Un troisième secteur notable est celui de la fabrication métallique et d'appareillages électriques. Ce gigantesque développement industriel conduisit la population à décupler en une soixantaine d'années (65.000 habitants environ en 1910), population composée aux trois quarts d'ouvriers avec un pourcentage record d'analphabètes pour toute la banlieue de Bruxelles (43 % en 1878).

Vers 1880 la moitié Est de Cureghem est construite selon le tracé viare que nous connaissons aujourd'hui et qui fut élaboré par Victor BESME. L'actuelle rue Clemenceau (anciennement d'Allemagne) correspond au front de la nouvelle gare terminale du Midi (rue de l'Argonne, anciennement de Prusse). Elle n'est pas encore prolongée au delà de la chaussée de Mons et du canal mais ce sera chose faite en 1897. La chaussée est urbanisée en continu, le village s'étend, le réseau ferroviaire actuel est pratiquement mis en place, et l'industrialisation du fond de la vallée se complète. Au tournant du siècle, les bords du canal se construisent et les nouveaux abattoirs qui étaient situés à l'emplacement de l'actuelle École des Arts et Métiers sont transférés avenue Ropsy-Chaudron, dans le joyau architectural aujourd'hui classé. En 1930, l'urbanisation bat son plein au-delà de la ligne de chemin de fer 28, le village est débordé. Les années vingt ont vu la réalisation des cités jardins de la Roue (expérimentale), de Moortebek et de Bon Air².

² Toutes trois reprises en PICHEE au PRAS.



En 1942, la commune d'Anderlecht, à l'instar de 17 autres communes de l'agglomération urbaine, sera annexée par la Ville de Bruxelles. Le contexte historique rendra cette décision caduque³.

La Régie foncière et immobilière de la Commune est mise en place en 1935 et sera l'outil d'une politique d'urbanisation volontariste et équilibrée, basée sur le trinôme logement - loisirs - emploi⁴ qui atteindra son apogée dans les années 60. Elle aura été la garantie indispensable pour assurer, au fur et à mesure de l'urbanisation de la commune, la réalisation des espaces verts et des équipements de proximité, que ce soit pour les quartiers qui se réalisent sous des formes urbaines traditionnelles (îlots fermés avec une séparation claire entre les espaces privés et publics) ou ceux qui se développeront ensuite sous les principes de l'urbanisme en ordre ouvert de la charte d'Athènes : "soleil, espace et verdure sont les trois premiers matériaux de l'urbanisme", et dont le témoin le plus accompli est le quartier du Peterbos, construit de 1958 à 1981 par le Foyer Anderlechtois (déjà initiateur de Bon Air et de La Roue) et la SC ASSAM.

Ces mêmes principes devaient aussi présider à la reconstruction des "quartiers vétustes", voués à la démolition.

Une première opération est intervenue au quartier Albert 1^{er} de 1958 à 1961, qui a vu la réalisation d'un ensemble de logements sociaux, de l'ITCF Chomé-Wyns, de commerces et d'espaces verts. Une deuxième opération devait suivre la même logique, au quartier de la Rosée. La Commune a pu acheter progressivement près de la moitié du quartier, dans l'attente d'une démolition annoncée.

³ Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren, annexés 21 ans plus tôt, ne bénéficieront pas de ce contexte historique particulier.

⁴ Anderlecht, une régie foncière municipale, in METROPOLIS n°8, août septembre 1974, page 20 et suivantes (annexe à 305r12In.doc).

Partout en Europe les idées évoluent. La rénovation douce et la réhabilitation prennent progressivement le dessus par rapport à la rénovation classique (démolition / reconstruction).

A Bruxelles, ces idées passent par la mise en œuvre de l'AR du 28 mars 1977 organique de la rénovation d'îlot. Anderlecht s'adaptera à cette évolution, le quartier de la Rosée étant un des quatre premiers en région bruxelloise à pouvoir bénéficier de la nouvelle réglementation.

C'est en matière de création d'espaces verts que l'action de la Commune aura été la plus spectaculaire : des espaces verts de proximité aux parcs plus importants comme le Parc Forestier et celui du Peterbos. Quant à la zone de la Pede, elle se définira comme le grand poumon vert de l'ouest bruxellois par ses équipements sportifs et sa dimension rurale. La création du réseau d'écoles aura été tout aussi spectaculaire que la politique en matière d'espaces verts. Outre l'enseignement primaire et secondaire officiel, Anderlecht saura attirer dans le quartier Albert 1^{er} en reconstruction une école technique supérieure de l'État (aujourd'hui l'ITCF) qui sera, à l'époque, la plus grande du pays. Dans le même souci de développer un enseignement supérieur de qualité, la Commune favorisera la création du complexe du CERIA/COOVI et l'École Provinciale de Culture Maraîchère.

En 1969, l'ULB décide d'implanter l'hôpital universitaire Erasme pratiquement hors de la ville, et plus tard sa Faculté de Médecine, sur un site commun. La transformation de ce campus de 31 hectares et de son environnement élargi en un véritable morceau de ville est un des défis majeurs que la commune se devra de relever⁵.

La construction du Ring apparaîtra comme une poire pour la soif pour une administration nationale des travaux publics en mutation. S'y greffera l'actuel boulevard Henri Simonet, amorce de l'autoroute vers Lille (A8)⁶, qui ne dépassera pas Erasme. D'une façon plus générale, ce Ring, conçu tel une "autoroute de campagne", s'imposera comme coupure dans le territoire communal. Des tracés historiques comme la chaussée d'Itterbeek et la route de Lennik seront modifiés. Le Ring succède ainsi à une volonté initiale de créer un grand boulevard urbain qui puisse être le répondant, à l'ouest de l'agglomération, des Boulevards Militaires de l'Est. Ces boulevards de grande ceinture étaient déjà prévus par l'autre grand inspecteur voyer que fut Victor BESME, en 1866.⁷ Cet axe prolongeait le boulevard Mettwie, ouvert en 1938⁸ : boulevard de Grande Ceinture, boulevard Shakespeare⁹, le boulevard Bracops aujourd'hui partiellement disparu car remplacé par le Ring, le boulevard Leemans jusqu'à la chaussée de Mons.

Plus récemment, la mise en place progressive du boulevard Industriel assurera une desserte efficace d'une zone industrielle en pleine reconversion. C'est aussi l'occasion de mettre en œuvre, au sud de Bruxelles, la seule liaison entre le Ring et le Pentagone qui ne traverse pas de quartiers habités. Un accord de coopération entre l'État et la Région¹⁰ permettra

⁵ Cette intention rencontre une volonté communale déjà ancienne de développer là un tout nouveau quartier, défini en son temps sous l'appellation "Anderlecht 2000" mais dont l'idée n'a pas - jusqu'à présent - été reprise dans le plan régional de développement.

⁶ Des pressions à caractère environnemental pousseront l'Etat à préférer un raccord de la A8 au Ring beaucoup plus au sud, près de Hal.

⁷ Victor BESME fut inspecteur voyer de 1859 à 1904; le territoire dont il était responsable fut plusieurs fois agrandi en fonction de la croissance de l'urbanisation. Le "Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise" de 1866 prévoit la localisation de la grande ceinture à l'ouest de la ligne 28 qui restait à construire. Ce plan prévoyait sur l'ouest bruxellois la création de deux quartiers, l'un destiné au commerce, l'autre à l'industrie, séparés par le futur boulevard Léopold II. La taille des îlots prévus dans ces quartiers est beaucoup plus importante que celle des îlots résidentiels prévus à Saint-Gilles, par exemple.

⁸ Son tracé est lisible sur la carte IGN 1970 mentionnée plus haut.

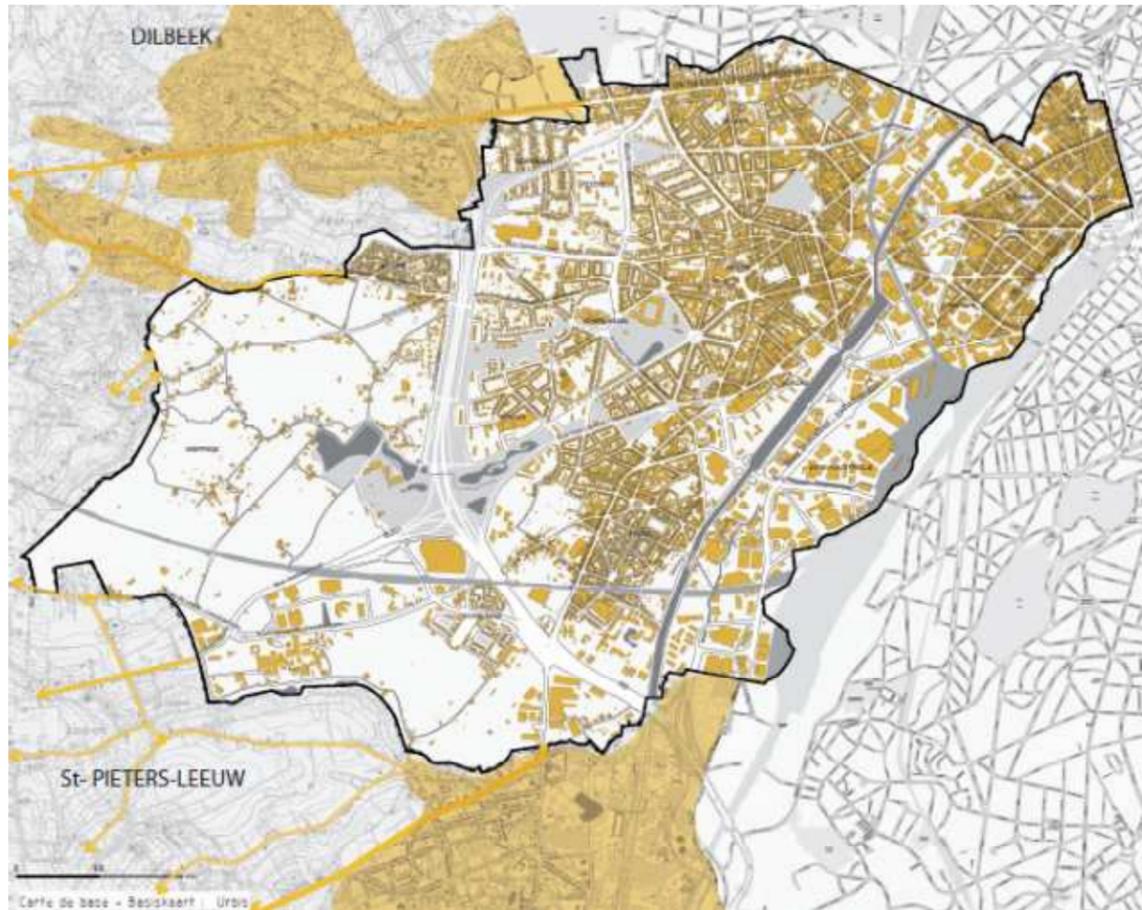
⁹ La réalisation du Ring s'accompagnera d'un phénomène unique à Bruxelles : la transformation d'une voie de circulation - le boulevard Shakespeare - en avenue verte vouée au délassement et aux circulations lentes.

¹⁰ Aujourd'hui connu sous le nom de BELIRIS, <http://www.beliris.be>

l'achèvement du chaînon manquant entre la Petite Île et le Pentagone, à la hauteur de la Gare du Midi devenue terminal TGV.

Le quartier de la Gare du Midi trouve une nouvelle importance dans le développement bruxellois, la gare étant l'unique accès au TGV. Dans les plans régionaux, ce quartier devait devenir un nouveau pôle de bureaux, compte tenu de l'importante offre en transports en commun, tout en gardant une certaine mixité. L'objectif est partiellement atteint.

La première grande implantation au sud-ouest : Leroy-Merlin (1996) devenu PLAN-IT en 2005 ; le CORA et sa galerie commerciale, inauguré en 1998 après une longue saga politico-administrative ; Le métro est prolongé jusqu'Erasmus (2003) ; IKEA Anderlecht ouvre en 2005 ; le Décathlon en 2006. La mise à 4 voies de la ligne 50A dans le cadre du futur RER reste à terminer (station CERIA commencée). Le périmètre Chaudron fait l'objet d'un PPAS, qui est toujours en cours d'élaboration.



Source : réalisation COOPARCH-R.U

La carte ci-dessus indique de manière schématique la présence d'ensembles bâtis aux frontières flamandes de la Commune d'Anderlecht. Les zones bâties sont particulièrement présentes et étendues au sud et au nord-ouest du territoire anderlechtois (chaussée de Ninove). Au niveau de Neerpede, le bâti s'effile parcimonieusement selon une implantation de type rurale jusqu'à retrouver le centre bourg de de Sint Anna Pede. Ainsi, une certaine pression de l'urbanisation est à prendre en compte particulièrement au sud et au nord-ouest de la commune.

Eléments du patrimoine bâti et non-bâti d'Anderlecht

Anderlecht compte de nombreuses qualités bâties, qui s'expriment à travers un patrimoine bâti remarquable.

Un certain nombre de bien bâtis et non bâtis ont déjà été, soit classés, soit inscrits sur la liste de sauvegarde. Une liste exhaustive des monuments, ensembles de monuments, et des sites inscrits au Registre du patrimoine protégés de la Région de Bruxelles Capitale est jointe ci-après.

Les biens inscrits sur la liste de sauvegarde

- Monument : 2 (Ancienne Meunerie Moulart, Anciennes Brasseries Atlas).
- Monuments en cours de sauvegarde : 3 (Centrale Électrique des Tramways Bruxellois, Église Saint Gérard, Église Saint Joseph).
- Sites : 2 (Parc Central et jardin de la Maison d'Erasmus, Parc des Étangs).
- Ensemble : 2 (Rue Porselein et ses abords, Impasse Migerode et ses abords).

Les sites inscrits sur la liste de sauvegarde

- Parc des Etangs (Parc).
- Parc central et Jardin de la Maison d'Erasmus (Parc).

Les biens inscrits à l'inventaire

Il existe, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, plusieurs listes d'inventaires : l'inventaire scientifique du patrimoine architectural, l'inventaire légal des sites, l'inventaire scientifique des arbres remarquables, ainsi que l'inventaire des orgues. A l'heure actuelle, seules les communes de d'Etterbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Saint-Gilles ont achevé l'inventaire de leur patrimoine architectural, tandis que ceux de Bruxelles Ville, de Woluwe-Saint-Pierre et d'Ixelles sont en cours d'élaboration. Celui d'Anderlecht n'a, jusqu'à présent, pas encore été entrepris.

En ce qui concerne l'inventaire légal des sites, quelques sites situés sur le territoire Anderlechtois y sont repris et une bonne partie d'entre eux sont déjà, soit classés, soit sur la liste de sauvegarde (voir plus haut). Parmi les sites non classés, on peut noter les Parcs de Scherdemaël, de Scheutveld, Astrid, J. Lemaire et Crickx, ainsi que deux parcs situés en intérieur d'îlot. De plus, un grand nombre d'arbres situés sur le territoire d'Anderlecht, 325 en totalité, sont repris à l'inventaire scientifique des arbres remarquables.

Les cités jardins

Anderlecht a été un lieu important d'expérimentation et d'édification de cités jardins. Trois cités jardins sont ainsi relevées et participent à la qualité architecturale de la Commune. Elles fondent aussi le patrimoine du début du 20^{ème} siècle dont les qualités sont nombreuses mais dont l'entretien reste difficile pour les occupants, certaines connaissent même un état de dégradation assez inquiétant. Elles alimentent aussi l'hétérogénéité de la Commune où se côtoient de nombreux styles urbanistiques et architecturaux différents, particulièrement dans la partie centrale de la commune entre la voie ferrée et le Ring.

Anderlecht a déposé une candidature au niveau européen pour la valorisation des ses cités jardins et de leurs venelles.

La cité de la Roue

À l'initiative du Foyer anderlechtois constitué en 1907 est décidée la construction d'une cité ouvrière dans le quartier de la Roue (ainsi nommé semble-t-il en souvenir de l'emplacement d'une ancienne roue de supplice). Rapidement interrompue par la guerre, la construction ne reprendra véritablement qu'en 1920.

La conception des 688 maisons unifamiliales est confiée à un groupe d'architectes sous la direction de Jean-Jules Eggerix et de l'urbaniste Louis Van der Swaelmen. Le chantier constituera un véritable champ d'expérimentation pour de nouvelles techniques et matériaux. L'ensemble homogène est composé de près d'une soixantaine de modèles de maisons différentes, chacune pourvue d'une salle commune, d'une laverie, de deux réduits, trois chambres, un grenier et un jardinet de 50 mètres carrés.

Les conditions de confort et d'espace, pour ces familles souvent nombreuses, qui nous sembleraient aujourd'hui très insuffisantes étaient considérées comme appréciables à l'époque.

La cité s'articule autour d'un vaste espace vert commun, la Plaine des Loisirs, lieu de rencontre et de jeux, sur une partie duquel sera construite l'école fondamentale. Une bonne part des maisons a par la suite été vendue aux habitants qui n'ont pas toujours eu la possibilité de les entretenir et de les adapter aux exigences actuelles. Les transformations n'ont pas toujours respecté le caractère de la cité. Actuellement le Foyer Anderlechtois reste propriétaire de 40 % des logements. Des programmes de rénovation et de sensibilisation des propriétaires privés ont été mis en œuvre.



Plaine des Loisirs

La cité Bon Air

La cité Bon air est construite à partir de 1921-1923 en pleine campagne, loin des zones bâties de l'époque, dans un style comparable à celui de la Roue. Le nom donné à la cité semble destiné à convaincre les Bruxellois expropriés de leurs quartiers à déménager loin de tout dans cet endroit isolé et difficile d'accès. Dans le même esprit, les noms donnés aux rues sont autant de promesses édifiantes d'une nouvelle vie différente de celle jugée insalubre du centre ville, rue de l'Hygiène, de la Salubrité, de la Santé, de la Tempérance, de la Fécondité, du Bonheur ou de l'Enthousiasme.

Aujourd'hui encore, la cité reste la seule à ne pas avoir été englobée dans le tissu urbain. Le Ring la relègue même en dehors de l'agglomération. Un promeneur distrait pourrait la prendre pour un village rural, pareil à ces villages flamands dont on aperçoit les clochers à proximité. À y regarder de plus près, il s'apercevrait de ce que la place centrale n'est pas occupée par une église mais par une école, que les maisons, malgré les transformations subies, ne peuvent cacher leur conception commune, et que les habitants, francophones, sont clairement tournés vers la ville, à laquelle ils sont reliés par un pont et un tunnel autoroutier.

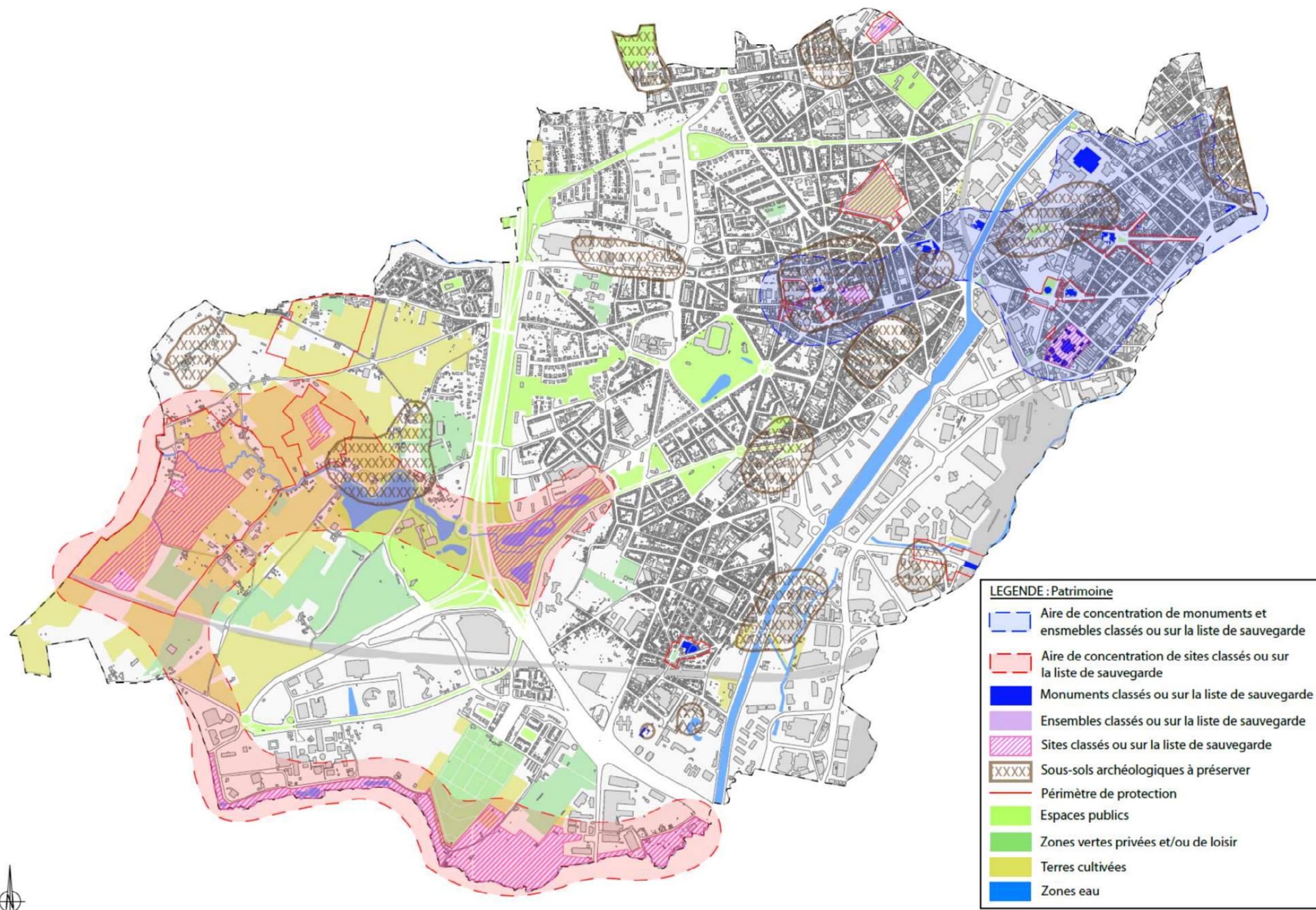


La cité de Moortebeek

En 1921, est fondée la Société coopérative des Foyers collectifs dans le but de créer une nouvelle cité-jardin. Une vingtaine d'hectares sont achetés à Anderlecht à proximité de l'ancien hameau de Moortebeek (« ruisseau boueux »). Près de 360 logements seront construits durant les années suivantes. Dès 1923, les premiers occupants s'installent dans des conditions difficiles, rues non tracées transformées en bourbier, sans égouts ni éclairage public, maisons encore en travaux, eau potable non encore disponible, sans commerces ni école à proximité, ni moyens de transport vers la ville. Ici, les rues portent les noms d'écrivains célèbres, rue de Sévigné, Ronsard, Rabelais, Tolstoï, Virgile, Shakespeare, Lamartine, Homère, Corneille ou Fénelon.

La cité est aujourd'hui un quartier agréable qui a pu conserver son caractère et sa cohérence grâce à la coopérative qui fixe couleur des façades et choix des matériaux des châssis et des infrastructures.





Le patrimoine industriel

Le long du canal ce sont implantées de nombreuses industries dont les marchandises à l’import et à l’export sont acheminées par la voie d’eau. On trouve la brasserie Saint-Guidon édifée à partir de 1912, à proximité du canal, rue du Libre Examen – rue de l’Aiguille, qui prendra le nom de "Brasserie Atlas" en 1924. De même, la meunerie Moulart est édifée en 1903, et sera complétée d’un second bâtiment en 1940. Enfin, diverses industries dépendant de l’approvisionnement en charbon s’implantent le long de la voie d’eau, comme la centrale électrique construite par la Société des tramways bruxellois en 1903 également. Ces trois bâtiments, aujourd’hui protégés par la législation sur les monuments et sites, sont des témoignages remarquables des anciennes activités de type industriel suscitées par la présence du canal de Charleroi. A ceux-là s’ajoute bien évidemment les abattoirs d’Anderlecht, et le bassin de Biestebroek.



Source : Minoterie d’Anderlecht, photo : www.reflexcity.net

La brasserie Atlas : rue du Libre examen, 13

- Construction 1912, harmonie et richesse des matériaux remarquables.
- 1926, édification de la tour de 30 mètres de haut style Art-Déco : véritable repère urbain.
- Fin d’activités de brassage en 1980.
- Occupation actuelle par Emmaüs (asbl « La poudrière »).



Ancienne Brasserie Atlas, construit en 1924-1926 (Art Deco), inscrit sur la liste de sauvegarde comme Monument depuis 2001, (source Direction des Monuments et Sites, crédit photo : Copyright MBHG-MRBC)

L’ancienne Meunerie Moulart ou minoterie d’Anderlecht : Quai Fernand Demets, 23

- 1903, premier bâtiment édifé par Léon Moulart.
- Lors de années 1930 et 1940 elle était à l’apogée de son activité (80 tonnes de farine / jour).
- 1940, l’architecte Max Manfroid complète la structure avec un bâtiment similaire et plus petit.
- Fin des activités en 1955.
- D’abord confiserie puis dépôt de pneus, elle fait l’objet aujourd’hui du projet FEDER Canal Innovation (PME + centre d’interprétation des activités du canal).

La centrale électrique des tramways bruxellois, Quai Demets, 33

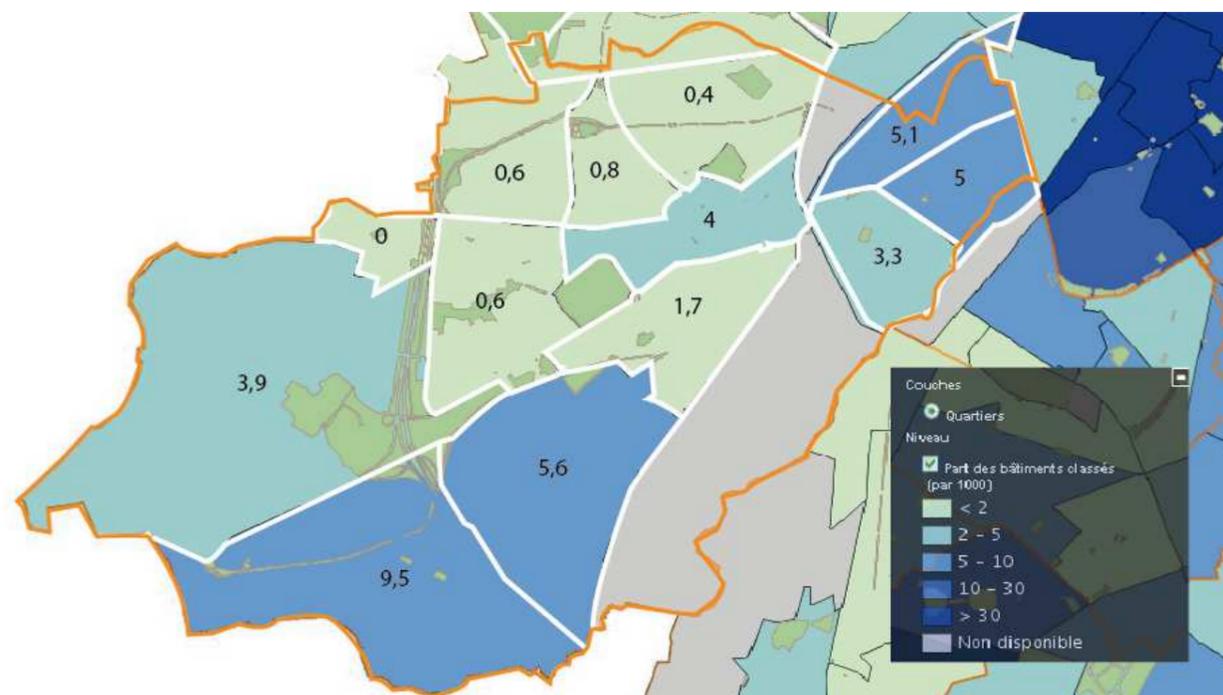
- En 1903, la des Tramways bruxellois fait construire une grande usine à usage de centrale électrique.
- Centrale performante et moderne consacrant l’énergie électrique grâce à la construction de bâtiments monumentaux, d’une très grande qualité technique et architecturale pour signifier le progrès et l’avenir.
- Implantation au bord du canal pour l’approvisionnement en charbon; en outre, le canal fournissait l’eau nécessaire à la condensation de la vapeur après son utilisation.
- L’ancienne centrale sert aujourd’hui à l’entretien des rails et des aiguillages du réseau de la S.T.I.B.



Source : Centrale électrique de tramways bruxellois, photo : www.reflexcity.net

Part des bâtiments classés en 2009

La richesse architecturale et culturelle d’un quartier peut notamment être appréhendée au travers de son patrimoine. Celui-ci permet en effet, s’il est bien entretenu, de conserver ou d’améliorer la qualité du cadre urbain. L’objectif de cet indicateur est, par conséquent, d’estimer la richesse du patrimoine architectural des quartiers à partir du nombre de bâtiments classés repris au sein des différents quartiers. Le nombre de bâtiments classés permet d’approcher la qualité du patrimoine anderlechtois. L’indicateur exprime le nombre de bâtiments classés présents au sein d’un quartier par rapport au nombre total de bâtiments du même quartier.



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be, calcul basé sur le nombre de bâtiments classés x 1000 / le nombre total de bâtiments

* S = stable / H = hausse / B = baisse

A la lecture de cette carte extraite du travail du Monitoring des Quartiers on constate que les bâtiments classés se concentrent au sein des quartiers constitués comme Cureghem et Bizet / Roue / CERIA-COOVI

Nous avons tenu à montrer les chiffres des classements de 2006 et 2009 pour noter la fulgurante hausse du quartier Vogelzang / Erasme qui est passé de 3,8 bâtiments classés pour 1000 à 9,49.

Cette hausse est due à un classement récent du site du Vogelzang et de l'école de la Roue.

QUARTIERS	2006	2009	Evolution*
BIZET - ROUE - CERIA	5,56	5,56	S
CUREGHEM ROSEE	5,08	5,08	S
CUREGHEM BARA	5,03	5,03	S
NEERPEDE	3,85	3,85	S
VOGELZANG - ERASME	3,8	9,49	H
ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	3,6	3,96	H
CUREGHEM VETERINAIRE	2,49	3,32	H
VEEWEYDE - AURORE	1,66	1,66	S
MACHTENS	0,95	0,95	S
BUFFON	0,81	0,81	S
SCHERDEMAEL	0,6	0,6	S
MOORTEBEEK - PETERBOS	0,58	0,58	S
SCHEUT	0,35	0,35	S
BON AIR	0	0	S
INDUSTRIE BIRMINGHAM / INDUSTRIE SUD / PARC ASTRID / PARC DES ETANGS / PARC FORESTIER	-	-	-

Les biens classés

- Monuments classés : 15 (Église Saint-Pierre et Guidon, Béguinage, Maison d'Erasmus, Ferme d'Elishout, Grande Ecluse, Abattoirs d'Anderlecht, Prévoyance Sociale, Maison de Clercq, Hôtel de Maître rue G. Moreau 170, Pont du Charroi, Maison communale, Mémorial National aux Martyrs Juifs de Belgique, Luizenmolen, Ecole communale de la Roue, Eglise Saint François-Xavier).
- Site : 5 (Marais de la rue de la Laiterie, Parc Forestier, Roselière de Neerpede, Vallon du Koevijver, Vogelzang).
- Monument et site : École Vétérinaire de Cureghem.
- Ensembles : 3 (Villa de campagne et son jardin rue Dr. Jacob 4, Ensemble de maisons traditionnelles place de la Vaillance 6-7, Ancienne propriété Vandepereboom).

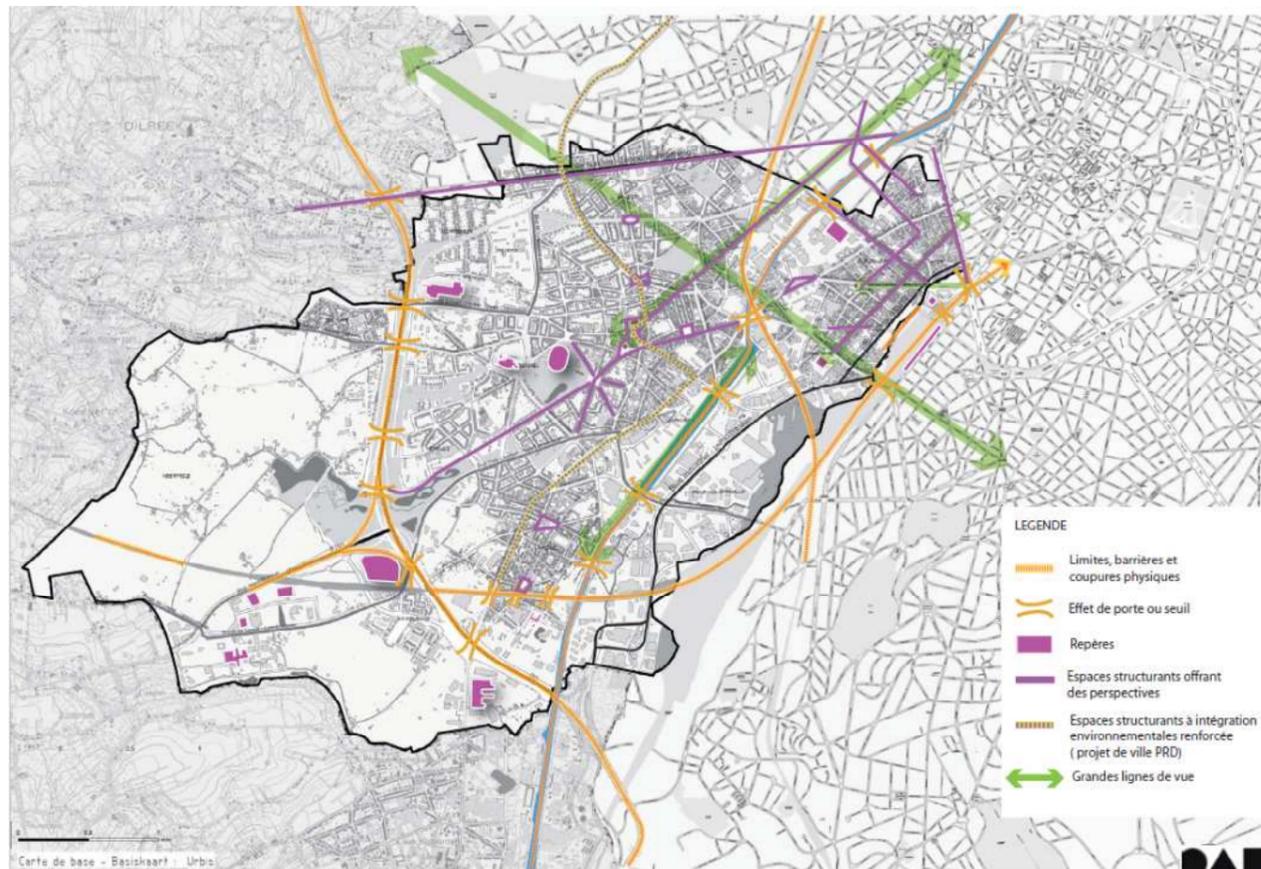
Les sites classés

- Roselière de Neerpede : rue du Pommier, rue de Neerpede.
- Site marécageux de la rue Laiterie (Site marécageux).
- Vallon du Koevijver (Site semi-naturel).
- Parc Forestier (Bois et parc forestier).
- Vogelzang (Site semi-naturel).

La morphologie urbaine

Au moins deux barrières urbanistiques séparent Anderlecht des Communes voisines de la Région et même découpent le territoire communal, comme exposé plus bas. Ainsi, le canal, la zone industrielle et les installations ferroviaires du Midi séparent de façon très marquée Anderlecht de Forest et Saint-Gilles, ainsi que du sud-est de la Région, alors que les boulevards de Petite Ceinture forment barrière avec le Pentagone. Si cette dernière barrière peut être surmontée par des aménagements plus conviviaux, le coupure ferroviaire semble plus difficile à franchir. Par contre, la limite avec Molenbeek est peu marquée, si ce n'est à l'ouest avec l'élargissement de la chaussée de Ninove, après le carrefour Prince de Liège - Mettwie. Ces barrières induisent, sans doute, un certain centrage de parties importantes de la Commune sur son noyau ancien.

En ce qui concerne la Région flamande, la barrière se trouve sur le territoire communal avec les zones vertes de Neerpede. En effet, aujourd'hui, et contrairement aux souhaits exprimés par la Flandre de voir une « ceinture verte » autour de la Région bruxelloise, on observe au-delà des limites régionales une suburbanisation quasi généralisée de l'espace agricole, en particulier le long des chaussées, situation parfois ancienne comme au long de la chaussée de Mons, ou parfois plus récente comme au long de l'Itterbeeksebaan, de la Lenniksebaan ou de la Grote Baan sur l'autre rive du canal. Deux exceptions cependant, le vaste espace agricole qui s'étend au sud de l'hôpital et du cimetière et la zone industrielle aux alentours du canal. Faisant partie de l'hinterland de Bruxelles, ces zones « urbanisées » du côté de la Flandre tirent profit largement de l'ensemble de la Région en général, et d'Anderlecht en particulier, notamment sur le plan commercial.



Carte de morphologie urbaine, fond de plan Urbis et Google Maps, traitement COOPARCH-R.U

Les difficultés rencontrées dans la gestion, la préservation et la valorisation du patrimoine

Anderlecht connaît aussi des problèmes; ceux-ci sont souvent rencontrés dans de nombreux centres urbains et dans la plupart des Communes de la Première et la Seconde couronne bruxelloise. Ces problèmes sont, entre autres :

- l'accroissement de la pression foncière sur certaines zones de la Commune, l'abandon de certaines autres zones et la relative stagnation d'encore d'autres zones ;
- l'accroissement des pressions sur l'environnement ;
- la répartition des espaces verts publics, moins présents dans la partie la plus ancienne de la Commune, malgré des efforts en la matière comme la création du parc de la Rosée. Le principe de « park system » développé par la Commune, reste difficile à appliquer dans les quartiers les plus denses ;
- des problèmes de propreté et d'entretien des équipements et espaces publics, notamment verts ;
- une mixité fonctionnelle où la concurrence entre l'habitat et les activités n'est pas toujours facile à gérer.

Outre ces problèmes généraux, Anderlecht connaît une fracture sociale doublée d'une fracture urbanistique située au niveau du canal et de la ligne 28, coupant ainsi la Commune en plusieurs parties.

La partie comprise entre le Pentagone et le canal, correspondant au quartier de Cureghem, a un tissu urbain ancien souvent inadapté mais présentant des éléments de caractère patrimonial importants. Cureghem est fortement marqué par des friches industrielles situées le long du canal et des infrastructures du chemin de fer. Ce quartier est structuré par la chaussée de Mons, le canal et l'axe Ropsy-Chaudron - Clemenceau. Sur le plan socio-économique, Cureghem est peuplé par une population marginalisée et également souvent de nationalité étrangère. Fréquemment de qualification peu élevée, cette population a des problèmes d'emploi, de revenus, d'échec scolaire et, par ces faits, d'intégration. La vitalité commerciale est diverse. La chaussée de Mons, principal axe commerçant, est en position difficile, notamment en raison de l'insécurité réelle ou supposée qui y règne. Des activités commerciales ciblées existent autour des abattoirs, avec le commerce de la viande et, aussi, de vente de voitures d'occasion, ce qui est souvent ressenti comme une nuisance. Une part importante des grossistes, semi-grossistes et même petits fabricants de vêtements, ces derniers se trouvant parfois sous forme d'ateliers clandestins, occupent le quartier du Triangle, en bordure de la Petite ceinture. Les équipements culturels sont rares, mais, il faut dire aussi que le Pentagone et ses nombreux équipements culturels sont proches.

Centré sur le noyau historique d'Anderlecht qu'est la place de la Vaillance, l'Anderlecht central se décline sur deux tissus urbains distincts mais sans limites franches, entre le canal et le Ring autoroutier, et sur un tissu de type "zoning industriel" au sud du canal. Il présente une grande mixité logement - entreprise artisanale et industrielle. La part de logement social datant d'avant la 2^{ème} Guerre Mondiale est importante. La vitalité commerciale de la rue Wayez et de la place de la Vaillance est assez bonne; mais est, par contre, plus faible du côté de la chaussée de Mons.

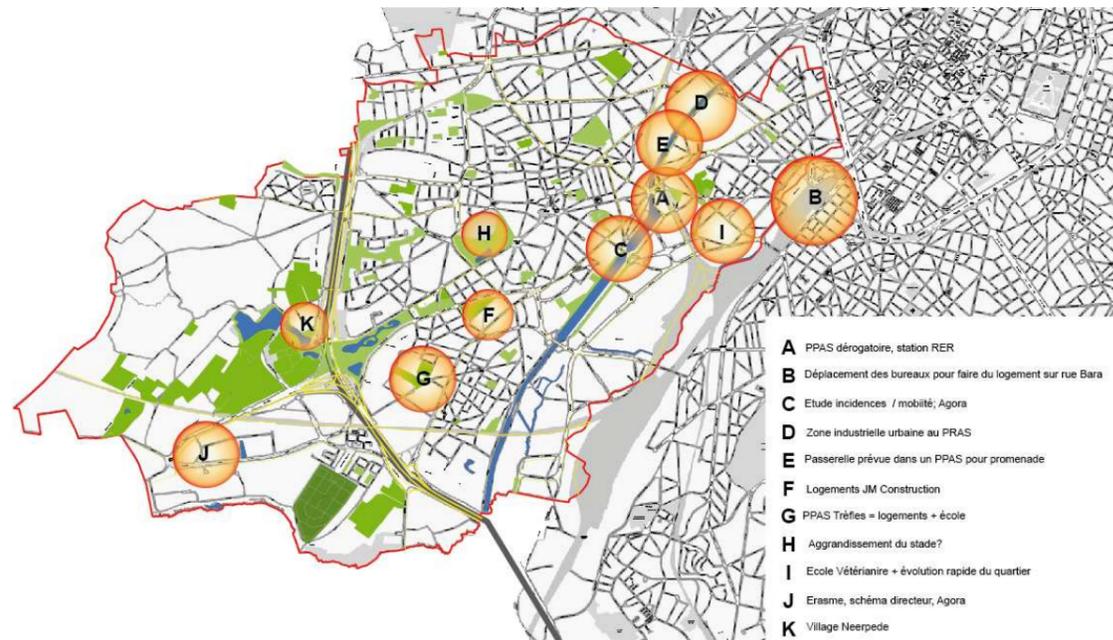
Entre ces quartiers d'allure plus traditionnelle, s'étendent des quartiers d'inspiration moderniste, avec de grands immeubles de logements multiples ou un tissu plus traditionnel des années 50, voire même de villas, mais d'où la mixité est généralement absente. Fruit d'une politique foncière et urbanistique montrée en modèle (voir ci-dessus), ces quartiers possèdent de nombreux espaces verts publics et terrains de sports. Un centre commercial, le Westland Shopping Center, a un rayon de chalandise qui dépasse les limites régionales.

Enfin, à l'ouest du Ring, s'étend la vaste zone de Neerpede, encore faiblement urbanisée, à l'exception de logements sociaux, de l'hôpital Erasme et de ses activités connexes, d'une zone industrielle à vocation scientifique en développement, et d'infrastructures sportives. Cette partie d'Anderlecht est parfois présentée comme une sorte de ville nouvelle dont le centre commercial serait le CORA.

Les projets et mesures pris par les pouvoirs publics concernant le patrimoine

Projets immobiliers

De nombreux projets lancés par la Commune viennent améliorer et modifier le paysage urbain au fur et à mesure. Il est difficile d'en dresser la liste exhaustive, mais certains apparaissent comme plus significatifs. La carte ci-dessous a été dressée grâce aux services communaux.



Source : Projets lancés en 2009, réalisation COOPARCH-R.U, services communaux.

Projets sur places et voirie, en cours ou récemment terminés

L'ensemble des plans et des détails des projets est disponible sur :

www.bruxellesespacespublics.irisnet.be dont le maître d'ouvrage est Bruxelles Mobilité.

Construction du nouveau pont Marchant

Ce projet prévoit la construction d'un nouveau pont au dessus du canal, à hauteur de la rue de la Petite Île. Les environs immédiats seront également réaménagés.

L'actuel pont représente en effet une barrière visuelle et matérielle. Le rétrécissement du canal entrave la vue, les environs sont sinistres et les espaces verts très dispersés ne laissent que trop peu de place à la biodiversité.

Le pont sera remplacé par un pont à haubans. Ce dernier mesurera en tout 146 m et sera porté par un pilier d'une hauteur de 44,50 m. Il sera visible de loin et deviendra un nouveau point de repère pour les bateaux entrant ou sortant de Bruxelles. La hauteur libre sous pont est portée à 7,00 m.



Le rétrécissement du canal sera par ailleurs revu de manière à créer une perspective ininterrompue, renforcée par la présence d'une rangée de peupliers sur les bords du canal. Les alentours immédiats seront réaménagés, afin y introduire plus d'espaces verts. Le projet prévoit également l'aménagement de sentiers destinés aux piétons et aux cyclistes. Le but est de faire de ce lieu un endroit agréable pour les promeneurs et cyclistes.

L'installation d'un rond-point permettra une meilleure fluidité de la circulation sur le pont. La réalisation de l'ensemble de ces travaux devrait durer 20 mois.

Réaménagement square Vander Bruggen

Le projet de réaménagement du Square Vander Bruggen avait pour but de remodeler l'espace public en apportant un intérêt accru aux piétons et à la mobilité douce et en visant à une plus grande qualité urbanistique.

Dans sa configuration ancienne, le croisement en étoile à cinq branches était un facteur d'insécurité autant pour les traversées piétonnes que pour le trafic routier. Celui-ci a été canalisé sur la branche ouest de la rue du Square Vander Bruggen, ce qui permet la continuité piétonne vers la station de métro et la création d'une placette urbaine avec plantation nouvelle, fontaine et zone de repos.



Côté avenue de l'Eternité, les hauts bacs à plantation ont été remplacés par un escalier, l'esplanade réaménagée avec bancs et piste de pétanque. Une attention particulière a été apportée à l'éclairage.

Remplacement du pont piétonnier Peterbos à Anderlecht

Une passerelle en bois, construite en 1981, assurait un lien entre la cité du Peterbos et le parc du Scheutveld. Elle permettait aux piétons et cyclistes de traverser le boulevard Groeninckx de May en dehors de la circulation automobile.

Vu son état de vétusté (structure altérée, bois pourri), sa rénovation n'était pas envisageable.

Elle a été remplacée par une passerelle à double arc, dont les pentes tiennent compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Passerelle inaugurée en 2012.



Réaménagement du boulevard Mettewie

Le projet de réaménagement portait principalement sur l'amélioration des conditions de circulation des cyclistes. Une piste cyclable a été réalisée de chaque côté de la voirie, dans la continuité des autres pistes existantes sur les axes voisins. Ces pistes sont situées en trottoir, ponctuellement elles se prolongent par un aménagement mixte bus-vélo. Avec ces nouvelles pistes, le boulevard complète le réseau ICR (itinéraires cyclables régionaux) et les autres voies cyclistes (liaisons inter-quartiers).

Les traversées piétonnes ont été réaménagées et rendues compatibles aux personnes à mobilité réduite tandis que les trottoirs ont été élargis à certains endroits. De plus, une modération de la vitesse à 50km/h est réalisée. Enfin, des bandes bus ont été aménagées et de nouvelles plantations agrémentent les espaces publics.



Réaménagement du carrefour boulevard Theo Lambert, avenue Guillaume Stassart, rue Docteur Roux

Le projet consiste à rendre définitif l'aménagement provisoire mis en place en juin 2008. L'expérience s'est en effet révélée positive en termes de sécurité routière.

Le carrefour est conçu comme un rond-point de forme allongée, dans la continuité de la berme centrale existante.

La présence de l'école et de la crèche toutes proches impliquent l'instauration d'une zone 30 à travers le carrefour. L'installation de coussins berlinois à l'entrée du carrefour et l'impact visuel du rond-point dans l'axe de l'avenue Guillaume Stassart permettront d'induire une diminution de la vitesse.

Raccourcir les traversées piétonnes grâce au rond-point et aux avancées de trottoirs concourent aussi à plus de sécurité pour les piétons.



Complexe de la Pede : rénovation des rives

Ce projet consiste à rénover en profondeur les rives des viaducs de l'échangeur autoroutier de la Pede sur le Ring à Anderlecht.

Au fil du temps, les tablettes existantes en pierre bleue sont devenues instables, créant un danger pour les usagers. Elles sont dès lors remplacées par une poutre de rehausse en béton. Cette poutre ainsi que les trottoirs latéraux sont munis d'une nouvelle chape d'étanchéité à hautes performances. Enfin, les rails de sécurité sont ancrés sur les nouvelles poutres après avoir été réparés en atelier.



Aménagement de la place de la Roue

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Revaloriser les vastes espaces qui entourent l'église St Joseph au profit d'un espace polyvalent (lieu de rencontre, du marché, de la foire...), d'un espace de jeux et d'espaces verts;
- Sécuriser les carrefours et les traversées piétonnes;
- Favoriser les déplacements à pied et à vélo
- Améliorer l'image nocturne de la place et de l'église par un éclairage approprié;
- Favoriser la propreté (poubelles, canisites).



Source : www.espaces-mobilites.com; auteur de projet Espaces Mobilités

Les enjeux principaux

➤ Réaménagement des espaces structurants (et en particulier des espaces structurants prioritaires)

1 Aménagement de l'espace public :

- Critères esthétiques et techniques cohérents.
- Programme d'embellissement artistique.
- Maillage vert et verdoisement des espaces structurants.
- Supports publicitaires.

2 Protection/mise en valeur du patrimoine architectural et naturel sur l'espace public et le bâti :

- Éléments d'art urbain situés en voirie.
- Espaces verts publics.
- Réhabilitation des bâtiments riverains.

3 Réhabilitation architecturale du bâti riverain des espaces structurants :

- PPAS.
- Rénovation.
- Reconstruction.

➤ Protection des patrimoines archéologique, industriel et social

1 Extension de la protection du patrimoine à la mise en valeur et à la protection de leurs abords.

- 2 Patrimoine archéologique.
- 3 Ensembles architecturaux.
- 4 Patrimoine industriel et social.
- 5 PICHEE.
- 6 Patrimoine immobilier exceptionnel.

➤ Protection des espaces verts et mise en œuvre d'actions prioritaires de verdoisement

- 1 Nouveaux parcs (création).
- 2 Maillage vert (réalisation).
- 3 Promenade verte (réalisation).
- 4 Verdoisement 1ère couronne.
- 5 Protection de la ville verte de la 2nde couronne.

Le patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est un aspect important à prendre en compte tant par son aspect historique et symbolique pour la Commune d’Anderlecht que par son importance lors de l’urbanisation d’une zone (demande de permis d’urbanisme,...).

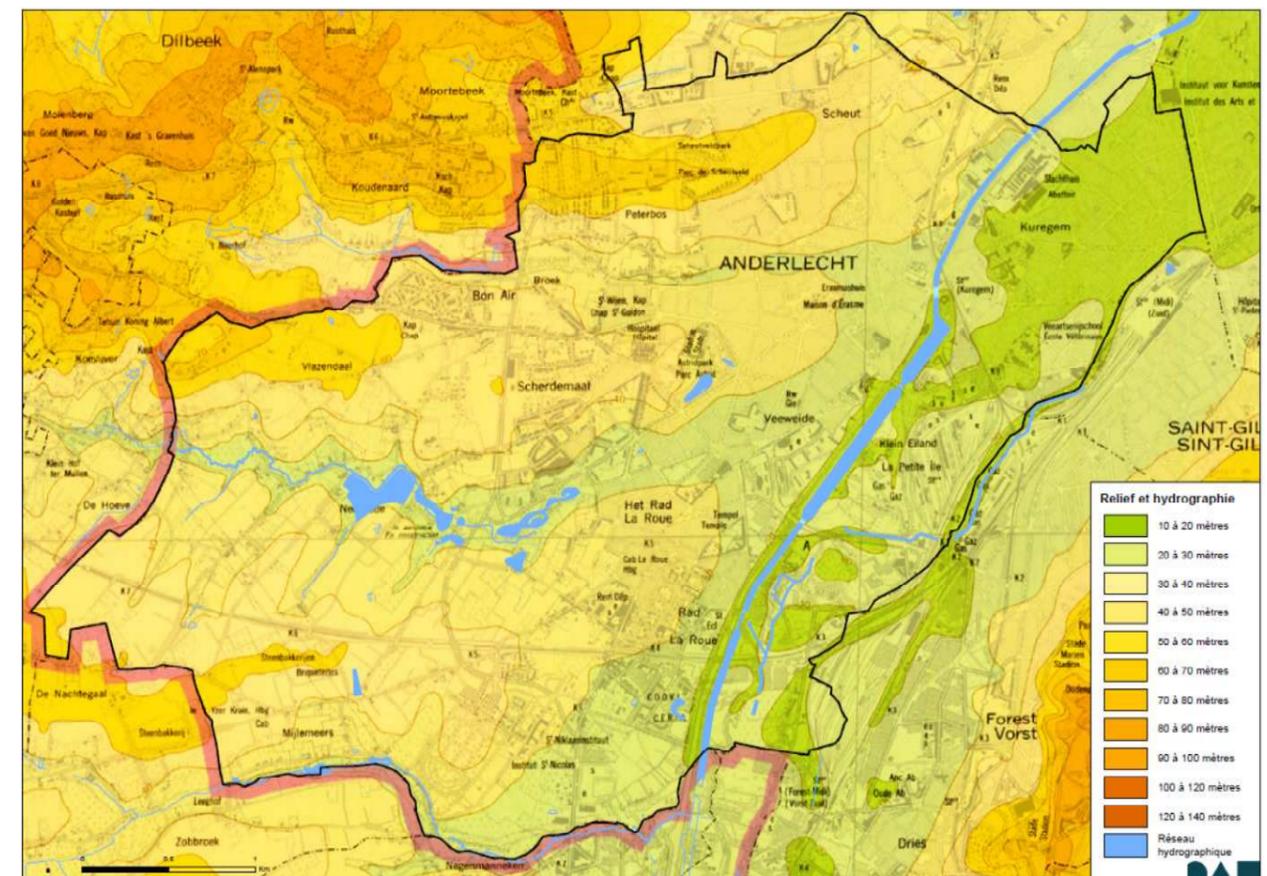
La Carte des sites et découvertes archéologiques et historiques (réalisée en 1993), comporte un total de 67 sites archéologiques situés avec précision. L’inventaire des sites et les cartes de localisation sont consultables dans l’ouvrage « Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles - 8 » édité conjointement par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et les Musées royaux d’Art et d’Histoire en 1994.

Les sites regroupent :

- Un site de découverte de restes d’éléphantidés en bordure du canal.
- Un site de découverte d’une hache polie néolithique.
- Du site du *Champ Sainte-Anne* qui présente des traces d’occupations néolithiques et de l’âge du Fer, une villa romaine et la plus importante nécropole mérovingienne de la Région bruxelloise
- Un site de vestiges très arasés repérés en surface au *Kerpenninks Veld* à la Rue du Pommier.
- Une mention rapportant la découverte d’un trésor de monnaies romaines au Aveld.
- Une mention signalant un toponyme qui conserve le souvenir d’une tombe dont la date reste difficile à déterminer.
- Les sites restant sont répartis entre les différents noyaux d’habitat d’époque médiévale et post-médiévale (Cureghem, Anderlecht, Neerpede, Aa, Veeweide, Broeck et Scheut).

LES PAYSAGES

La topographie



La Commune d’Anderlecht est particulièrement marquée par la vallée de la Senne et du Neerpedebeek. Ces deux vallées peuvent être vues telles des colonnes vertébrales structurant l’ensemble du paysage Anderlechtois et le grand paysage régional. Bien que les progressions entre les différents niveaux d’altitude soient douces, ce dégradé offre des points de vues importants et tout à fait remarquables. Au niveau topographique, la présence de points bas comme la zone verte sur la carte, nous informe sur la convergence des eaux sur le territoire et sur les problématiques qui y sont liées. Ainsi, les quartiers de Cureghem, qui sont très denses sont situés en fond de vallée et sont donc sujets à des problèmes d’écoulements des eaux pluviales.

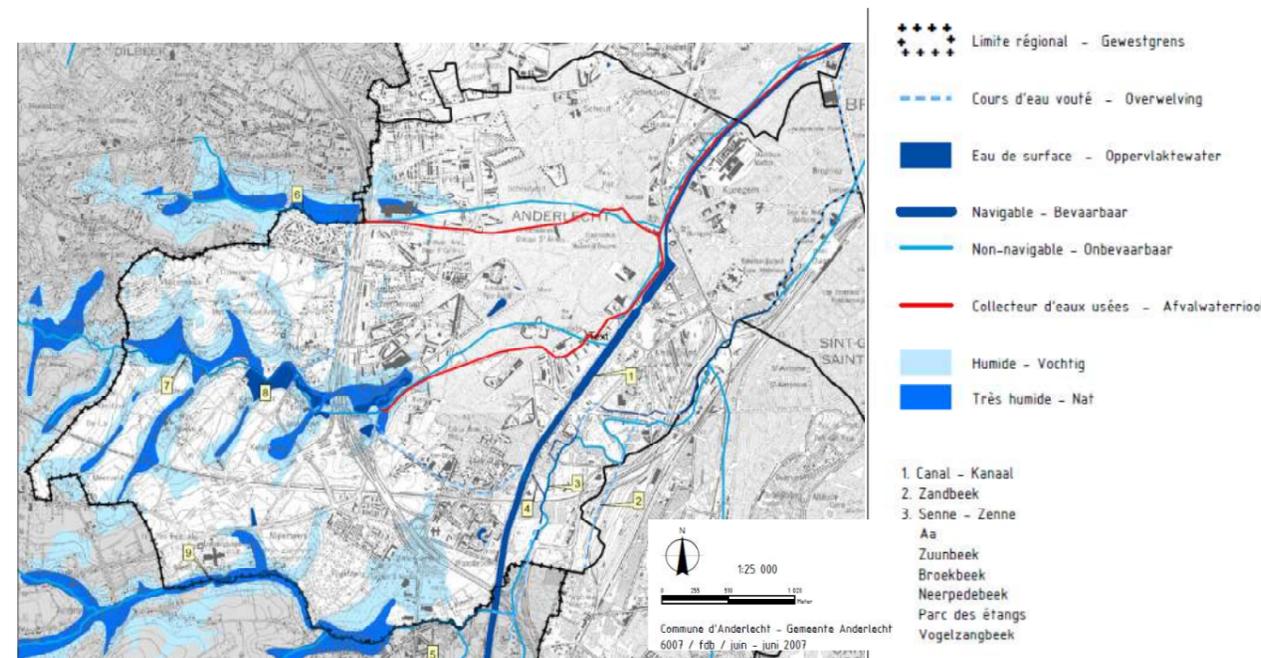
Cette structure d’est en ouest peut être vue comme le fil conducteur du « park system » communal, en s’appuyant sur sa morphologie comme support d’un réseau d’espaces verts et aérés. A l’instar de la vallée, ce réseau doit ainsi pénétrer l’ensemble du territoire jusque dans les quartiers les plus denses.

L'hydrographie

L'attractivité de bon nombre de grandes villes réside dans la présence d'un fleuve majestueux ou d'une grande rivière qui les parcourt. Actuellement, la seule voie d'eau à ciel ouvert qui traverse Bruxelles de part en part est le Canal reliant Anvers et Charleroi. Outre son importance économique, il a une importance géographique et culturelle non négligeable mais, vu son caractère industriel et son aspect localement désaffecté, il constitue plus une rupture qu'un élément structurant du tissu urbain. En revanche, ce sont pour toutes ces raisons qu'il apparaît comme porteur d'un développement futur, et reste un lieu très intéressant à exploiter pour ces perspectives paysagères. La partie sud du canal offre un bel exemple car elle offre une certaine valeur paysagère grâce aux rangées de peupliers.

L'histoire du développement de Bruxelles est indissociable de celle de ses cours d'eau et de ses prairies marécageuses. Bruxelles et ses environs se sont développés dans la plaine alluviale marécageuse de la Senne. Le village médiéval de "Bruocsella", implanté dans les méandres de la rivière s'est développé dans son lit majeur. La Senne et ses affluents, Woluwe, Geleytsbeek, Pede, Molenbeek, etc., le long desquels s'implantent de nombreux ateliers, manufactures et industries, sont à l'origine de la prospérité de la ville. C'est donc surtout du point de vue historique et culturel que ce paysage est important. Dans le passé, les vallées de la Senne et de ses affluents formaient un ensemble dense mais discontinu de zones humides (ou souvent inondées). Cependant, depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, le réseau hydrographique a subi d'importantes modifications : les étangs ont été asséchés sur plus de 75% de leur superficie et les cours d'eau ont été voûtés sur une petite centaine de kilomètres.

A noter aussi que l'appropriation du Canal autre que comme un élément de transport des marchandises reste complexe. En effet, le tirant d'eau est faible et, bien souvent, la vue depuis les berges ne permet pas de voir l'eau. Cette structure physique importante est à prendre en compte dans toute proposition de projet en lien peu ou prou avec le Canal, car le rapport à l'élément aquatique ne se fera pas de la même manière si il est directement accessible ou non.



Source : Extrait PCDN de la Commune d’Anderlecht 2007/2011

On compte trois cours d'eau naturels sur la Commune d’Anderlecht : **Neerpedebeek, Broekbeek, Vogelsangbeek.**

Les caractéristiques majeures du paysage et des espaces publics

Le panorama urbain

Les proportions entre non bâti et bâti sont identiques entre Anderlecht et la Région bruxelloise.

Occupation du sol en 2007				
	Bâti	Non bâti	Non cadastré	total
Anderlecht	759	623	392	1774 ha
	43%	35%	22%	100%
RBC	7335	5505	3298	16138 ha
	45%	34%	20	100%

Source : ACED – DGSIE, superficie en hectares, statistiques site de la RBC

Nombre de logements par type de bâtiment en 2007									
	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS dans							nbre de lgts par imm. à appart.	nbre de lgts par bâtiment
	Maisons de type fermé	Maisons de type demi-fermé	Maisons de type ouvert	Immeubles à appartements	Bât. industriels commerciaux et de services	Autres bâtiments	TOTAL		
Anderlecht	21.871	1.918	304	18.180	4.600	7	46.880	12,6	2,5
RBC	197.912	17.240	6.054	278.224	45.710	168	545.308	9,7	2,8
% Anderlecht	46,7	4,1	0,6	38,8	9,8	0	100		
% RBC	36,3	3,2	1,1	51,0	8,4	0	100,0		

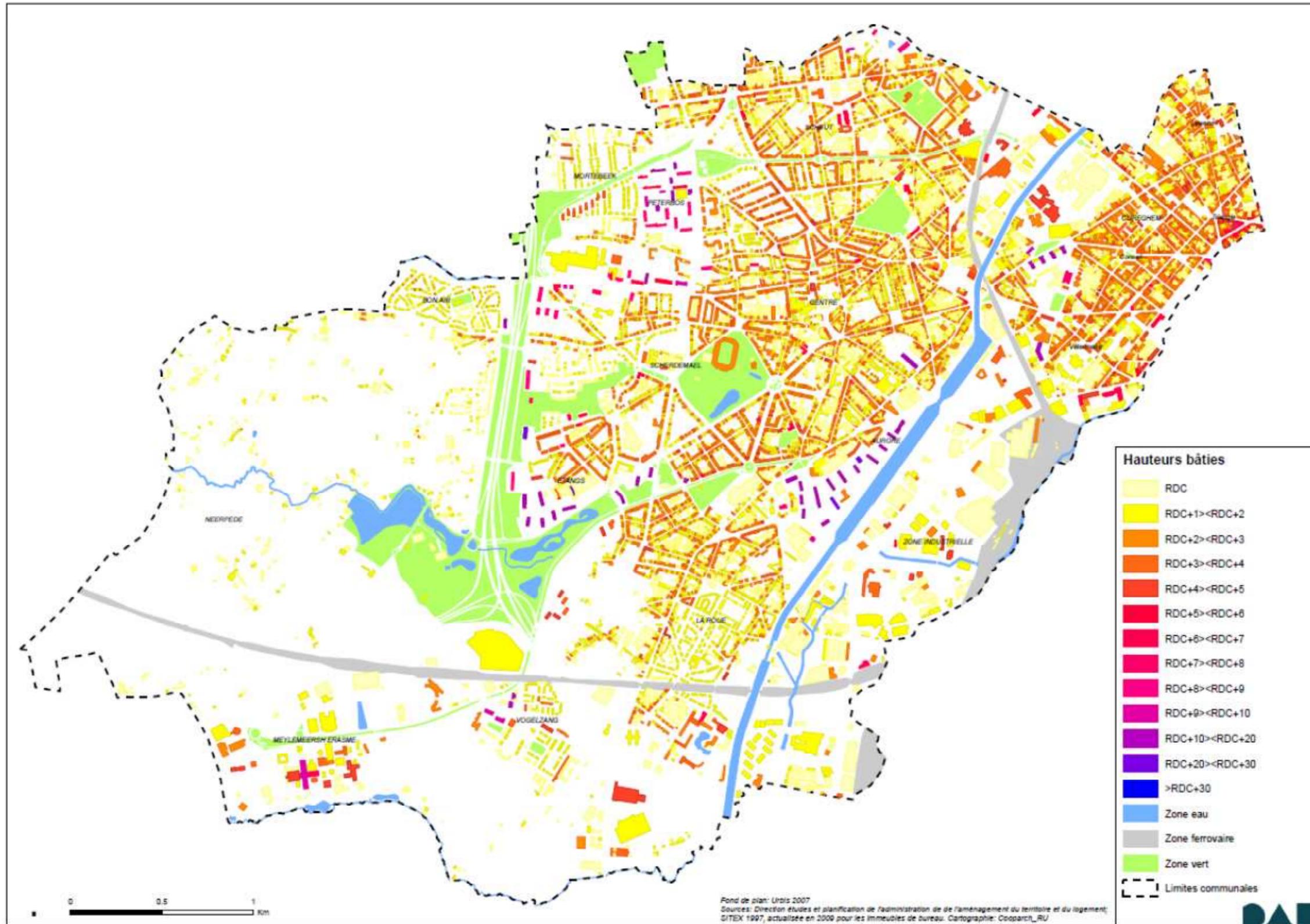
Source : ACED – DGSIE, unité nombre de logements, statistiques RBC

Proportionnellement Anderlecht offre plus de logement dans des bâtiments de type fermé, c'est-à-dire mitoyens. Ce constat s'explique par la grande densité de bâtiments dans certains quartiers. Bien que disposant de moins d'immeubles à appartements qu'en Région bruxelloise, ceux-ci offrent plus de logements par unité. Ici aussi, la grande densité de logements et donc d'habitants sont mis en avant.

La carte suivante (Hauteurs bâties) montre l'hétérogénéité du bâti anderlechtois. Cela indique aussi les vagues successives d'urbanisation et les styles architecturaux des époques. La Commune a connu une époque de construction de bâtiments de grande hauteur dédiés au logement en forme de tour et de barres. Les quartiers plus anciens, eux, affichent un velum (horizon des toits) compris entre 3 et 4 étages.



Tour et barres le long du Quai de Biestebroek, Source : Google Earth 2010



Les repères symboliques

On compte un certain nombre de repères physiques visibles depuis les points hauts de la Commune et offrant une certaine lisibilité à l’échelle régionale :

- Tour du Midi : bien qu’elle ne se trouve pas sur le territoire communal, elle participe activement au repérage dans l’espace communal. Elle symbolise en quelque sorte la porte entre St Gilles, Anderlecht et le Pentagone ;
- Les tours du Peterbos particulièrement depuis le Ring.



Les repères physiques à l’échelle du piéton :

- La Maison Communale, particulièrement depuis la place Bara à côté de la gare du Midi, dans l’axe de la rue de Fiennes ;
- La Collégiale St Guidon depuis la rue Wayez et la place de la Vaillance ;
- Le stade, bien que formant une imposante structure, n’est visible que depuis le quartier qui l’entoure.



Réseau de places et de squares de l’espace public

L’espace public est l’espace essentiel de la ville : sans lui la ville n’est pas possible. L’espace public ne peut être réduit à un support d’activités; il est également le lieu de la représentation, de la mise en scène de la cité. C’est aussi un espace d’expression, de liberté et donc de l’innovation sociale qui est le propre de l’urbain.

Dans l’utilisation de l’espace public, les déplacements sont dominants mais pas partout et pas toujours; il est nécessaire de reconnaître et de valoriser les autres usages de cet espace. La qualité du cadre de vie en dépend largement. En plus de cela, les espaces publics constituent le paysage urbain et la sémantique de la ville qui doit assurer la lisibilité du cadre de vie.

L’espace public est un lieu essentiel de l’intervention publique :

- par nécessité, parce que le cadre de vie conditionne la qualité de vie ;
- par nécessité encore, parce que seul le pouvoir public en a la gestion, le pouvoir et le droit d’intervention ;
- par opportunité, parce qu’ici le pouvoir peut se montrer et se mettre en scène.

Il est le lieu d’exercice de :

- hiérarchisation des voies, partage des usages ;
- traitement des espaces publics (mobilier, qualité des trottoirs, alignement d’arbres...) ;
- scénographie : terme issu du monde théâtral qui donne les codes de composition avec des volumes, des objets, des couleurs, des lumières, et des textures ;
- publicité, signalisation ;

- de l’animation urbaine (diurne, nocturne...).

Le volet "espace public" est nécessairement en relation étroite avec d’autres éléments du PCD. Les fonctions riveraines (les commerces, les équipements et l’habitat) se projettent ou se prolongent dans l’espace public; elles s’articulent sur lui. Le réseau des déplacements piétons doit devenir convergent avec la structure des espaces publics. Les monuments et les sites prendront leur valeur en relation avec l’espace public; un espace qui hébergera aussi l’essentiel de la trame verte dans la ville.

La cohérence des espaces publics et leur hiérarchisation passe aussi par la présence ou non d’un transport en commun, et si celui-ci s’avère être en site propre. Lorsque la largeur de la voirie le permet, une structuration claire et délimitée de chaque usage offre une lisibilité de l’espace importante. Cette clarté est au service d’une meilleure accessibilité, d’une protection des usagers les plus faibles (piétons, cycles) et d’une certaine aménité urbaine (par exemple sur des chaussées commerçantes plus l’espace dédié au piéton est confortable plus celui-ci aura plaisir à flâner et consommer). Sur l’angle physique, une meilleure accessibilité permet d’orienter les flux les plus lourds vers des zones moins fragiles, de favoriser les parcours courts sans voiture, de renvoyer une image positive de la Commune notamment grâce au mobilier urbain utilisé, à la signalétique, ...L’espace public est un lieu important pour l’exercice des fonctions communales, car il demande une gestion importante en termes de nettoyage, d’entretien, de valorisation, mais il est aussi le reflet de l’implication de la Commune afin d’offrir un cadre de vie agréable.

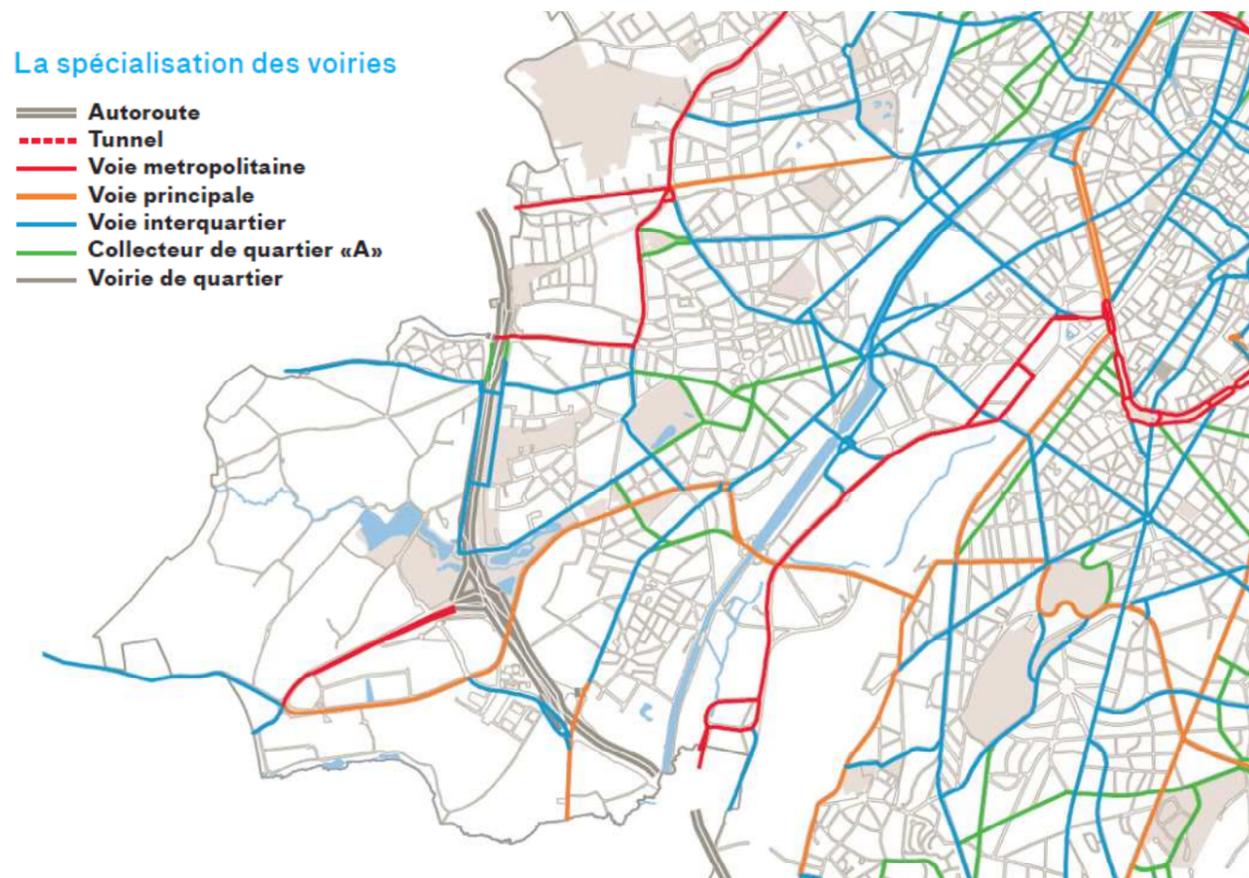
Une grande partie des voiries pourvues d’un transport en commun sont organisées selon en espace partagé entre la voiture et le bus et / ou le tramway. Suivant les heures de la journée, cette configuration peut engendrer une congestion des axes, une source de pollution visuelle, sonore et olfactive, une diminution de la place laissée au piéton, et parfois un degré de dangerosité important. Ce cas n’est pas rare en Région bruxelloise et la gestion de ce trafic par important (surtout pendant les heures de pointe) est complexe et ne se réduit pas à une politique strictement communale. Les plans de mobilité par exemple ont des effets de bord importants.

Les atouts de l’espace public anderlechtois peuvent être résumés comme suit :

- la multiplicité de paysages et d’ambiances, marqués par des spécificités architecturales et urbanistiques ou par des infrastructures fortes, le canal en particulier ;
- les larges avenues ;
- les espaces verts et parcs variés.

Les faiblesses principales sont les suivantes:

- la structure confuse de l’ensemble du territoire, provoquant des difficultés de lisibilité et d’orientation ;
- la dégradation de certains quartiers, entraînant une faible qualité esthétique et la perte progressive des ambiances distinctes ;
- l’impact visuel encore mal géré de grandes infrastructures ;
- le poids de la circulation automobile sur certaines grandes voiries.



Source : Iris2, *Projet de Plan Régional des Déplacements, 2009, diagnostic*

Anderlecht possède de grandes avenues agréables et ouvertes, souvent arborées : citons l'axe Marius Renard - Roi Soldat, boulevard Prince de Liège, boulevard Lambert, boulevard Sylvain Dupuis, la route de Lennik, boulevard de la Révision (avec l'Ecole Vétérinaire en bout de perspective). Cependant, on doit constater que, en dehors des noyaux anciens, les rues sont en général très larges, avec des qualités paysagères inégales.

La caractéristique d'Anderlecht est sa composition de quartiers d'un caractère bien défini et bien spécifique. Saint-Guidon, Cureghem, Scheut, Birmingham, la Roue, Bon Air : tous présentent des formes urbanistiques et architecturales qui leur sont propres et y ajoutent une ambiance particulière.

Notons aussi la multitude de places, de types et de tailles différentes, qui toutes présentent un potentiel urbain important, grâce à leur position stratégique dans la Commune et à leur forme spécifique. Citons le pont square Vandervelde, la place de la Vaillance, la place Bara, la place du Conseil, la place de la Beauté, le square Albert Ier. Souvent, l'aménagement de ces lieux offre peu d'attrait et ne valorise pas les qualités implicites.

Le territoire d'Anderlecht est fort découpé par des barrières. Le chemin de fer et le Ring structurent (ou déstructurent) l'espace anderlechtois et les ponts et passages restent fort utilitaires sans aider la lisibilité de l'espace urbain. Le potentiel paysager du canal n'est que partiellement exploité et souffre de l'aménagement indifférent des ponts et leur manque de perspectives. En direction de Forest, l'axe industriel représente une large frontière.

Les autres espaces structurants sont des grandes structures linéaires et les places qui y sont liées. Ils se divisent en deux groupes selon leur orientation. Les groupes le plus importants sont des grands tracés continus dans le sens centre-ville/périphérie comme les chaussées de Ninove (son profil va bientôt évoluer fortement avec l'arrivée du tramway) et Mons, l'avenue d'Itterbeek ou la rue de Birmingham. Un deuxième groupe comprend des tracés plus fragmentaires comme le Ring ou les

boulevards de la Grande Ceinture. Les places, les carrefours sans noms et les ponts associés à ces axes font automatiquement partie des espaces structurants : les places de la Vaillance, Bizet, Verdi et de la Beauté; les squares Albert Ier et Vandervelde, le rond-point du Meir.

A cette liste on pourrait ajouter d'autres lieux et tracés. La place du Conseil en bout de perspective de la rue de Fiennes est d'une importance symbolique pour Anderlecht. Les deux lignes de chemin de fer sont éminemment structurantes, notamment dans le quartier la Roue, de la Petite-Île et dans le cas des ponts sur le canal.

Les atouts et faiblesses de l'espace public

Les atouts de l'espace public Anderlechtois peuvent être résumés comme suit :

- la multiplicité de paysages et d'ambiances, marqués par des spécificités architecturales et urbanistiques ou par des infrastructures fortes, le canal en particulier ;
- les larges avenues ;
- les espaces verts et parcs variés.

Les faiblesses principales sont les suivantes:

- la structure confuse de l'ensemble du territoire, provoquant des difficultés de lisibilité et d'orientation ;
- la dégradation de certains quartiers, entraînant une faible qualité esthétique et la perte progressive des ambiances distinctes ;
- l'impact visuel encore mal géré de grandes infrastructures ;
- le poids de la circulation automobile sur certaines grandes voiries.

Le rapport au végétal



Source : www.ibgebim.be

Anderlecht est connue pour sa présence en espaces verts importante, puisque 200 hectares du territoire anderlechtois sont des espaces verts. Ce patrimoine naturel est constitué de parcs et jardins publics, mais également d'arbres d'alignement et de parterres. Cette représentation d'éléments verts ou ouverts est constituée essentiellement d'une zone rurale importante qui s'étend sur un peu moins d'un quart de la superficie totale du territoire – près de 21 % soit environ 3,5 km². Elle compte aussi de nombreux parcs et jardins, dont la répartition et la superficie reste décroissante d'ouest en est de la Commune. Certains quartiers jouissent aussi d'un cadre de vie de qualité grâce à des jardins et espaces verts privés ou partagés comme il est le cas au sein de cités jardins (jardins privés) ou à la Cité du Peterbos où la configuration du bâti en tours et barres laisse une large place aux espaces verts en pied d'immeubles.

Comme nous le montre la carte ci-avant, la zone de Neerpede à l'extrême ouest de la Commune compte parmi les grandes zones vertes de la Région, avec la forêt de Soignes et l'espace de Laeken.

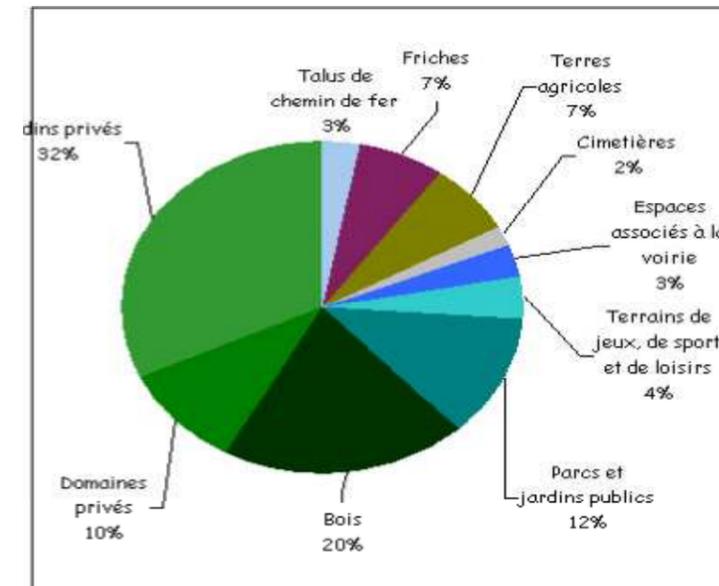
Avec la création du parc Astrid (15 Ha) en 1910-1912, la Commune se lance dans une dynamique volontariste en matière de politique des espaces verts. Dans les années '20, trois cités-jardins seront construites sur le territoire communal (La Roue, Moortebeek et Bon Air) qui constituent aujourd'hui des ensembles patrimoniaux remarquables. Ces cités présentent un potentiel végétal considérable constitué de jardins (avant et arrière), de haies et de plantations en voirie, de pelouses et de parterres. Les cités modernistes des années '50 ont également été conçues de manière à offrir aux habitants un maximum de verdure.

Après la guerre, les services communaux ont entamé une politique inspirée de la Charte d'Athènes. Les espaces verts seront dès lors aménagés non plus seulement dans un esprit d'embellissement mais également dans un esprit fonctionnel, en offrant à la population une gamme d'équipements collectifs tels qu'aires de jeux, de sport etc. Le « plan vert » de la Commune sera élaboré de manière à constituer sur le territoire communal un véritable « park system ». La Commune prévoit alors d'aménager un réseau de « jardins de quartier » recouvrant la totalité du territoire communal, divisé en différentes unités de voisinage qui sont délimitées par les grands axes de circulation.

Récemment, la Commune a également fait réaliser, dans le cadre du programme européen Interreg, une étude pour l'aménagement d'un maillage vert et bleu sur son territoire.

Aujourd'hui, le travail accompli par le Service des Espaces Verts tend à poursuivre cette politique volontariste et à maintenir cette réputation de commune verte. C'est d'ailleurs dans cet objectif que la Commune a élaboré un Plan Communal de Développement de la Nature, qui constitue une première pour la Région de Bruxelles- Capitale (cf. chapitre Anderlecht environnemental et durable)

Catégories d'espaces verts en % de la superficie verte totale de la Région



Source : <http://cartoweb2.ibgebim.be/cartoweb2/map.phtml?config=rbdh6&langtype=2060>

Anderlecht possède depuis longtemps une tradition de commune verte. En effet, la Commune, ancienne fédération de hameaux, a conservé pendant longtemps une relation étroite avec son hinterland rural, le Pajottenland.

Les terrains où se mène encore une activité économique de type agricole, horticole ou sylvicole (peupleraies) couvrent une superficie de 606 ha (7% de la superficie régionale en espaces verts) et sont situés, pour la grande majorité, à l'extrême périphérie de la Région, à Neerpede. Ils constituent une transition entre la ville et les territoires plus ruraux.

Park-System

Anderlecht est la seule Commune à avoir planifié la création systématique d'espaces verts lors du développement de nouveaux quartiers. Lorsqu'elle établit un plan de lotissement dans les années soixante, la régie foncière communale met en œuvre un « park-system », sorte de maillage vert avant garde, véritable chapelet d'espaces verts qui traverse les zones à construire. Le parc des Etangs et le parc de Scherdemael en sont les principales réalisations.

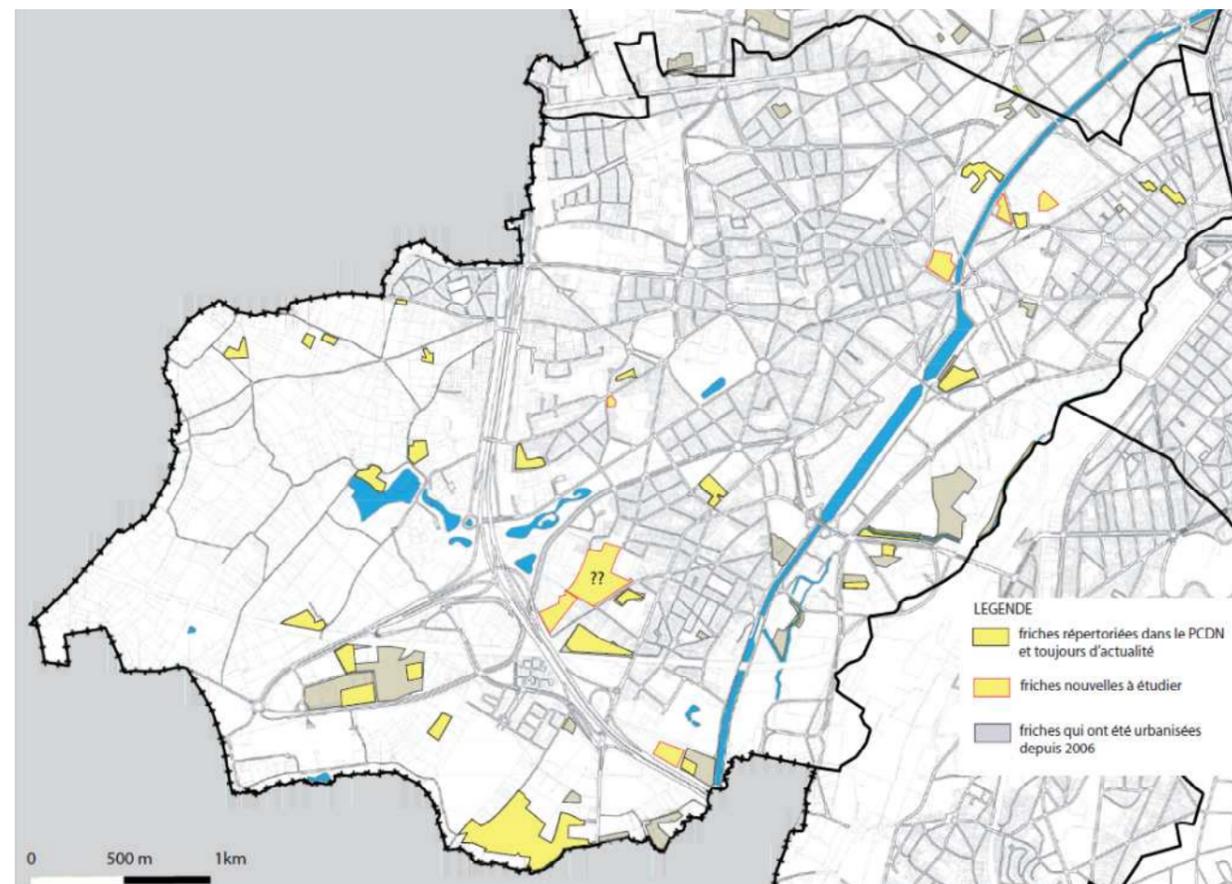
Ainsi, des promenades sont organisées par autour du « park-system » qui traite à la fois à l'architecture, à l'urbanisme et au paysagisme, et portent principalement sur l'analyse du quartier de Scherdemael, l'un des maillons forts du Park System d'Anderlecht. Cette planification urbaine, typique des années 50 et 60, se référait à la fameuse Charte d'Athènes de 1933 qui dictait des principes de ville fonctionnelle notamment grâce à une amélioration du cadre de vie. Plus que toute autre Commune de l'agglomération bruxelloise, Anderlecht s'en est inspirée pour la création de ses nouveaux quartiers.

La politique actuelle des espaces verts tend à s'articuler autour des concepts de maillages vert et bleu (cf. chapitre Anderlecht environnemental et durable). Le maillage « vert » vise à implanter des espaces verts dans les zones centrales de la ville qui en sont dépourvues, à relier les espaces verts entre eux par des cheminements arborés en faveur de la circulation des piétons et des cyclistes (fonction sociale), de la faune et de la flore (fonction écologique). Le maillage " bleu " se propose de remettre les rivières et les ruisseaux en surface de manière à séparer leurs eaux des égouts, à recréer des zones humides et en faire des lieux d'attraction pour les usagers.

Les premières réalisations concrètes de cette philosophie d'aménagement peuvent être observées dans certains quartiers centraux - les parcs de la Rosée à Anderlecht

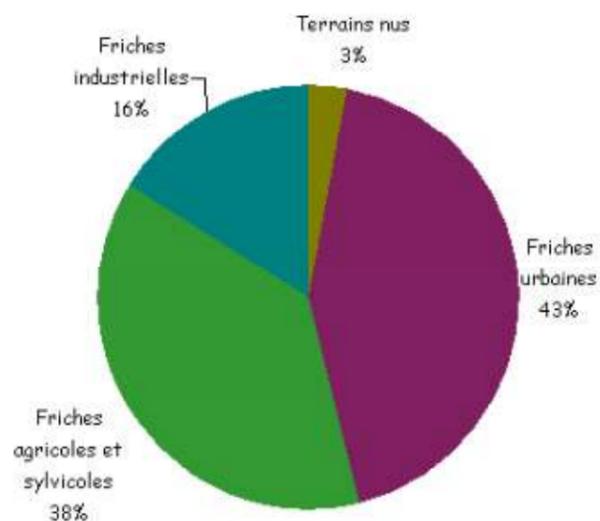
En matière d'espaces verts, l'ouvrage « Parc et Jardins de Bruxelles » de Jacques Boulanger-Français est une bonne référence¹¹. Cet ouvrage décrit 100 espaces verts bruxellois, dont 9 à Anderlecht :

- le Parc Astrid (ci-contre) : imaginé en 1927 par l'architecte paysagiste Jules BUYSENS, il accueille les installations du Royal Sporting Club d'Anderlecht (RSCA);
- le Parc Forestier : les travaux furent commencés en 1967, après que le cimetière qui occupait précédemment les lieux ait été désaffecté;
- le Parc de Scherdemael : inauguré en 1964, c'est le premier maillon du park-system anderlechtois;
- le Jardin de la Maison d'Erasmus comporte deux parties, un petit parc réalisé au début des années 40 et un jardin intime;
- le Parc Joseph Lemaire;
- le Parc Jean Vives fut réalisé par le service des jardins de la Commune;
- le Parc des Étangs se caractérise par des plans d'eau successifs;
- le Parc de la Pede est un parc à vocation régionale d'une vingtaine d'hectares;
- le Parc Crickx est situé dans un des quartiers où les espaces verts font le plus défaut.
- Le Parc de la Rosée, inauguré en 2000, offre essentiellement des activités de loisirs (jeux, pétanque, kiosque).



Les friches

Issues de l'abandon d'activités agricoles ou industrielles ou de la démolition de bâtiments, les friches sont des espaces résiduels recolonisés par une végétation spontanée. Elles couvrent 613 ha, soit 7% de la superficie régionale des espaces verts.



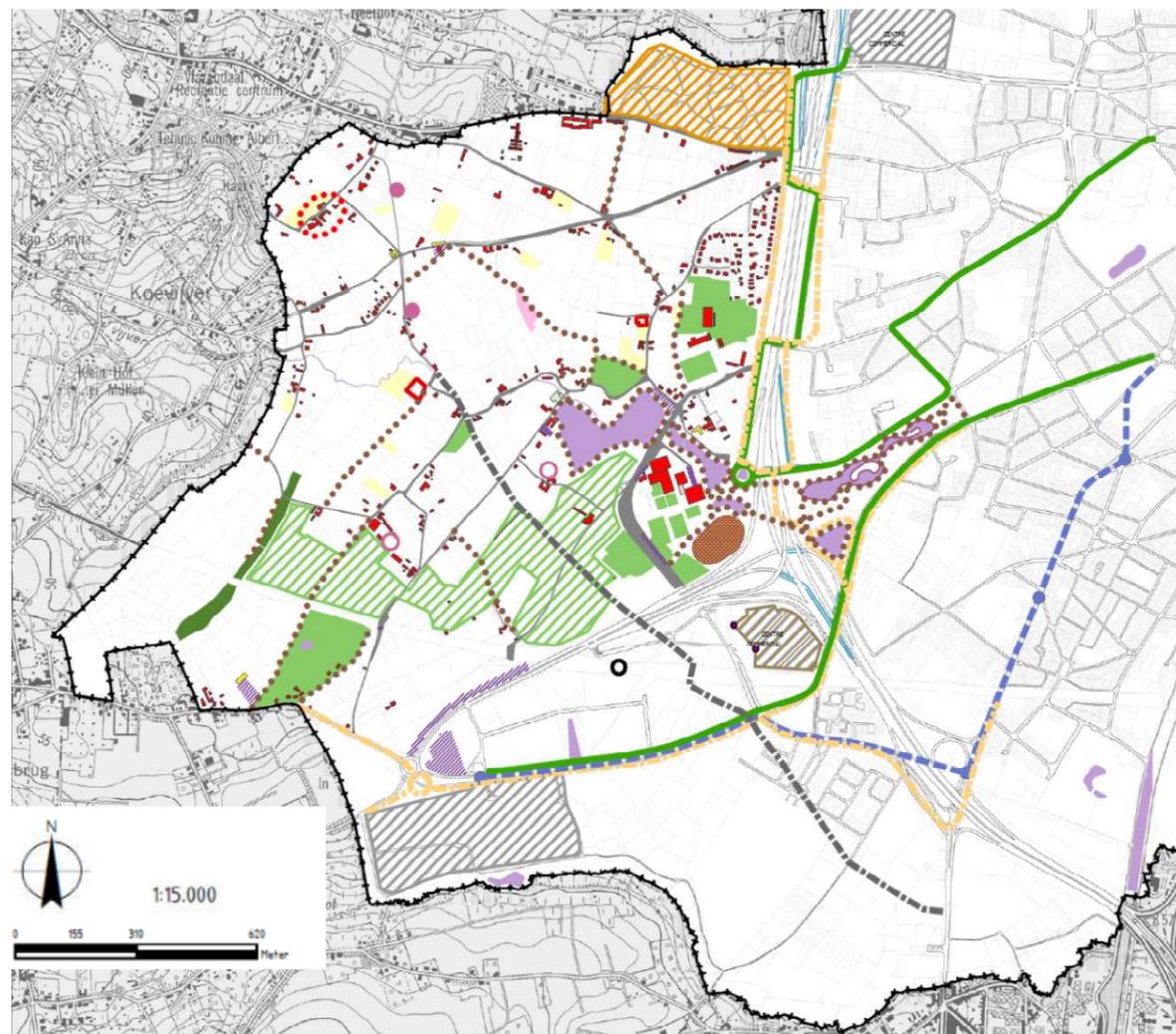
Source : IBGE Degré de verdurisation et espaces verts, répartition du type de friches en Région de Bruxelles Capitale

Un ensemble de friches a été relevé lors de l'élaboration du PCDN. Dans un souci de mise à jour des données, le constat est que beaucoup d'entre elles ont perdu leur statut en s'urbanisant ou font/ont fait l'objet d'une étude d'urbanisation.

Ce terrain reste un potentiel fort intéressant pour la Commune, particulièrement dans un quartier très densément bâti et peuplé où il manque cruellement d'espaces verts d'agrément de proximité et de logements neufs.

¹¹ Publié en 1993 avec le soutien de la Région.

La relation entre paysage et qualité de vie



Source : PCDN, réalisation SumResearch, fond Urbis, Morphologie de la zone de Neerpede, octobre 2006

Frontières communales		Gemeentegrens		Chemin, sentier		Veldweg, voetpad	
Terrain de sport : foot (F/V), tennis (T), rugby (R), ski (S), sport en salle		Sportterrein : voetbal (F/V), tennis (T), rugby (R), ski (S), sportzaal		Zone d'intérêt historique		Zone van cultuurhistorische belang	
Terrain de golf		Golfterrein		Verger		Boomgaard	
Bati		Bebouwing		Manège		Manège	
Horeca		Horeca		Parking publics		Publieke parking	
Ferme		Boerderij		Parking privé		Private parking	
Voirie à usage motorisé et non motorisé		Verkeersweg		Roselière		Rietland	
Grands complexes : hôpital, centre commercial		Ziekenhuis, winkelcentrum		Centre de dressage pour chiens		Centrum voor honden dressur	
Créé jardin		Tuinwijk		Ferme pédagogique		Pedagogische hoeve	
Bois		Bos		Future station RER		Toekomstige GEN station	
Piste cyclable		Fietspad		Veeveyde		Veeveyde	
Métro		Metro		Talus		Berm	
Bus		Autobus					
Ligne haute tension		Hoogspannings lijn					

La zone de Neerpede est particulière dans Anderlecht en ce sens qu'elle allie un paysage naturel relativement préservé et une qualité de vie que l'on ne retrouve pas forcément dans les autres parties de la Commune. Neerpede, est limité à l'est par le Ring de Bruxelles, au sud par la route de Lennik et par la limite de la Commune de Vlezenbeek, à l'ouest et au nord par la Commune de Dilbeek, avec Sint Anna Pede et Itterbeek. A la différence d'autres sites naturels ou semi-naturels, Neerpede est habité et c'est donc cet habitat avec son paysage tantôt façonné par l'homme (paysage agricole) tantôt naturel (vallée de la Pede) qui forment l'espace semi-naturel de Neerpede. Le Ring qui constitue une barrière physique à l'urbanisation. Cette coupure (dotée de « portes » au niveau du passage du Ring grâce aux 6 ponts sous ou au dessus de l'autoroute) et la méconnaissance du site par les Anderlechtois et bruxellois a permis en quelque sorte de protéger cet espace agricole d'un développement urbain non respectueux du site. Néanmoins, la partie sud inscrite comme zone d'équipement et zone d'industrie urbaine au PRAS, a reçu et reçoit encore aujourd'hui en certain nombre d'entreprises de grande taille (hôpital Erasme, parc scientifique de l'ULB, entreprise l'Oréal...).

De son côté la Commune d'Anderlecht, par une politique de rachat de terres, a transformé une partie de Neerpede en zone sportive et y a favorisé l'installation de cours de tennis, de terrains de hockey et d'un golf. De même, la Commune a été à l'initiative de la création du bassin d'orage d'un peu plus de 5ha formant un étang dans la vallée de la Pede.



Source : www.bing.com

Par la beauté des paysages, de l'enchaînement des vallons et la présence de la grande vallée de la Paede, ce site s'est retrouvé dans les toiles du maître Breughel.

Le patrimoine architectural de Neerpede n'en est pas moins important avec ses fermes typiques, le Luizenmolen, le pavillon de chasse de la rue du Chaudron et les ponts caractéristiques sur le chemin de fer.



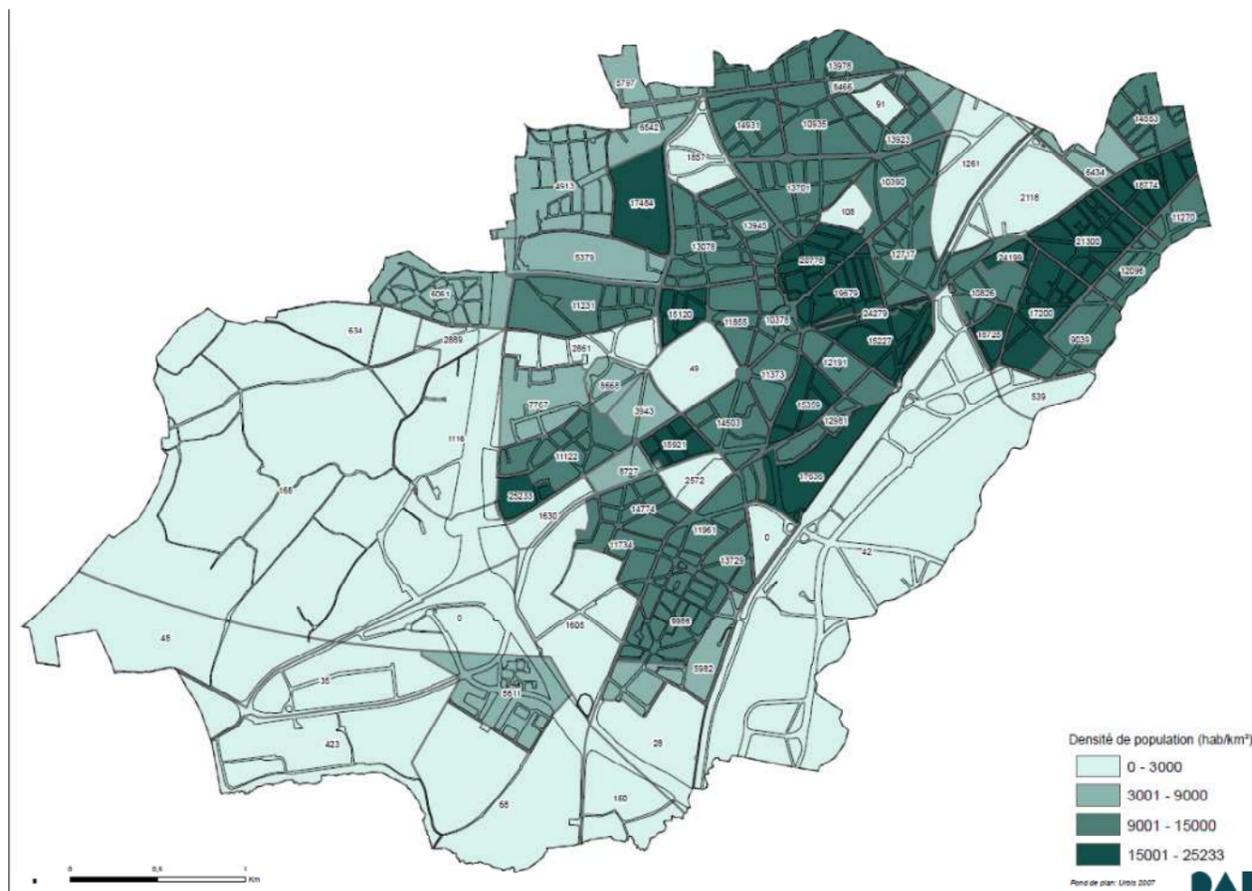
Source photo : asbl Neerpede blijft, Neerpede vivra <http://neerpede.org>

2.2.2. Anderlecht : Habité et vécu

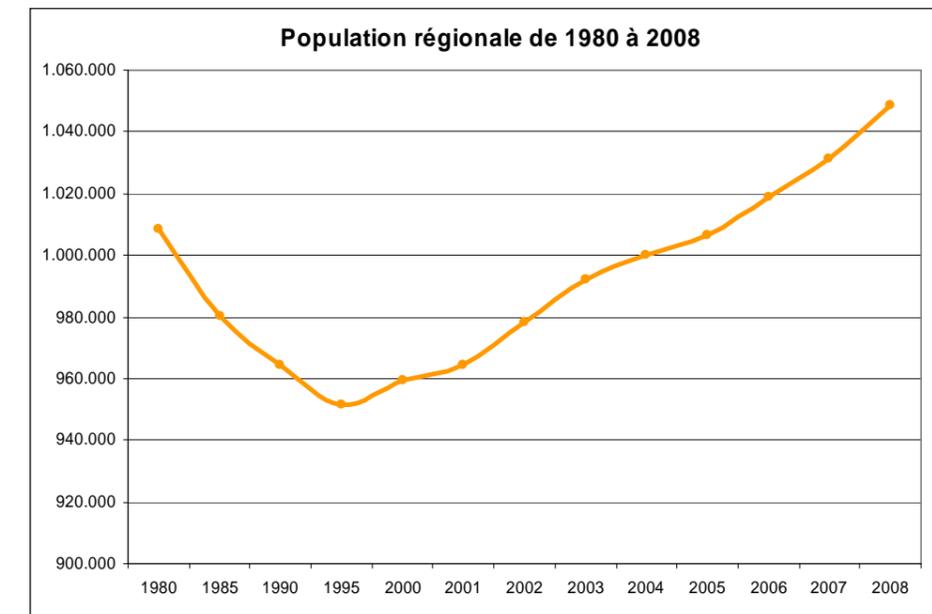
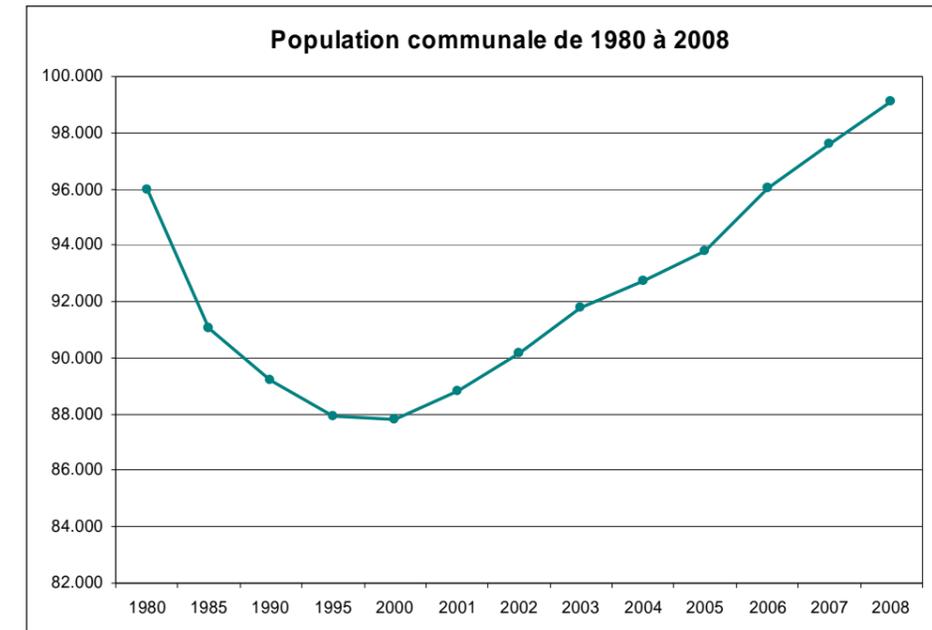
LA POPULATION

Evolution et caractéristiques de la population

Densité de population au 01/01/2006 par secteurs statistiques (Source INS)



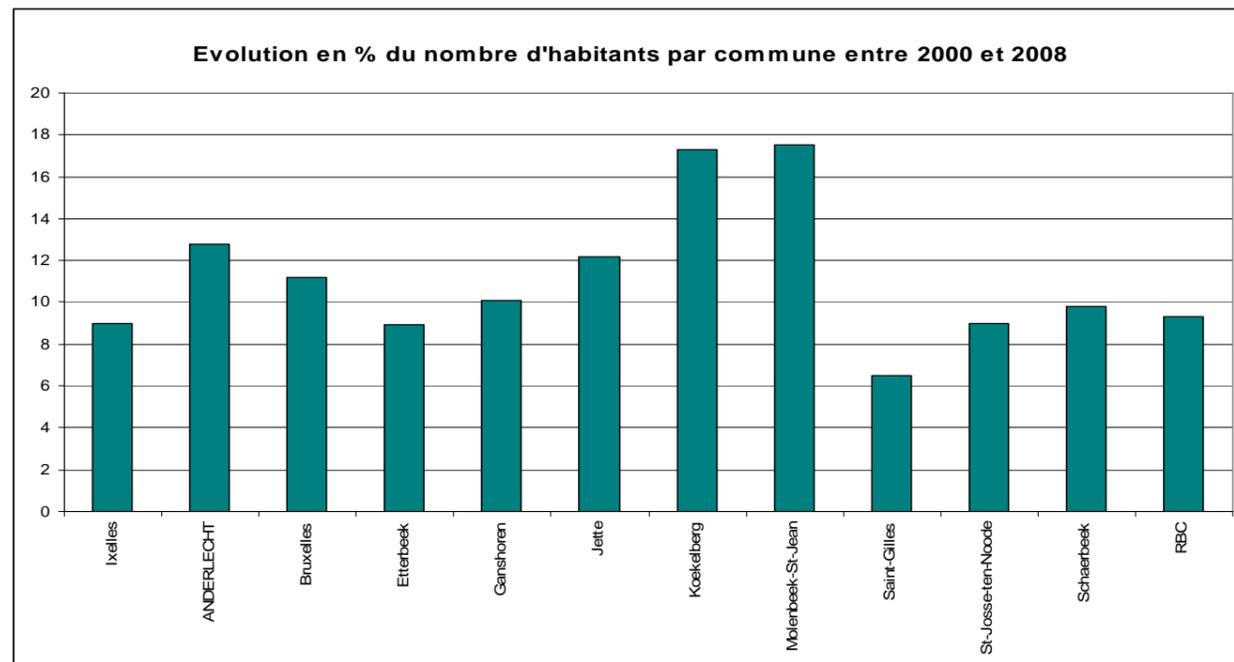
Evolution de la population résidente



Réalisation COOPARCH-RU – Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, Service Démographie

La Commune a connu une augmentation constante de sa population depuis le milieu du XIXe siècle jusqu’en 1969. Depuis la fin des années 90, la population est à nouveau en augmentation. Elle passe de 87.812 habitants en 2000 à 99.085 en 2008, soit une augmentation de 11% en 8 ans. L’évolution est conforme à la tendance observée en Région de Bruxelles-Capitale. Sur les graphiques ci-contre, on remarque que les courbes sont quasiment identiques. La population d’Anderlecht représente 9.46% de la population régionale en 2007.

La population totale atteint 104 769 habitants en 2010. Et 112.258 au 1^{er} janvier 2013 !

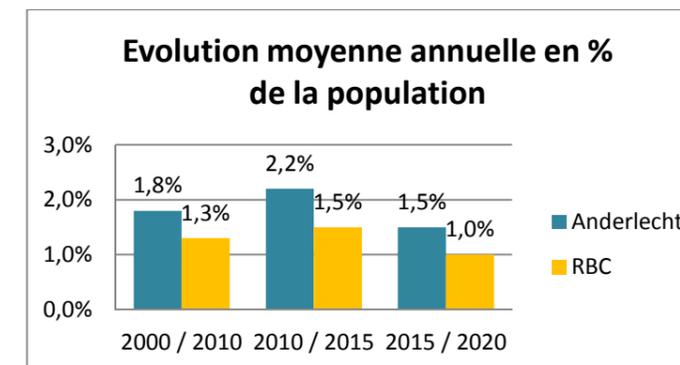


Réalisation COOPARCH-RU – Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, Service Démographie

Selon l'étude de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale dans « Les cahiers de l'IBSA, Projections démographiques bruxelloises 2010-2020 » Anderlecht a connu entre 2000 et 2010 une hausse de 19% de sa population totale.

Accroissements annuels moyens de population

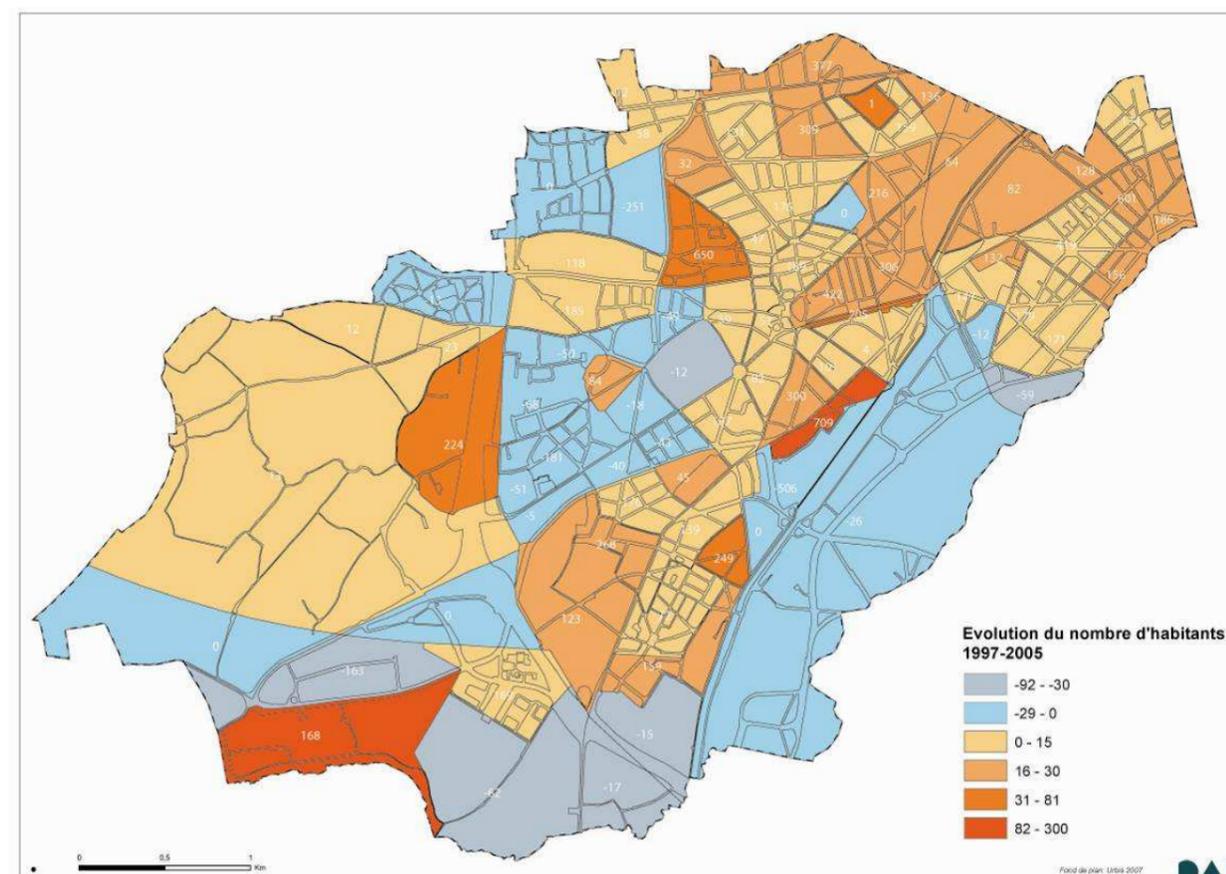
	2000	2000 / 2010		2010	2010 / 2015		2015	2015 / 2020		2020
Anderlecht	87 812	1696	1.8%	104 769	2458	2.2%	117 061	1788	1.5%	125 999
RBC	959 319	12882	1.3%	1 088 138	16521	1.5%	1 170 744	11973	1%	1 230 611



Source : IBSA, Projections démographiques bruxelloises 2010-2020, traitement COOPARCH- R.U

On constate que dans le futur, Anderlecht verra sa population augmenter plus rapidement que celle de la Région. Cette hausse aura un impact sur l’adaptation des équipements et sur la demande en logements notamment. L’augmentation sera de moins en moins forte avec le temps. Cependant si on regarde l’évolution projetée entre 2000 et 2020, celle-ci atteint +43% !. Ces projections sont à appréhender avec mesure car les mouvements de populations, les phénomènes sociaux et les pressions sur l’offre en logement, influent énormément sur les mouvements de la population.

Evolution de la population entre 1997 et 2005



Source : nombre d'habitants par secteurs statistiques INS, cartographie COOPARCH-RU

Les valeurs affichées ci-avant sont exprimées en pourcentage, et font ressortir plus particulièrement certains quartiers comme Meylemeersch ou CERIA qui affichent les évolutions à la baisse les plus fortes.

Néanmoins, lorsqu’on relève l’évolution de la population en valeurs absolues, il s’agit des quartiers Aurore et Peterbos qui affichent la plus grande perte d’habitants.

En privilégiant un calcul d’évolution en pourcentage, les quartiers sont mieux pris en compte selon leurs spécificités.

C’est-à-dire qu’une perte même faible d’habitants dans certains quartiers peut avoir des conséquences importantes sur celui-ci.

A titre d’exemple, le secteur hôpital Erasme est marqué par la plus forte hausse en pourcentage d’habitants, car il est passé numériquement de 56 à 224 personnes entre 1997 et 2005.

En revanche, en valeur absolue, le secteur du Chemin de Mons / St Luc reste le plus significatif en passant de 511 à 1220 habitants, soit 709 personnes en plus.

Au total ce sont plus de 7.900 personnes qui sont arrivées sur le territoire anderlechtois de manière assez inégale dans la répartition géographique, privilégiant les centralités dynamiques.

Le centre élargi d’Anderlecht (toute la partie entre le Ring et la voie ferrée) connaît la plus forte augmentation avec 5.280 personnes en plus entre 1997 et 2005.

La partie sur Cureghem et la zone du Canal affiche une augmentation de 2.238 habitants au total.

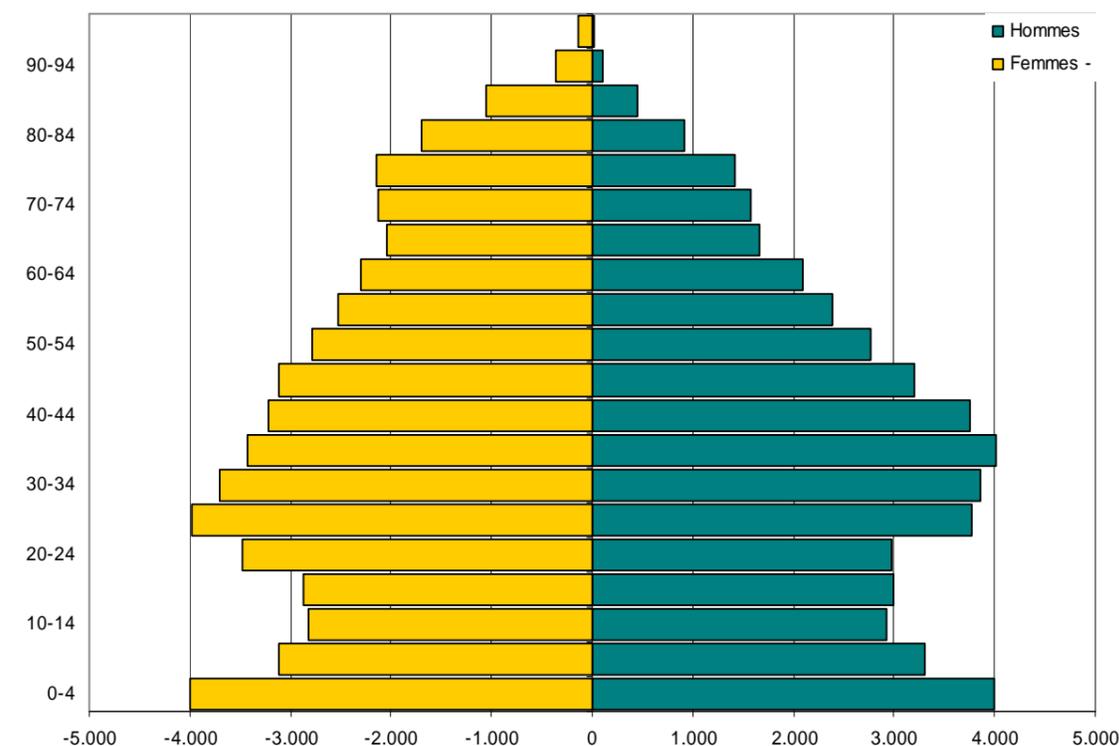
Enfin, la partie ouest de la Commune n’a augmenté que de 397 personnes en raison de son caractère rural et de la protection vis-à-vis de l’implantation de nouvelles habitations sur cette partie.

Pyramide des âges en 2008

2008	0-19 ans	20-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 et plus	total
Anderlecht	26.020	21.776	20.731	14.863	15.695	99.085
%	26,3	22,0	20,9	15,0	15,8	100
RBC	253.288	252.059	228.554	162.545	152.045	1.048.491
%	24,2	24,0	21,8	15,5	14,5	100

Réalisation COOPARCH-RU – Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, Service Démographie

On constate une part importante des 0-19 ans en 2008 qui reste légèrement supérieure à la moyenne régionale. Cela peut s’expliquer par un taux de natalité plus élevé qu’en Région bruxelloise, à savoir de 17.2 ‰ à Anderlecht et 15,4 ‰ en RBC.



La structure de la population à Anderlecht reste similaire à celle de la Région. Naturellement, on note une proportion de femmes plus grande que d’hommes à partir de 60 ans jusqu’en fin de vie. En revanche, celle-ci est plus élevée pour les hommes âgés de 30 à 44 ans. En comparaison avec d’autres Communes de la première couronne, Anderlecht compte une part importante de jeunes âgés entre 4 et 20 ans. Nous pouvons en conclure que les familles sont bien représentées au sein du territoire et que, de manière générale, le mélange générationnel est homogène.

Les profils sociaux des quartiers

âge moyen de la population

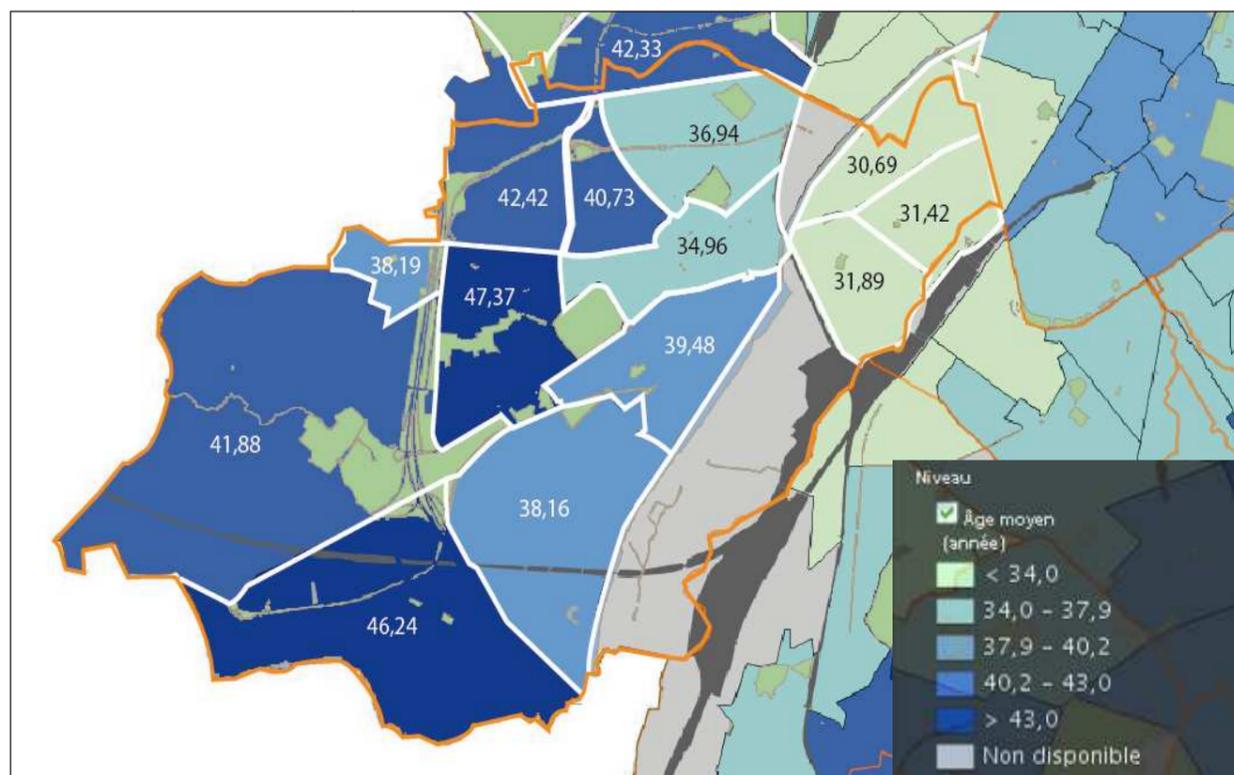
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Anderlecht	39.21	38.97	38.71	38.47	38.35	38.18	37.87	37.66

Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, Service Démographie

En 2005, la proportion de jeunes est la plus importante à Anderlecht et est en croissance. En effet, les moins de 20 ans sont surreprésentés en comparaison avec les autres tranches d’âge. Les populations entre 20 et 34 ans et entre 35 et 49 ans sont à peu près égales alors que les personnes de plus de 50 ans sont en minorité.

L’âge moyen à Anderlecht est d’environ 38 ans. Ce qui correspond à peu près à l’âge moyen de la RBC. L’âge moyen est en baisse à Anderlecht, comme sur l’ensemble de la population de la RBC. Il est le moins élevé dans le nord-ouest de la Commune.

La part des moins de 19 ans et plus élevée à Anderlecht qu’en RBC. Par contre, les populations entre 20 et 49 ans sont plus nombreuses en RBC. Bien que la part des personnes les plus âgées (au-delà de 65 ans) soit légèrement plus élevée que la moyenne de la RBC, Anderlecht est parmi les Communes s’étendant jusqu’à la seconde couronne qui concentre une des parts les moins importantes de personnes âgées dans la Région bruxelloise¹². L’âge moyen d’Anderlecht est en baisse. Il passe d’environ 39 ans en 2000 à un peu plus de 37 ans en 2007. Cette baisse est conforme à celle de la RBC. La population jeune se concentre dans les quartiers Est de la Commune, alors que les moyennes d’âge les plus élevées se localisent essentiellement à l’ouest.



Population belge et étrangère

Population	BELGE			ÉTRANGÈRE			TOTAL		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	TOTAL
Anderlecht	35.790	39.061	74.851	12.403	11.831	24.234	48.193	50.892	99.085
RBC	359.419	394.029	753.448	146.544	148.499	295.043	505.963	542.528	1.048.491
Proportion Anderlecht	36,1	39,4	75,5	12,5	11,9	24,5	48,6	51,4	100
Proportion en RBC	34,3	37,6	71,9	14,0	14,2	28,1	48,3	51,7	100

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique (01/01/2008)

¹² <http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be>

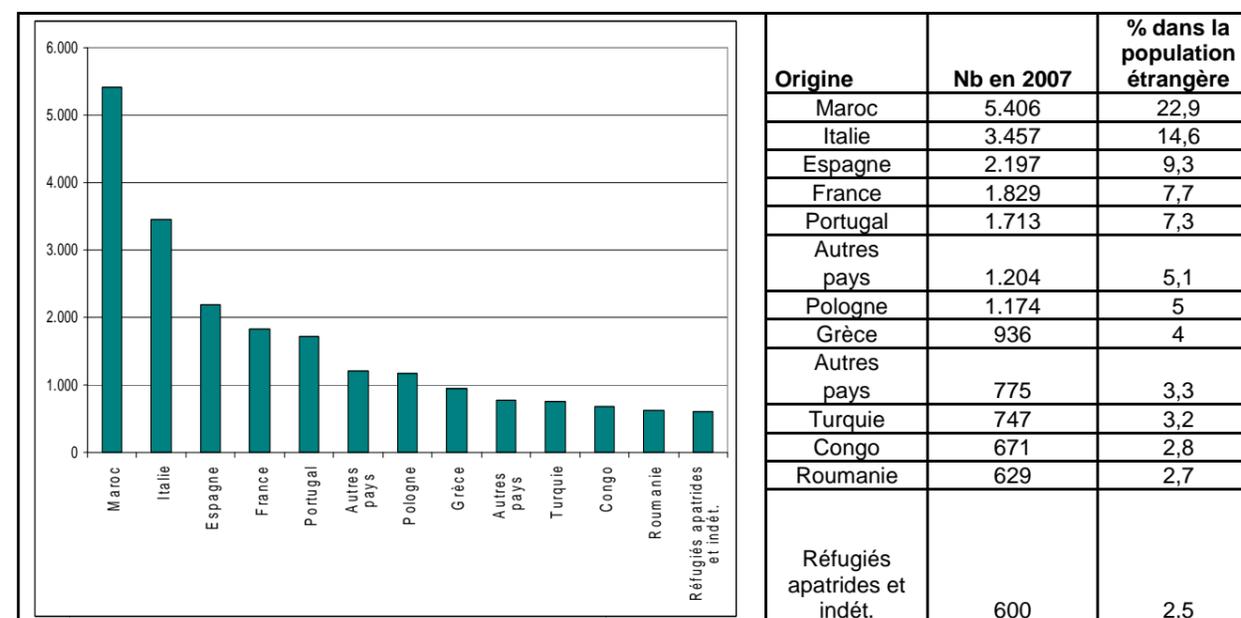
Population étrangère au 1er janvier 2007 par continent								
	UE	Autres pays + Croatie	Afrique	Asie	Amérique	Océanie	Réfugiés, Apatrides & Indét.	TOTAL
Nb Anderlecht	12.717	474	7.649	1.702	459	3	600	23.604
% Anderlecht	53,9%	2,0%	32,4%	7,2%	1,9%	0,0	2,5%	100%
% RBC	60,3%	2,9%	21,6%	9,8%	3,5%	0,1	1,8	100

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - calculs IBSA (MRBC)

Un quart de la population d’Anderlecht est étrangère. Sur l’ensemble de la Commune, en 2005, la population étrangère représentait un peu plus de 23% de la population totale. Ce qui se situe en dessous de la part de la RBC. La part de la population étrangère est en baisse à Anderlecht depuis 1991 (~1.4%) conformément aux tendances de la RBC (~1.7%). La proportion de population étrangère a de nouveau augmenté et représente en 2008 24,5% pour Anderlecht.

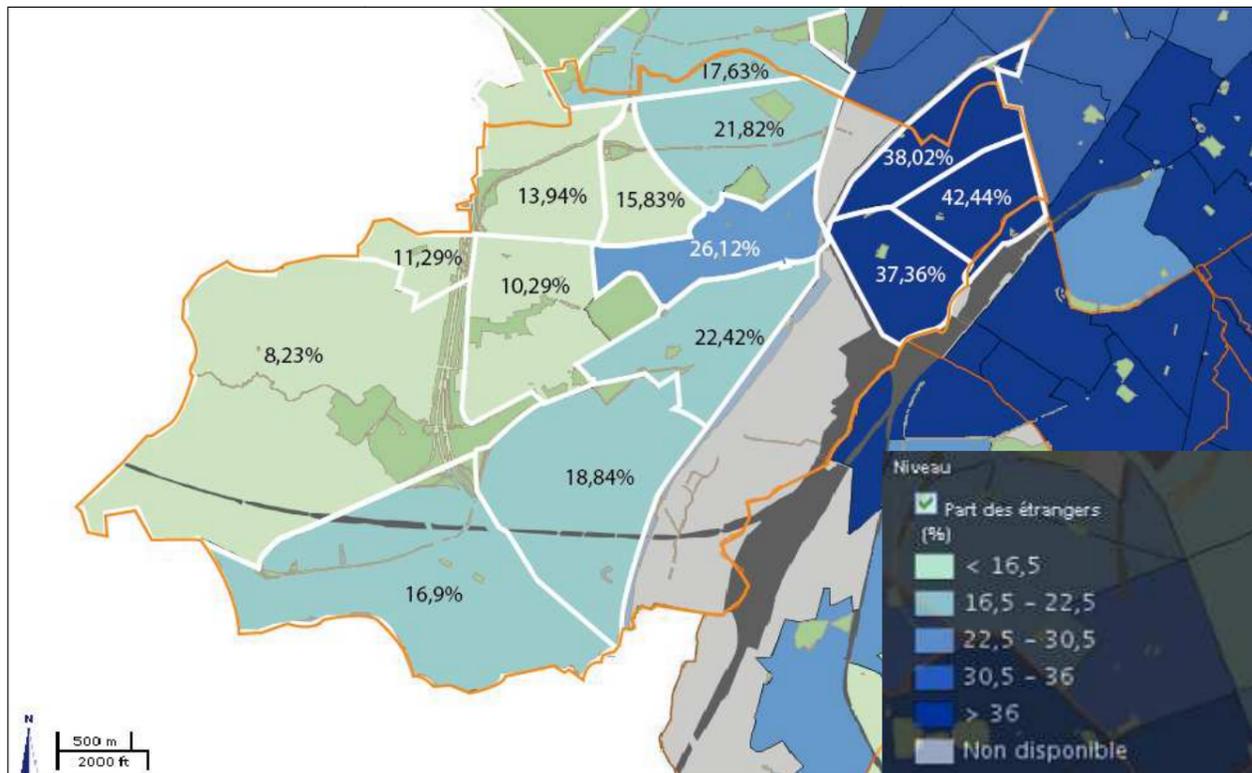
En ce qui concerne les étrangers originaires d’Afrique, ils sont plus nombreux à Anderlecht que dans le reste de la RBC, et en augmentation depuis 1991. C’est le cas aussi pour les populations originaires plus particulièrement d’Afrique du Nord. La communauté turque est moins représentée que dans le reste de la RBC en 2006 : 0,76 à Anderlecht contre 1,07 en RBC. Elle est en baisse à Anderlecht comme dans la RBC depuis 1991.

Il y a une forte présence de familles issues de l’immigration (bien que souvent belges suite aux naturalisations et aux naissances sur le sol belge), essentiellement d’origine maghrébine, qui habitent surtout dans la partie est de la Commune. Les personnes des pays récemment entrés dans l’Union Européenne (Pologne, Roumanie) sont assez présentes dans la Commune, mais ne sont pas surreprésentées par rapport à la moyenne régionale. Les autres ressortissants de l’Europe des 15 (avant 2004) sont nettement sous-représentés parmi les étrangers. La présence des personnes issues d’Afrique sub-saharienne, notamment les Congolais, est supérieure à la moyenne régionale.



Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - calculs IBSA (MRBC)

Répartition des étrangers en 2006 selon le Monitoring des quartiers



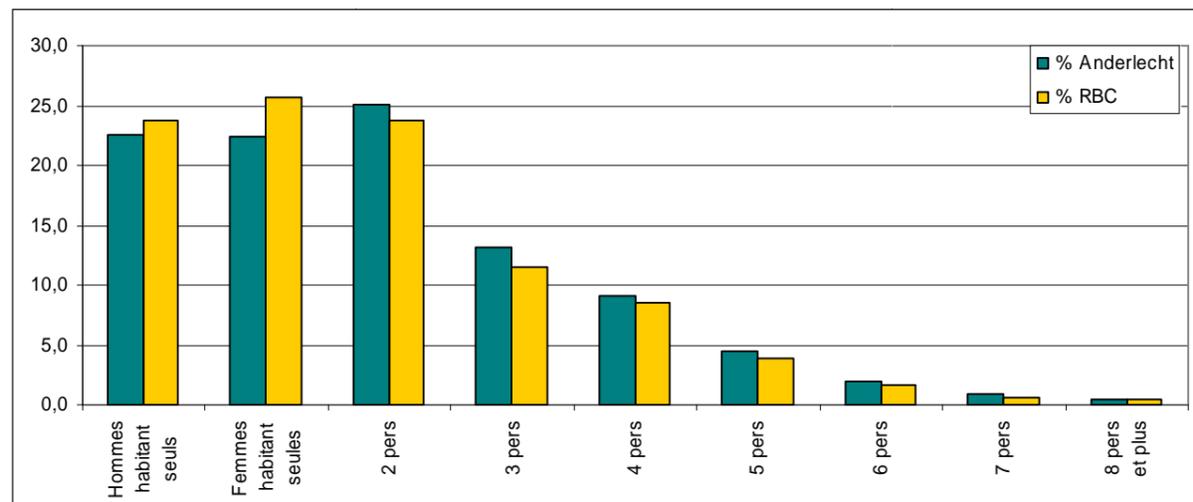
Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

On constate que la part des étrangers par quartiers du Monitoring est répartie de manière inégale sur le territoire.

Les quartiers de Cureghem affichent des valeurs bien au-dessus de la moyenne communale. De même, on remarque deux parties distinctes, une au nord affichant des valeurs plus faible, et une au sud avec des chiffres légèrement en deçà de la moyenne communale.

Composition des ménages Anderlechtois

Nombre de ménages par taille au 1^{er} janvier 2007



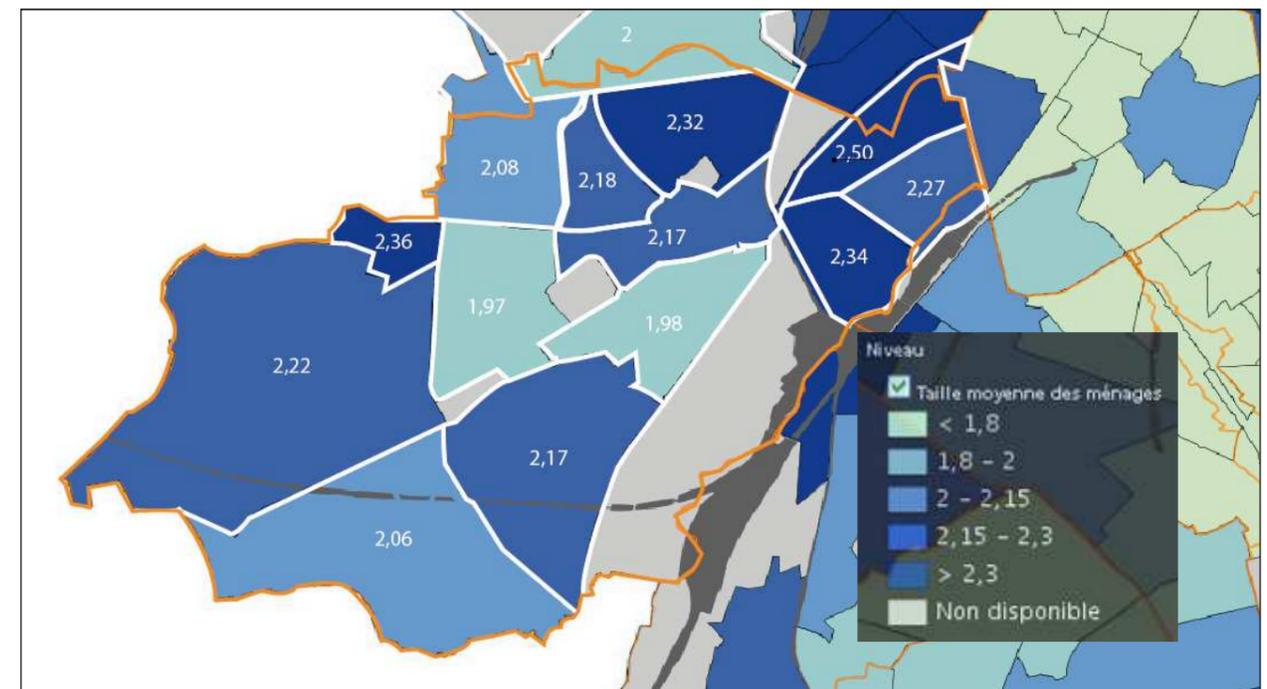
	Hommes habitant seuls	Femmes habitant seules	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers	7 pers	8 pers et plus	Total ménages privés	Ménages collectifs	TOTAL DES MÉNAGES
And.	10.110	10.029	11.212	5.882	4.086	1.983	889	378	215	44.784	62	44.846
RBC	119.246	128.716	118.737	57.295	42.850	19.539	8.206	3.343	2.317	500.249	680	500.929
% And.	22,5	22,4	25,0	13,1	9,1	4,4	2,0	0,8	0,5	99,9	0,1	100
% RBC	23,8	25,7	23,7	11,4	8,6	3,9	1,6	0,7	0,5	99,9	0,1	100

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

La taille moyenne des ménages à Anderlecht en 2005 est de 2.15 personnes par ménage. Les ménages sont plus grands à Anderlecht que la moyenne de la Région de Bruxelles-Capitale qui est de 2.04 en 2006 et en augmentation (en 2008, 2.05). Anderlecht fait partie des Communes de la RBC avec une des plus importantes tailles moyennes de ménages. Seule Molenbeek-Saint-Jean a une taille moyenne de ménages des plus élevées (> 2.30). Les ménages sont en augmentation à Anderlecht comme dans la RBC depuis 1991. Ce sont surtout les ménages isolés et les ménages les plus grands (plus de 5 personnes par ménages) qui augmentent le plus à Anderlecht.

Les ménages d’une personne représentent 45% des ménages d’Anderlecht.

Les plus grands ménages se concentrent dans les quartiers de Cureghem et de Scheut ainsi qu’à Bon Air. La partie centrale de la Commune connaît les plus faibles moyennes de taille des ménages, à savoir, Scherdemael et Veeweyde / Aurore.



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be, taille moyenne des ménages.

Nombre de ménages privés par type et composition au 1er janvier 2007						
Ménages non familiaux						
	Hommes habitant seuls	Femmes habitant seules	Personnes sans noyau familial	Total		
Anderlecht	10.110	10.029	1.877	22.016		
RBC	119.246	128.716	25.736	273.698		
% Anderlecht du total des ménages	23%	22%	4%	49%		
% RBC du total des ménages	24%	26%	5%	55%		
Ménages familiaux						
	Couples mariés sans enfants	Couples mariés avec enfants non-mariés	Pères avec enfants non mariés	Mères avec enfants non mariés	Ménages avec deux noyaux familiaux ou plus	Total
Anderlecht	6.577	9.060	1.551	5.294	263	22.745
RBC	64.138	88.945	15.695	54.105	3.445	226.328
% Anderlecht du total des ménages	15%	20%	3%	12%	1%	51%
% RBC du total des ménages	13%	18%	3%	11%	1%	45%

	Type de ménage inconnu	TOTAL	Nombre de personnes dans les ménages privés	Taille moyenne des ménages privés
Anderlecht	23	44.784	96.544	2,16
RBC	223	500.249	1.022.149	2,04

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

Noyaux familiaux au 1^{er} janvier 2007

	Anderlecht		RBC	
	Nombre de ménages	% de ménages	Nombre de ménages	% de ménages
Ménage isolé	20.127	44.7	247.689	49.3
Couple sans enfants	7.891	17.5	82.178	16.4
Couple avec enfants	10.689	23.8	106.178	21.1
Famille monoparentale	5.356	11.9	54.728	10.9
Autre type de ménage	918	2.0	11.492	2.3
Nombre total de ménages privés	44.981	100.0	502.265	100,0

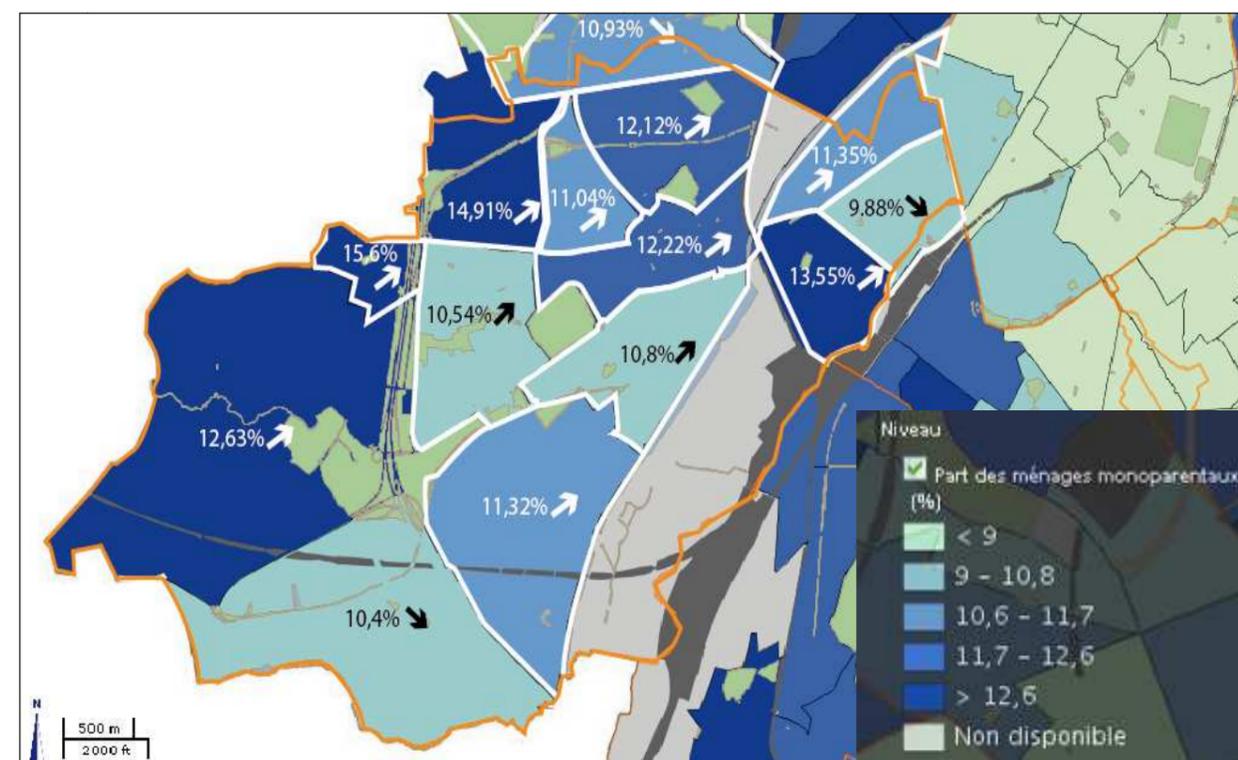
Source : Fiche communale d’analyse des statistiques locales en Région bruxelloise – Commune d’Anderlecht - 2009

44.7 % des ménages d’Anderlecht représentent des ménages isolés. Cette part est plus élevée que dans le reste de la Région de Bruxelles-Capitale. Au moins 62.2 % des ménages n’ont pas d’enfants.

En 2004, la part de ménages monoparentaux à Anderlecht est plus élevée que dans la RBC. La Commune est une de celle qui regroupe le plus de ménages monoparentaux dans la RBC.

Les quartiers centraux de la Commune et l’ouest concentrent le plus de familles monoparentales.

Part des ménages monoparentaux en 2006 et évolution par rapport à 2001



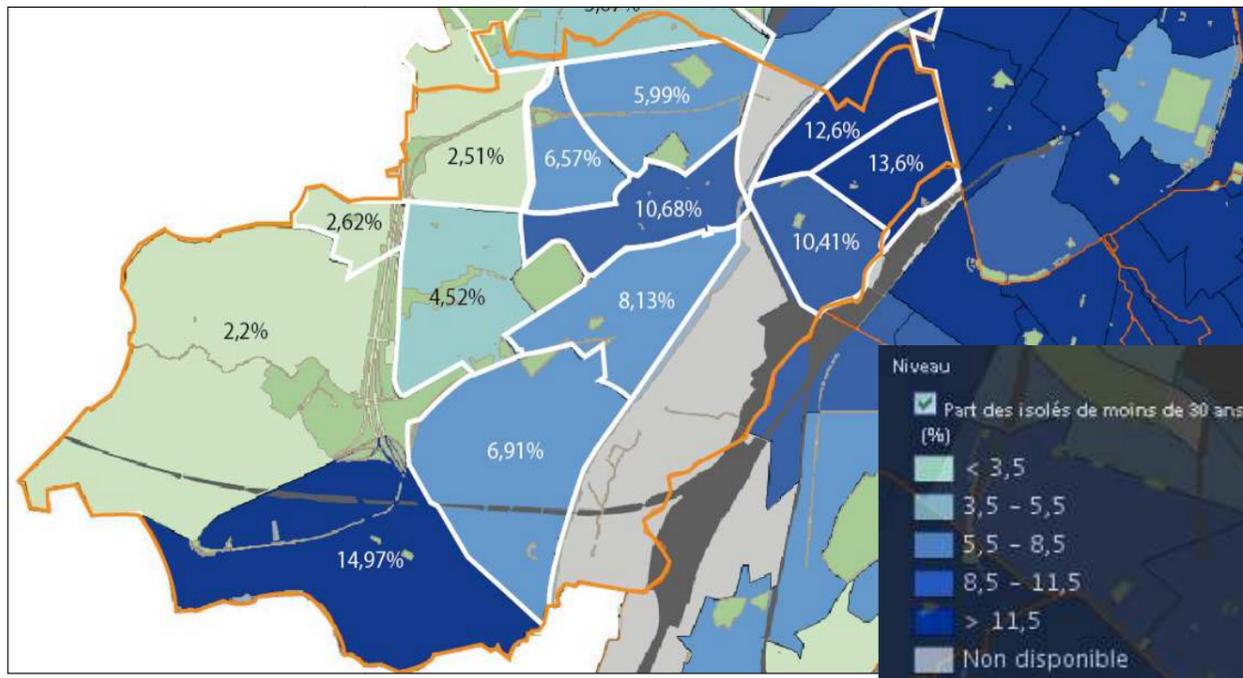
Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be.

De manière générale, on relève une augmentation des ménages monoparentaux, ce qui n’est pas pour contredire les tendances sociétales actuelles.

Cependant celle-ci connaît une hausse plus rapide dans certains quartiers comme Scherdemael, Buffon, Bon Air et Peterbos / Moortebeek.

Ces quartiers offrent un grand nombre de logements sociaux et de petits logements plus adaptés aux revenus et aux ménages monoparentaux.

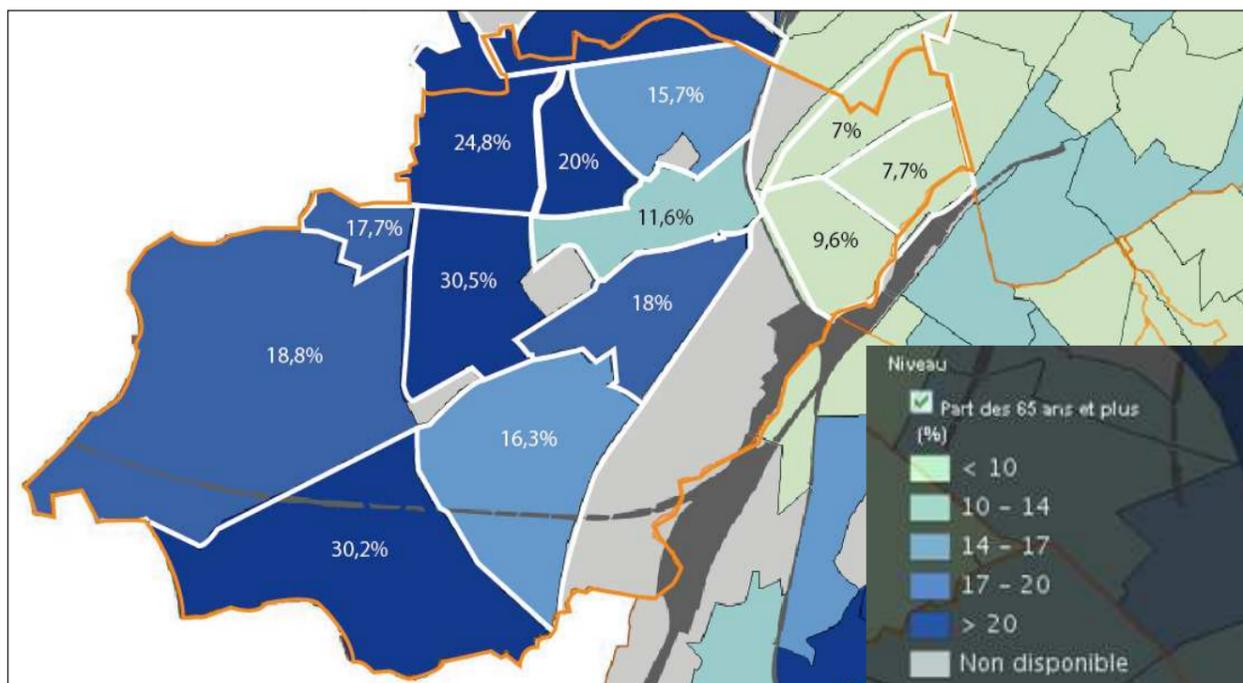
Part des isolés de moins de 30 ans en 2006



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

En 2006, la moyenne régionale affiche 9,45% d’isolés de moins de 30 ans. On constate ainsi qu’Anderlecht se situe en-dessous de cette valeur avec une moyenne communale de 7,73%, et se trouve au 9^{ème} rang régional. Les valeurs les plus fortes s’exercent sur les extrémités du territoire, à savoir, à Erasme à cause du pôle universitaire, et sur Cureghem pour des raisons de proximité avec le Pentagone et le centre.

Part des 65 ans et plus en % en 2006



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

C’est principalement dans les quartiers Moortebek / Peterbos, Buffon et surtout Scherdemael que le pourcentage des plus de 65 ans est le plus important, sans oublier le Vogelenzang.

Complémentairement, les Services communaux lors du brainstorming « habité vécu » ont rappelé qu’il y a de plus en plus de personnes âgées (et pensionnées) en difficulté face au coût de la vie.

C’est pourquoi, en montrant la répartition de la part des personnes de plus de 65 ans par quartier, les éventuelles actions en leur faveur pourront être mieux ciblées.

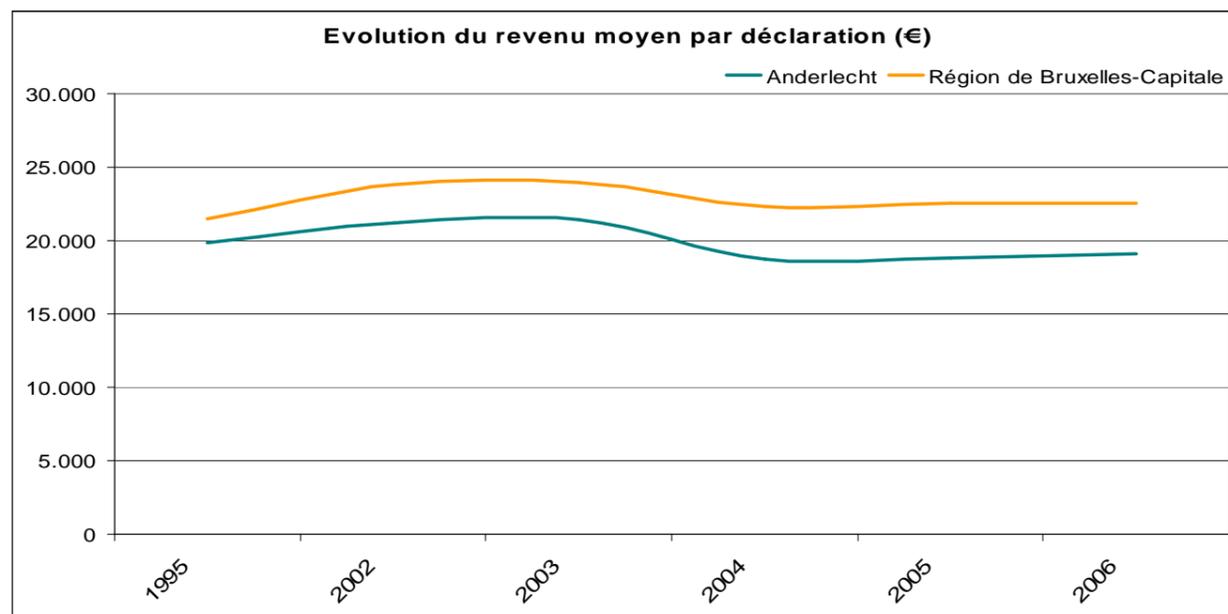
En conclusion, la lecture de la répartition des types de ménages sur le territoire permet d’anticiper les besoins et leur localisation, que ce soit en équipements ou en logements.

Récapitulatif POPULATION

Anderlecht	Région de Bruxelles-Capitale
Evolution	
<ul style="list-style-type: none"> En constante augmentation depuis 2000 (+13%) 	<ul style="list-style-type: none"> En augmentation constante depuis 2000 (+9%)
Age	
<ul style="list-style-type: none"> ~30% de moins de 20 ans ~30% de plus de 50 ans Un âge moyen en baisse mais qui correspond à la RBC 	<ul style="list-style-type: none"> ~24% de moins de 20 ans ~30% de plus de 50 ans
Nationalité	
<ul style="list-style-type: none"> ~25% d’étrangers (en baisse). 54% des étrangers sont issus de l’Union Européenne ~ 33% d’origine du continent africain 	<ul style="list-style-type: none"> 27% d’étrangers, part en baisse
Ménages	
<ul style="list-style-type: none"> Ménages d’une personne : 45% Taille moyenne : 2.15 	<ul style="list-style-type: none"> Ménages d’une personne : 50% Taille moyenne : 2.05
Noyaux familiaux	
<ul style="list-style-type: none"> 15% de ménages monoparentaux 	<ul style="list-style-type: none"> 11% de ménages monoparentaux

Les profils économiques des quartiers

En 2007, Anderlecht enregistre 54.179 déclarations de revenus. Le revenu moyen par déclaration est de 19.076€. La majorité des déclarations de revenus est comprise entre 10.000€ et 20.000€ (40% des déclarations). Les revenus moyens et médians à Anderlecht sont inférieurs à ceux de l’ensemble de la Région bruxelloise.



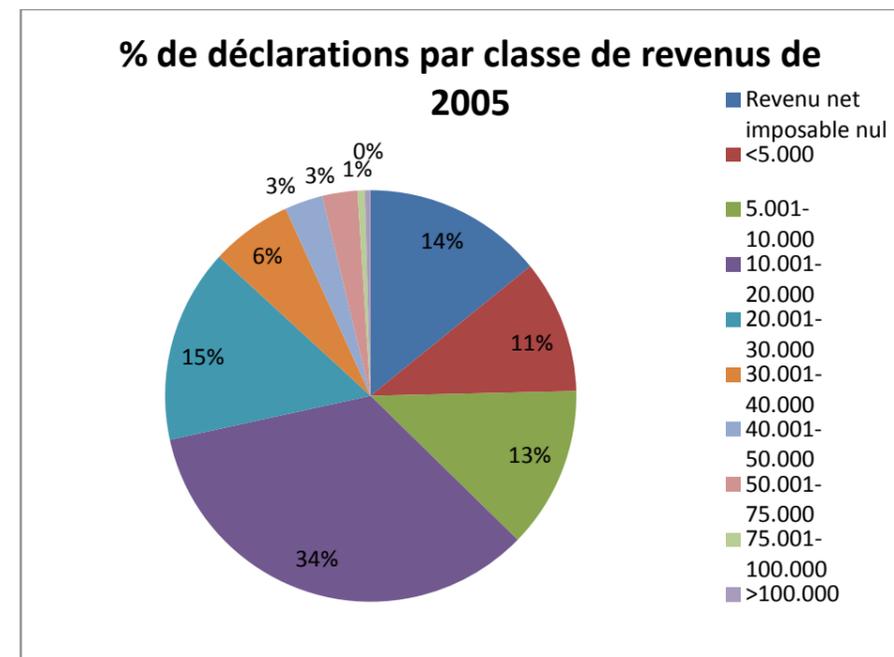
Réalisation COOPARCH-RU – Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique

L’évolution du revenu moyen par déclaration d’Anderlecht est à peu près conforme à celle de la Région de Bruxelles-Capitale. La baisse du revenu est néanmoins plus importante à Anderlecht que dans l’ensemble de la RBC. Après avoir enregistré une augmentation continue de 1995 à 2003, le revenu moyen par déclaration d’Anderlecht a subi une forte baisse entre 2003 et 2004 avant d’augmenter à nouveau légèrement.

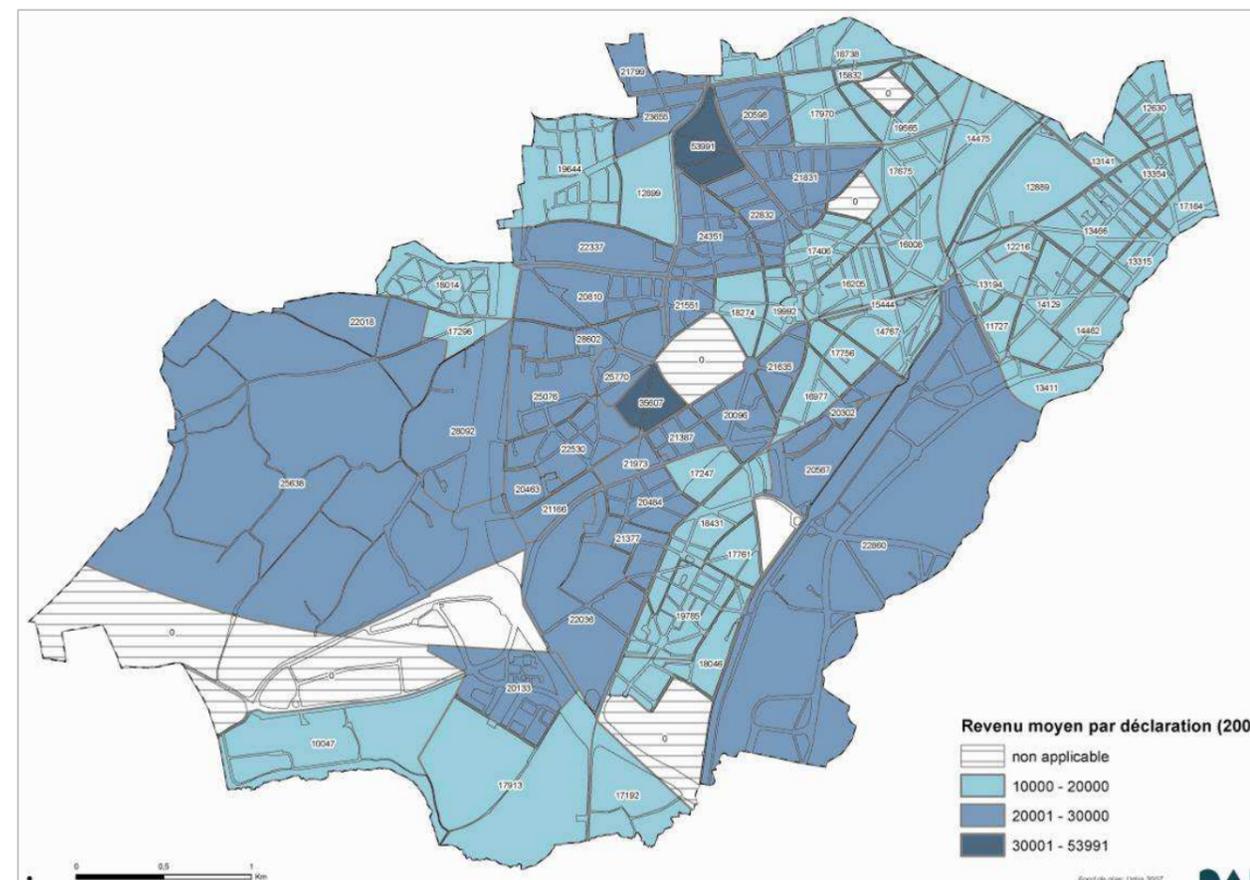
Revenu moyen par déclaration en 2005

Le revenu des habitants est une mesure relative du pouvoir d’achat, et donc de la capacité d’accès que ces personnes ont à différents biens et services (alimentation, culture, logement, ...). Si cette information est intéressante au niveau fiscal, elle présente le désavantage que les faibles revenus, tombant sous le seuil d’imposition ne sont pas comptabilisés. A l’autre extrémité, certains hauts revenus ne sont pas imposés du fait de systèmes de taxations particuliers, comme dans le cas des ménages de certains travailleurs occupant des fonctions liées à l’Union Européenne.

Le graphique ci-après nous informe sur la répartition des classes de revenus de 2005 par déclaration dont plus d’un tiers correspondent à des revenus moyens bas (compris entre 10.000 € et 20.000 €). Un quart des déclarations répondent à des revenus très faibles (< 5000€ et < 10.000 €) démontrant ainsi la précarité de certains ménages.

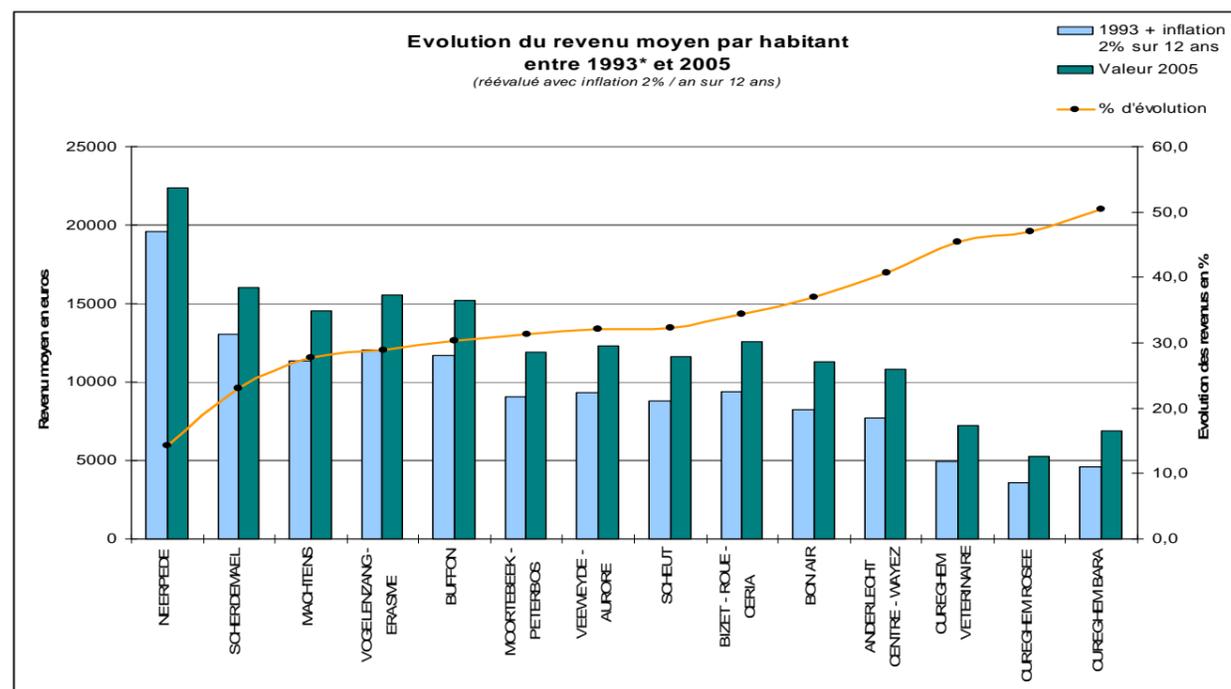


Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique, traitement des données COOPARCH-R.U



Ci-avant, la carte par secteurs statistiques nous montre que deux tranches de revenus sont majoritaires sur la Commune. La plupart des déclarations sont comprises entre 10.000 et 20.000 € par an et concernent la partie est du territoire ainsi que l’extrême sud-ouest d’Anderlecht. Les quartiers où se trouve du logement social sont représentés dans cette catégorie. Le reste du territoire déclare en moyenne de 20.000 à 30.000 € par an. Il s’agit là des secteurs proches du centre-ville, de la bande industrielle et de Neerpede. Seuls deux secteurs statistiques sortent du lot, à savoir Nellie Melba qui affiche 35.607€/ an / déclaration en moyenne et Scheutveld avec un maximum communal de 53.991 €/an/ déclaration.

Evolution du revenu moyen par habitant entre 1993 et 2005



Source : données Monitoring des quartiers: www.monitoringdesquartiers.irisnet.be, calcul basé sur revenu total / nombre d'habitants, SPF Economie calculs et traitement graphique COOPARCH-RU.

Le graphique ci-dessus, nous indique à la fois les tranches de revenus en 1993 (auxquels nous avons ajoutés un pourcentage de 2% d’inflation par an sur une période de 12 ans, afin de comparer équitablement et approcher le pouvoir d’achat des habitants pour les deux années de référence), les revenus par habitant de 2005 et l’évolution des revenus en % entre les deux années.

Tout d’abord on constate que, sur une période de douze ans, les différences entre les quartiers restent les mêmes. En effet, les quartiers les plus pauvres en 1993 le sont encore aujourd’hui. En revanche, grâce à la courbe d’évolution on remarque que ces mêmes quartiers aux faibles revenus connaissent une augmentation plus forte de leurs revenus que les quartiers plus riches. A titre d’exemple pour les extrêmes, les revenus du quartier de Neerpede ont évolué de 14,2% entre 1993 et 2005, alors que Cureghem Bara a connu une augmentation de 50%.

Le plus juste aurait été de comparer les quartiers avec les valeurs des revenus par déclaration plutôt que par habitant. En effet, la constitution du foyer fiscal (famille versus isolé) à laquelle s’ajoutent les revenus non imposés qui ne sont pas pris en compte et faussent les calculs.

Cet exercice affiche une tendance positive pour les quartiers les plus précaires et peut laisser penser, si on répète cette évolution pour les 10 ans à venir, à une équité territoriale des revenus. Néanmoins, soulignons que plusieurs paramètres restent difficilement appréhendables, tels que : le contexte économique, le coût de l’énergie, les changements sociétaux de manière générale.

La dynamique sociale des quartiers

L’accès à l’aide sociale

	Anderlecht		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	8 844	100,0	93 462	100,0
CPAS : revenu d’intégration sociale (RIS) ou équivalent	650	7,3	7 177	7,7
Allocation de chômage	1 031	11,7	8 264	8,8
Allocation pour handicapés	61	0,7	516	0,6
Total de jeunes avec allocations	1 742	19,7	15 957	17,1
Population active (18-64 ans)	59 746	100,0	667 026	100,0
CPAS : revenu d’intégration sociale (RIS) ou équivalent	2 996	5,0	20 385	3,1
Allocation de chômage	10 266	17,2	91 409	13,7
Allocation pour handicapés	1 291	2,2	11 198	1,7
Total de 18-64 ans avec allocations	14 553	24,4	122 992	18,4
Personnes âgées (≥ 65 ans)	15 695	100,0	152 045	100,0
CPAS : revenu d’intégration sociale (RIS) ou équivalent	131	0,8	1 349	0,9
Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)	1 238	7,9	17 256	11,3
Allocation pour handicapés	1 012	6,4	8 155	5,4
Total de personnes âgées avec allocations	2 381	15,2	26 760	17,6

Sources : SPP Intégration Sociale – janvier 2008, ONEM, SPF Sécurité Sociale, Office National des Pensions 2008.

Près d’un quart de la population active et un jeune sur 5 vit d’une allocation de remplacement à Anderlecht, ce qui est plus que la moyenne régionale. Les personnes âgées bénéficient moins de la GRAPA ou d’un revenu du CPAS que la moyenne régionale. Un taux élevé de bénéficiaires d’allocations pour handicapés peut être influencé par une forte proportion de logements sociaux.

Aperçu de l’aide sociale en 2008

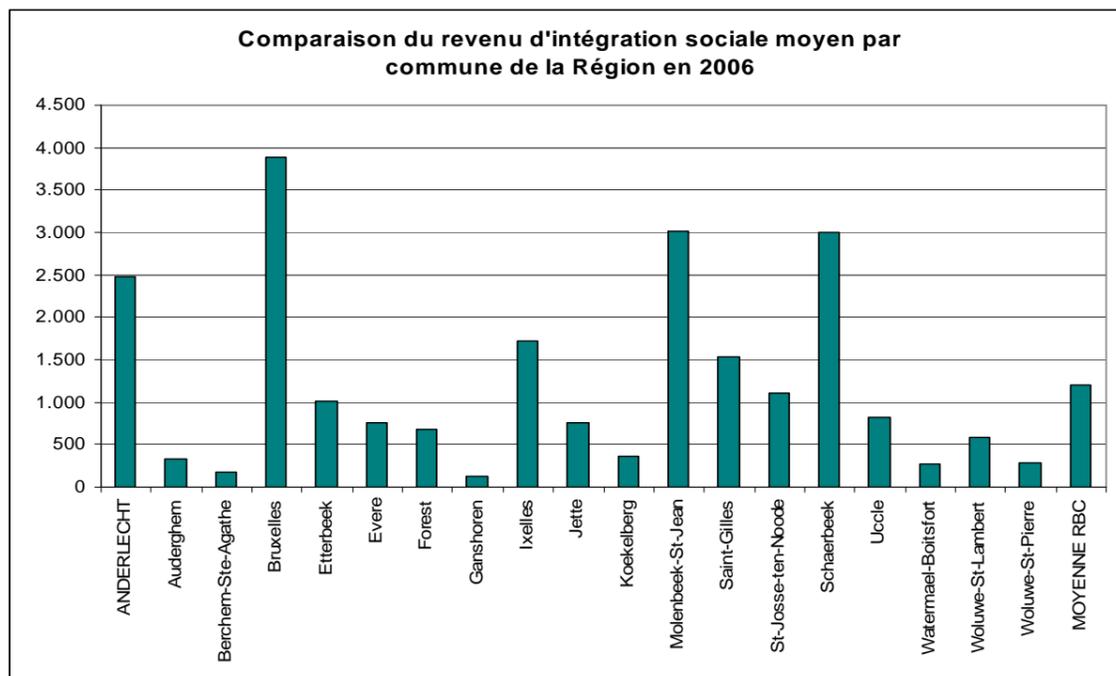
	Droit à l’intégration sociale			Droit à l’aide sociale			
	Total	Revenu d’intégration sociale	Mise au travail	Total	Aide financière	Mise au travail	Aide médicale
Anderlecht	2.477	2.331	146	931	601	50	288
RBC	22.902	21.028	1.874	11.185	6.641	681	4.205

Source : Unité statistique: nombre des bénéficiaires, SPP Intégration Sociale

Les bénéficiaires du revenu d’intégration sociale complet ou partiel

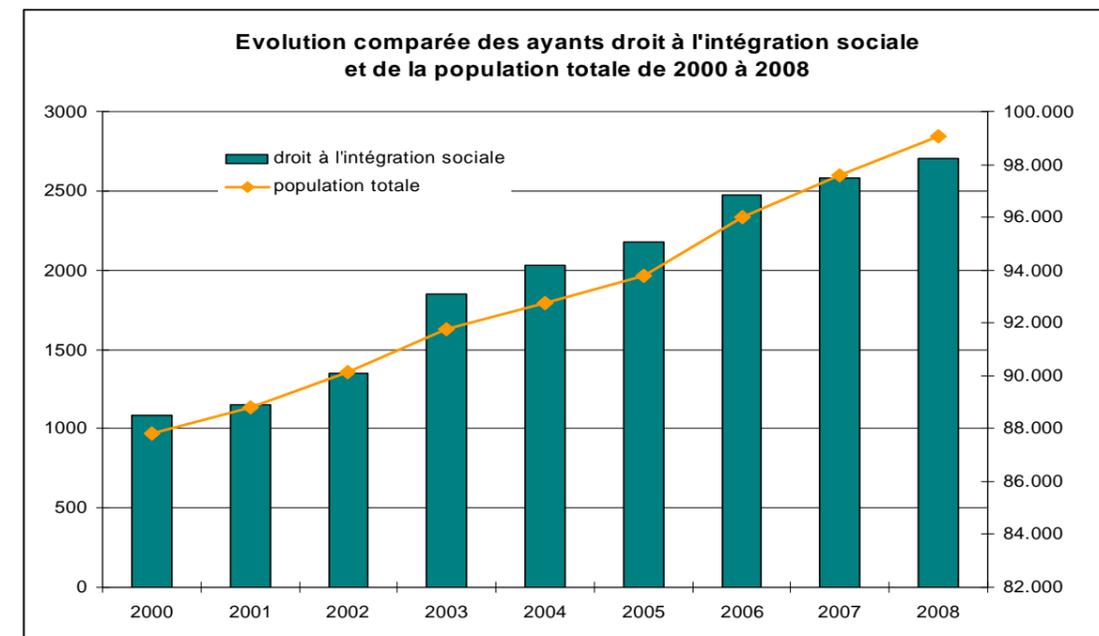
	Revenu d’intégration sociale complet ou partiel									
	RIS complet					RIS partiel				
	2002 (oct-déc.)	2003	2004	2005	2006	2002 (oct-déc.)	2003	2004	2005	2006
Anderlecht	1.322	1449	1.555	1.571	1.905	295	333	383	375	426
RBC	12.706	13.493	14.588	15.404	16.175	3.573	3.867	4.547	4.560	4.853

Source : Unité statistique: nombre des bénéficiaires, SPP Intégration Sociale



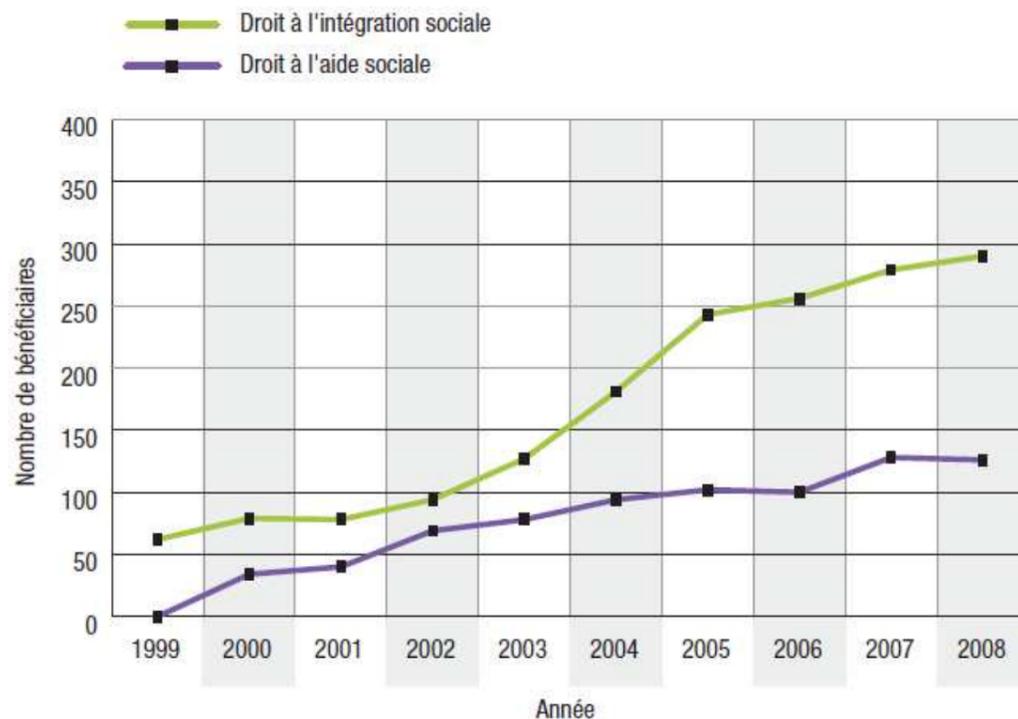
Source : nombre des bénéficiaires,; SPP Intégration Sociale, traitement données COOPARCH-RU

En comparaison avec ses consœurs bruxelloises, on constate qu’Anderlecht fait partie des quatre premières Communes dont la population bénéficie d’un revenu d’intégration sociale avec 2.477 bénéficiaires en 2006 soit 2.3% de sa population.



Source : SPP Intégration sociale, traitement données COOPARCH-RU

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'ayants droit	1083	1149	1345	1853	2034	2177	2478	2584	2706
Part des ayants droits	1,23	1,29	1,49	2,02	2,19	2,32	2,58	2,65	2,73



Fiche communale édition 2010, Observatoire de la santé et du social de RBC, SPP intégration sociale

On remarque que la part des ayants droits à l’intégration sociale à Anderlecht augmente plus vite que la population. On peut comprendre ce phénomène par l’arrivée de personnes aux ressources modestes et/ou précaires sur le territoire.

De même, les changements sociétaux accentuent ce phénomène, qu’ils soient dus au chômage et au difficile retour à l’emploi, aux recompositions familiales ou à l’intégration sociale de manière générale.

Enfin, on constate aussi un mouvement de paupérisation sur l’ensemble de la Région bruxelloise (banane sud de l’est vers l’ouest), qui part notamment des phénomènes de gentrification de certaines Communes, poussant les plus démunis vers des Communes plus favorables à leurs conditions de vie (prix immobilier notamment).

La migration des individus

Solde naturel 2007

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur un territoire.

Pour Anderlecht, on note qu’il y a plus de naissances que de décès. Ceci vient confirmer l’analyse de la pyramide des âges et confirme la forte présence d’enfants et donc de familles sur le territoire.

	Naissances	Décès	Solde naturel
Anderlecht	1.706	901	805

Source : Indicateurs statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale – Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Institut Bruxellois de Statistique et d’analyse

Solde migratoire 2007

Le **solde migratoire** est la différence entre les arrivées et les départs d’habitants.. Autrement dit, c’est la différence entre immigration et émigration (du point de vue du territoire étudié, indépendamment de la nationalité des migrants). Le solde migratoire peut donc être positif ou négatif. Ajouté au solde naturel, il permet de calculer la variation totale d’une population. Une région au solde migratoire positif est dite attractive. À l’opposé, une région au solde migratoire négatif est dite répulsive.

Mouvement migratoire						
Entrées		Sorties		Solde migratoire		
Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe	Total
6.542	2.283	7.428	520	-886	1.763	877
8.825		7.948		-		877

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

Ainsi, comme le confirme le tableau ci-dessous, Anderlecht est une Commune attractive.

Mouvement administratif 2007

Mouvement administratif				
Changement de registre	réinscrits	rayés	ajustement statistique	solde administratif
410	736	1.519	175	-198

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

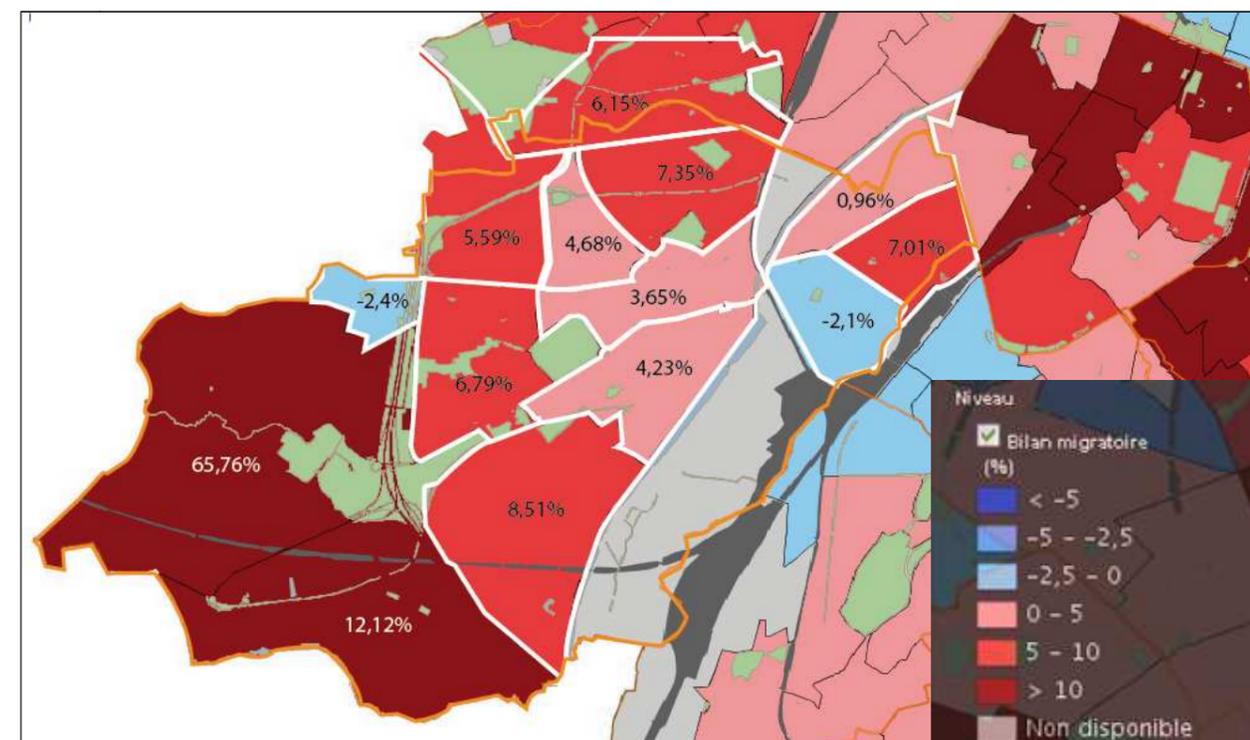
Le solde administratif est négatif et souligne un départ de la Commune pour un changement de lieu de domiciliation. Néanmoins ce chiffre est comparé avec le solde migratoire, qui lui reste positif, et avec le nombre de personne inscrite au Registre d’attente qui est de 3.804 personnes en 2008. Ainsi, un nombre important est en attente d’une inscription administrative auprès de la Commune.

Récapitulatif des mouvements de population en 2007

2007	Solde naturel	Solde migratoire	Variation de population	Solde administratif	Solde total	Population totale
Anderlecht	805	877	1682	-198	1.484	99.085

Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

Bilan migratoire par quartier Monitoring en 2006



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be, calcul basé sur entrants - sortants / population moyenne sur 5ans.

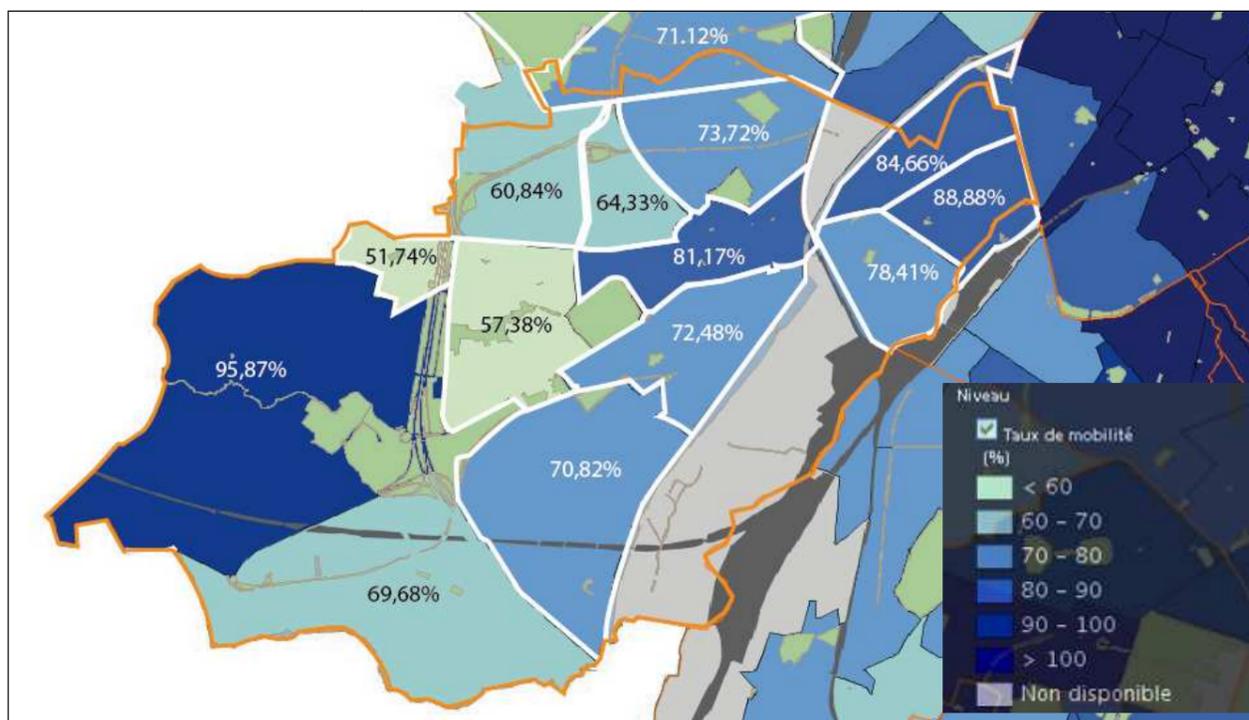
Le bilan migratoire est le résultat de la différence entre les immigrants et les émigrants observés sur cinq ans et rapportée à la population du quartier estimée à mi-période (afin de prendre en compte la durée de l’observation). Ainsi, il s’agit du rapport entre le solde migratoire et la population moyenne pour l’année 2006. Cet indicateur permet d’illustrer la part d’habitant par quartier qui a migré en 2006.

Au regard de cette carte, on constate une nette différence au sein des quartiers anderlechtois. Bien que les valeurs doivent être interprétées avec justesse car la zone de Neerpede compte peu d’habitants, cette dernière est soumise à des fortes variations de populations. A l’inverse, les quartiers dans les tons de bleu et rose clair indiquent que la population y est plus captive et ne migre pas vers d’autres contrées, ou est seulement à la marge. Les deux quartiers affichant des valeurs négatives sont Bon Air et Cureghem Vétérinaire.

En revanche, les données récoltées ne nous indiquent pas si ces personnes ont migré vers des quartiers anderlechtois ou pour d’autres destinations.

Taux de mobilité résidentiel 2006

Le taux de mobilité vient compléter l’indicateur bilan migratoire. Il s’obtient en faisant la somme des immigrants (entrants) et des émigrants (sortants). Ainsi, alors que le bilan migratoire donne le sens des échanges, le taux de mobilité donne l’intensité des flux. En effet, ce n’est pas parce qu’un solde est proche de 0 qu’il faut considérer les échanges comme nuls. Ceux-ci peuvent, au contraire, être très intenses. Ainsi, à l’échelle des Communes belges, la plupart des villes ont des bilans migratoires proches de 0 ou négatif. Ce sont pourtant ces mêmes villes qui enregistrent les taux de mobilité les plus élevés. S’inscrivant dans le cycle de vies individuelles, elles jouent souvent un rôle de transition et le « turn over » y est plus important qu’ailleurs.



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be, calcul basé sur entrants + sortants / population moyenne sur 5ans.

A Anderlecht, on constate que le quartier avec le plus fort taux de mobilité, c'est-à-dire où l'intensité des flux est la plus forte, est Neerpede. Cette donnée reste toutefois à relativiser à cause du peu d'habitants qui y vivent mais elle montre néanmoins que cette zone présente beaucoup de mouvements de populations, essentiellement en direction de la RBC (cf. autre carte). Ainsi, on peut dire que Neerpede se renouvelle quasi entièrement sur une période de 5 ans.

A l'inverse, des quartiers comme Scherdmael ou Bon Air se renouvellent peu et connaissent peu de flux entre les entrants et les sortants.

Au-delà d'un aspect quantitatif, ces valeurs peuvent être interprétées et mises en lien avec le niveau d'appropriation du territoire. En effet, une personne qui reste peu de temps au sein d'un même quartier ou Commune, aura plus de difficulté à s'intégrer de manière durable en tant qu'habitant. De plus, l'implication au sein d'un territoire dépendant aussi de pourquoi on s'y installe, pour une durée déterminée ou non, et les conditions de vie auxquelles on peut prétendre.

Migration des habitants au sein de la Région de Bruxelles Capitale en 2006

Les mouvements de population sont intéressants à analyser pour connaître le taux de rotation des habitants au sein de la Commune et aussi pour en déduire son potentiel d'attractivité.

Nombre de personnes sortant d'Anderlecht en 2006			
Destination	Origine Anderlecht	%	RBC
St-Josse-ten-Noode	104	1,1	3.038
Woluwe St-Pierre	37	0,4	2.655
Auderghem	34	0,4	2.312
Woluwe St-Lambert	61	0,6	4.089
Watermael-Boitsfort	40	0,4	1.768
Ixelles	165	1,7	8.677
Etterbeek	90	0,9	4.173
Uccle	168	1,7	6.685
Evere	103	1,1	3.269
Bruxelles	697	7,2	15.604
Saint-Gilles	232	2,4	5.314
Forest	234	2,4	5.481
Jette	213	2,2	4.660
Ganshoren	121	1,3	2.161
Berchem-Ste-Agathe	173	1,8	1.881
Koekelberg	184	1,9	2.489
Molenbeek-St-Jean	885	9,2	8.810
Schaerbeek	286	3,0	12.444
Anderlecht	5.816	60,3	10.398
Région de Bruxelles-Capitale	9.643	100,0	105.908

Source : SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique, calculs IBSA (MRBC), traitement données COOPARCH-RU

Ce tableau ci-dessus indique le nombre de personnes originaires d'Anderlecht et qui partent vers d'autres Communes bruxelloises. Un peu moins des 2/3 migrent (au total 5.816 personnes) à l'intérieur même du territoire anderlechtois. Ce phénomène peut s'expliquer par une facilité aux migrations résidentielles au sein même de la Commune. Vient en deuxième destination la Commune de Molenbeek-St-Jean avec 9,2% des sortants anderlechtois, puis 7,2% pour la Ville de Bruxelles et enfin 3% pour la Commune de Schaerbeek. Nous ne disposons pas de données précises sur les raisons d'un départ pour une autre Commune. Cependant, pour des migrations vers Molenbeek-St-Jean, on peut supposer que les habitants ont recherché un logement ou un travail dans un environnement et une situation géographique connue et pratique. Ces deux Communes étant frontalières, les transferts entre les deux sont fréquents. D'ailleurs, lorsqu'on analyse les chiffres des personnes sortantes pour la Commune de Molenbeek, on constate que la plus grande part (957 personnes) se dirige vers Anderlecht, un peu comme un système de vases communicant entre ces deux Communes.

Nombre de personnes entrant à Anderlecht en 2006			
Origine	Destination Anderlecht	%	RBC
Watermael-Boitsfort	14	0,1	1.567
Woluwe St-Pierre	37	0,4	2.325
Auderghem	40	0,4	2.090
Woluwe St-Lambert	57	0,5	3.655
Evere	78	0,8	2.686
Ganshoren	92	0,9	1.653
Berchem-Ste-Agathe	93	0,9	1.443
Etterbeek	107	1,0	4.661
Koekelberg	130	1,3	2.230
St-Josse-ten-Noode	152	1,5	3.805
Uccle	160	1,5	6.115
Jette	189	1,8	3.984
Ixelles	282	2,7	9.699
Schaerbeek	409	3,9	13.028
Forest	410	3,9	5.371
Saint-Gilles	487	4,7	6.511
Bruxelles	888	8,5	16.819
Molenbeek-St-Jean	957	9,2	8.623
Dont migrations hors Commune	4.582	44,1	
Anderlecht	5.816	55,9	9.643
RBC	10.398	100,0	105.908

Source : SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique, calculs IBSA (MRBC), traitement données COOPARCH-R.U

Pour ce qui est des personnes venant à Anderlecht, on remarque encore une fois qu’il s’agit majoritairement d’habitants de Molenbeek St Jean. Suivent ensuite des personnes habitant Bruxelles Ville, puis St Gilles, Forest et Schaerbeek.

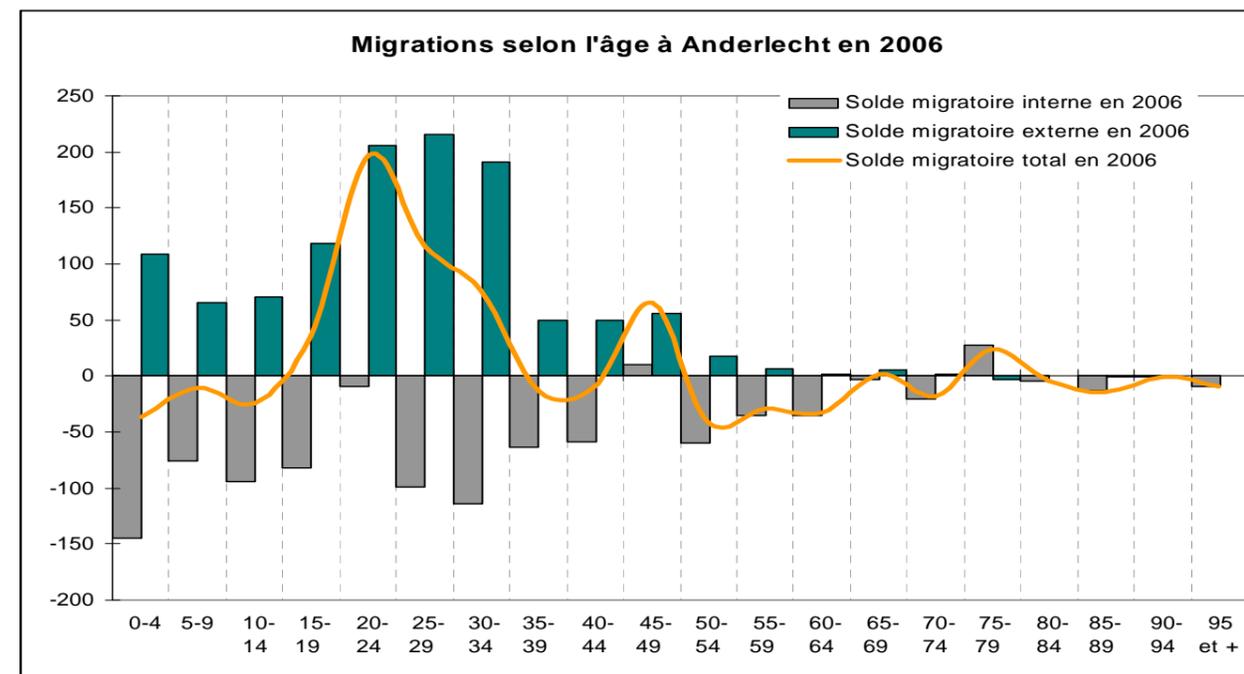
L’analyse de ces deux tableaux nous indique deux choses :

- Les migrations entre les Communes se font essentiellement sur la partie ouest de la Région de Bruxelles Capitale. Sont en cause notamment les habitudes de vie et des loyers pratiqués identiques entre ces Communes de l’ouest de la Région. Ceci démontre aussi la dualisation de la Région et les phénomènes de poussée de la pauvreté selon une banane sud ouest / nord ouest.
- Outre la poussée démographique projetée par le Bureau du Plan à l’horizon 2020 (+10% de population en RBC ou celle de l’IBSA beaucoup plus ambitieuse de plus de 40%), il s’agit, pour la Commune d’Anderlecht, de gérer les mouvements de populations au sein de son territoire et les arrivées de personnes depuis les autres Communes. Ces pronostics devront faire l’objet, entre autre, d’une gestion du parc de logements, d’adaptation des équipements publics et d’articulation des différents quartiers afin d’éviter une certaine ségrégation déjà présente.

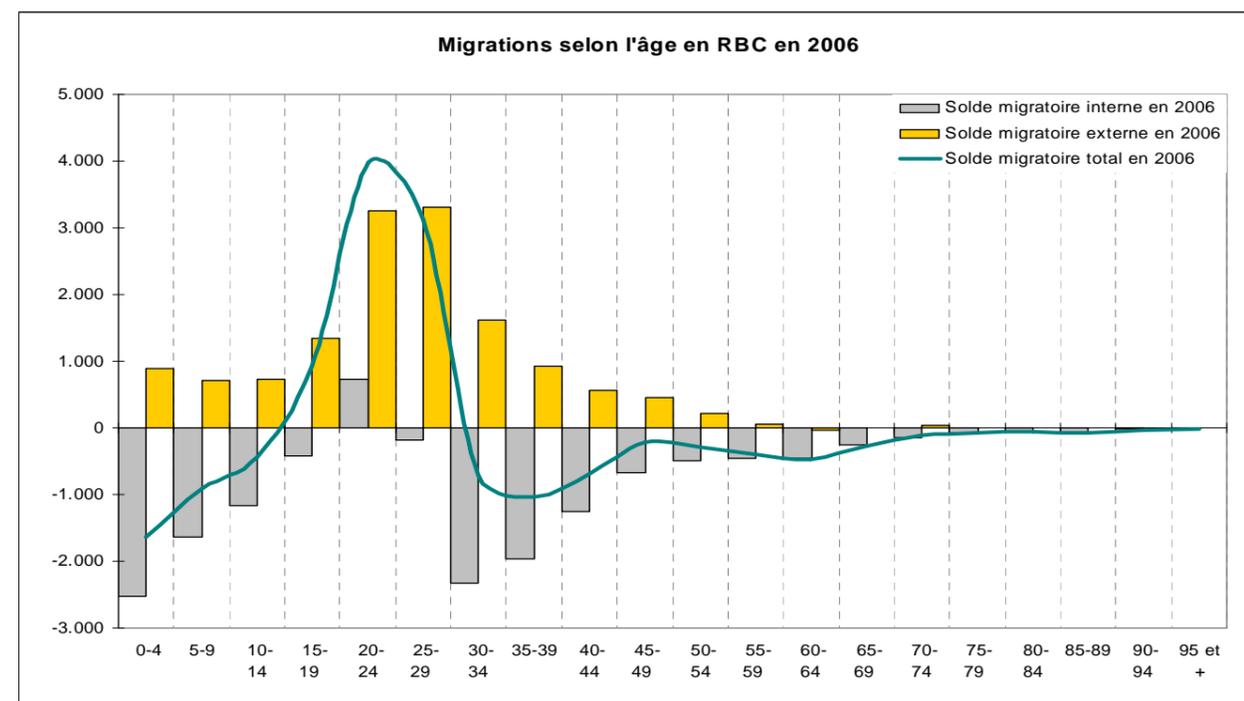
Les graphiques qui suivent nous permettent d’analyser quelles tranches de la population sont les plus enclins à des migrations.

Le solde migratoire interne reste négatif, c’est-à-dire qu’Anderlecht perd des habitants au profit d’autres Communes bruxelloises. Cette tendance est particulièrement marquée pour les enfants et adolescents et donc pour les familles. Le solde migratoire externe donne, quant à lui, des informations sur les catégories d’âges qui viennent de l’extérieur pour vivre à Anderlecht. Ici, ce sont les 20 - 34 ans qui sont le plus concernés. Notons toutefois que la tranche d’âge des 20 - 24 ans n’est pas concernée par un

départ de la Commune. Cette dernière reste attractive pour cette population (solde migratoire positif). De même, les tendances sur la Région considèrent qu’un solde migratoire externe positif est attribuable à l’arrivée de population étrangère.



Source : SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique, calculs IBSA (MRBC), traitement du graphique COOPARCH-R.U. Solde migratoire interne correspond aux personnes qui partent depuis le territoire vers un autre, et le solde migratoire externe équivaut aux personnes qui viennent de l’extérieur vers le territoire considéré.

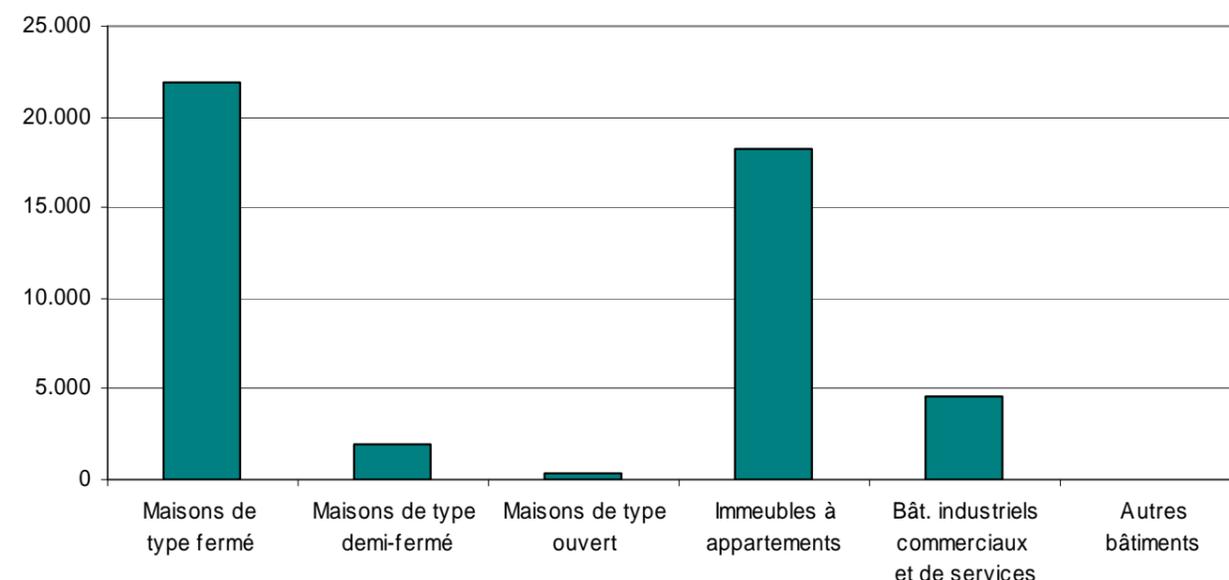


Au niveau de la Région la croissance de la population totale de Bruxelles est également influencée par le solde migratoire extérieur (à savoir avec l'étranger) élevé. Ce solde migratoire extérieur élevé est quasi uniquement attribuable à la population étrangère. Par contre, le solde migratoire intérieur de la population bruxelloise, à savoir le résultat des déménagements entre la Région bruxelloise et les autres régions belges et vice-versa, est constamment négatif depuis 1975. Au cours de 2006, la Région de Bruxelles-Capitale a perdu 13.457 habitants au profit des deux autres Régions. Cette émigration intérieure de la population bruxelloise concerne surtout la population belge et profite surtout à la périphérie (Brabant wallon, Brabant flamand). Le solde migratoire extérieur est constamment positif depuis 1975, mais initialement il n'était pas suffisamment élevé pour compenser le solde migratoire intérieur. Ce n'est que depuis 1994 que le solde migratoire extérieur a pu compenser le déficit du solde migratoire intérieur année après année.

Solde migratoire étranger pour l'année 2006 (moins le solde des personnes rayées et réinscrites)											
2006	Belgique	UE 15 (hors B)	UE 2004	UE 27	Europe de l'est (hors UE)	Amérique	Afrique	Asie	Océanie	apatride	TOTAL
Anderlecht	-117	85	545	630	21	97	442	92	0	-5	1790
RBC	-1088	2750	5016	7766	488	1063	4435	1406	-13	12	21835

Nombre de logements et type d'habitation

Nombre de logements par type de bâtiment en 2007



Le logement à Anderlecht

Commune partagée entre la première et la seconde couronne, Anderlecht a un parc immobilier assez hétérogène. On notera l'importance de l'offre en logement social (11 %, ce qui est beaucoup à l'échelle de la Région). La moyenne communale des 61% de logements datant d'avant 1961 est largement dépassée à Cureghem, dans le centre historique et dans les quartiers des cités-jardins, alors que l'habitat est nettement plus récent dans l'essentiel de l'ouest de la Commune.

Dans l'est et les cités jardins, les logements sont nettement moins confortables, certains équipements étant parfois manquants (salle d'eau, chauffage central) et les superficies plancher réduites. Le confort et l'état sont meilleurs dans les quartiers plus récents. Selon les habitants, l'état intérieur pose souvent problème suite à la vétusté de certaines installations, particulièrement à Cureghem et dans le grand ensemble fonctionnaliste du Peterbos.

Dès que l'on sort des vieux quartiers de l'est et du centre historique, l'aspect extérieur, l'esthétique sont mieux appréciés.

La tranquillité mais aussi la propreté sont jugées assez sévèrement sur quasiment tout le territoire communal, mais de manière encore plus critique à Cureghem et autour du stade. À l'ouest, l'offre abondante du «park system» améliore la perception des espaces verts, mais l'est de la Commune et la plupart des rives du canal sont assez mal jugés sur ce plan.

Notons que la part de ménages ayant accès à un jardin privé est très faible dans la Commune car les appartements sont très répandus, même à l'ouest.

	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS dans							nbre de lgts par imm. à appart.	nbre de lgts par bâtiment
	Maisons de type fermé	Maisons de type demi-fermé	Maisons de type ouvert	Immeubles à appartements	Bât. industriels commerciaux et de services	Autres bâtiments	TOTAL		
Anderlecht	21.871	1.918	304	18.180	4.600	7	46.880	12,6	2,5
% And.	46,7	4,1	0,6	38,8	9,8	0,0	100,0		
RBC	197.912	17.240	6.054	278.224	45.710	168	545.308	9,7	2,8
% RBC	36,3	3,2	1,1	51,0	8,4	0,0	100,0		

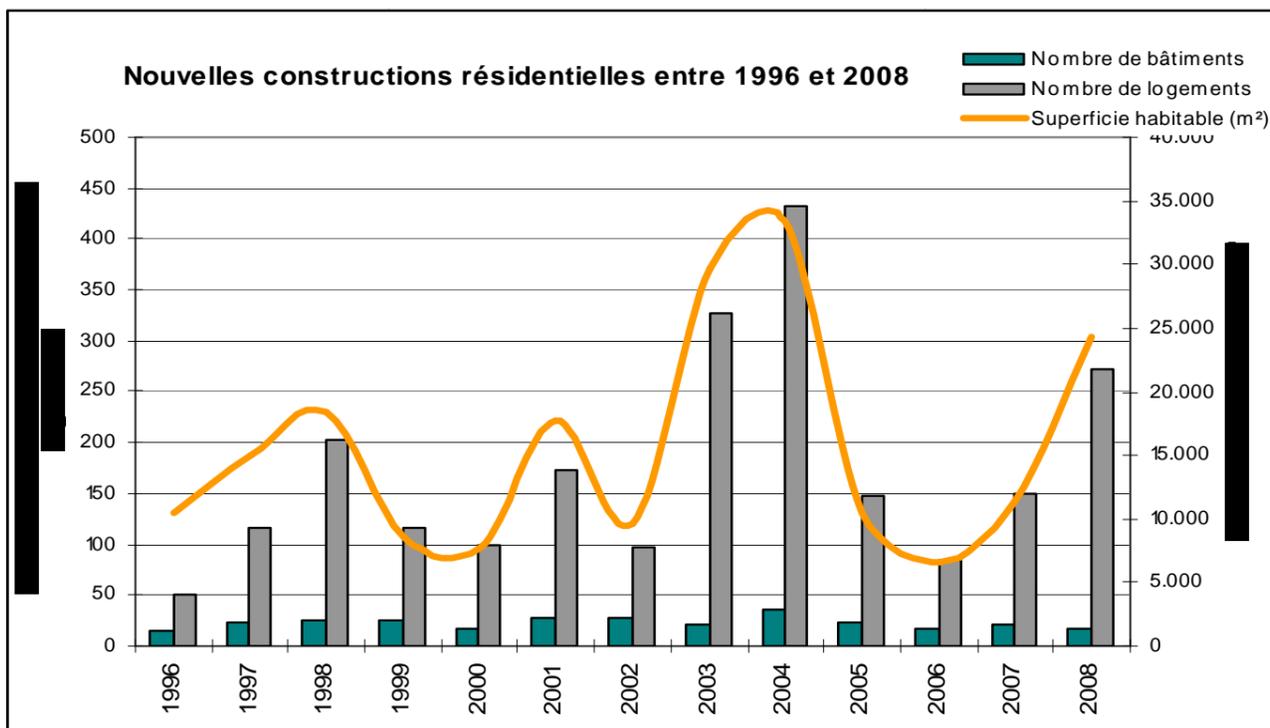
Source : ACED – DGSIE via le site www.bruxelles.irisnet.be

Ce tableau montre plusieurs caractéristiques de la typologie du parc de logements. On constate qu’Anderlecht réunit plus de maisons de type fermé, avec 46,7% du parc contre 36,3% en RBC. En revanche, on dénombre moins d’immeubles à appartements, 38,8% contre 51% alors que le nombre de logements moyen dans ce type d’immeuble est plus élevé qu’en Région bruxelloise : 12,6% contre 9,7%. Ceci est dû notamment à une forte présence de grands ensembles collectifs où la densité de logements est très forte.

Enfin, la part des bâtiments dédiés aux activités (industrielles, commerciales ou de services) reste plus haute que la moyenne régionale. Ici encore, ce taux est relevé par une grande présence d’industries le long du canal, de grands centres commerciaux au sud et au nord du territoire.

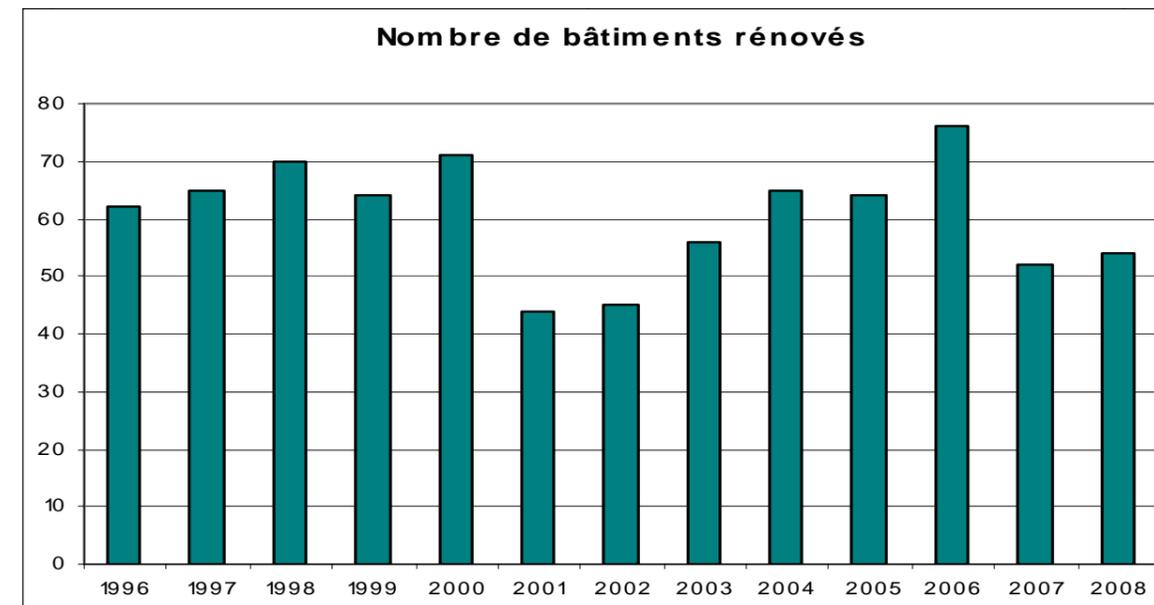
A noter aussi la présence d’habitations fluviales (péniches), le long du canal, qui rassemblent pas moins d’une vingtaine de ménages.

Rythme de construction et de rénovation



Source : SPF Economie, statistiques socio-économiques Ecodata, www.ecodata.mineco.fgov.be, traitement des données COOPARCH-RU

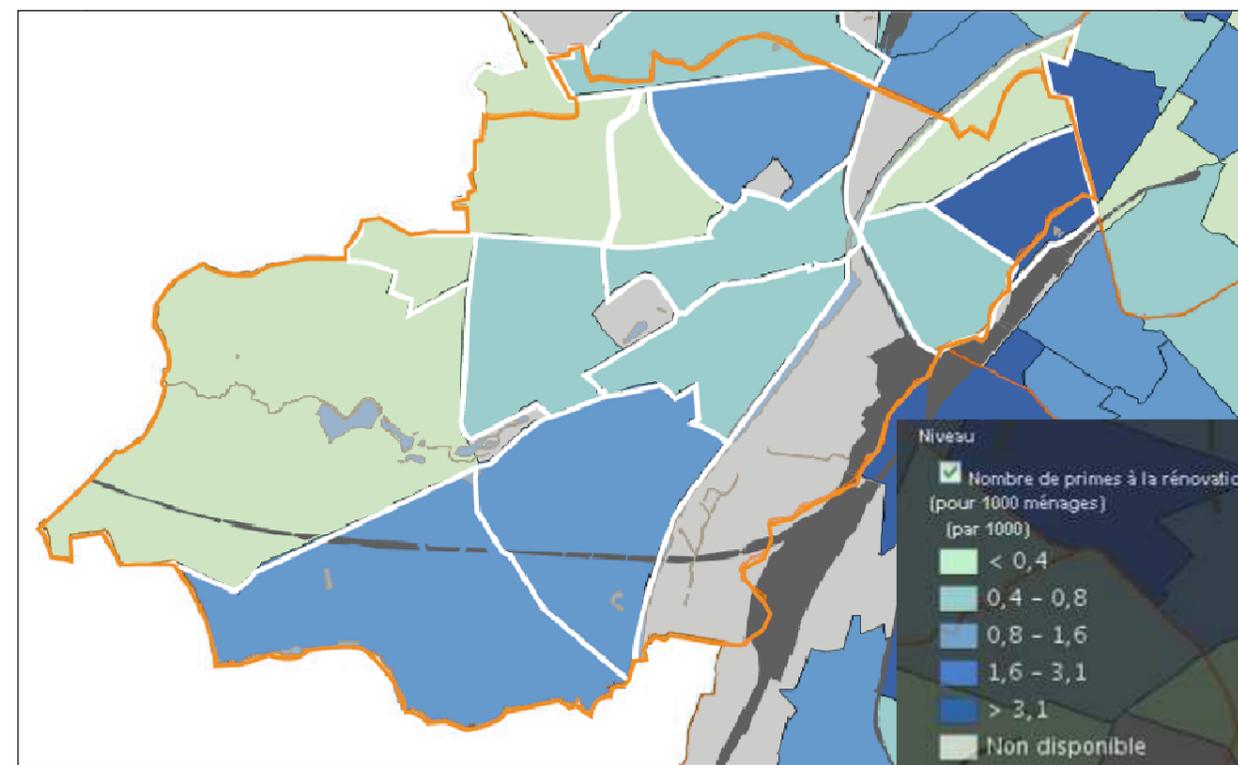
Corolairement à l’augmentation de population on constate un pic de constructions pour les années 2003 et 2004 en particulier. En effet, sur ces deux années, ce sont plus de 750 logements qui ont été mis sur le marché.



Source : SPF Economie, statistiques socio-économiques Ecodata, www.ecodata.mineco.fgov.be, traitement des données COOPARCH-RU

Le rythme de rénovation a varié depuis 10 ans et peut être attribué à la capacité financière des ménages et les différentes opérations de rénovation urbaine (Cf. Contrat de quartiers, situation de droit). La moyenne atteint 61 logements par an.

Nombre de primes à la rénovation (pour 1000 ménages)



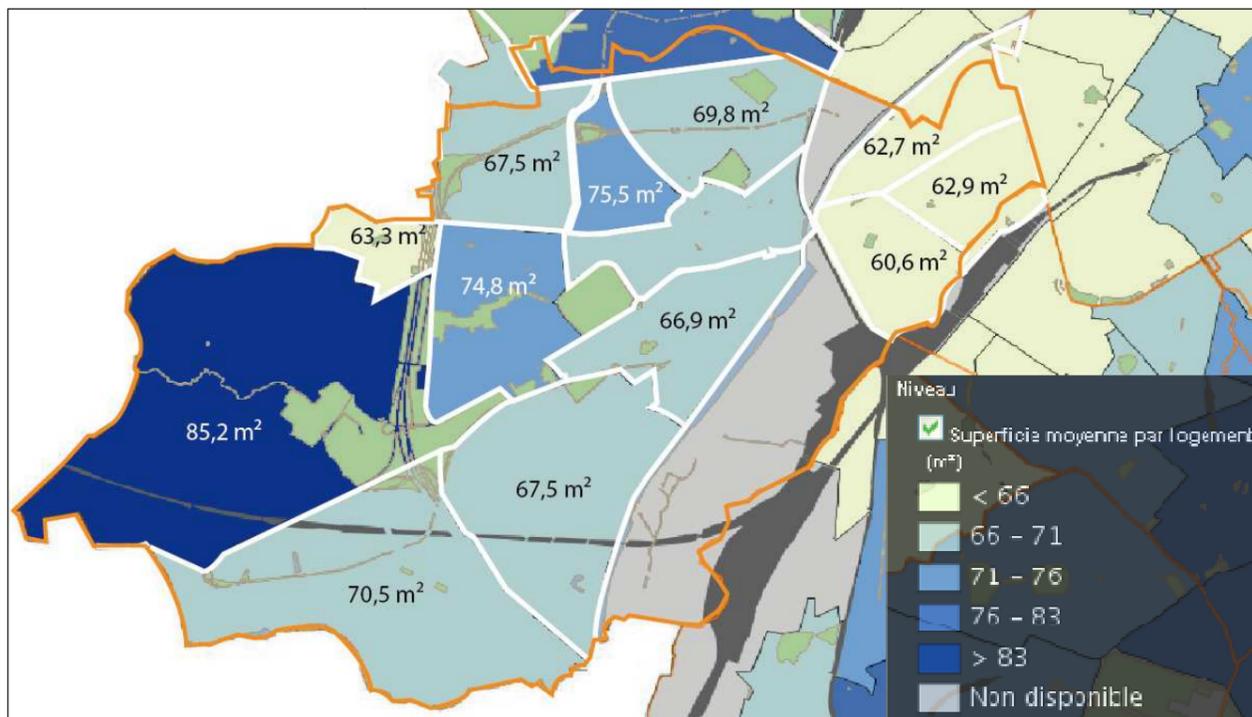
Lors du brainstorming « habité et vécu » du 9 décembre 2009, les services communaux ont souligné qu'ils disposaient des moyens techniques pour relever ces situations de précarité, mais qu'ils peinent à y trouver des solutions par manque de moyens important (ex : où et comment peut-on reloger des personnes dont le bâtiment fait l'objet d'une rénovation ? capacité à gérer des opérations « tiroir »...). Cette problématique doit être prise en compte dans la future mise en place du tableau de bord opérationnel du PCD.

De plus, la Commune connaît comme d'autres un sérieux problème d'adéquation de l'offre et de la demande en logements. Ainsi, certaines initiatives sont mises en place, comme le Plan logement, mais leurs résultats quantitatifs, bien qu'utiles, restent trop faibles par rapport aux besoins (100 logements projetés, environ 40 réalisés). Cette impuissance des pouvoirs publics à pouvoir agir vite permet à certains d'exploiter cette misère (marchand de sommeil par exemple) et à tendance à miner toute politique volontariste. La Commune ne souhaite pas adopter une politique coercitive en la matière qui a tendance à déplacer les problèmes. A ce titre, on note déjà des phénomènes de déplacement vers l'ouest de la Commune, selon une « banane » au nord du territoire. Vu la pression exercée sur cet espace, il conviendra de la prendre en compte de manière sérieuse dans le projet de PCD et d'évaluer les possibilités en matière de renouvellement urbain.

Caractéristiques physiques des logements

Connaître les caractéristiques des logements nous renseigne sur les conditions d'habitabilité des personnes. Les différents indicateurs ci-dessous nous permettent d'analyser la répartition des logements, et par exemple de voir si celle-ci se fait de manière homogène ou non. Les données présentées ci-dessous restent cependant à relativiser car elles sont issues du recensement de 2001.

Superficie moyenne par logement en 2001 selon le Monitoring des quartiers.

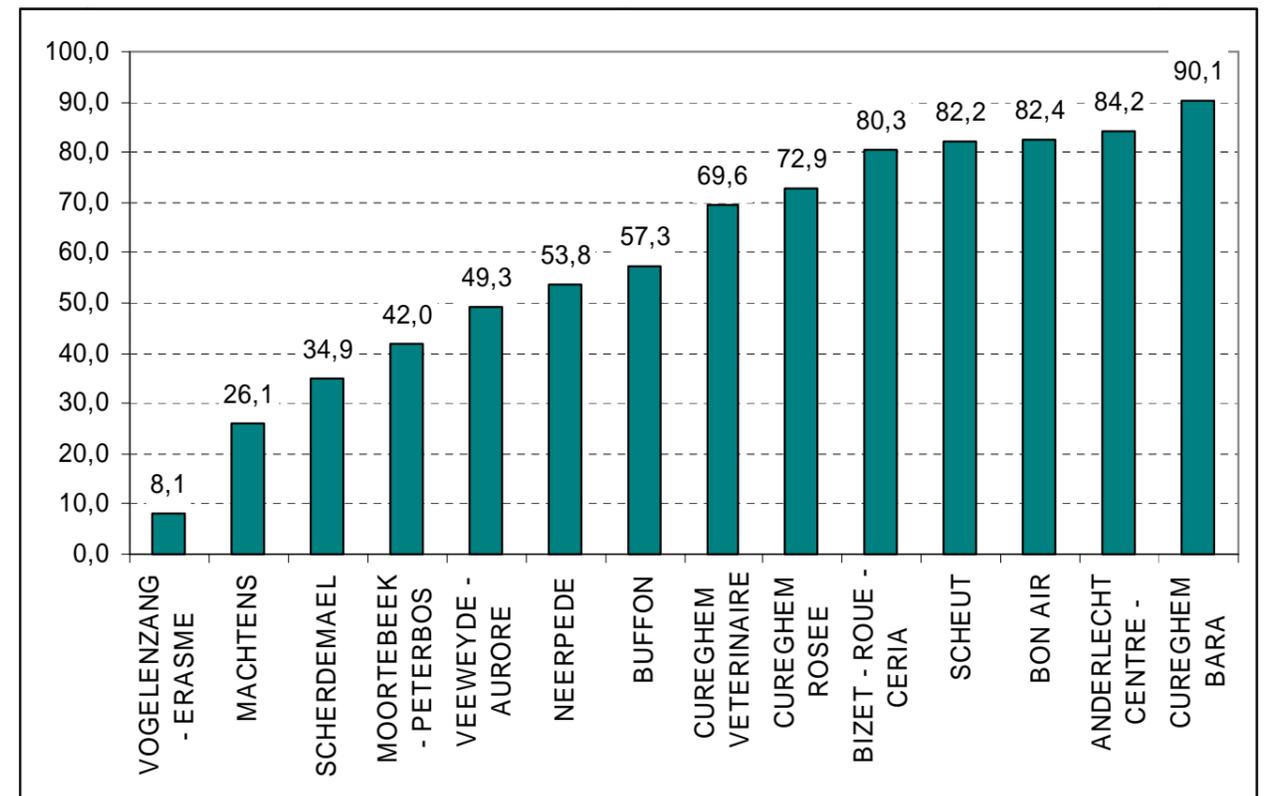


Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

La superficie moyenne des logements anderlechtois est de 69,3 m² et reste en dessous de la moyenne régionale de 74.4 m².

La carte ci-avant donne des informations sur la répartition de ces superficies moyennes et fait ressortir clairement les phases successives de construction et les typologies. Dans le centre historique (Cureghem) et les cités jardins ouvrières la superficie moyenne est plutôt basse, alors que dans l'habitat ouvert et récent, les surfaces sont beaucoup plus grandes. Le territoire est encore marqué par un dégradé d'est en ouest en 3 temps, comme nous avons pu le voir pour d'autres thématiques.

Part des logements construits avant 1961 (référence 2001) selon le Monitoring des quartiers

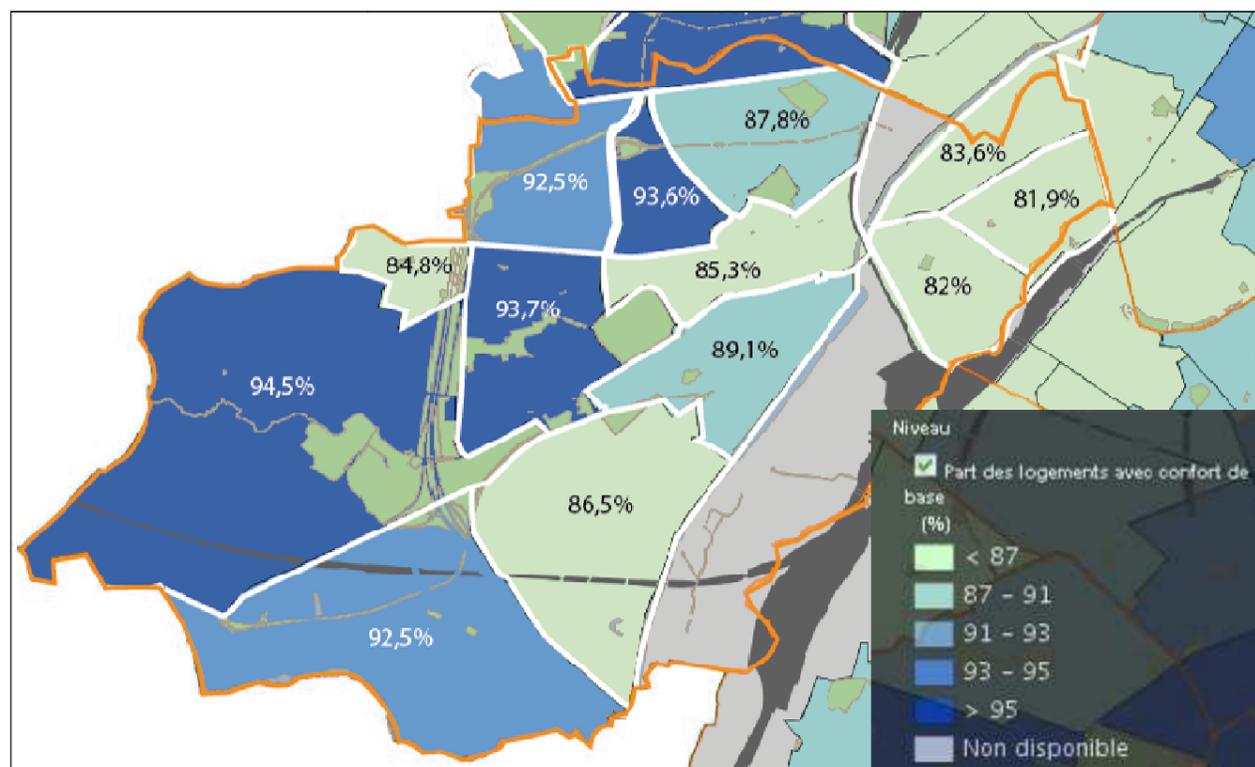


Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

En moyenne, 61% des logements anderlechtois ont été construits avant 1961. Ce graphique indique que la moitié des quartiers ont une majorité de logements anciens.

Il s'agit pour l'essentiel des quartiers centraux historiques et des cités jardins. L'ancienneté de l'urbanisation nous renseigne aussi sur le confort des logements, qui apparaît souvent comme vétuste et non adapté aux besoins contemporains.

Part des logements avec confort de base en 2001



L'un des aspects importants lié au logement est le confort qu'il offre. Historiquement, le confort a été conceptualisé de différentes manières, référant à des équipements et caractéristiques souvent différents. Ainsi par exemple, la possession d'un téléphone fixe ou d'une voiture était classée comme grand confort dans les données du recensement précédent. Or, on constate aujourd'hui que ces deux caractéristiques ne sont plus synonymes d'un grand confort. C'est pourquoi il importe d'adopter une formulation contemporaine du confort, tout en gardant la possibilité de comparer ces données à des données plus anciennes. Un indicateur souvent utilisé et encore d'actualité concerne le « confort de base ». Celui-ci se base sur le fait qu'une habitation doit être pourvue d'une salle de bain, de l'eau courante et de toilettes à l'intérieur. Les habitations qui ne sont pas pourvues de l'une ou de plusieurs de ces facilités sont considérées dès lors comme des habitations peu confortables. Outre le confort de base, d'autres indicateurs sont évidemment utiles pour diversifier le niveau de confort, comme les logements munis de chauffage central, le nombre de pièces ou la superficie, la présence d'une cuisine de 4m² ou plus, la présence d'un vitrage isolant ou d'un double vitrage, etc.

Un peu plus de 10% des logements d'Anderlecht ne possèdent pas le minimum de confort en 2001, c'est-à-dire que ces logements ne disposent pas d'eau courante et/ ou de salle de bain et/ou de toilette à l'intérieur. Ce niveau de vétusté est inquiétant en ce début de 21^{ème} siècle bien qu'il reste dans la moyenne régionale.

Ici aussi, le confort de logement suit les typologies et les époques d'habitat, avec une majorité de logements à l'est où la part de confort est plus faible qu'à l'ouest.

La vacance immobilière et les immeubles insalubres

Les derniers chiffres officiels concernant les logements vides en Région bruxelloise datent de 1998. Ils évoquent 5.393 bâtiments totalement vides. Comme chaque maison abrite plusieurs logements, en moyenne trois, auxquels s'ajoutent les logements vides au dessus des commerces, nous obtenons entre 15.000 et 20.000 logements vides sur le territoire régional. Afin d'affiner les chiffres, le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, les confronte au nombre de compteurs d'eau qui ont consommés moins de 5m³. Ainsi, pour l'année 2003 on obtient 14.642 unités pour l'ensemble de la région.

Pour la Commune d'Anderlecht, les chiffres officiels sont :

	Nb total d'immeubles dans la Commune	Nb d'imm. de logements vides	Nb d'imm. vides (logements aux étages et autre occupation au rez)	Nb d'imm. vides autre que logements	Nb total d'imm.s vides dans la Commune	% d'imm. vides	Compteurs d'eau avec une consommation inférieure à 5m ³ (2003)
Anderlecht	20.560	233	93	116	442	2%	1.153
RBC	215.310	3.029	1.147	1.217	5.393	2.5%	14.642
%	9,55%	7,7%	8,1%	9,5%	8,2%		7,9%

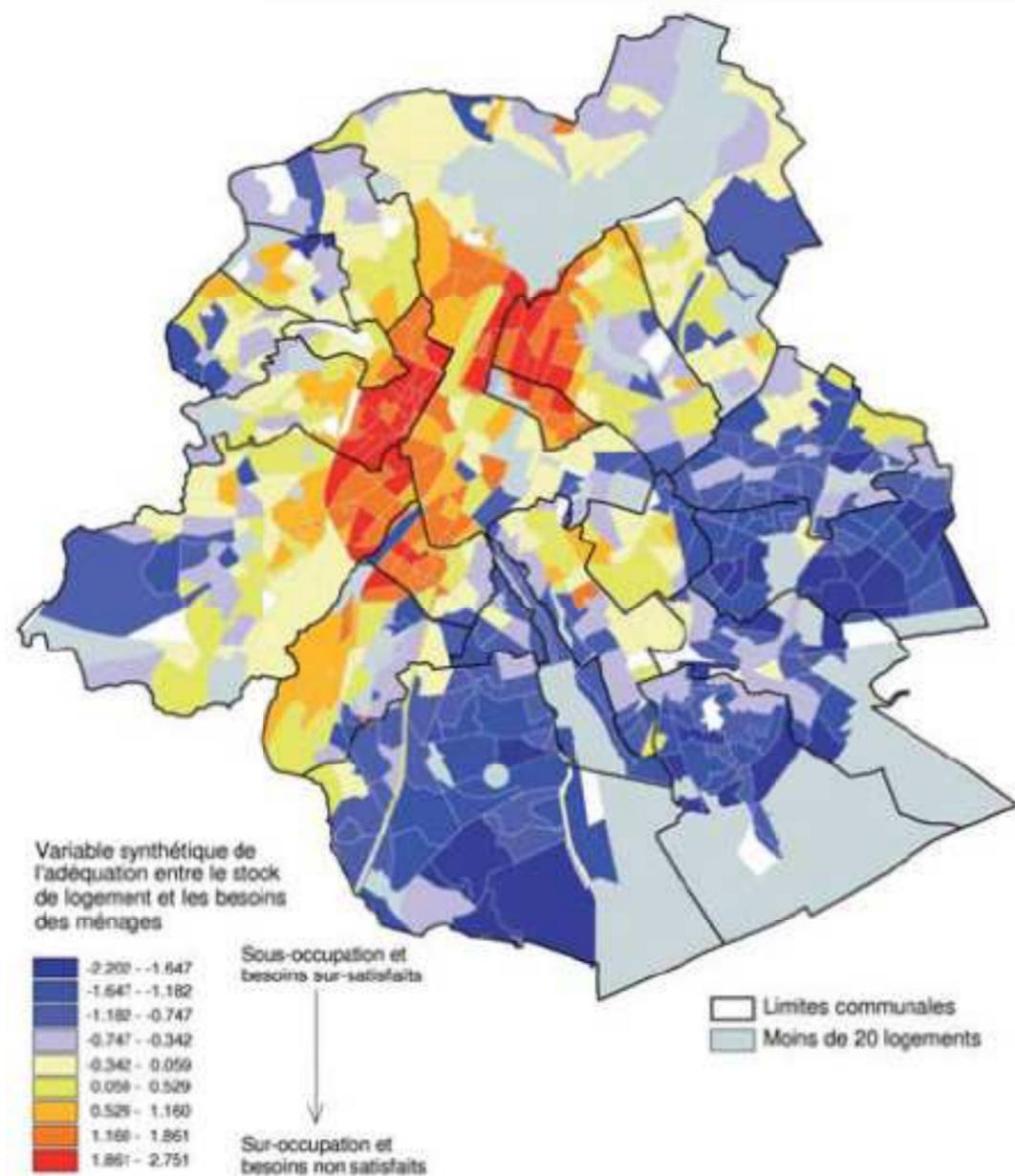
Source : <http://www.rbdh-bbrow.be/analyses/nombrellogementsvides.pdf>

Il s'agit aujourd'hui d'affiner les taux de vacance des immeubles et plus particulièrement des logements. En effet, le vide locatif ne concerne pas seulement les logements mais également les bureaux, les commerces, etc. Cependant, dans une perspective d'accueil de nouvelles populations et d'une politique de renouvellement urbain, il est nécessaire de connaître l'offre en logements directement disponible, moyennant une rénovation de ces biens.

L'Administration communale répertorie les immeubles abandonnés, présentant des problèmes de salubrité ou exploités par des marchands de sommeil. Bien que disposant des outils pour les relever, celle-ci se sent désarmée face aux problèmes (brainstorming diagnostic du 9 décembre 2009). Un de ces problèmes est la capacité à reloger les personnes, soit lors d'une expropriation d'un immeuble dont les conditions d'habitabilité sont indignes, soit lors d'une rénovation lors d'opération tiroir.

Le comptage de ces immeubles ou propriétés à problèmes est difficile à réaliser en une seule fois. En effet, lors de situations d'hébergement illicites par exemple (marchand de sommeil), le propriétaire ainsi que les locataires restent discrets sur leur situation. Les personnes logées dans ces conditions souvent ne connaissent pas leurs droits en tant que locataires et restent captifs d'une situation de crise. Le relevé ce fait au coup par coup et tente d'être réglé en interne de l'administration communale.

Représentation synthétique de l’adéquation entre stock de logement et besoin des ménages en 2001



Source : Etude INSA, Ministère de la Région, mai 2010, Projections démographiques bruxelloises 2010-2020

Au niveau régional on constate une forte pression sur les pourtours du canal et du Pentagone, là où se concentre aussi un grand nombre d’habitants. Dans le cas d’Anderlecht, c’est le quartier de Cureghem qui est essentiellement concerné par la sur-occupation. En revanche, les chiffres relevés datent des enquêtes INS de 2001 et donc ne prennent pas en compte les opérations de renouvellement urbain notamment lors des contrats de quartiers. Ainsi, la situation en chiffres absolus est peut-être moins critique aujourd’hui bien qu’en proportion et en comparaison avec d’autres quartiers, Cureghem voit ses besoins non satisfaits.

Structure de la propriété

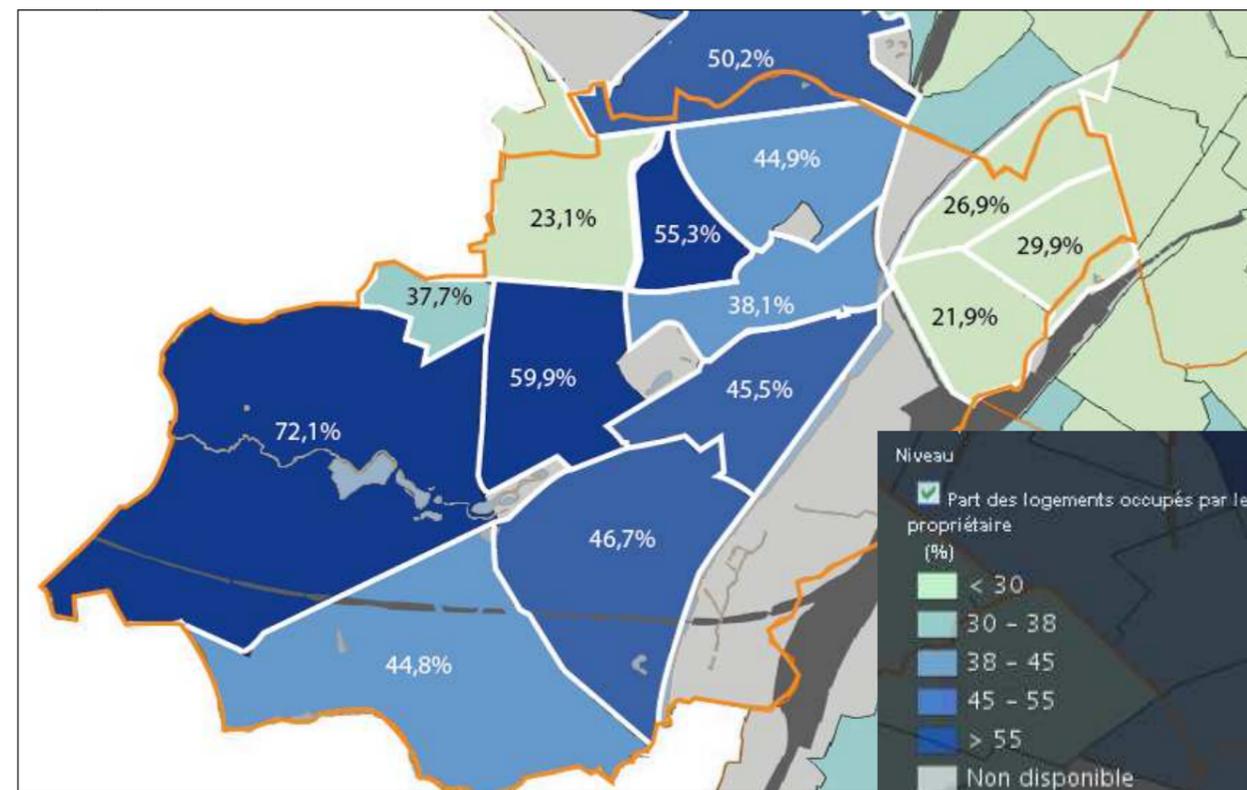
	1991			2001		
	Propriétaire	Locataire	Logements	Locataire	Propriétaire	Logements
Anderlecht	38.0 %	59.6 %	37.279	55.0 %	41.9 %	37.862
RBC	38.1 %	59.7 %	394.468	58.6 %	41.5 %	408.882

Réalisation : COOPARCH-RU, Source : Fiche communale d’analyse des statistiques locales en Région bruxelloise – Commune d’Anderlecht - 2009

Entre 1991 et 2001, le nombre de logements est en augmentation à Anderlecht, tout comme dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les locataires sont majoritaires, mais les propriétaires sont en augmentation, tant à Anderlecht que dans la RBC.

Part des logements occupés leurs propriétaires en 2001 (%)

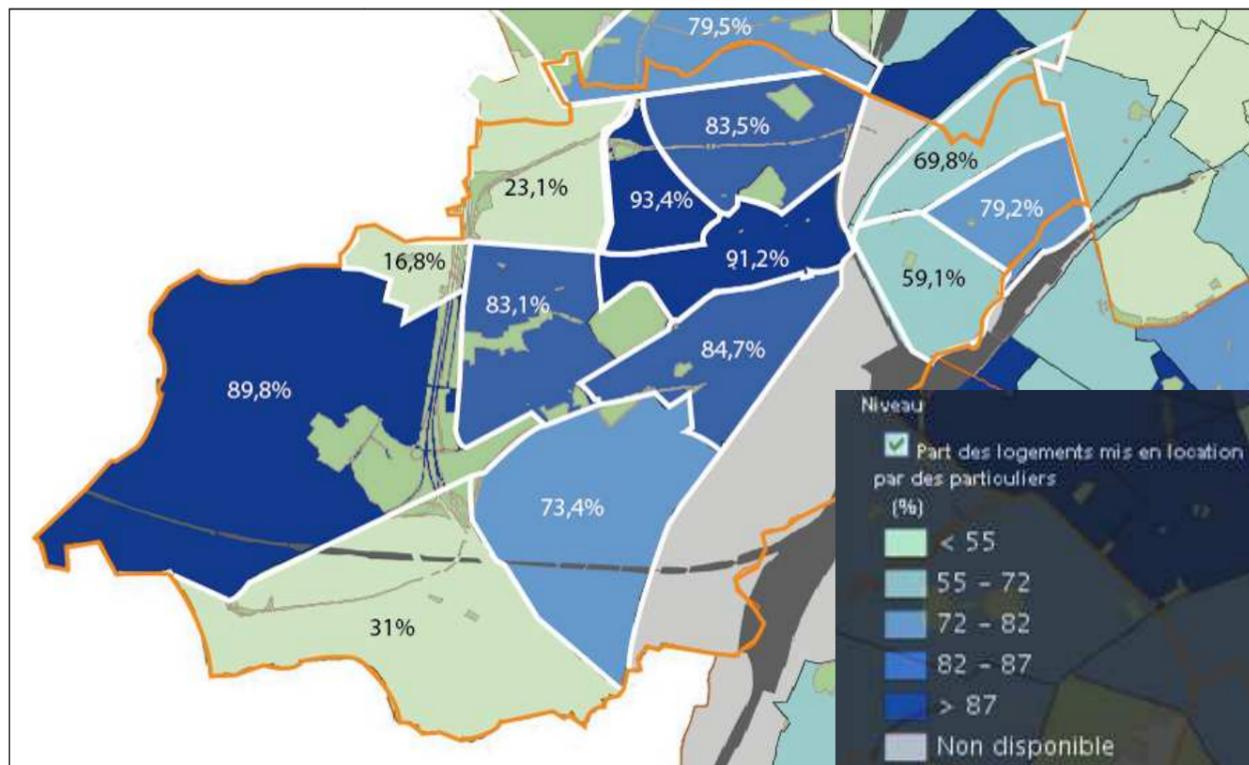
Le marché des ventes de logements est fort différent du marché locatif, et que tous deux ont leurs spécificités. Afin de ne pas négliger cette différence, il importe de déterminer le rapport entre ces deux marchés. Il s’agit du pourcentage de logements occupés par leur propriétaire par quartier, qui permet, en conséquence, d’estimer le pourcentage des logements mis en location.



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

Sans surprise, les quartiers où est constatée une part importante de propriétaires occupants sont ceux de la moitié ouest de la commune. La moyenne en Région de Bruxelles Capitale s’élève à 41.45% de propriétaires occupants contre environ 42,6% pour Anderlecht. Nous pouvons noter aussi que Neerpede affiche un des taux les plus hauts de la Région (72%) juste après le quartier Potaarde sur la Commune de Berchem-Sainte Agathe. L’équilibre entre les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs sur le territoire est garant d’une bonne mixité sociale. Ici, on constate de nettes différences entre les quartiers. La moyenne se révèle être plutôt au centre du territoire, entourée par des valeurs extrêmes à l’ouest comme à l’est. La répartition se révèle peu homogène, comme à la lecture des quartiers tel que Peterbos / Moortebeek ou Bon Air.

Part des logements mis en location par des particuliers en 2001 (%)



Cet indicateur nous montre la capacité des propriétaires particuliers à louer leur bien et d’une certaine manière le patrimoine immobilier des bailleurs particuliers qu’ils peuvent mettre en location. Cette répartition est à comprendre avec le pendant de la précédente carte, à savoir la part des logements loués. Ici, les valeurs se répartissent de manière plus hétérogène sur le territoire. En moyenne on atteint un taux de 72% de mise en location par des particuliers au niveau de la Région, et environ 68% sur le territoire communal d’Anderlecht. Le quartier Buffon atteint la valeur maximale régionale de plus de 93% et Bon Air une des plus basse avec 16%.

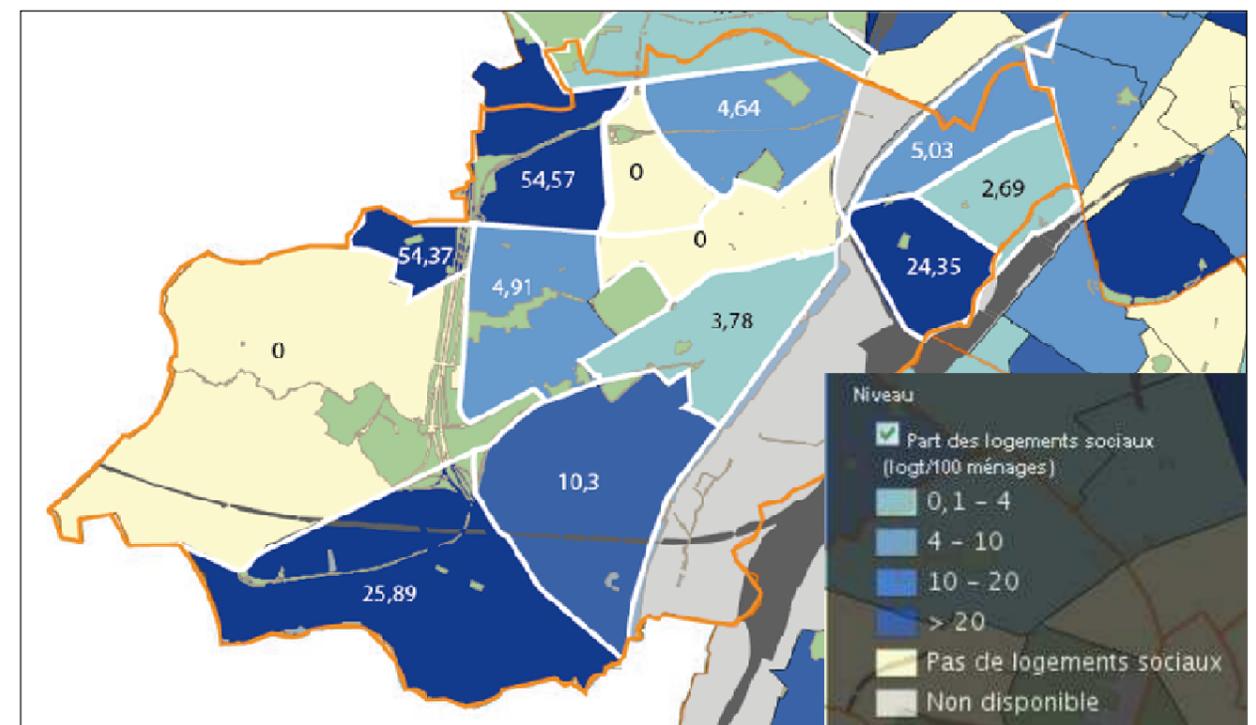
Logement social

2007	Anderlecht	RBC
Part des logements sociaux (logt/100 ménages)	11.3	7.8

Source : Fiche communale d’analyse des statistiques locales en Région bruxelloise – Commune d’Anderlecht – 2009

Il y a une plus grande proportion de logements sociaux à Anderlecht que sur la totalité du territoire de la RBC. C’est d’ailleurs une des Communes (la 4^{ème}) de la RBC qui en compte le plus.

Part des logements sociaux en 2007 (logt/100 ménages)

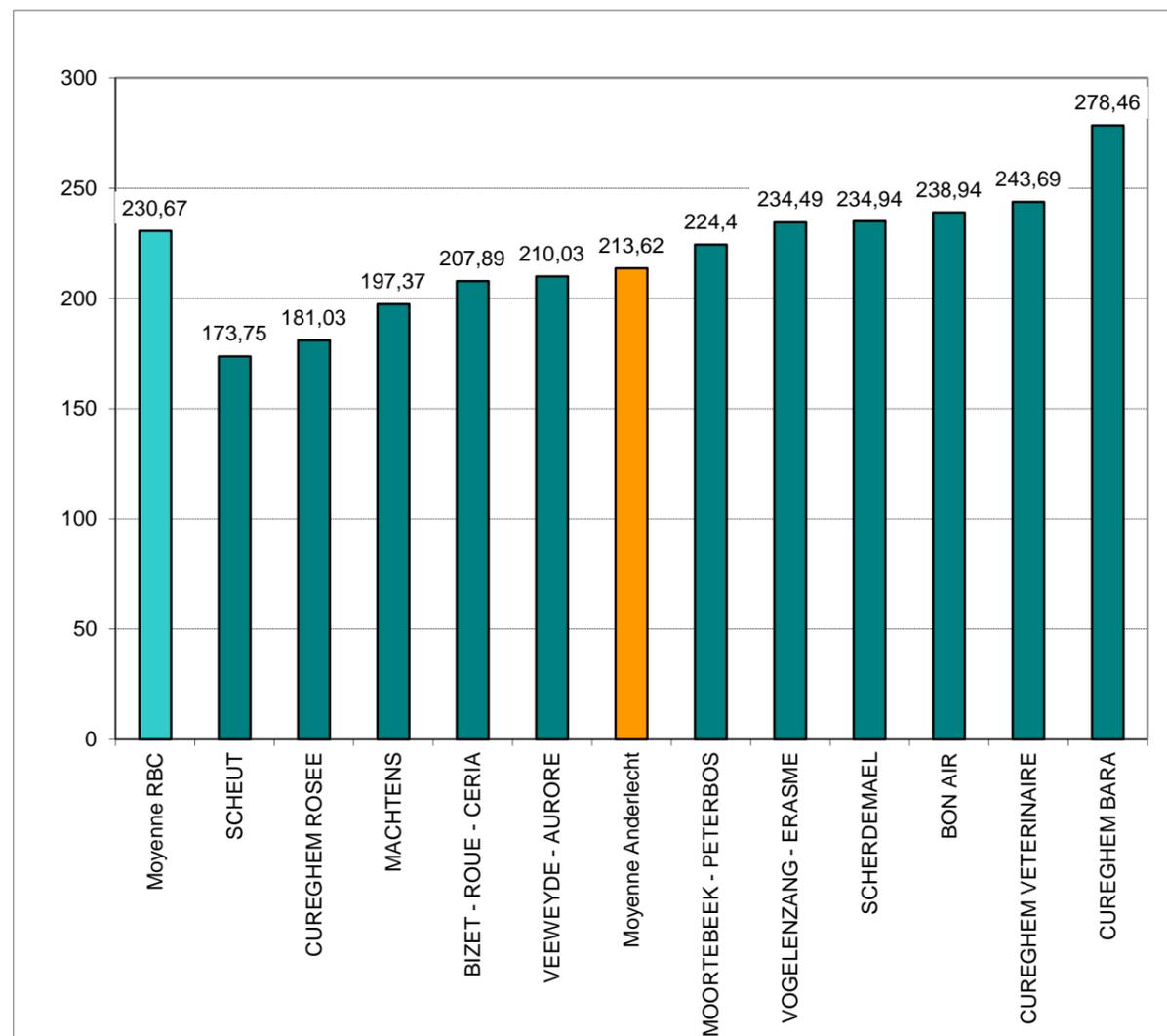


Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

La répartition en logements sociaux est très hétérogène sur le territoire. Les quartiers de Moortebeek / Peterbos et de Bon Air atteignent les plus hautes valeurs de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces deux quartiers ont respectivement 54,57 et 54,37 logements sur 100, soit plus de 50% des logements présents dans ces quartiers. Dans un souci de mixité sociale, les territoires urbains doivent s’atteler à équilibrer l’offre en logement social. A l’échelle de la Région les taux en logements sociaux sont très bas et doivent être prévus dans les futures constructions ou rénovation. Anderlecht affiche une moyenne communale haute en comparaison de ses consœurs bruxelloises mais peut néanmoins réfléchir à une répartition plus équitable sur le territoire.

Logements sociaux de :	Anderlecht %	RBC %
0 ou 1 chambre	38,69	32,99
2 chambres	37,95	40,01
3 chambres	21,77	22,61
4 chambres et plus	1,59	4,17

Loyer moyen d’un logement social en 2007 en euros



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be, traitement des données COOPARCH-RU

Le loyer des logements sociaux est calculé sur les revenus des locataires. Il peut donc être considéré indicateur de pauvreté. On constate que le loyer moyen Anderlechtois est plus bas que le loyer moyen régional et qu’il existe des disparités assez importantes entre quartiers.

Les logements AIS

Il existe 3 AIS sur Anderlecht gérant un parc d’environ 10 logements.

Le logement étudiant

La Commune accueille les campus de l’ULB et du CERIA. La présence de pôles d’enseignement sur le territoire communal a un impact sur l’offre et la demande en logements étudiants.

On compte 325 chambres dont 100 au sein d’une résidence gérée par l’ULB (Résidences Henri Dunant et Bertrand Russel, route de Lennik 800) et 225 dans une autre résidence gérée par le privé.

De manière générale, l’offre en logements étudiants répond à 1/5 de la demande. Ainsi, les besoins sont très importants. Il est à noter aussi que de nombreux étudiants sur le site Anderlechtois sont d’origine française (attirés par les filières médecine, santé, sport) et sont donc à la recherche de logements permanents. En moyenne les logements ont des dimensions comprises entre 21 et 27 m², pour un loyer moyen de 350€ hors charges. Les résidences en présence sont souvent de petits gabarits (Rdc et R+1) et ne peuvent pas accueillir de nombreuses chambres. Une étude récente de l’IGEAT montre que plus l’étudiant avance dans son cursus universitaire plus celui-ci s’éloigne du site universitaire pour se loger. Ainsi, la politique en faveur des logements étudiants doit prendre en compte à la fois la création de logements sur site et au sein de la ville. Aujourd’hui, le marché privé répond probablement indirectement à l’offre en proposant des grands logements occupés en colocation. Certainement qu’aussi une partie des grands logements divisés le sont pour cette demande étudiante.

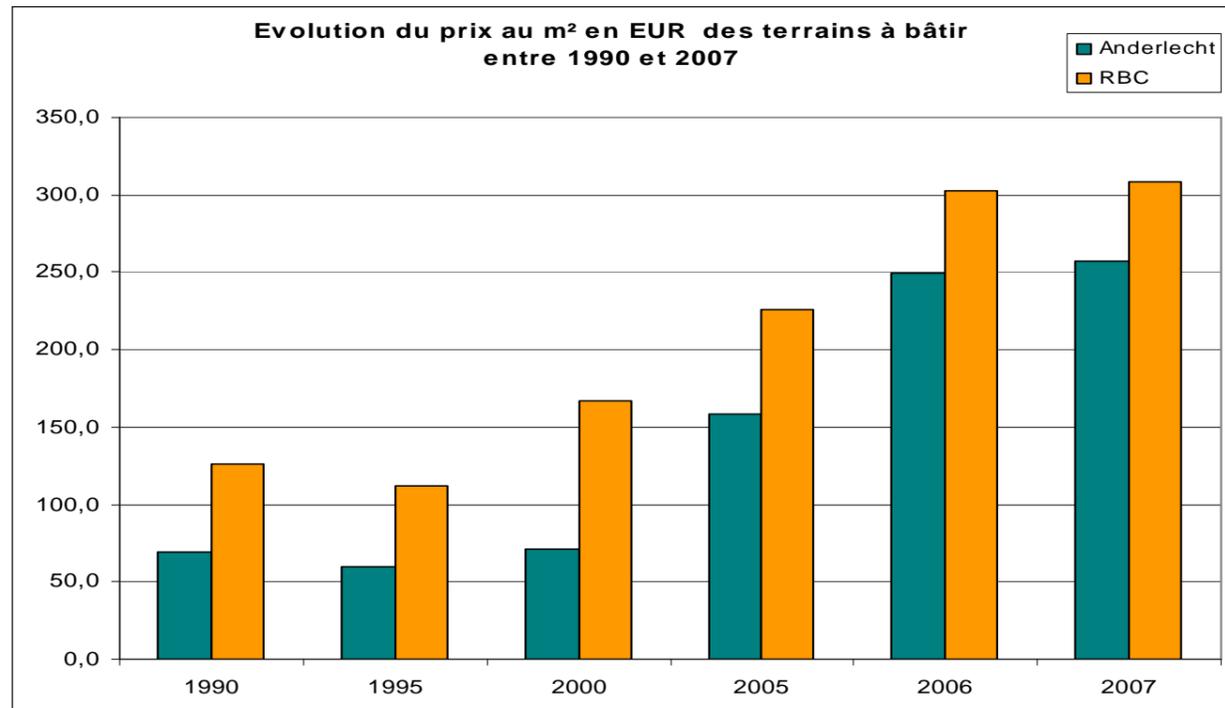
L’ULB est en faveur d’une politique de densification du nombre de logements sur le site Erasme, et souhaite aussi être présente autant que cela est possible au sein d’autres quartiers. En effet, la mixité est une des clefs d’intégration des populations étudiantes et de l’interaction positives entre celles-ci et les populations plus locales. Ainsi, on pense notamment à encourager la création de logements intergénérationnels où l’étudiant donne un coup de main à une personne souvent âgée ou peu autonome en contre partie d’un loyer plus bas.

Le foncier

Le marché

Vente de terrains à bâtir (nombre de mutations, superficies vendues et prix au m ²)						
NOMBRE DE MUTATIONS						
	1990	1995	2000	2005	2006	2007
Anderlecht	53	23	29	165	107	44
RBC	636	253	355	1.286	859	670
SUPERFICIES VENDUES (1000m ²)						
	1990	1995	2000	2005	2006	2007
Anderlecht	124,1	31,0	46,3	24,8	19,1	26,7
RBC	800,3	231,4	383,0	191,2	136,1	278,0
PRIX au m ² en EUR						
	1990	1995	2000	2005	2006	2007
Anderlecht	69,6	59,3	71,2	158,7	249,4	257,0
RBC	126,5	112,3	166,9	225,7	302,4	308,5

Source : Institut Bruxellois de Statistique et d’Analyse (IBSA) - Cellule Statistique - www.bruxelles.irisnet.be, traitement des données COOPARCH-RU



Source : DGSIE, calculs IBSA sur unité du nombre de mutations

Comme nous l’indique ce graphique, nous constatons que les prix pratiqués à Anderlecht restent en dessous de la moyenne régionale. Néanmoins, en termes d’évolution, les prix du foncier anderlechtois ont rattrapé leur retard sur la Région, en se multipliant par 3,7 entre 1990 et 2007, contre 2,4 au niveau régional.

Evolution des prix	Anderlecht	RBC
1990 à 1995	-14,80%	-11,20%
1995 à 2000	20,00%	48,60%
2000 à 2005	122,90%	35,20%
2005 à 2006	157,20%	34,00%
2006-2007	3,00%	2,00%

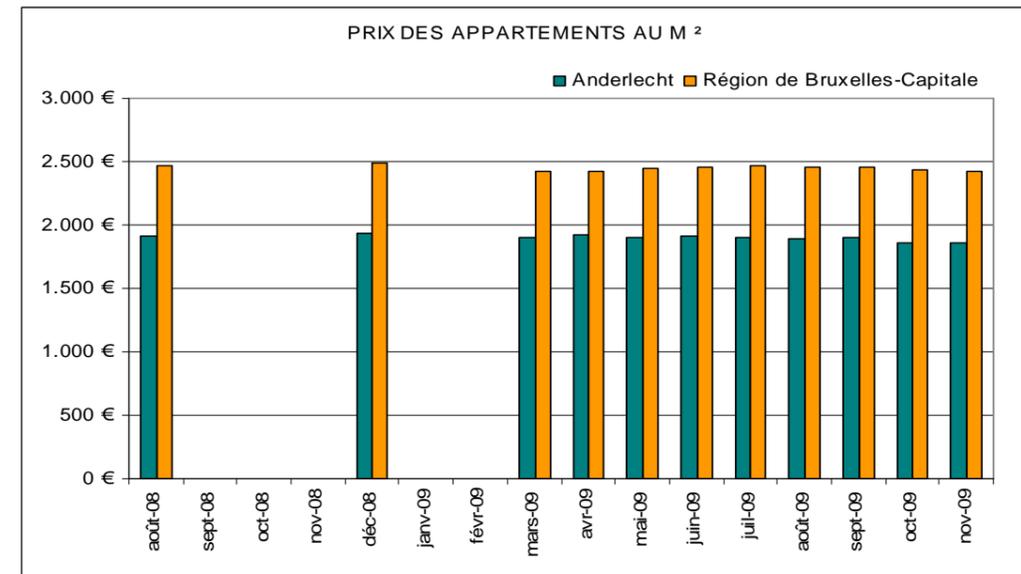
De même, si on analyse les prix en pourcentage d’évolution, on remarque que ces derniers ont bondi entre 2000 et 2005 (plus de 2 fois la valeur) alors que la moyenne régionale affiche une hausse d’un tiers du prix. Ce phénomène est encore plus marqué pour l’évolution des valeurs entre 2005 et 2006, avec une augmentation de plus de 150% à Anderlecht et seulement 34% en RBC.

Ce phénomène peut s’expliquer, d’une part, par une reprise du rythme de construction sur le territoire et, d’autre part, par une attractivité renaissante pour la Commune grâce à ses disponibilités en foncier notamment.

En résumé, Anderlecht a rattrapé son retard par rapport aux prix moyen du marché pratiqué au sein de la RBC. Etant donné que la Commune avait des valeurs anormalement basses, ces évolutions exponentielles ne sont que le traducteur d’une revalorisation du foncier disponible. D’ailleurs, on constate que le territoire a suivi naturellement la bulle spéculative connue à partir des années 2000, pour atteindre un plafond limité en 2006, avec une évolution de l’ordre de 3% à l’instar de celle de la Région.

Le marché immobilier des ventes

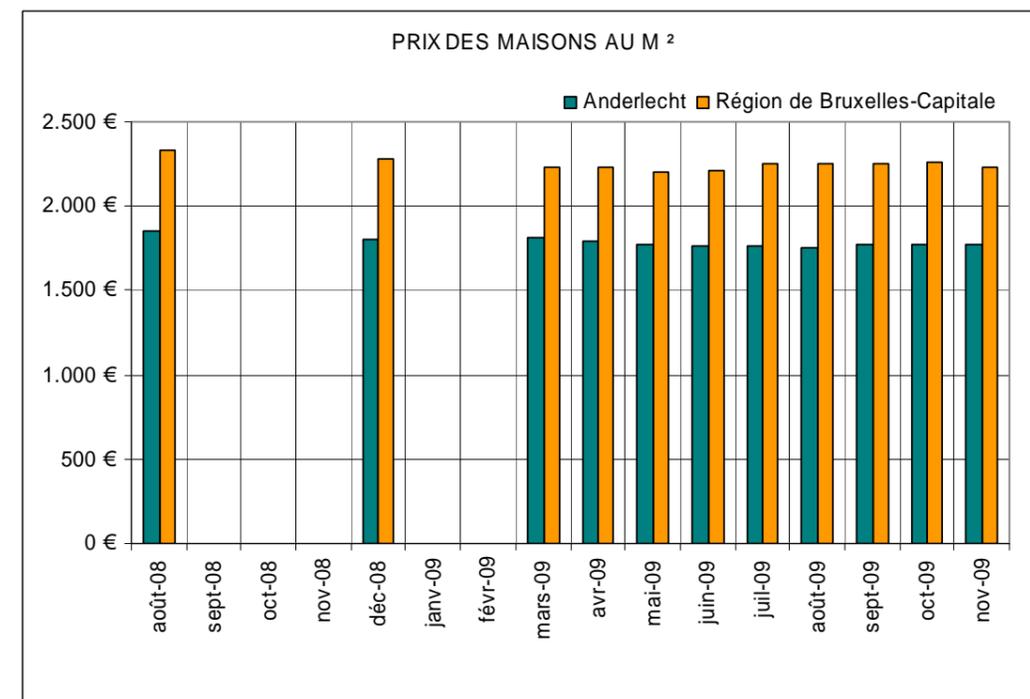
Prix des appartements au m² entre août 2008 et novembre 2009



Réalisation : COOPARCH-RU, source : <http://www.immotrace.be>

Le prix de vente des appartements à Anderlecht est inférieur à la moyenne de la RBC. A Anderlecht, les prix des appartements se négocient à une moyenne de 1.800€ le m², contre 2.450€/m² dans l’ensemble de la Région. Les variations de prix constatées à Anderlecht sont les mêmes qu’en RBC.

Prix des maisons au m² entre août 2008 et novembre 2009

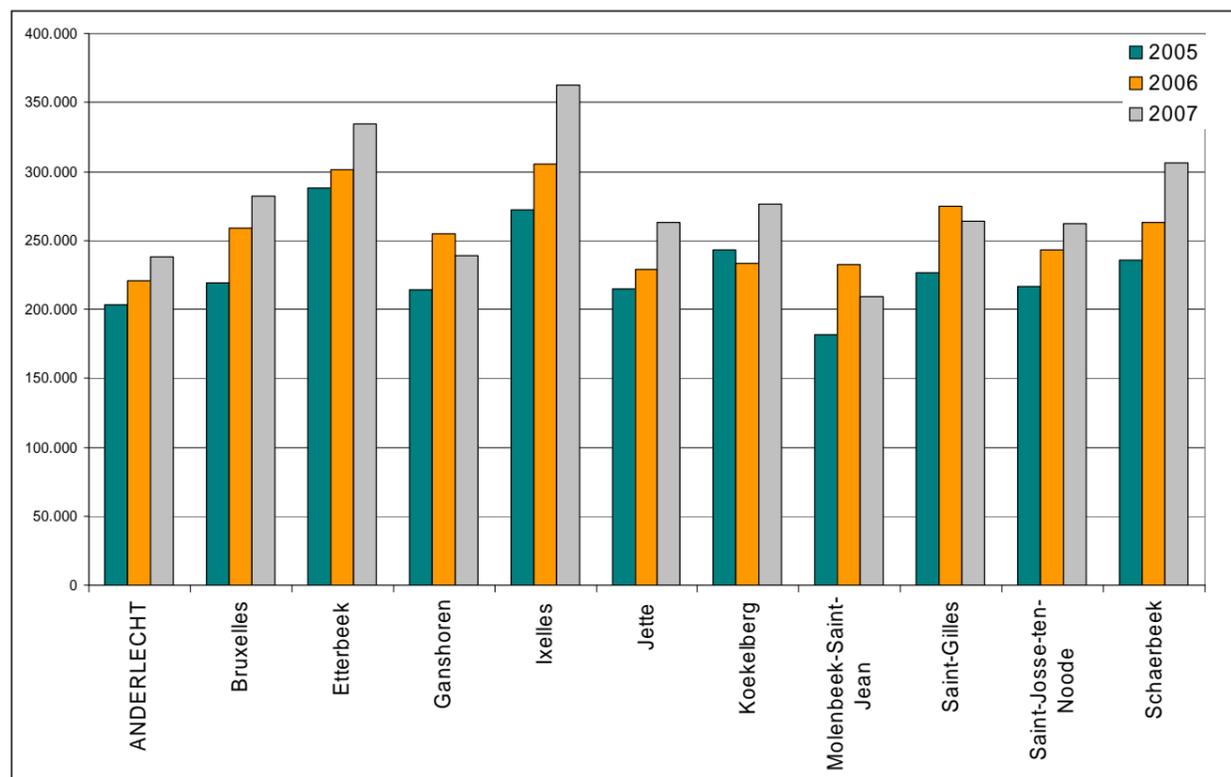


Réalisation : COOPARCH-RU, source : <http://www.immotrace.be>

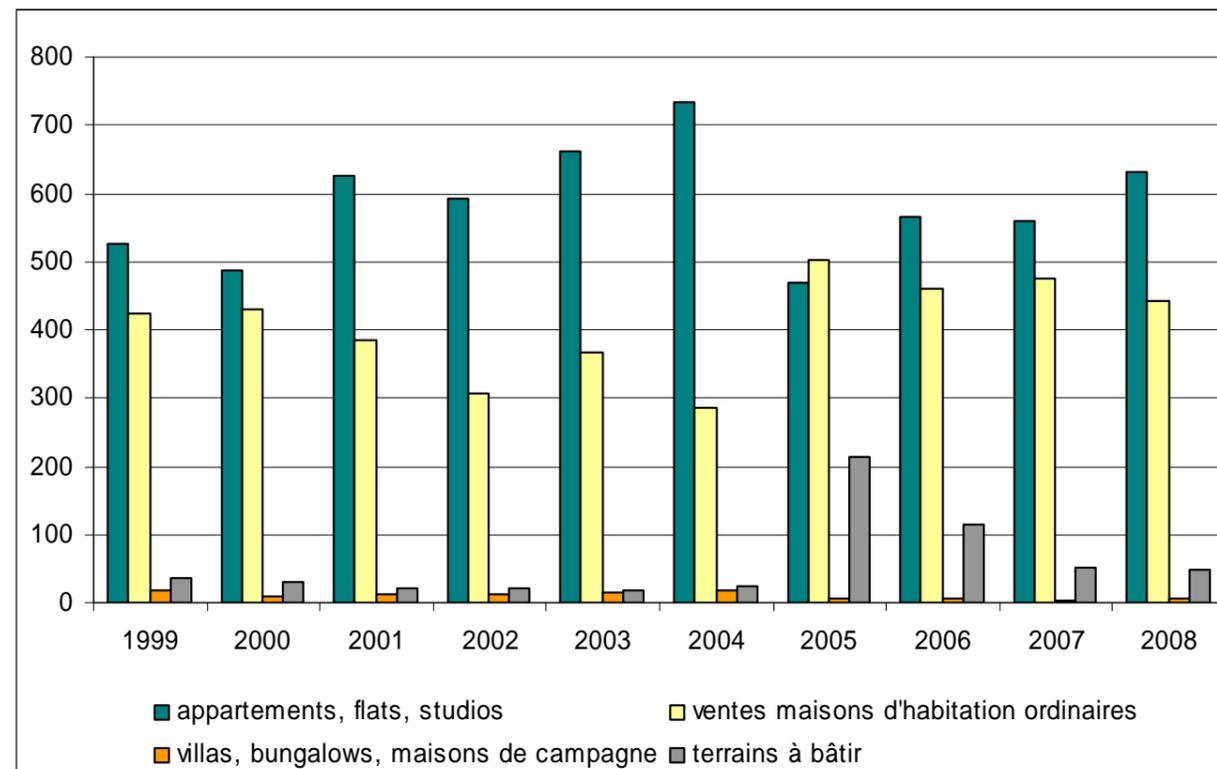
Le prix des maisons à Anderlecht est globalement inférieur à celui de la RBC. En moyenne, les maisons se négocient à 1.500€/m² à Anderlecht contre 2.250€ dans l’ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui correspond à une différence de 750€/m². Les prix sont légèrement en baisse entre août 2008 et novembre 2009 à Anderlecht comme dans la RBC.

Le graphique suivant compare le prix moyen des maisons d’habitation pour trois années de référence à Anderlecht avec ces consœurs régionales. On constate que les prix restent parmi les plus bas comme les Communes de Ganshoren ou Molenbeek, mais à la différence de ces Communes, les valeurs sont en constante hausse. Ici encore, on comprend que la Commune est dans une dynamique de reprise et que ces valeurs tendent à s’aligner ou du moins rattraper les prix observés dans la Région.

Evolution du prix moyen des maisons d’habitation pour les années 2005/2006/2007



Transactions immobilières entre 1999 et 2008



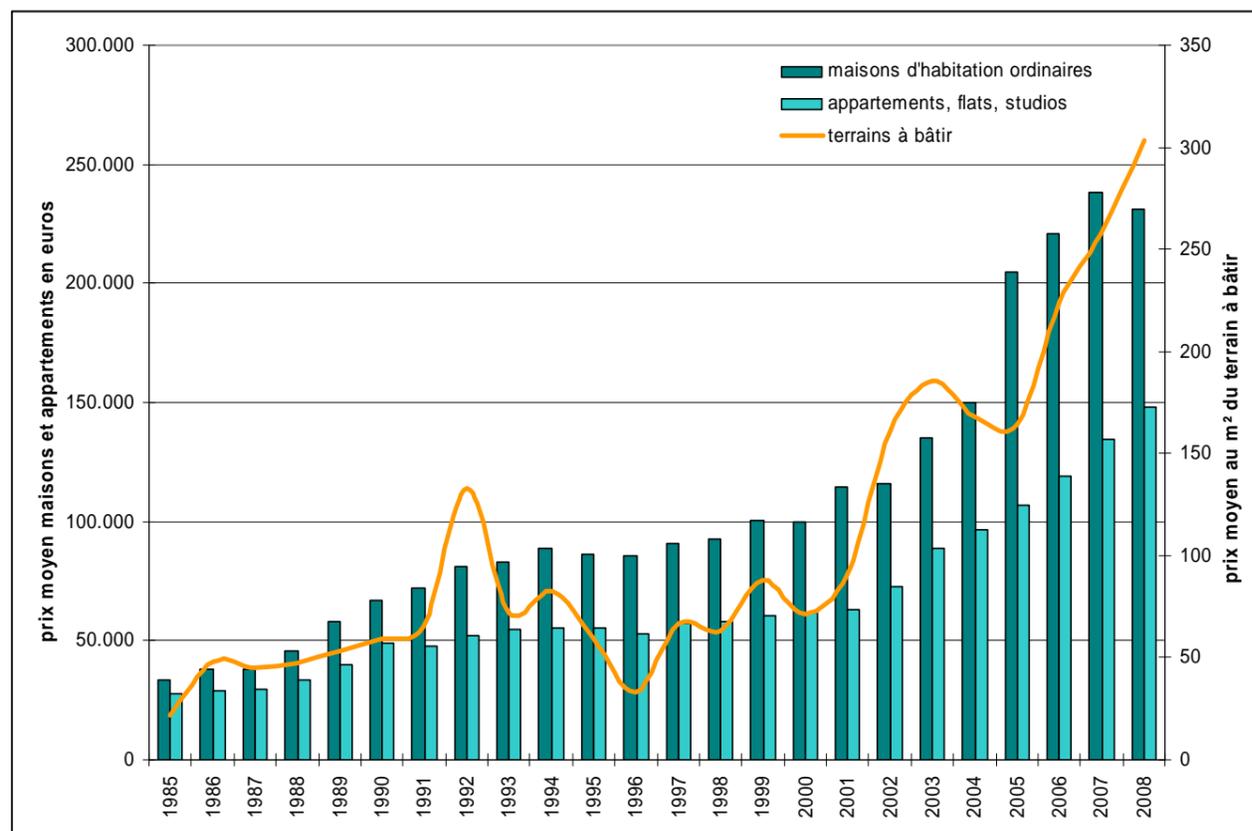
Réalisation : COOPARCH-RU. Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique

En général, les appartements sont les biens les plus vendus à Anderlecht.

Les écarts entre les ventes d’appartements et de maisons varient selon les années. La rupture de tendance entre 2004 et 2005 qu’on constate est due à un changement dans le processus de traitement de la part du SPF. Les transactions immobilières connaissent des variations, mais sont supérieures à celles de 1999. Les ventes d’appartements sont en augmentation alors que les ventes de maisons sont en baisse.

En ce qui concerne les ventes de terrains à bâtir, celles-ci sont en augmentation par rapport à 1999 mais en baisse par rapport au pic de 2005.

Evolution des prix de vente de biens immobiliers entre 1985 et 2008 (maisons, appartements et terrain à bâtir)



Source : statbel immobilier

Pour les maisons d'habitation ordinaires ainsi que pour les appartements, les prix n'ont cessé d'augmenter depuis plus de 20 ans. Cette tendance suit le marché général de l'immobilier. Avec la bulle spéculative de l'immobilier, on note une accélération du phénomène au début des années 2000.

En revanche, le marché des terrains à bâtir connaît plus de fluctuations, mais ne cesse d'augmenter. Ces fluctuations sont dues à un nombre peu élevés de transactions sur ce sujet. Tout comme la vente des maisons et appartements, les prix pratiqués ont explosés à l'entrée des années 2000.

Bien que les revenus des ménages augmentent aussi, l'effort financier supporté pour l'accès à la propriété reste problématique, et ne semble pas s'améliorer, même si les professionnels de l'immobilier semblent observer un certain ralentissement du coût de l'immobilier.

Cette constatation confirme l'accentuation des clivages entre des ménages précaires et plus aisés.

Chiffres et indices du résidentiel neuf pour les 19 Communes bruxelloises – novembre 2009

Communes classées en fonction du prix moyen au m²	Biens sur le marché Bruxelles 19 communes		Superficie globale (m²)	Superficie moyenne par type de biens				Coefficient de fiabilité des statistiques & moyennes
	Prix de vente moyen au m²	Nombre appartements à vendre		studio (m²)	1ch (m²)	2ch (m²)	3ch &+ (m²)	
Woluwe-St-Pierre	3.642	58	7.787	48	116	121	155	2
Ixelles	3.614	84	12.184	NI	101	124	181	4
Uccle	3.523	202	26.414	NI	83	118	163	4
Saint-Gilles	3.374	51	5.986	NI	81	119	159	2
Watermael-Boitsfort	3.107	9	1.178	NI	NI	96	159	1
Etterbeek	3.109	295	29.888	50	70	102	140	4
Auderghem	2.897	197	17.694	43	71	96	146	4
Bruxelles	2.859	355	37.386	45	69	104	153	4
Schaerbeek	2.649	128	14.290	42	92	109	159	4
Woluwe-St-Lambert	2.580	54	5.035	NI	72	95	122	3
Forest	2.377	53	5.243	40	75	101	139	2
Ganshoren	2.269	29	3.201	NI	82	114	138	2
Evere	2.236	50	5.491	56	73	102	126	3
Laeken*	2.210	70	6.288	38	74	89	127	4
Anderlecht	2.168	190	19.593	55	84	96	136	4
Berchem Ste-Agathe	2.114	12	1.382	NI	91	94	180	2
Neder-over-Heembeek	2.080	25	2.385	NI	72	95	123	2
Jette	2.052	154	16.696	53	83	105	130	4
Molenbeek-Saint-Jean	1.950	105	10.036	NI	68	98	115	4
Koekelberg	1.929	40	4.287	NI	69	116	134	2
Haren*	2.041	7	728	NI	NI	93	119	1
Saint-Josse-ten-Noode	NI	NI	NI	NI	NI	NI	NI	1
Total/moyenne	2.791	2.175	233.691	43	80	104	143	

* Laeken et Haren ont été scindés de Bruxelles-Ville vu la spécificité de leur micromarché
NI = Nombre insuffisant pour élaborer des statistiques significatives

Source : <http://realist.be>, Coefficient 5 : Certitude ; coefficient 4 : fiabilité très bonne ; coefficient 3 : fiabilité correcte ; coefficient 2 : fiabilité faible ; coefficient 1 : fiabilité aléatoire.

La Commune aux multiples visages reste fidèle à elle-même : on peut y trouver les tarifs les moins chers de Bruxelles si on ose s'aventurer dans des quartiers mal réputés.

Par contre, dans les zones cossues, les prix explosent toujours.

En revanche, on note un nombre important d'appartements à vendre, qui la classe parmi les Communes plus dynamiques de la Région bruxelloise.

Le marché immobilier des locations

De manière générale en Région de Bruxelles-Capitale, les prix du logement ont très fortement décollé après 1989 pour diminuer à partir de 1992 jusqu’en 1998.

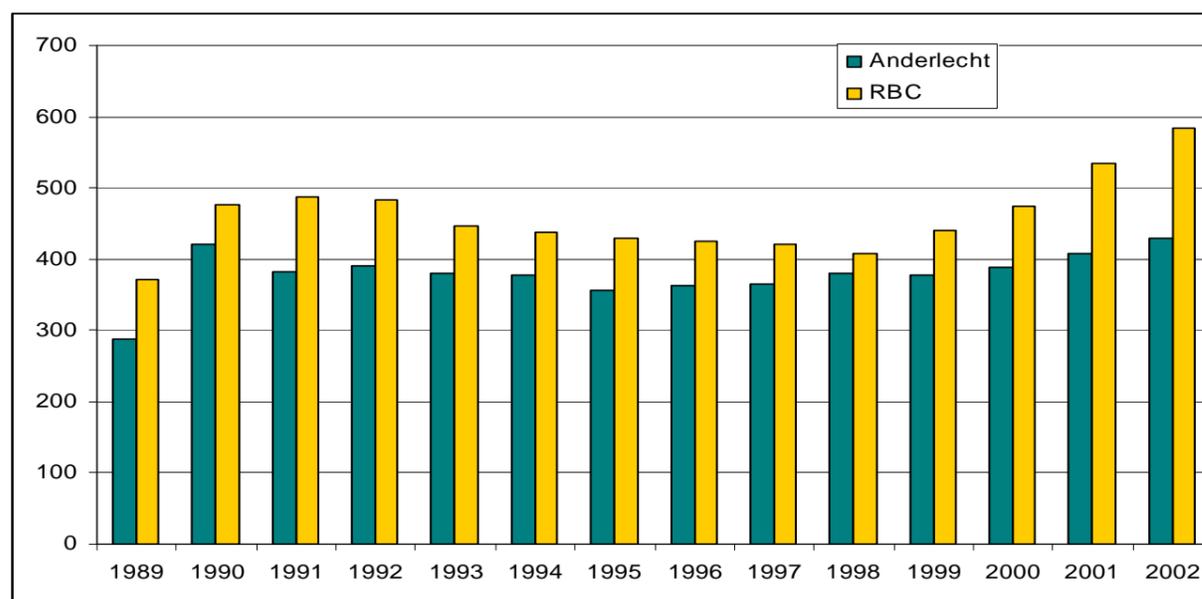
En 1998 les prix sont très nettement repartis à la hausse.

Cette augmentation et le rythme de la croissance des loyers se situent autour de 10% par an.

	Anderlecht	RBC
Loyer mensuel moyen des logements (€) 2008	478	553
Loyer mensuel moyen des logements 1 chambre (€) 2008	434	471
Loyer mensuel moyen des logements 2 chambres (€) 2008	535	591

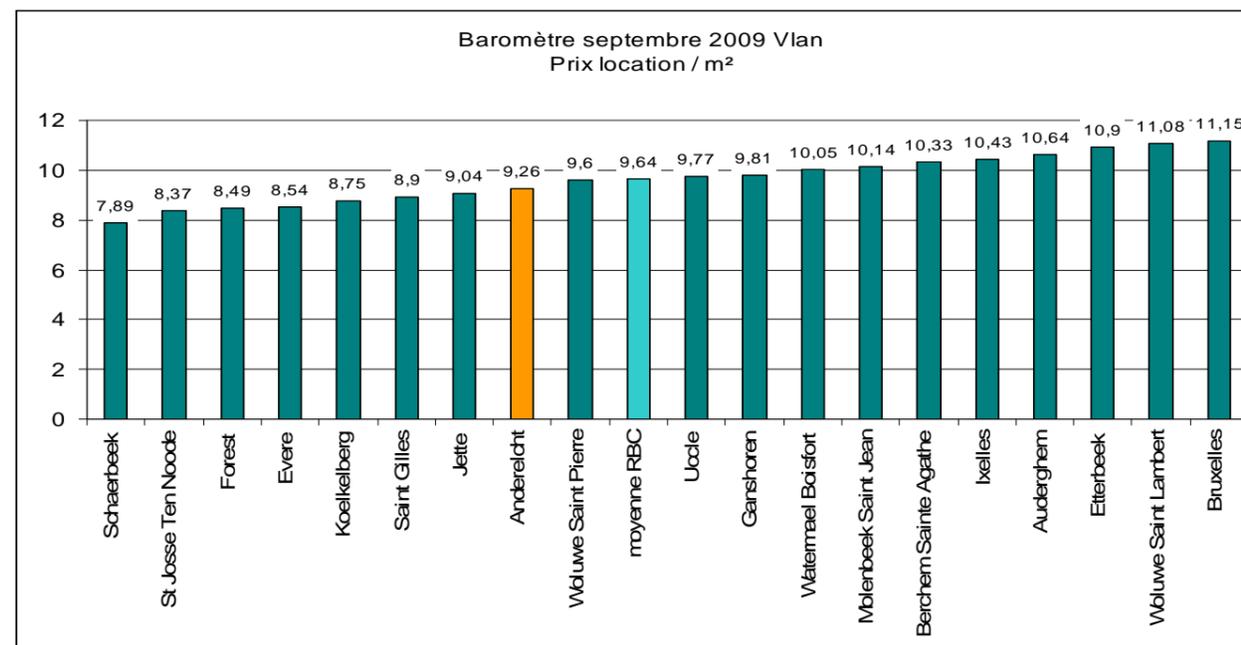
Source : fiche communales d’analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, édition 2009

Evolution des loyers moyens entre 1989 et 2002 pour Anderlecht et la Région



Source : DES – MRBC ; Analyse du marché locatif privé en RBC - MRBC DES

Prix moyen au m² des appartements à la location pour septembre 2009 selon les relevés du Vlan Immobilier



Source : Vlan.be ; baromètre septembre 2009

Au niveau des prix à la location des appartements, Anderlecht se place légèrement en-dessous de la moyenne régionale mais affiche les valeurs les plus hautes parmi ses consœurs de la partie ouest du territoire bruxellois.

donné que la Commune affiche des produits de logements divers et variés, cette moyenne reste peut-être assez peu représentative du rythme du marché locatif.

En effet, suivant les quartiers, les tendances peuvent être beaucoup plus basses, comme dans les quartiers est du territoire, et bien plus hautes dans les zones où les types de logement, l’environnement, et la réputation sont dites attractives.

Les besoins en services et équipement

La petite enfance¹³

Anderlecht compte de nombreux lieux d'accueil pour la petite enfance, relativement bien répartis sur le territoire.

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.) est l'organisme public chargé par la Communauté française de mener à bien l'accueil de l'enfant en dehors du milieu familial. Il lui revient d'assurer l'agrément, le subventionnement, l'organisation, l'accompagnement, le contrôle et l'évaluation. Un milieu d'accueil est un lieu de vie et d'éducation assurant l'accueil, par du personnel compétent, d'enfants de moins de 12 ans, dans un cadre approprié à leur âge. Du côté néerlandophone c'est Kind & Gezin qui assure les mêmes missions que l'O.N.E.

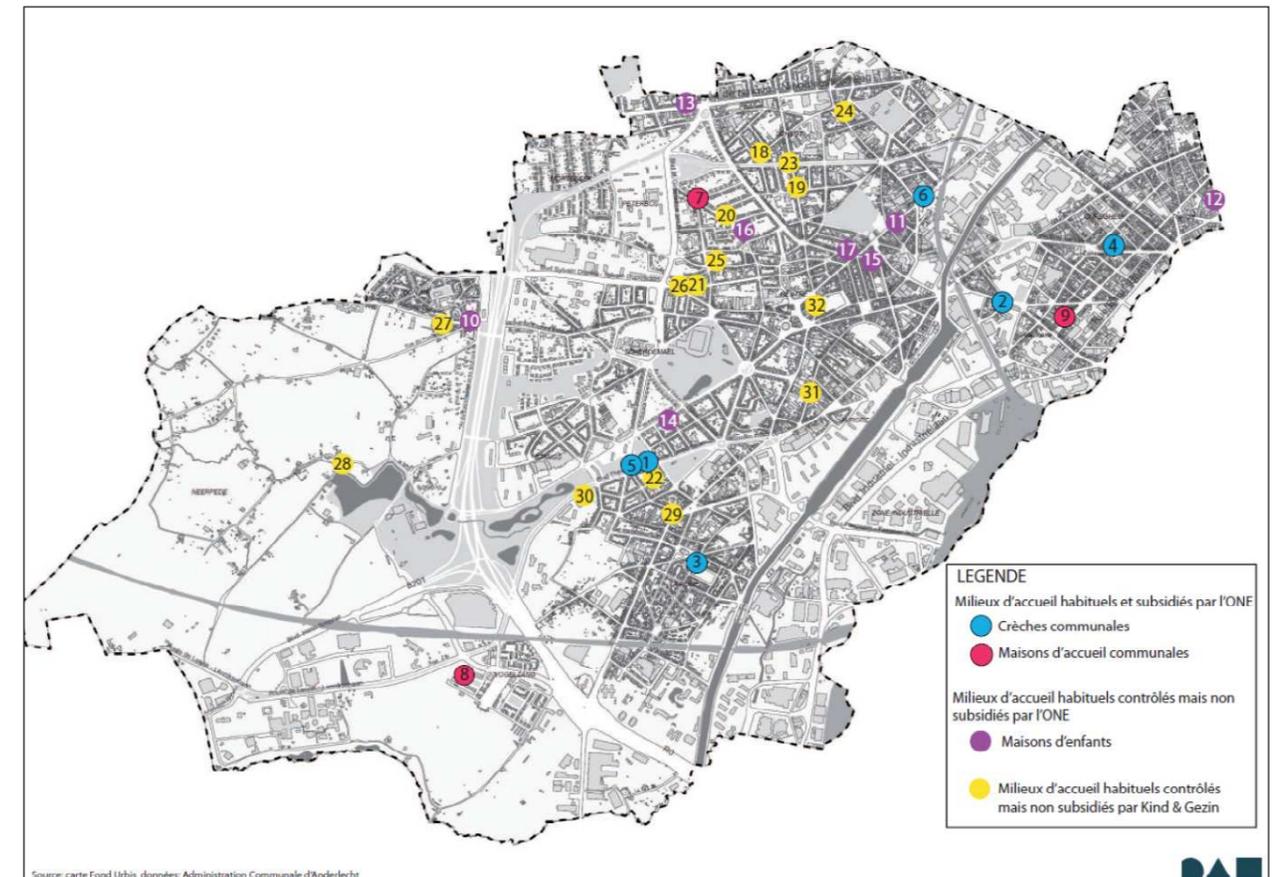
Il existe différents type de milieux d'accueil :

- Milieux d'accueil habituels contrôlés et subsidiés pas l'ONE ; avec 6 crèches communales, 3 maisons d'accueil communales (Le Bocage, Les Lilas, Les Pâquerettes, Les Bleuets, Les Capucines, Les Perce-neige, Les Jasmins, Les Anémones et les Asters). Ces crèches et MCAE offrent au total 243 places d'accueil pour des enfants de 0 à 3 ans), et 1 lieu pour les accueillantes conventionnées.
- Milieux d'accueil habituels contrôlés mais non subsidiés par l'ONE ; avec 8 maisons d'enfants dont 4 accueillantes autonomes.
- Milieux d'accueil habituels contrôlés mais non subsidiés par Kind & Gezin ; avec 15 lieux pour la petite enfance.
- Puis une douzaine de structures de soutien à la parentalité et de rencontre.

Les milieux d'accueil bénéficient d'une attestation de qualité. Un plan d'amélioration de la qualité est dégagé tous les trois ans. Chaque projet pédagogique est ainsi en continuelle évolution.

Groupe d'âge	Nombre âgé de 0-4 en 2007
Garçons	3902
Filles	3817

Si on compare le nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans en 2007 avec la capacité totale (Fr + NI = 1193 places), on constate qu'il y a une nette différence entre les deux valeurs. Néanmoins, beaucoup d'enfants n'ont pas besoin d'aller en crèche ou les parents passent par le réseau de gardiennes. De manière générale, il est certain qu'il manque des crèches sur le territoire puisque la proportion d'enfants y est élevée et que les listes d'attentes sont longues (retour d'expérience du personnel de crèche).



Milieux d'accueil habituels contrôlés et subsidiés par l'ONE	Milieux d'accueil habituels contrôlés mais non subsidiés par Kind & Gezin
<p>Les crèches communales : Les Bleuets (1) ; le Bocage (2) ; les Jasmins (3) ; les Lilas (4) ; les Pâquerettes (5) ; Les Perce-neige (6)</p>	<p>Baby's dream (18) ; Baby-home (19) ; the Babyclub (20) ; Bébés d'Amour (21) ; les Bébés Joyeux (22) ; Bij nana (23) ; Comme chez soi (24) ; Dumbo (25) ; Garderie St-Guidon (26) ; Léabulle (27) ; Mini-Mayfair (28) ; les P'tits bouts (29) ; les Petits câlins (30) ; les Petits clowns (31) ; Rose Bonbon (32)</p>
<p>Les maisons d'accueil communales : Les Anémones (7) ; les Asters (8) ; les Capucines (9)</p>	
<p>Milieux d'accueil habituels contrôlés mais non subsidiés par l'ONE</p>	<p>Accueillantes conventionnées : 5 personnes</p>
<p>Les maisons d'enfants : Les Aristochats (10) ; l'Arlequin (11) ; Cygalit (12) ; les Dalmatiens (13) ; Isadou (14) ; New Baby-Boom (15) ; aux Petits Coquins (16) ; Primevère Nursery (17) ;</p>	

Commune	2007												
	FRANCOPHONES						NÉERLANDOPHONES						
	NOMBRE			CAPACITÉ			NOMBRE			CAPACITÉ			
	Subv.	Non-subv.	Total	Subv.	Non-subv.	Non-subv+ haltes garderies	Total (*)	Subv.	Non-subv.	Total	Subv.	Non-subv.	Total
Anderlecht	10	12	22	382	130	130	642	6	21	27	203	299	502
RBC	156	152	308	5.996	2.046	2.415	8.411	53	208	261	2.033	5.439	7.472

Sources : ONE, Kind en Gezin, traitement des données COOPARCH-RU

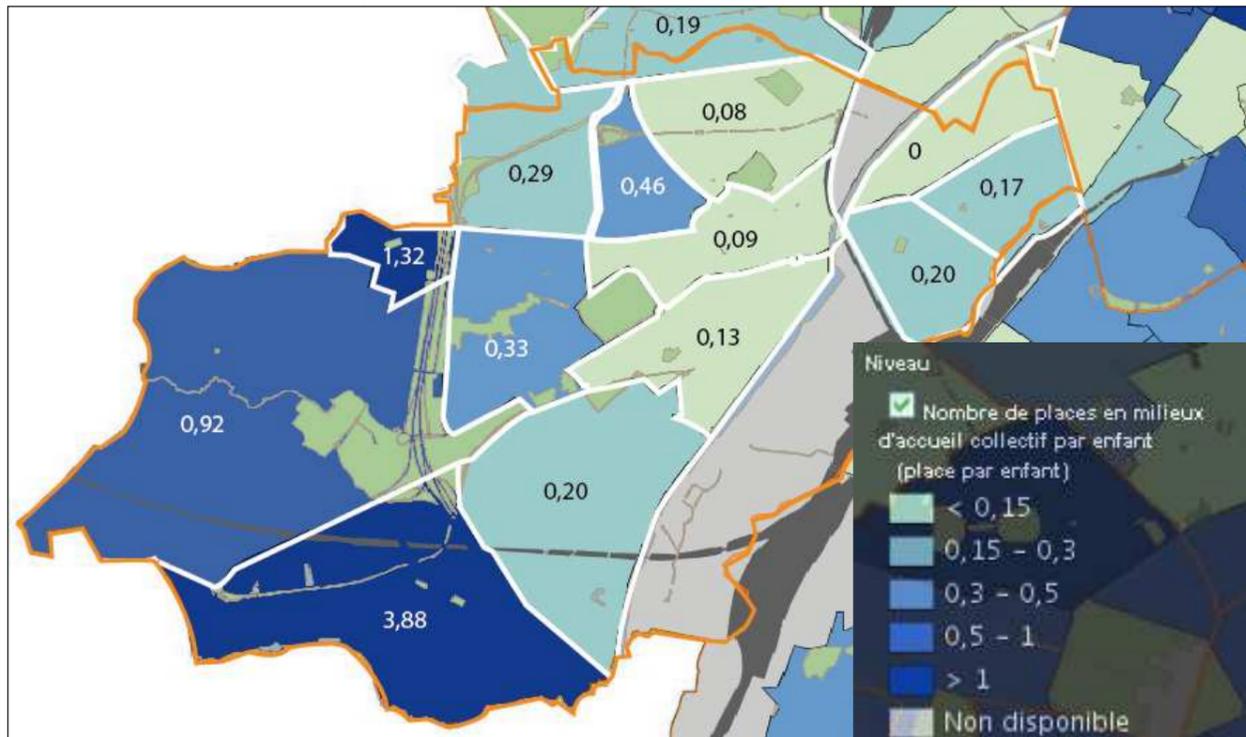
(*) les places des haltes garderies sont incluses dans les chiffres des places non-subventionnées et dans le total

¹³ Relevé effectué sur <http://www.anderlecht.be/fviequot.html?ref=VQpetiteenfance.php> le 22 janvier 2010

Lors des brainstormings et des réunions publiques, les participants ont tenu à souligner la haute fréquentation des équipements publics, et plus particulièrement des crèches et des écoles fondamentales, par des enfants non résidents d’Anderlecht.

L’arrivée massive quotidienne de navetteurs depuis l’extérieur de la RBC induit un certains nombres de pression sur les équipements collectifs. Cette problématique, bien que complexe, se traduit par des faits très concrets sur le terrain et nécessite une adaptation de l’offre et de la demande. Dans le cas des équipements liés à l’enfance, Il conviendra, dans la mesure du possible, de favoriser les enfants anderlechtois en priorité.

Nombre de places d’accueil par enfant en 2009



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

L’indicateur « nombre de places en milieux d’accueil collectif par enfant » permet d’indiquer l’offre de services d’accueil d’enfants par rapport à la demande potentielle, c’est-à-dire les enfants de moins de 3 ans du quartier. L’indicateur est donc le rapport entre le nombre total de places en milieux d’accueil collectif et le nombre d’enfants de moins de 3 ans de ce quartier. Cet indicateur permet de dresser un aperçu des services de proximité disponibles en matière de petite enfance et de mettre en évidence notamment la disparité de la couverture d’accueil dans certains quartiers par rapport à d’autres.

Ainsi, de grandes disparités sont à noter au sein du territoire. Néanmoins, les quartiers où on note un nombre très réduit de places par enfants sont ceux où la population y est importante et donc aussi la proportion d’enfant. Comme dans l’ensemble de la Région, le déficit en place d’accueil pour la petite enfance est criant. Il s’agit d’ailleurs d’une des priorités de la Région de Bruxelles-Capitale d’améliorer l’offre en la matière et soutenir les Communes dans cette démarche. Il s’agit de rééquilibrer l’offre sur le territoire anderlechtois en réunissant les opportunités pour la création d’infrastructures. Les données relatives aux alternatives à la crèche sont difficilement mesurables. Ainsi, le réseau de gardiennes ou encore des structures privées ont certainement un impact non négligeable dans la régulation de l’offre

et de la demande. La Commune doit mettre en réseau toutes les formes d’accueil de l’enfance, analyser finement les besoins des parents, qui rappelons-le, évoluent rapidement dans un contexte sociétal mouvant (monoparentalité, travail à temps partiel, précarité sociale et financière...).

L’enseignement scolaire

Année scolaire 2007/2008				
	Maternel	Primaire	Secondaire	Total
Anderlecht	5585	8636	10573	24794
Auderghem	1209	2230	2067	5506
Berchem-Ste-Agathe	1040	1483	382	2905
Bruxelles	9159	15825	19016	44000
Etterbeek	1783	3127	7265	12175
Evere	1538	2363	1359	5260
Forest	2096	3324	1953	7373
Ganshoren	1272	2208	2143	5623
Ixelles	2484	3464	6982	12930
Jette	2544	4281	3880	10705
Koekelberg	1087	157	1229	2473
Molenbeek-St-Jean	4063	5899	2571	12533
Saint-Gilles	1574	2293	3365	7232
St-Josse-ten-Noode	793	1258	1319	3370
Schaerbeek	4912	7875	7804	20591
Uccle	4083	7300	6395	17778
Watermael-Boitsfort	1097	1657	1901	4655
Woluwe-St-Lambert	3395	5109	3741	12245
Woluwe-St-Pierre	2002	3431	5003	10436
Région de Bruxelles-Capitale	51716	83335	88918	223969

Source : Communauté Française et Vlaamse Gemeenschap – IS 2009 (IBSA)

Anderlecht compte parmi les Communes les plus peuplées de la RBC après Bruxelles-Ville et Schaerbeek, ainsi, elle réunit aussi une grande part de jeunes scolarisés.

Comme déjà vu plus haut, la Commune a une forte part de jeunes sur son territoire et réunit au total 24.794 jeunes scolarisés.

Selon l’Institut Bruxellois de Statistiques et d’Analyse (IBSA), environ 16% des élèves scolarisés sur la Région n’habitent pas Bruxelles : 3% viennent de Wallonie et 13% de Flandre (bien que provenant de Communes flamandes, ces jeunes rejoignent majoritairement l’enseignement francophone).

Globalement, l’enseignement est en saturation en RBC, surtout en maternelle et dans les premières années des primaires car le nombre d’enfants à scolariser croît ces dernières années.

Ci-dessous est présentée une étude de l’IBSA sur le niveau d’accueil des écoles bruxelloises. Il convient de rappeler que cette étude a repris les chiffres concernant tous les réseaux (officiel, libre) et tous les pouvoirs organisateurs (communauté française, communauté flamande, Communes, enseignement libre...), à l’exception des écoles purement privées et/ou internationales.

Cette étude a suscité de vives réactions de la part des habitants et de la Commune, car ils constatent une réalité bien différente de cette étude sur le terrain.

En effet, en ce qui concerne l’enseignement communal, la Commune s’accorde à dire qu’il manque, à l’heure actuelle, 4 écoles fondamentales de 600 places chacune.

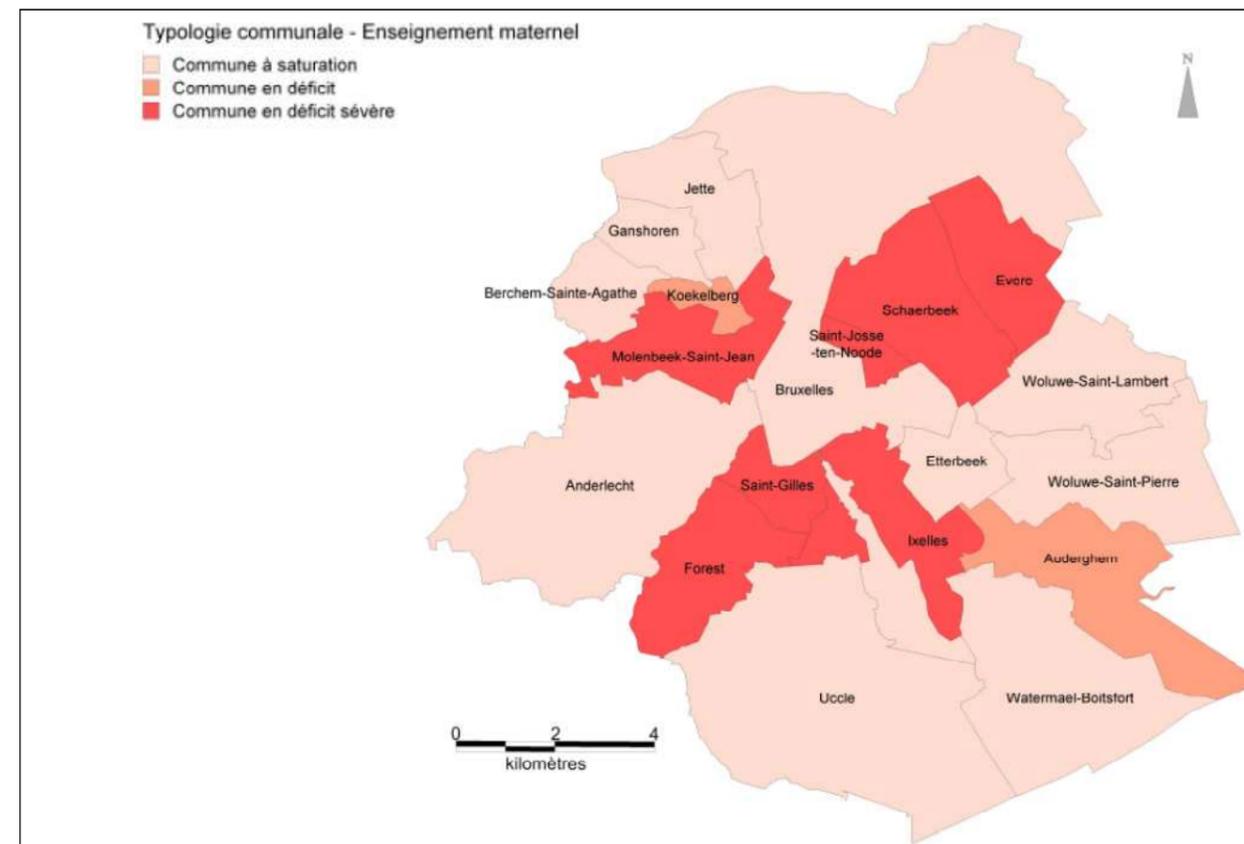
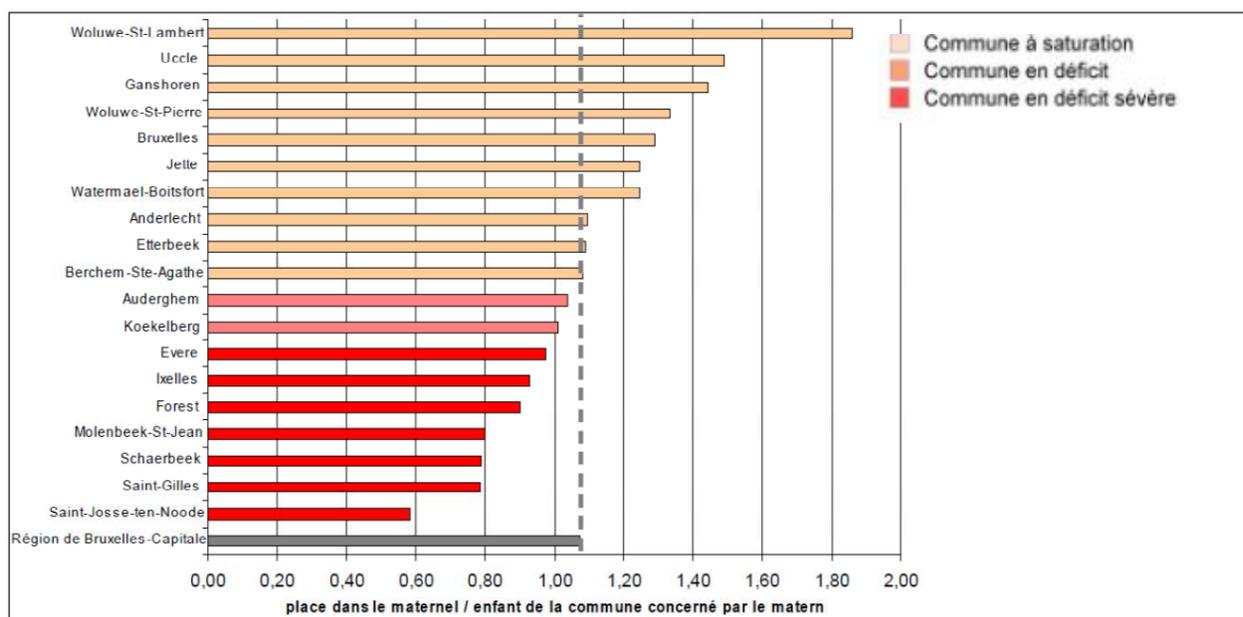
Cette dernière de préciser que ce calcul ne prend pas en compte la future hausse démographique annoncée. Etant donné les pronostics du Bureau du Plan, la Région Bruxelles Capitale va faire face à un essor démographique de l’ordre de 10% de population en plus d’ici 2020.

Le PCD, qui est un outil prospectif, doit tenir compte de ces données et évaluer notamment les besoins en équipements à cet horizon.

Ainsi, le chiffre de 4 écoles nécessaire pour satisfaire les besoins immédiats doit être revu à la hausse afin de faire face à la pression et offrir des bonnes conditions d’accueil des enfants dans les établissements et leur permettre de suivre une scolarité exemplaire.

Maternel

Capacité d’accueil relative dans l’enseignement maternel en 2007/2008



Source IBSA ; Les chiffres concernent tous les réseaux (officiel, libre) et tous les pouvoirs organisateurs (communauté française, communauté flamande, Communes, enseignement libre...), à l’exception des écoles purement privées et internationales.

Pour l’enseignement maternel, les chiffres indiquent qu’Anderlecht est bien pourvue en structures d’accueil.

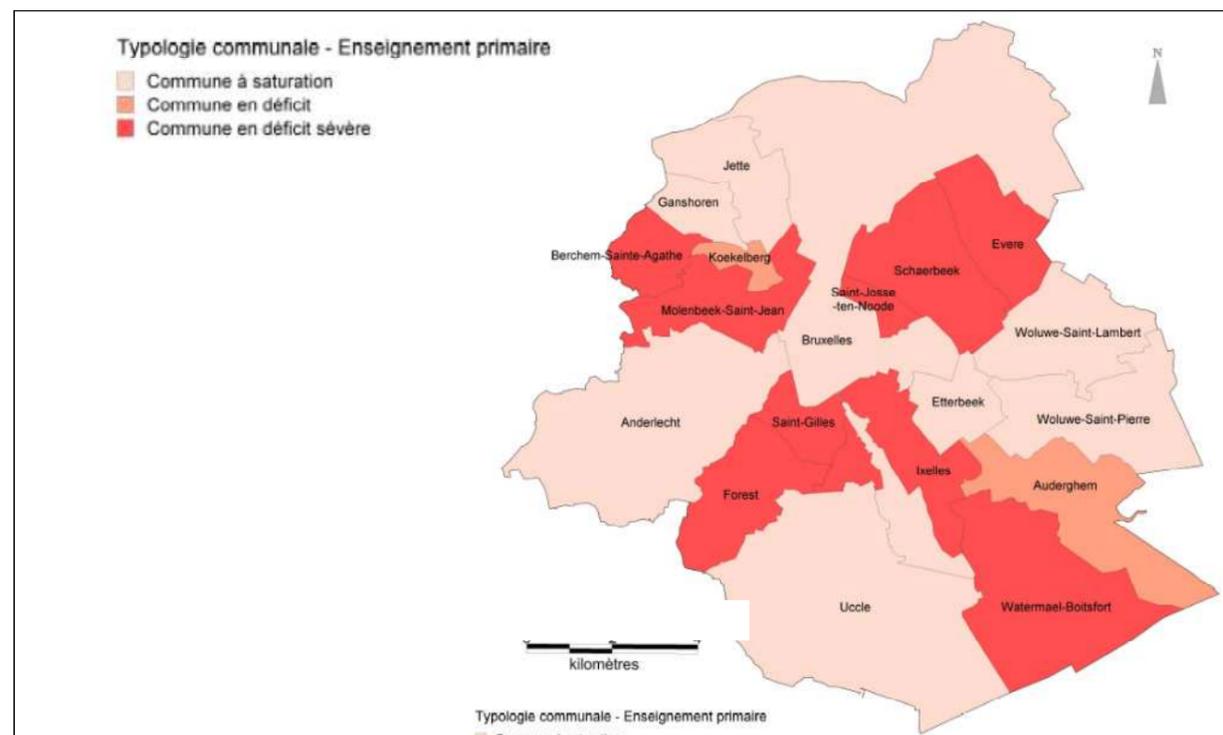
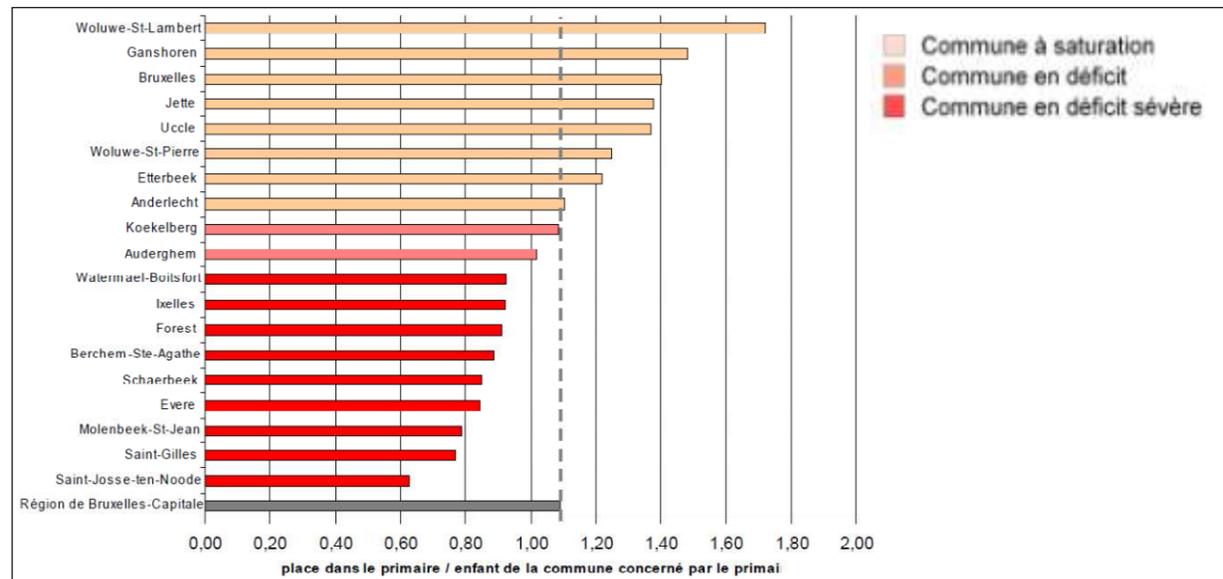
Pourtant, lors des brainstormings avec les services communaux, ces derniers ont vivement réagit sur le fait qu’il y a avait un manque cruel de places. Les écoles sont largement saturées et n’offrent pas les conditions optimales d’accueil pour un bon apprentissage.

Ainsi, nous pouvons en conclure que ce constat de saturation est justifié pour les écoles communales.

Les chiffres présentés par l’IBSA, font référence à l’ensemble des structures d’enseignement, et viennent contrebalancer les déficits constatés au niveau communal.

Primaire

Capacité d'accueil relative dans l'enseignement primaire en 2007/2008



Source IBSA ; Les chiffres concernent tous les réseaux (officiel, libre) et tous les pouvoirs organisateurs (communauté française, communauté flamande, communes, enseignement libre...), à l'exception des écoles purement privées et internationales.

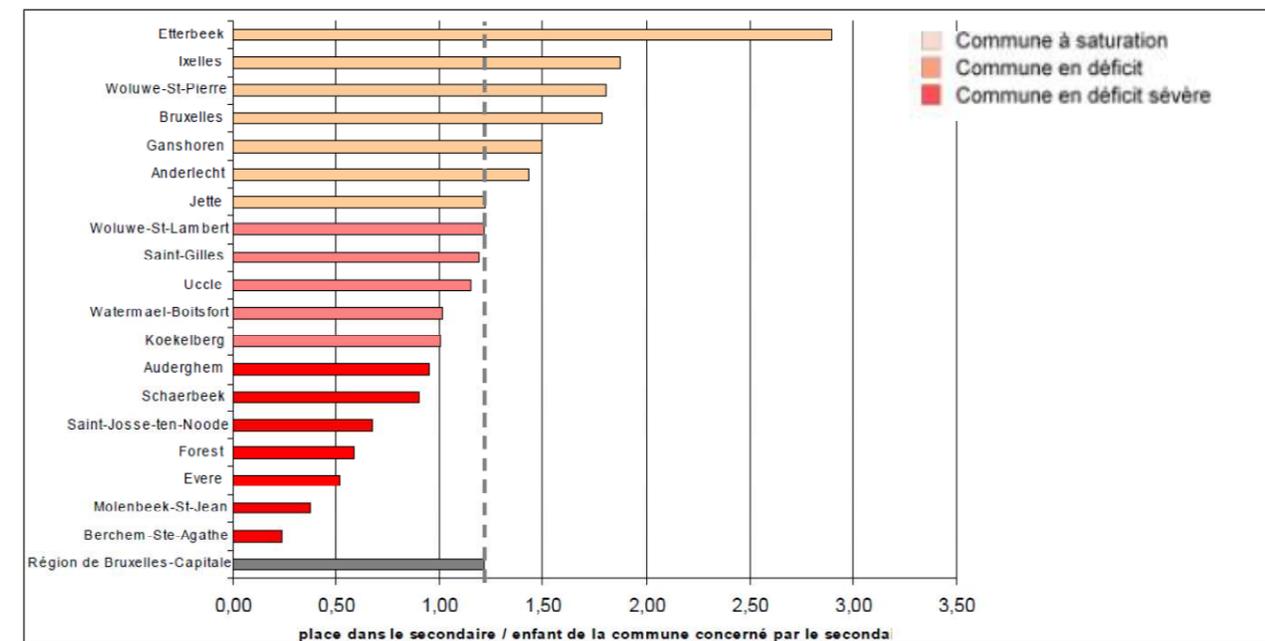
Pour ce qui est de l'enseignement primaire, Anderlecht se positionne dans les mêmes tendances que précédemment. D'après les services communaux pour satisfaire la demande et la qualité de l'enseignement, il manquerait actuellement 4 écoles (maternel et primaire) de 600 places chacune.

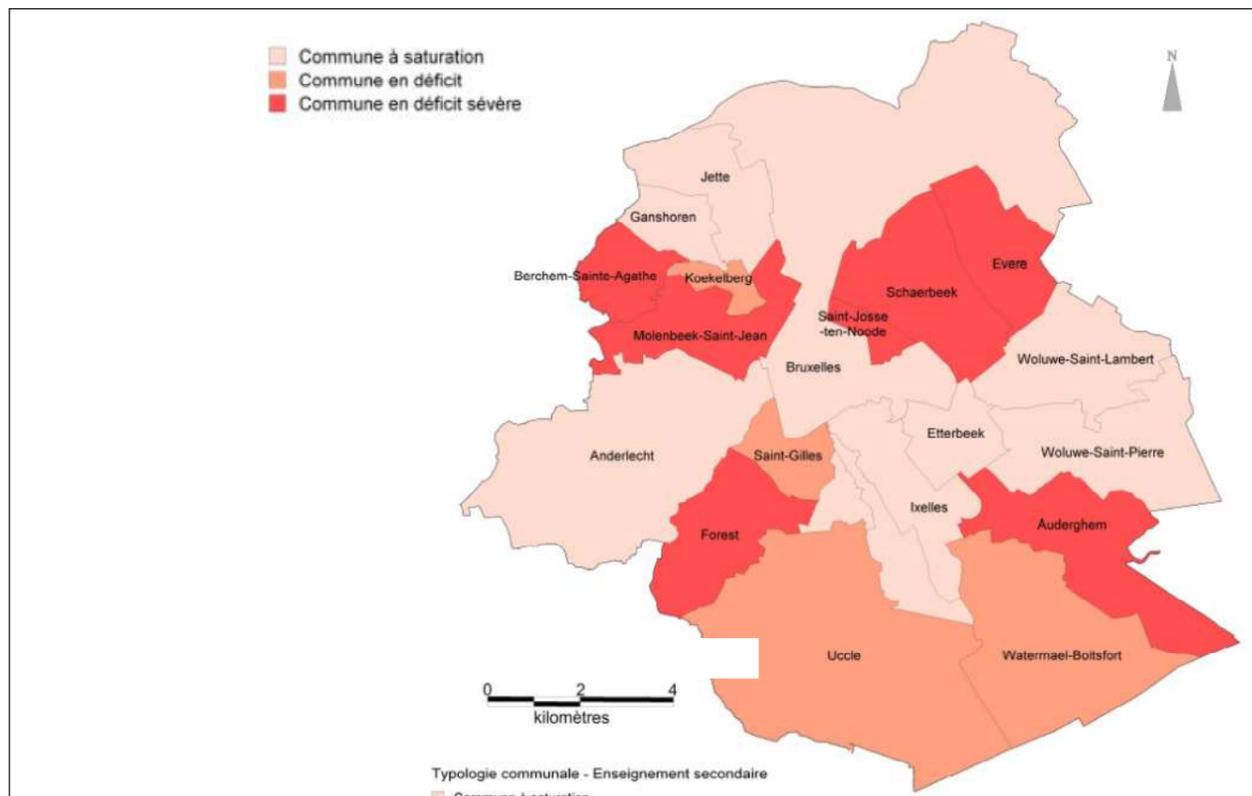
Secondaire

Population scolaire belge et étrangère dans l'enseignement secondaire francophone et néerlandophone par sexe (2006-2007) (F= francophone ; N= néerlandophone)					
Garçons					
	Belges		Etrangers		Total
	F	N	F	N	
Anderlecht	3.245	1.098	969	141	5.453
RBC	30.984	5.868	7.137	593	44.582
Filles					
	Belges		Etrangers		Total
	F	N	F	N	
Anderlecht	2.882	1257	800	120	5.059
RBC	30.385	6.381	7.074	570	44.410
TOTAL					
	F		N		Total
Anderlecht	7.896		2.616		10.512
RBC	75.580		13.412		88.992

Sources : Communauté Française et Vlaamse Gemeenschap

Capacité relative dans l'enseignement secondaire en 2007/2008





Source IBSA ; Les chiffres concernent tous les réseaux (officiel, libre) et tous les pouvoirs organisateurs (communauté française, communauté flamande, Communes, enseignement libre...), à l'exception des écoles purement privées et internationales.

Ici aussi, Anderlecht est notée comme étant en saturation pour l'enseignement secondaire, c'est-à-dire qu'elle dispose d'assez de place par élèves, soit environ 1,4 places / enfant.

Nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire à Anderlecht et en Région bruxelloise, début 2008

Niveau	Filière	Au lieu de résidence		
		Anderlecht		Région bruxelloise
		Nombre	% dans niveau	% dans niveau
Primaire	Primaire	7 781	94,0	94,8
	Primaire spécialisé	493	6,0	5,2
	Primaire total	8 274	100,0	100,0
Secondaire 1	Secondaire	2 509	100,0	100,0
Secondaire 2	Général	1 176	45,0	51,2
	Technique	674	25,8	24,5
	Professionnel	763	29,2	24,3
	Total	2 613	100,0	100,0
Secondaire 3	Général	772	38,4	45,9
	Technique	665	33,0	30,9
	Professionnel	576	28,6	23,2
	Total	2 013	100,0	100,0
Secondaire spécialisé	Secondaire spécialisé	330	100,0	100,0
Secondaire 4	Professionnel	95	100,0	100,0
Nombre total d'élèves		15 834	-	-

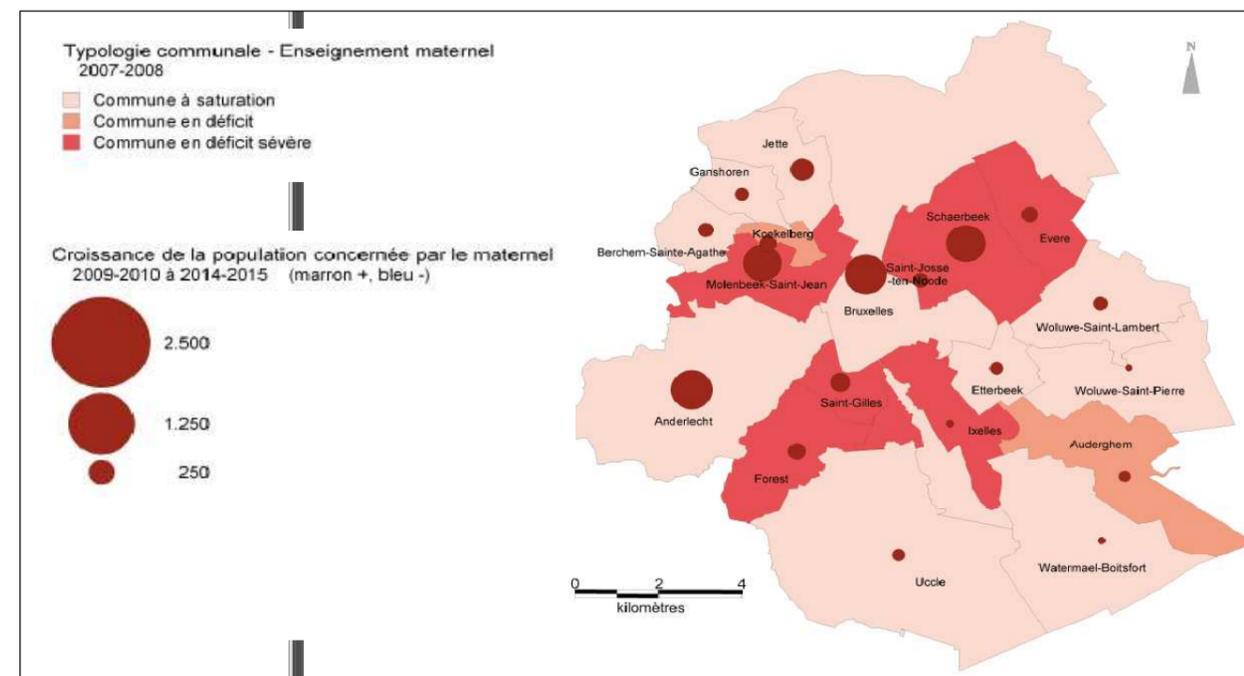
Source : fiche communale 2010, Observatoire de la santé et du Social RBC

Le niveau secondaire 1 reprend les élèves aux deux premières années du secondaire, le secondaire 2, ceux en troisième et quatrième et le secondaire 3, ceux de cinquième et sixième années. Le niveau 4 représente la septième année du secondaire dans l'enseignement professionnel. Par rapport à la moyenne régionale, les élèves du secondaire vivant à Anderlecht ont tendance à plus s'orienter vers l'enseignement professionnel, et moins vers l'enseignement général. La Commune compte 15 834 élèves scolarisés, c'est-à-dire résidant dans la Commune et suivant l'enseignement obligatoire. Attention, un élève résidant dans une autre Commune peut très bien être scolarisé à Anderlecht et inversement.

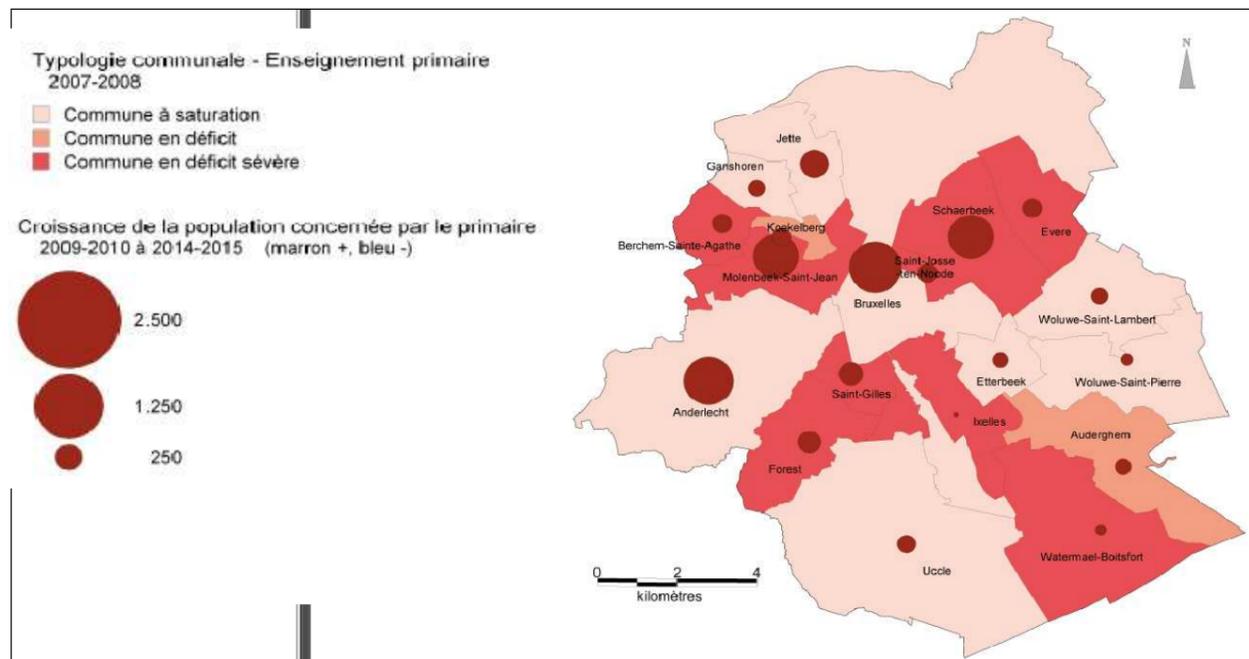
Essor démographique des enfants bruxellois en âge d'être scolarisés.

	Total en 2010	Croissance 2010/2015 (relative)	Total en 2015	Croissance 2015/2020	Total en 2020
Maternel	51885	14%	59150	3%	61206
Primaire	79344	14%	90327	11%	100013
Secondaire	74142	6%	78842	10%	86649

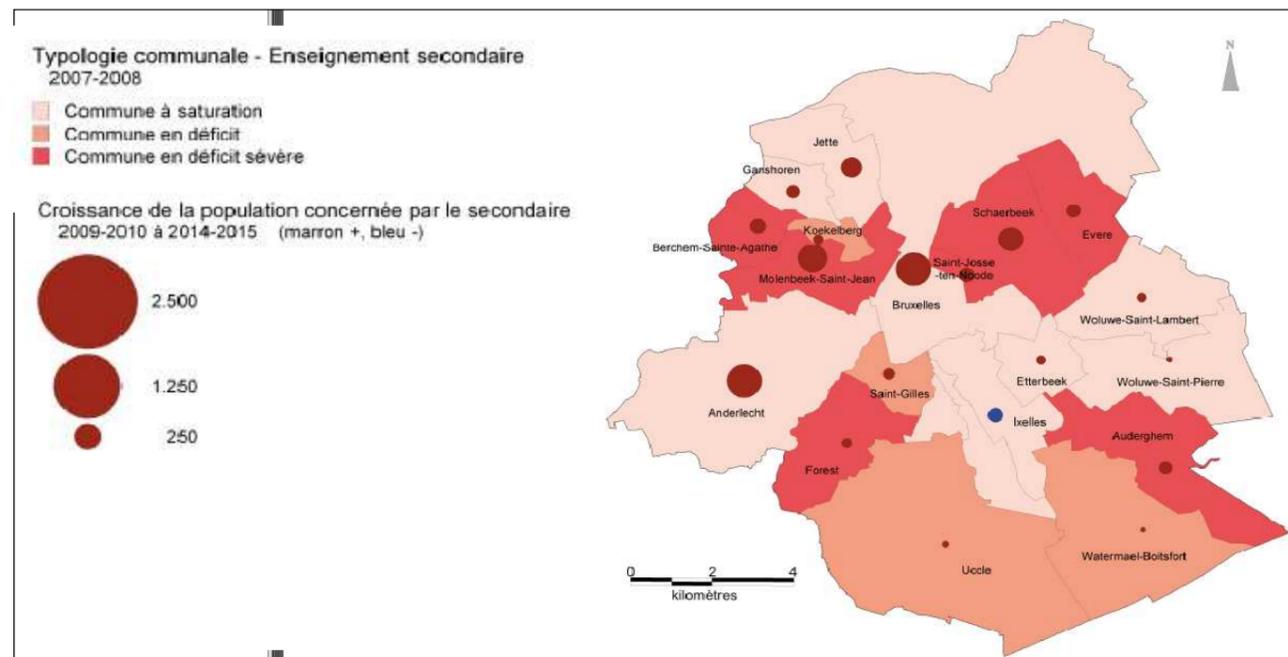
Source : IBSA



Évolution absolue de la population scolaire dans le maternel entre 2010 et 2015



Évolution absolue de la population scolaire dans le primaire entre 2010 et 2015



Évolution absolue de la population scolaire dans le secondaire entre 2010 et 2015

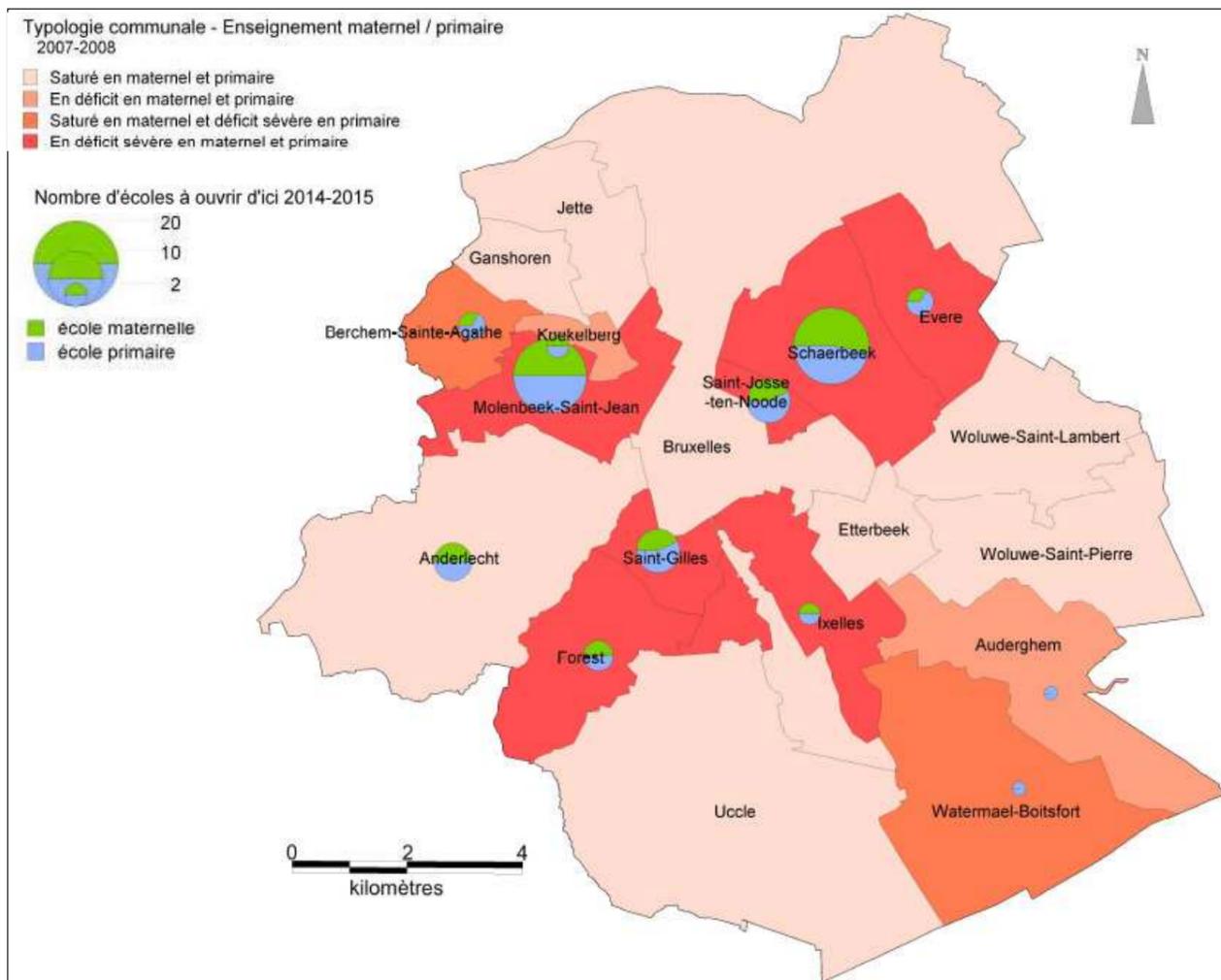
Nombre d'écoles à ouvrir pour 2015					
	Nombre de places en 2009/2010 (projection)	Ecart entre la population scolaire habitant la Commune en 2014/2015 et le nombre de places disponibles en 2009/2010	Nombre de places à créer d'ici 2014/2015	Nombre d'écoles à ouvrir d'ici 2014/2015	Nombre de places en 2014/2015
Anderlecht					
Maternel	6019	675	600	3	6619
Primaire	9145	886	810	3	9955
Secondaire	NC	NC	NC	NC	NC

Source : IBSA

Vu les estimations faites pour l’horizon 2015, Anderlecht devra faire face à la construction au total de 6 écoles pour les maternelles et les primaires.

Lors des brainstormings, les services communaux ont souligné que, à l’heure actuelle, il manque déjà environ 4 écoles de 600 places chacune.

Les prévisions seraient donc à revoir, et projetteraient la construction de 10 écoles, maternelles et primaires confondues !



Répartition communale des écoles à ouvrir dans le maternel et le primaire sous hypothèse d'équité de la proximité d'ici à 2015

En résumé sur l'ensemble de la Région :

Il en ressort que, pour les cinq prochaines années, ce ne sont pas moins de 79 nouvelles écoles qui devraient être créées pour remplir la demande de population en âge de scolarisation.

Le besoin se répartit comme suit :

- **34 écoles maternelles** (d'environ 200 places chacune). Les besoins les plus criants se font sentir dans les Communes de Saint-Josse, Saint-Gilles, Schaerbeek, Molenbeek, Forest, Ixelles et Evere qui ne disposent pas de places suffisantes pour accueillir la seule population locale. On attend une demande de 7.265 enfants supplémentaires dans les cinq prochaines années sur l'ensemble du territoire régional, soit une croissance de 14 %.
- **39 écoles primaires** (d'environ 300 places chacune). Les besoins les plus criants se font sentir dans les mêmes Communes, auxquelles se rajoutent Watermael-Boitsfort et Berchem Sainte-Agathe. On attend une demande de 10.923 écoliers supplémentaires dans les cinq prochaines années sur l'ensemble du territoire régional, soit une croissance de 14 %.
- **6 écoles secondaires** (entre 700 et 1000 places chacune). La mobilité des élèves du secondaire étant supérieure à celles des écoliers du primaire et de la maternelle, les besoins sont différemment situés mais l'offre est néanmoins insuffisante à Berchem, Molenbeek, Forest, Saint-Josse, Schaerbeek, Evere et Auderghem. On attend une demande de 4.702 élèves supplémentaires dans les cinq prochaines années sur l'ensemble du territoire régional, soit une croissance de 6 %.

Et pour la période 2015-2020, la croissance continuerait encore, quoique légèrement ralentie. L'afflux massifs d'enfants dans le réseau maternel et primaire de la période 2010-2015 se transformera logiquement en afflux vers le réseau secondaire.

Le sport, type de structure et conditions d'accès aux infrastructures**Les infrastructures communales**

- Curosport.
- Hall de Sport Henri Simonet.
- Infrastructure sportive « Lennik ».
- Infrastructure sportive 'Vogelenzang'.
- Minigolf communal.
- Stade Frank Vercauteren.
- Stade Jesse Owens.
- Stade Verdi.

Espaces multisports communaux

Adresse	Mini-foot	Basket	Volley	Mini-tennis
Av de la Fécondité	X	X	X	X
Rue des Colombophiles	X	X	X	X
Parc Crickx (rue E. Carpentier)	X	X	X	X
Place du Repos	X	X		
Square Miesse	X	X		
Espace Jorez	X			
Plaine de la Rosée	X			
Rue de Liverpool	X			
Stade Verdi (bd Théo Lambert)	X			

Le complexe sportif sous l’asbl de Neerpede Sport réunit 3000 membres, pour un complexe sportif réparti sur 50ha environ.

Autres infrastructures sportives

- ADEPS - Centre sportif d'Anderlecht.
- Aquamarine.
- Complexe sportif du CERIA (Piscine et salle d'arts martiaux).
- Hall omnisports du CERIA.

Une charte définit les conditions d'accès aux subventions pour les structures et associations porteuses d'activités sportives et de loisirs. Un système de point est en vigueur pour l'attribution de subventions. Plus le projet est intégré, plus il est susceptible d'obtenir une aide de la part de la Commune. C'est-à-dire qu'il favorise les jeunes et les séniors, les membres d'associations anderlechtoises, la promotion de la collaboration interculturelle, la promotion du sport pour les moins valides, de la mixité...

Afin de favoriser l'accession à un sport, la Commune d'Anderlecht a mis en place les chèques sport. Ce dernier est destiné aux enfants âgés de 6 à 18 ans dont les parents connaissent des difficultés sociales ou économiques en Communauté française : personnes bénéficiant du CPAS, allocataires sociaux, familles monoparentales, ménages surendettés, chômeurs, ménages dont les revenus ouvrent un droit aux bourses d'études en Communauté française. L'intervention peut se faire selon deux conditions :

- pour l'affiliation à un club sportif à concurrence de 50% du prix (plafonné à maximum 200 euros par enfant) ;
- pour l'inscription à un stage sportif à concurrence de 50% du prix (plafonné à maximum 100 euros par enfant) ;
- règle de plafond de revenu selon la composition du ménage et le nombre de personnes à charge.

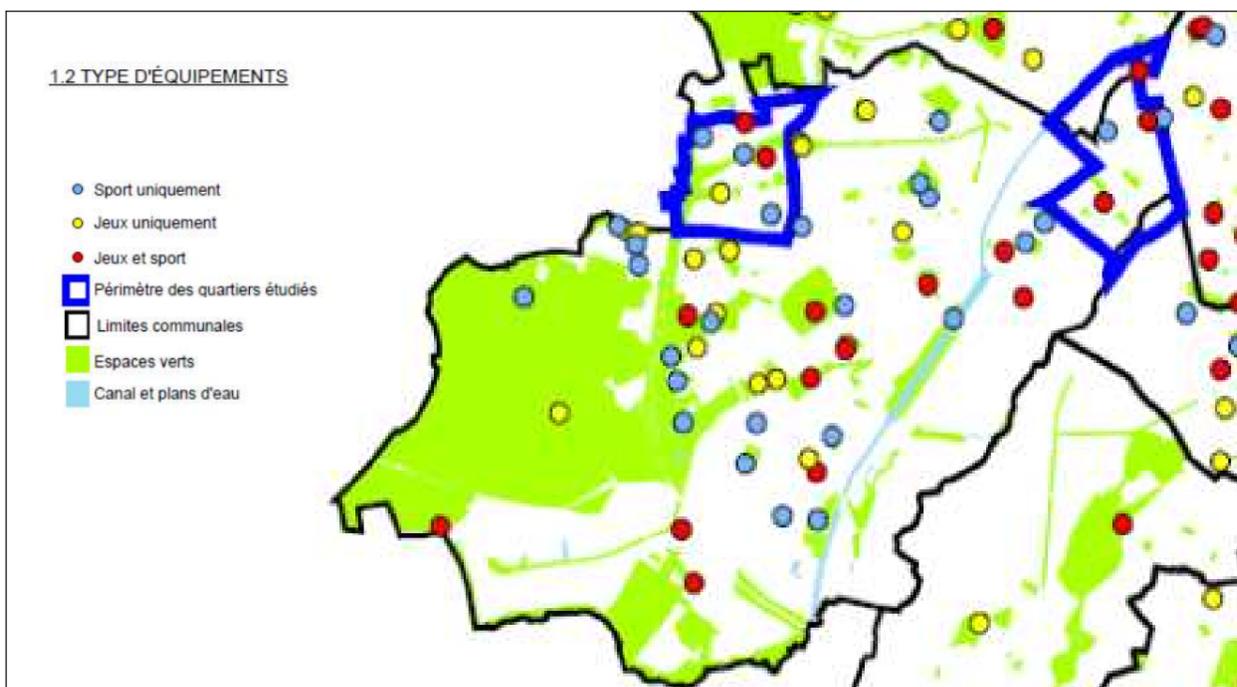
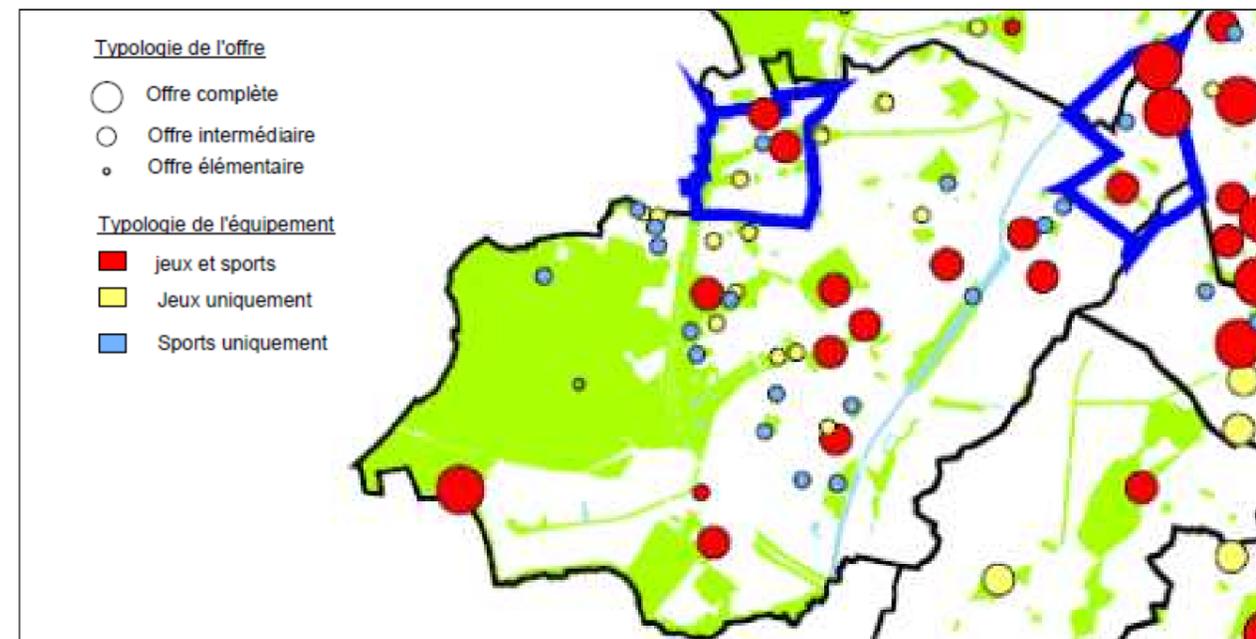
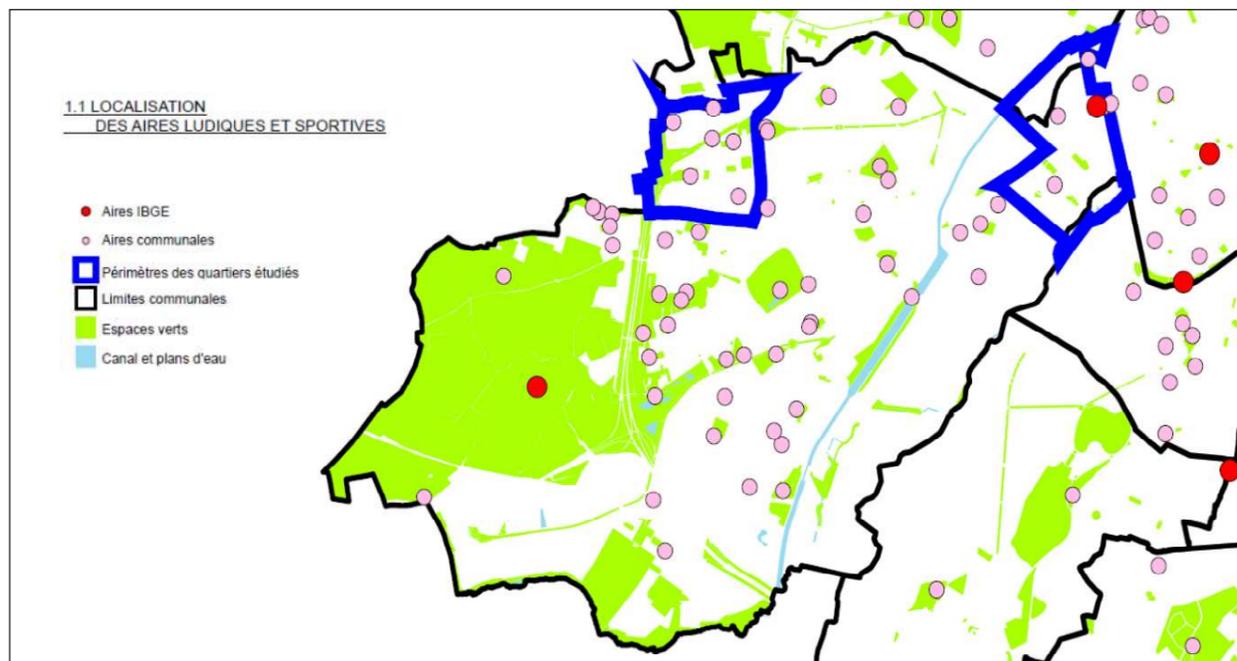
Enfin, on compte un grand nombre de clubs sportifs qui proposent une large palette de sport pour tous les âges.

Il convient de souligner la présence du club de foot du Royal Sporting Club Anderlecht, club phare qui œuvre en vue d'atteindre les sommets internationaux.

Fondé en 1908, le R.S.C.A. n'a eu de cesse d'évoluer jusqu'à devenir le premier club de football du pays. Les « Mauve et Blanc » se sont forgés un superbe palmarès au sein duquel les 30 titres nationaux peuvent être épinglés. Leur rayonnement extra-communal et l'image positive qu'ils véhiculent seront abordés plus amplement dans la thématique « Anderlecht, métropolitain et rayonnant ». Un centre sportif et d'hébergement pour les jeunes recrues du football est construit sur le site de Neerpede. Il accueille 24 chambres et 7 terrains ainsi que les activités dites « sportives » (autres que la comptabilité qui restera au stade) sur le site.

Etudes pour un redéploiement des aires ludiques et sportives¹⁴

L'étude de redéploiement des aires ludiques et sportives menée par Bruxelles Environnement propose une série d'actions en faveur de la jeunesse et de l'activité sportive.



Les terrains analysés :

- Aires de jeux formelles : Parc de la Rosée, Rue Jorez..
- Terrains de football: Place près de la Rue Brogniez-rue de Fiennes, Place Rue de Liverpool.
- Espaces de jeux informels : Place Lemmens, Places Rue de Fiennes/Rue Brogniez, Louis Pequeur Place Bara, Place du Conseil.

L'évaluation souvent négative par les utilisateurs de la plupart des espaces de jeux est principalement liée aux 3 facteurs suivants :

- la gestion et l'utilisation (vandalisme, utilisation inappropriée, présence de chiens, ...)
- le manque d'opportunités pour jouer sur les différentes places, dans les espaces de jeux et dans le quartier en général ;
- des situations de conflit : trafic, autres jeunes, ...

Gestion et animation

- parents et enfants apprécient qu'il y ait un certain niveau de contrôle sur ces espaces ;
- ainsi l'espace de jeu doit être clairement défini entre les différentes utilisations.

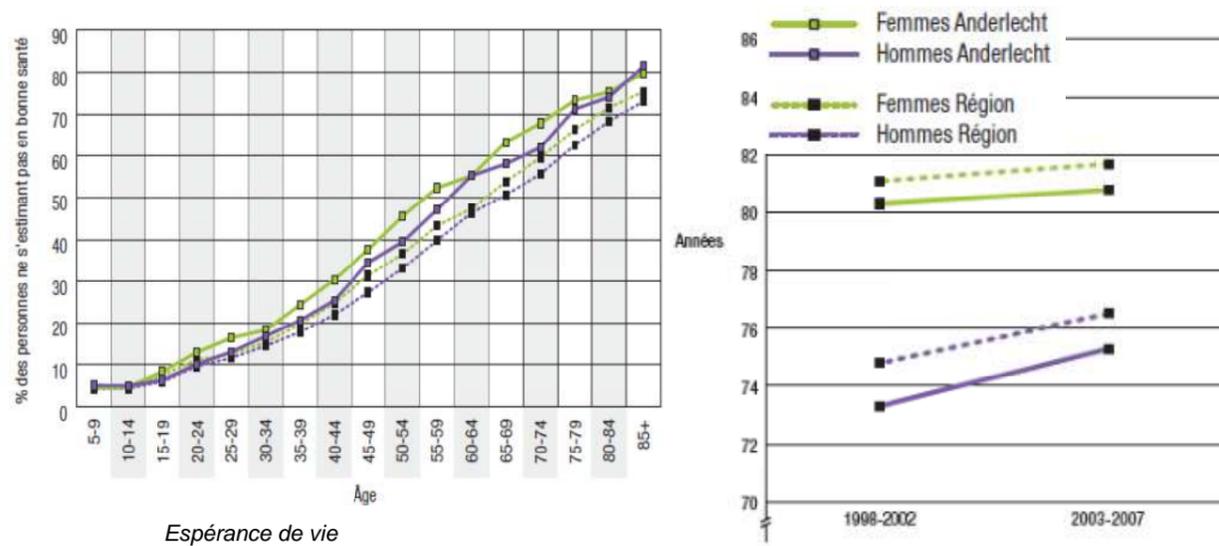
Des endroits oubliés, aussi par les enfants

Ni la place du marché à la gare du Midi ni la zone située le long du canal n'ont été mentionnées ou évaluées par les enfants lors des différentes sessions et interviews comme zones de jeux. Il y existe pourtant un potentiel pour développer les possibilités de jeux.

¹⁴ Etude pour un redéploiement des aires ludiques et sportive en RBC. IBGE, BRAT, Ruimtecel. Juillet 2009

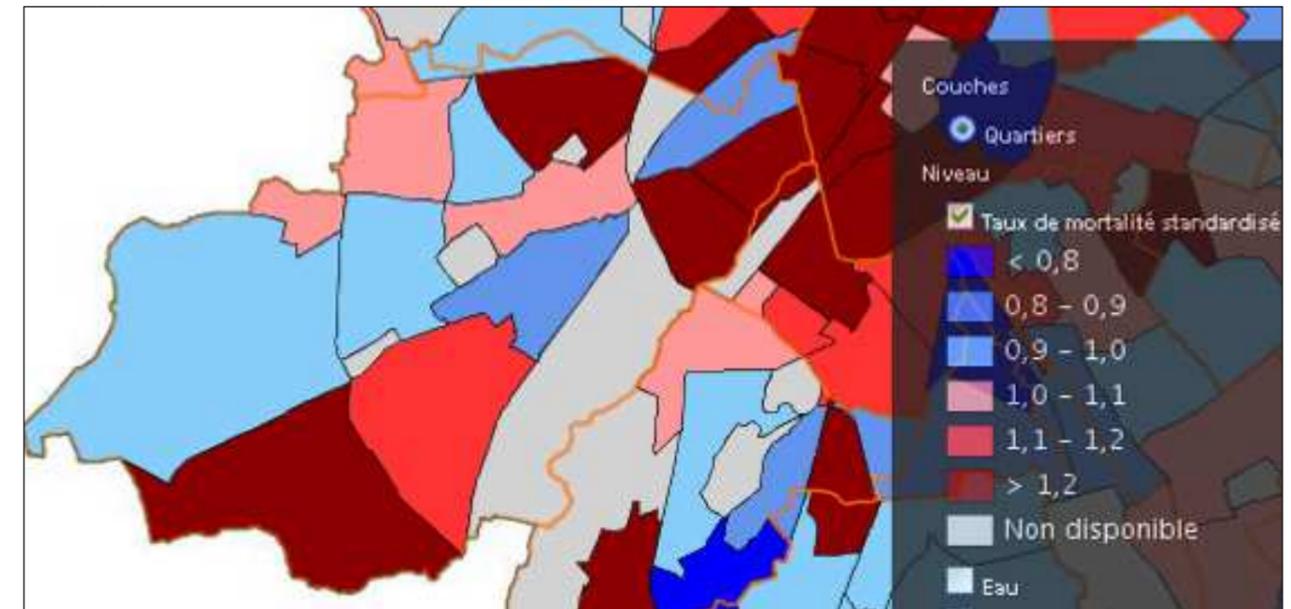
Equipements de santé

Les graphiques ci-après nous indiquent que la population anderlechtoise a une espérance de vie moins élevée que la moyenne régionale. Corolairement, la santé perçue par les habitants est moins bonne que les bruxellois (les écarts étant de 8 à 10 points).



Source : Fiches communales d’analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles Capitale, ULB, Cocof, 2010.

Cette carte indique les groupes d’âges suivant les secteurs statistiques. Clairement, la partie est de la Commune est peuplée majoritairement de jeunes, alors que le centre de personnes âgées. Ces deux types de population n’induisent pas le même suivi au niveau de la santé.



Cette carte indique le taux de mortalité standardisé. Il correspond, pour chaque quartier, au nombre observé de décès mis en rapport avec le nombre de décès attendus.

Le nombre attendu est obtenu par standardisation indirecte, c’est-à-dire en appliquant le taux de mortalité spécifique par âge et par sexe du pays pour la période considérée à la population du quartier. Si l’indice est supérieur à 1 cela signifie que son taux de mortalité est plus élevé que le taux attendu.

On constate que les taux de mortalité les plus élevés correspondent aux quartiers qui sont soit socialement défavorisés soit abritant une population importante de personnes âgées.

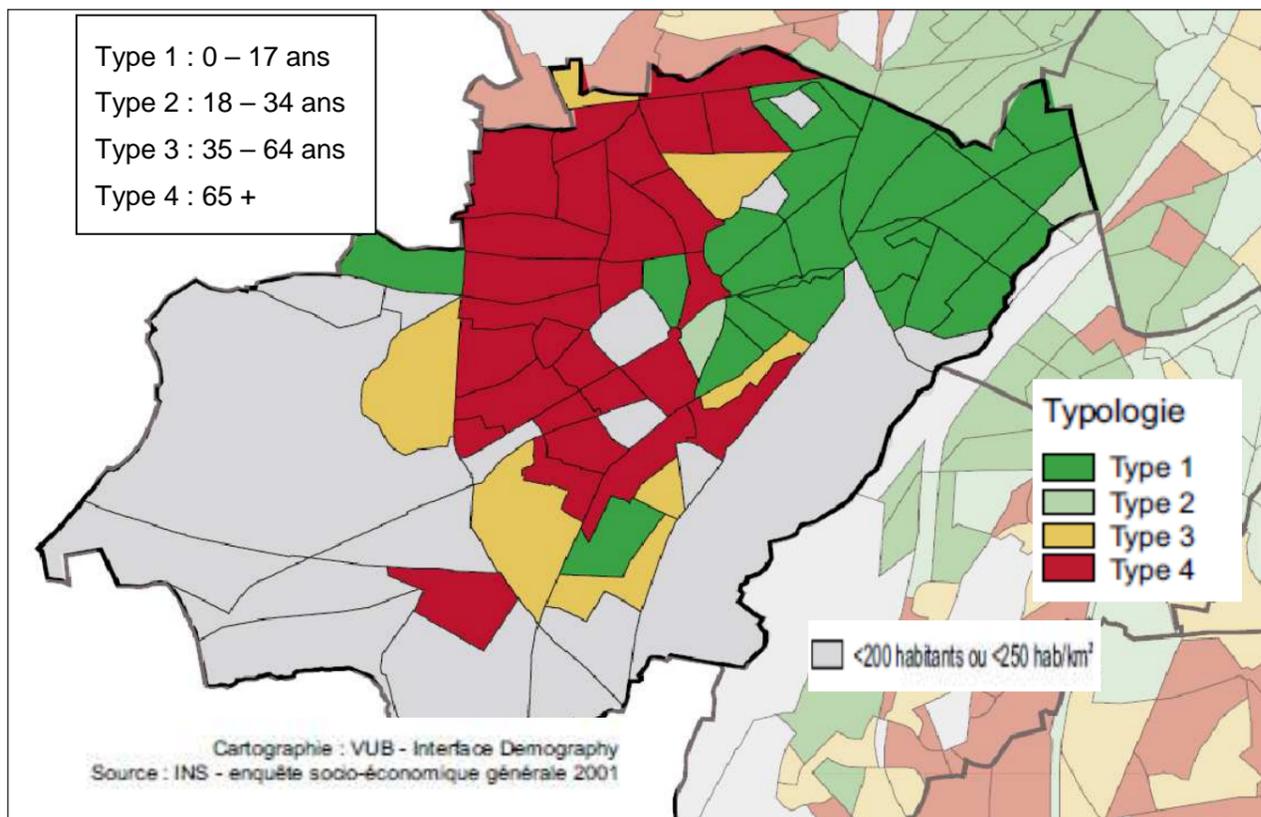
Anderlecht compte un grand nombre de structures de santé¹⁵. On note cependant 3 infrastructures d’envergure à savoir :

- Clinique St Anne / St Remi (Boulevard Jules Graindor, 66).
- Hôpitaux Iris Sud - Site Joseph Barcops (rue Docteur Huet, 79).
- Hôpital Erasme (route de Lennik, 808).

L’Hôpital Erasme est l’hôpital académique de l’Université Libre de Bruxelles (Belgique). Ouvert en 1977 et doté aujourd’hui d’une capacité de 858 lits, l’Hôpital Erasme exerce une triple mission au service de la communauté : soins aux patients, enseignement et recherche. Le personnel de l’Hôpital Erasme comporte plus de 3 000 membres (dont 2 900 sont salariés), actifs dans plus de 80 métiers distincts. Parmi eux, on dénombre quelques 700 médecins et 1 400 infirmier(e)s et soignants.

L’Hôpital Erasme accueille des patients venant de tout le pays ainsi que de l’étranger, il assure la prise en charge de pathologies complexes, tout en offrant à la population de l’agglomération bruxelloise et des provinces voisines (Brabant Wallon, Brabant Flamand, Hainaut, Namur) les services d’un hôpital de proximité, tant en hospitalisation traditionnelle (de courte durée) qu’en consultation ou en traitement ambulatoire.

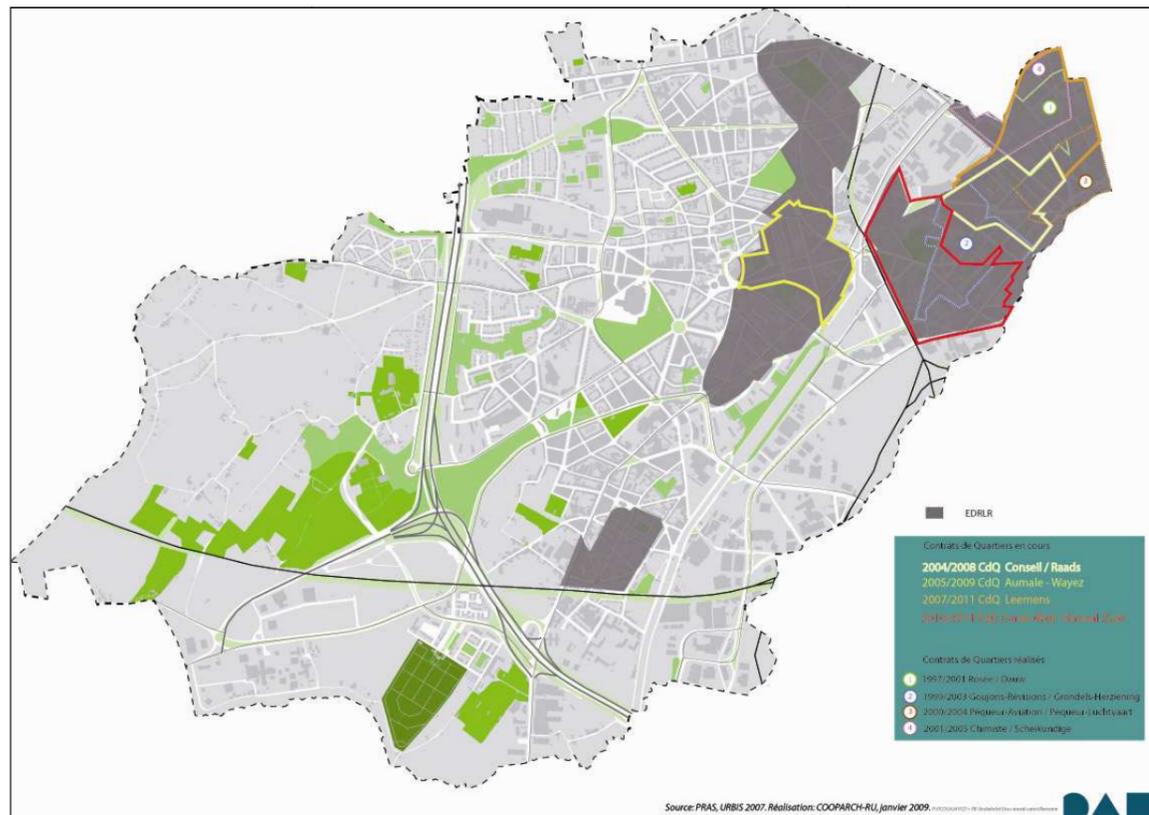
¹⁵ Elles sont toutes répertoriées sur le site internet (<http://www.anderlecht.be/fviequot.html>).



Source : Atlas 2006 de la santé et du social de Bruxelles Capitale

Source : Administration communale d’Anderlecht, service Rénovation urbaine

Contrats de quartiers



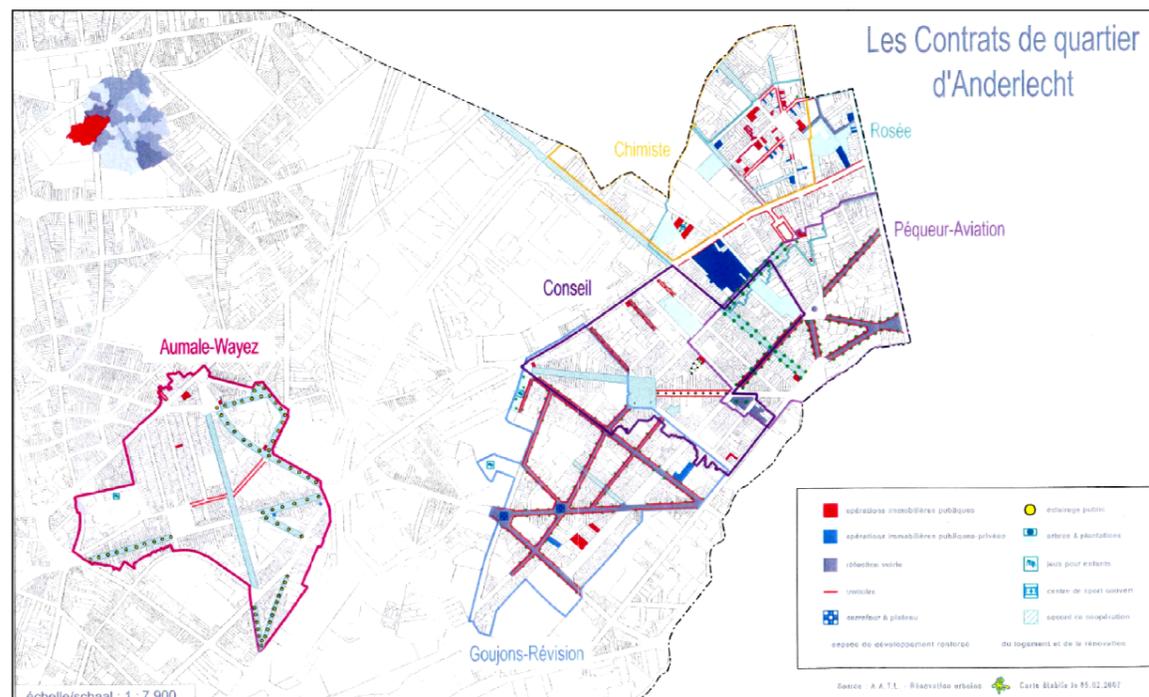
CdQ	Nombre de logement par type							Total log	Total ch.
	Studio	1 ch.	2 ch.	3 ch.	4 ch.	5 ch.	6 ch.		
Rosée			4	4	8			16	52
Goujons Révision		3	5	7				15	34
Pequeur Aviation		2	8	7	1			18	43
Chimiste		7	9	14	7		1	38	101
Conseil		3	8	3	4			18	44
Aumale Wayez		6	9	3	2			20	41
CdQ réalisés	0	21	43	38	22	0	1	125	315
Lemmens	1	3	5	14	6			29	79
Total prévu en 2011	1	24	48	52	28	0	1	154	394

Source : Administration communale d’Anderlecht, service Rénovation urbaine

Ce sont plus de 120 logements qui ont été remis sur le marché depuis les premiers contrats de quartiers. Ces opérations ont un impact significatif sur les quartiers car elles permettent de réinvestir des zones jusqu’alors en perte de vitesse. En réinvestissant des immeubles, et en offrant de nouveaux logements, ce sont aussi un certains nombre de services et activités qui sont ou peuvent se développer. A l’issue du contrat de quartier Lemmens en 2011, ce sont plus de 150 logements qui auront été créés essentiellement localisés dans les quartiers de Cureghem.

Au niveau des espaces publics, d’importants travaux ont été réalisés. On note une nette amélioration de la qualité des voiries, des trottoirs toujours dans le respect des qualités architecturales des quartiers. Au total, ce sont quasiment 12 millions d’euros qui ont été débloqués par Beliris pour la réfection des espaces publics et une partie des travaux des équipements. Le total des investissements sur l’ensemble des contrats de quartiers, y compris Lemmens, s’élèvent à un peu moins de 67 millions d’euros.

Aperçu des opérations des contrats de quartiers



Contrat de quartier Aumale-Wayez (2005 – 2009)

Ce programme, approuvé fin 2005, a pour spécificité d’intégrer le centre historique et commercial de la Commune dans son périmètre. C’est pourquoi un travail important en matière d’esthétique et de valorisation de ce magnifique patrimoine a été effectué, comme l’embellissement des façades de la Place de la Résistance, la création de parcours artistiques, la valorisation des espaces verts, ainsi qu’un éclairage spécifique des lieux et des bâtiments classés.

En outre, une trentaine d’unités assimilées au logement économique ont été réalisées rue du Greffe, avenue Vander Bruggen, rue du Prétoire et rue d’Aumale, au-dessus du métro Aumale et à l’angle des rues Sebastopol et Birmingham.

Enfin, le volet consacré à la cohésion sociale proprement dite a visé à associer pleinement les habitants, associations et commerçants au processus de revitalisation. Une foule de projets ont ainsi vu le jour. En voici quelques exemples :

La Régie des quartiers d’Anderlecht a formé des personnes émergeant du CPAS qui travaillent sur divers chantiers en cours. Le Centre de Rénovation Urbaine (CRU) intègre des entreprises d’insertion professionnelle dans les chantiers qu’il coordonne et aide les propriétaires à constituer leur dossier de primes à la rénovation.

Le Guichet d'Economie Locale (GEL) offre un accompagnement gratuit à la création d'entreprise (<http://www.euclides.be/>).

Le Système d'Echange Local (SEL) permet d'échanger des services sans utiliser d'argent et sans se prévaloir d'un diplôme (<http://www.selatlas.be/>).

Enfin, une nouvelle infrastructure communale a notamment été construite rue du Greffe 5A pour accueillir les associations Couleurs Jeunes, TCC Accueil.

Mettre en valeur le patrimoine historique et artistique d'un quartier passe également par l'installation de nouvelles œuvres contemporaines. C'est dans cette optique, qu'était organisé un concours de création de mobilier urbain, et plus précisément de bancs publics.

Un jury a désigné les lauréats, qui ont eu l'opportunité de voir le fruit de leur imagination installé, dans le courant de l'année 2009, dans un des cinq lieux retenus du quartier Aumale-Wayez :

- Parc central : Luc Pécourt et Ludovic Raquet.
- Square situé en face de la Brasserie Atlas : Luc Pécourt et Ludovic Raquet.
- Quai de Biestebroek : Lucile Soufflet et Bernard Gigounon.
- Carrefour rue de Douvres et Chaussée de Mons : Becker Guillaume et Bjorn Gielen.
- Square Vander Bruggen : Lucile Soufflet et Bernard Gigounon.

Contrat de quartier Conseil 2004 – 2008

Visant notamment l'embellissement de l'espace public, il a prévu un lifting important des rues Van Lint et de Fiennes. Divers réaménagements (trottoirs et ou voirie) ont également été prévus dans les rues Raphaël, Sergent De Bruyne, Jorez, du Chapeau, ainsi que l'Espace Jorez-Clinique.

La Place du Conseil a fait l'objet d'un réaménagement complet de son espace public, avec en accompagnement, une action spécifique d'embellissement des façades.

En outre, afin de permettre à ses habitants de mieux s'approprier l'espace public, il a été prévu de transformer le jardin d'enfant situé face à l'Institut Notre-Dame (section technique). C'est également dans cette optique que des travaux sur l'espace public situé au-dessus de la station de métro Clémenceau ont été réalisés pour accueillir une antenne sportive destinée aux jeunes, encadrés par deux animateurs et un éducateur.

En ce qui concerne l'axe lié à la rénovation et à la construction d'immeubles à habitations sociales, un bâtiment de 8 logements a été érigé dans l'Espace Jorez, 33/35 et un autre accueille 11 habitations au n° 202-204 de la chaussée de Mons. En outre, le 16/18 de la rue Rossini a été rénové pour accueillir des événements socioculturels et des associations locales.

Le volet cohésion sociale a également permis la réalisation de projets visant la réinsertion socioprofessionnelle. Ainsi, la Régie des quartiers a formé ici aussi des travailleurs bénéficiaires du CPAS sur divers chantiers. Un large partenariat - composé du CRU, de l'ULAC, Murmuur, Logement pour tous, Riso Brussel - a, en plus de l'information sur les primes à la rénovation, lancé une initiative offrant des conseils techniques et l'outillage nécessaire aux gens souhaitant effectuer des travaux de rénovation eux-mêmes.

Contrat de quartier Lemmens (2007 – 2011)

Dernier en date des Contrats de quartier de première génération, le contrat de quartier Lemmens a été approuvé par le Gouvernement bruxellois le 13 décembre 2007.

En matière de logement, son objectif visait à faire du quartier Lemmens un lieu de convivialité, en assurant la mixité sociale, tout en attirant les investisseurs et en permettant aux populations présentes de rester dans leur quartier.

La construction de ces logements s'est faite sur des espaces vides, à l'abandon, fortement dégradés ou ayant une situation d'intérêt public. Dans ce cadre, la construction et la rénovation d'une vingtaine de logements était envisagée.

Certaines voiries ont été remises à neuf et de nouveaux éclairages installés, la priorité étant donnée aux espaces permettant de recréer des lieux de rencontre au sein du tissu urbain. La place Lemmens et le parvis Notre-Dame, espaces privilégiés au cœur du quartier, ont fait l'objet d'une attention toute particulière dans leurs aménagements, notamment par la plantation de fleurs issues de la pépinière développée par les habitants. Quant à de la plaine de Liverpool, elle a été totalement réaménagée et l'accent a été mis sur le sport, la convivialité et la détente.

Le point Village, située au n° 30 de la rue Dr de Meersman, accueille toutes les initiatives génératrices de liens comme l'asbl « Samenlevingsopbouw » (renovinfo@hotmail.com - Ozcan Vatanlar) Cette asbl propose des formations gratuites en techniques de rénovation destinées aux personnes désirent améliorer leur logement (carrelage, électricité, plomberie, isolation, humidité, etc.).

Des permanences sont organisées tous les vendredis de 9h30 à 12h afin de donner des informations sur les différentes activités telles que : les analyses énergétiques, l'économie d'énergie, la qualité des logements, renseignements techniques,... Cet organisme propose aussi des ateliers d'épargne collective et solidaire qui permettront aux familles participantes d'envisager l'acquisition d'un bien immobilier.

Dans le cadre du volet socioéconomique, la priorité a été donnée à des projets traitant de la propreté publique, de la sécurité, la lutte contre les marchands de sommeil, les logements insalubres et la prolifération des garages. En termes de prévention, deux gardiens de la paix et un éducateur ont dès lors été engagés. Parallèlement à cela, des personnes ont été recrutées et formées par l'Agence Bruxelles-Propreté pour assurer le balayage, le nettoyage et l'éradication des dépôts clandestins.

Il était aussi prévu d'engager une personne pour assurer l'accompagnement des garagistes pour le respect des normes d'environnement et d'exploitation. Enfin, plusieurs projets d'insertion socioprofessionnelle, basés sur la formation et la mise au travail ont aussi vu le jour.

Notons que le service de la Rénovation Urbaine, en charge de la gestion des contrats de quartier, a favorisé les projets de logement " basse énergie " ou d' "architecture passive " dans un souci évidemment environnemental mais surtout dans le but de réduire la " facture énergétique " des occupants.

L'Atelier de Travail Urbain

Le Collège d'Anderlecht a pris la décision de ne pas laisser la réflexion sur ces questions aux seuls services et techniciens. Il a souhaité donner les moyens d'aborder ces aspects avec l'ensemble des citoyens dans le cadre d'un Atelier de Travail Urbain.

Rassemblant les associations actives dans le quartier, les services et techniciens de la Commune, l'Echevinat des Travaux Publics et les habitants, l'Atelier de Travail Urbain s'est réuni une fois par mois pour élaborer des propositions et préparer les décisions concernant les espaces publics du quartier.

Contrats de quartiers durables

Le passage des « contrats de quartier » aux « contrats de quartier durable » correspond, depuis 2010, à une évolution mettant l’accent de façon plus systémique sur le développement durable en ce compris les processus participatifs.

Contrat de quartier durable Canal – Midi (2010 – 2014)

Cette zone comprise entre les rives du canal, le chemin de fer et la gare du Midi comprend en son sein une série de bâtiments ou de lieux emblématiques et porteurs d’une nouvelle attractivité pour le quartier, la Commune et au-delà la Région mais souffre aujourd’hui des symptômes caractéristiques des quartiers bruxellois paupérisés.

Malgré sa localisation potentiellement intéressante (gare du Midi – digue du Canal – proximité de l’Hôtel Communal et porte d’entrée dans la ville), cette zone souffre d’un isolement très marqué et d’une paupérisation importante.

Selon la typologie du SRDU (devenu ADT), cette zone est reprise en « quartier social en grande difficulté » et « quartier immigré en grande difficulté ». Ce quartier comporte une sur-représentation de logements sans petit confort.

Le revenu médian par déclaration dans la zone est extrêmement faible, compris entre de 0 à 15.000€.

Elle est également incluse dans la **Zone Levier** (Midi) et comprend en son sein une des 14 **Zones d’Intérêt Régional** (Ecole des Vétérinaires). Enfin, le développement de la gare du Midi est compris dans les zones stratégiques pour le développement de Bruxelles Capitale de l’Europe approuvé par le Gouvernement en 2007 (**Plan de Développement International de Bruxelles**).

Au sein même de cette zone qui vient d’être décrite, deux sous-quartiers peuvent être distingués (correspondant relativement bien au découpage statistique) : l’un se développant de part et d’autre de la chaussée de Mons (axe structurant) et le Square Albert 1^{er} et l’autre centré sur l’ancienne école des Vétérinaires et axé sur le boulevard de la Révision. Les problématiques locales et les intérêts qui en découlent y sont de part et d’autre différents.



Contrat de quartier durable Scheut (2011 – 2015)

Périmètre qui s’attache à cibler un quartier connaissant un certain nombre de difficultés et vient compléter toute la démarche entreprise sur le quartier voisin, Cureghem.

La plupart des contrats se sont appliqués sur des portions de quartiers à l’est du canal. Ici il s’agit d’insister le versant ouest du canal et par la même d’harmoniser la perméabilité des franges de quartiers.

Contrat de quartier durable Compas (2013 – 2017)

Actuellement à l’étude.

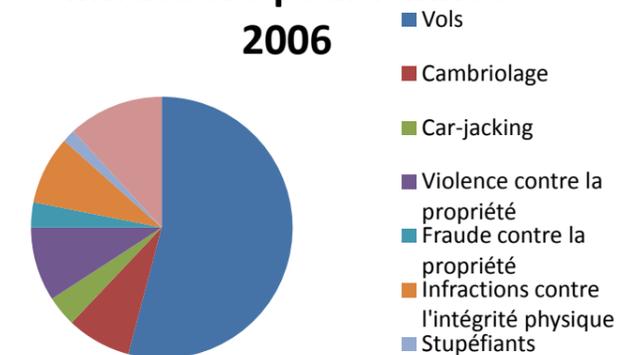
Sécurité

Selon le travail de recherche du CEREC-FUSL de Dembour et Storme, la criminalité sur Anderlecht est plus élevée que la moyenne régionale. Le calcul se base sur le nombre de déclarations d’actes criminels moyen entre 2000 et 2002 rapporté à 1000 habitants. Ainsi, le nombre moyen d’actes est de 146 pour 1000 habitants, contre 116 au niveau régional, et s’écarte de plus de 25% de la moyenne régionale.

L’idéal aurait été de faire la moyenne des données sur minimum 5 ans, afin d’atténuer les effets de certains événements ponctuels générateur de trouble de civilité, comme la Coupe d’Europe de football ou la tenue d’un sommet international.

La Commune compte un total de 9 commissariats avec un central et 8 antennes locales. Parmi ces délits la répartition est présentée dans le diagramme ci-dessous.

Infractions pour l'année 2006



Les vols, cambriolage et car-jacking représentent donc la grande majorité des délits enregistrés sur la Commune. Le problème du trafic de stupéfiant est également présent avec un total de 206 délits enregistrés en 2006, ce chiffre est en diminution par rapport aux années précédentes où il atteignait notamment 257 délits enregistrés en 2000. Ce problème de drogue est cependant moins conséquent que dans d’autres Communes puisque Anderlecht arrive au 7^{ième} rang des Communes bruxelloises les plus touchées en 2006 contre le 5^{ième} rang en ce qui concerne les délits de vol.

Synthèse des politiques sociales et économiques de la Commune et de la Région

Politiques de la Commune

Politiques sociales

- Poursuivre les efforts de décentralisation des services sociaux afin de renforcer le service communal de proximité.
- Développer des projets pour les seniors.
- Veiller à l'accès à la médecine généraliste pour les citoyens Anderlechtois qui connaissent de grandes difficultés par l'émergence d'un réseau de médecins agréés dans le cadre de politiques transversales entre service de l'Action sociale et CPAS.
- Etre à l'écoute des besoins spécifiques des moins-valides en matière de logement, d'organisation de l'espace public ou d'insertion socioprofessionnelle à Anderlecht.
- Participer à l'insertion pleine et entière de la personne handicapée dans la société, via notamment l'amplification des animations de sensibilisation au handicap.
- Etablir un état des lieux des citoyens fragilisés en mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les femmes et les hommes, la prise en compte du grand âge et du handicap.
- Développer le service visant à l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale.
- Soutenir, en synergie avec l'Action sociale, des projets en matière d'aide à domicile au bénéfice des personnes âgées et/ou handicapées.
- Développer la médiation de dettes.
- Maîtriser les recettes et améliorer les procédures de recouvrement.
- Réduire les gaspillages notamment pour ce qui concerne les coûts énergétiques générés par les différents bâtiments du CPAS.
- Veiller à la formation continuée des travailleurs sociaux via notamment des partenariats avec des centres agréés et des échanges de savoir-faire avec d'autres CPAS de la Région bruxelloise.
- Réaménager les locaux de manière conviviale tant pour le personnel du CPAS que pour les usagers sociaux et y prévoir la présence de stewards formés à l'accueil et la gestion de toutes les formes de violence et de stress.
- Veiller à une meilleure coordination entre le travail social et administratif en ayant le souci d'un meilleur management de chaque service.

Politiques économiques

- Créer une « Maison de l'Emploi » regroupant les services communaux et régionaux qui s'adressent aux demandeurs d'emploi et qui, entre autres, pourra émettre des titres-services et préparer un véritable plan pour l'emploi à l'échelle communale.
- Favoriser les synergies entre opérateurs publics actifs sur le territoire communal en matière d'emploi entre autres en organisant une bourse à l'emploi semestrielle associant également la Région.
- Soutenir et initier des formations nouvelles et des initiatives porteuses d'emplois telle la réhabilitation légère du bâti ancien qui génère des entreprises bien intégrées au tissu urbain.
- Intégrer les centres d'entreprises dans les politiques de développement économique des quartiers.

- Multiplier les collaborations avec les principaux employeurs installés sur le territoire communal en vue d'y favoriser l'engagement d'Anderlechtois.
- Encourager le recrutement des Anderlechtois dans l'administration communale, au CPAS ainsi qu'à la zone de police MIDI.
- Organiser des rencontres entre les élèves du cycle secondaire supérieur et les chefs d'entreprises Anderlechtois afin d'encourager les vocations à la création d'entreprises.

Politiques de la Région

Politiques sociales

- Améliorer les systèmes éducatifs et de formation.
- Priorités sur les centres publics d'aide sociale de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Priorité sur la politique familiale et action sociale.
- Priorité sur l'accueil des personnes handicapées à Bruxelles.
- Priorité sur les politiques de santé.

Politiques économiques

- Mettre en œuvre un véritable dialogue entre les interlocuteurs sociaux et les acteurs publics bruxellois de manière à renforcer l'efficacité des initiatives publiques en matière d'économie et d'emploi.
- Dynamiser l'économie bruxelloise en instaurant un climat d'entreprise favorable.
- Renforcer les atouts de la Région de Bruxelles-Capitale dans un contexte de mondialisation accrue en inscrivant l'économie bruxelloise dans une logique de réseau métropolitain.
- Assurer un développement de l'économie bruxelloise spatialement équilibré en favorisant une création de valeur ajoutée porteuse d'emplois.
- Promouvoir la création et le développement des PME et TPE bruxelloise.
- Organiser une gestion mixte du marché de l'emploi renforçant la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre toute forme de discrimination à l'embauche.
- Favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi et des travailleurs bruxellois.
- Développer l'emploi dans le secteur non-marchand et les services de proximité et assurer leur professionnalisation.
- Intensifier les mesures favorisant l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi peu qualifiés et des jeunes en particulier.

2.2.3. Anderlecht : Entreprenant

LA POPULATION ACTIVE

Les caractéristiques de la population active

Statut selon l’âge

Total (hommes + femmes)		Total	% 0-17 ans	% 18-24 ans	% 25-49 ans	% 50-64 ans	% 65-79 ans	% + de 80 ans
Pop active	Emploi (salarié ou indépendant)	31.561	0.6	31.9	58.6	42.3	3.3	1.0
	Demandeur d'emploi	8.947	0.0	10.0	14.5	17.7	0.1	0.0
Pop non-active	Pensionnés	16.242	-	-	0.3	14.8	86.1	94.1
	Autres	44.029	99.4	58.0	26.6	25.2	10.6	4.9
Pop. Totale BCSS		100.779	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Fiche communale d’analyse des statistiques locales en Région bruxelloise – Commune d’Anderlecht – 2009

58.6 % des 25-49 ans ont un emploi (salarié ou indépendant), ce qui représente un peu plus de la moyenne régionale qui est de 57 %. C’est aussi le cas pour les 18-24 ans (27.3 % en RBC contre 31.9 % à Anderlecht).

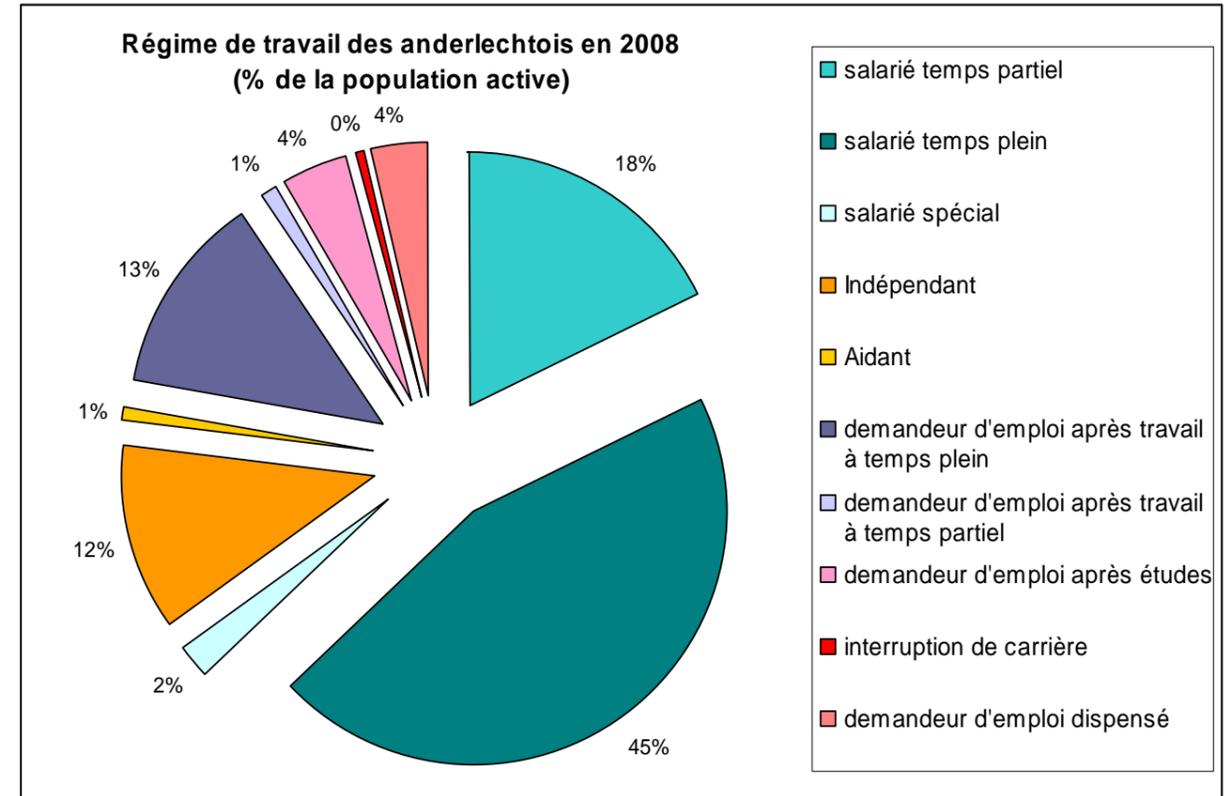
Taux d’activité (31.12.2007)

%	Anderlecht			RBC		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux d’activité						
Pop. Totale	68.5	55.1	61.9	64.4	53.6	59.0
15-24 ans	33.4	29.2	31.2	28.3	25.2	26.7
25-49 ans	79.3	66.2	73.1	74.1	63.5	68.9
50-64 ans	69.2	51.3	60.0	67.4	51.9	59.3
Plus de 65 ans	5.0	1.1	2.6	7.2	2.1	4.1

Source : Fiche communale d’analyse des statistiques locales en Région bruxelloise – Commune d’Anderlecht - 2009

Le taux d’activité d’Anderlecht est légèrement supérieur à celui de la RBC. Ce taux est supérieur dans toutes les tranches d’âge sauf pour les personnes de plus de 65 ans. Les taux d’activité des 15-24 ans et des 25-49 ans sont nettement plus élevés à Anderlecht que dans la RBC.

Répartition population active par type de contrats en 2008



Source : Application Web BCSS- Banque Carrefour de la Sécurité Sociale - Datawarehouse AM et SB, traitement des données COOPARCH-RU

Position Socio-Economique	Régime de travail	nombre	Anderlecht % de la population active	RBC % de la population active
Salarié	Temps partiel	7.214	17,3	16,5
	Temps plein	18.333	44,0	44,7
	Spécial	902	2,2	1,7
	Indéfini	7	0,0	0,0
Indépendant	Pas d'application	4.894	11,8	14,7
Aidant	Pas d'application	331	0,8	0,7
Salarié et indépendant/aidant - salarié à titre principal	Temps partiel	242	0,6	0,8
	Temps plein	574	1,4	1,7
	Spécial	11	0,0	0,0
Salarié et indépendant/aidant - indépendant à titre principal	Temps partiel	64	0,2	0,3
	Spécial	12	0,0	0,0
	Temps partiel	4	0,0	0,0
Demandeur d'emploi après travail à temps plein; avec alloc. de chômage	Pas d'application	5.203	12,5	
Demandeur d'emploi après un emploi à temps partiel volontaire; avec alloc. de chômage	Pas d'application	437	1,1	10,9
Demandeur d'emploi après études; avec alloc. d'attente ou alloc. de transition	Pas d'application	1.746	4,2	0,9
Interruption complète de la carrière	Pas d'application	132	0,3	3,5
Demandeur d'emploi dispensé	Pas d'application	1.513	3,6	0,4
Population inactive	Bénéficiaire de pension (sans travail)	15.479	15,04*	3,1*
	Prépensionné complet	600	0,58*	13,13*
	Autre	45.191	43,92*	0,39*
Total (pop totale + inscrite au Registre d'attente)		102.889	100	100
Dont population inscrite au Registre d'attente		3.804		
Population totale hors Registre d'attente		99.085		

Source: Application Web BCSS- Banque Carrefour de la Sécurité Sociale - Datawarehouse AM et SB ;

*pourcentage de la population totale

Les chiffres de 2008 indiquent qu’Anderlecht reste dans les mêmes tendances que la moyenne régionale.

Les femmes plus sujettes aux maux de l'emploi

Régime de travail	nombre homme	nombre femme
Salarié temps partiel	2.216	4.998
Salarié temps plein	11.345	6.988
Salarié spécial	596	306
Indépendant	3.901	993
Autre salarié / indépendant / aidant	783	449
Chômeur avec alloc. après travail à temps plein	3.025	2.178
Chômeur avec alloc. après travail à temps partiel	121	316
Chômeur avec alloc. après études	672	1.074
Interruption de carrière	27	105
Demandeur d'emploi dispensé	730	783
Bénéficiaire de pension (sans travail)	6.110	9.369
Prépensionné complet	397	203
Autre	20.582	24.609

Source: Application Web BCSS- Banque Carrefour de la Sécurité Sociale - Datawarehouse AM et SB, 2008

Pour ce qui est des emplois à temps partiel, on constate que les femmes sont plus largement concernées que les hommes. Plusieurs raisons peuvent être invoquées à savoir : le choix d’un temps-partiel pour élever les enfants (parfois le coût d’une garde d’enfant est trop élevée), la recrudescence sur le marché de l’emploi de travail précaire et en mi-temps, un niveau d’études insuffisant qui ne permet pas d’obtenir un travail à temps plein, la discrimination faite aux femmes, etc. Malheureusement ces chiffres ne nous renseignent pas sur les raisons pour lesquels on trouve une part aussi large (double des hommes) de femmes ayant un emploi de salarié à temps partiel.

Il en est de même pour le chômage avec allocations en sortie des études qui touche principalement les femmes alors que ces dernières ont souvent un niveau d’étude plus élevé que les hommes.

Répartition de la population active occupée par grands secteurs d'activités

Nombre d'établissement par grands secteurs au 31 décembre 2006				Nombre de travailleurs par grands secteurs au 31 décembre 2006			
Secteurs	Anderlecht	RBC	moyenne des Communes en RBC	Secteurs	Anderlecht	RBC	moyenne des Communes en RBC
Primaire	6	83	4	Total Primaire	30	323	17
Secondaire	417	3.061	161	Total Secondaire	8.099	55.283	2.910
Tertiaire	2.107	30.366	1.598	Total Tertiaire	42.080	555.075	29.214
TOTAL	2.530	33.510	1.764	TOTAL	50.209	610.681	32.141

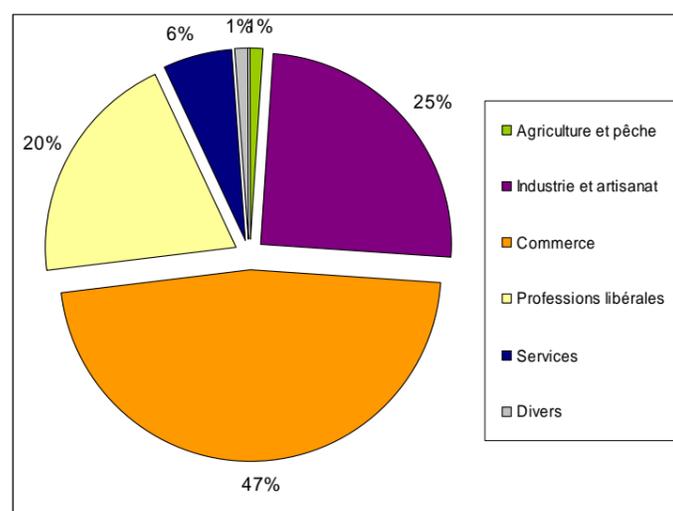
Source : ONSS, Statistiques de la Région de Bruxelles Capitale, traitement des données COOPARCH-RU.

Répartition des emplois par type d’activité

Répartition de l’emploi salarié et diverses caractéristiques (secteur, sexe, statut, taille d’établissement) – 2007 - Anderlecht, Communes voisines et RBC									
	Privé / public		Sexe		Statut		Taille d’établissement		
	% privé	% public	% hommes	% femmes	% manuel	% intellectuel	% 1 à 49	% 50 à 199	% > à 200
Anderlecht	68,4	31,6	56,2	43,8	28,7	71,3	29,9	23,5	46,6
Bruxelles	58,7	41,3	52,4	47,6	16,0	84,0	24,3	18,1	57,6
Forest	72,8	27,2	65,8	34,2	38,3	61,7	42,1	18,3	39,7
Molenbeek	67,2	32,8	54,9	45,1	23,8	76,3	31,8	16,1	52,1
St-Gilles	36,6	63,4	51,1	48,9	15,6	84,4	25,8	12,2	62,1
RBC	62,1	37,9	52,2	47,8	19,3	80,7	30,4	19,5	50,2

Sources : ONSS, calculs Observatoire bruxelloise de l’Emploi

Une forte présence de travailleurs indépendants en 2006



Source : INASTI, traitement données COOPARCH-RU

2006	Anderlecht	RBC
Agriculture et pêche	56	649
Industrie et artisanat	1.390	14.833
Commerce	2.601	30.796
Professions libérales	1.101	24.480
Services	329	3.817
Divers	59	539
TOTAL	5.536	75.114
% activité principale	79,4	78,3
% activité secondaire	15,1	15,3

Nombre d’établissement par grands secteurs au 31 décembre 2006				Nombre de travailleurs par grands secteurs au 31 décembre 2006			
Secteurs	Anderlecht	RBC	moyenne des Communes en RBC	Secteurs	Anderlecht	RBC	moyenne des Communes en RBC
Agriculture, sylvicult. Pêche (A et B)	6	83	4	Agriculture, sylvicult. Pêche (A et B)	30	323	17
Total Primaire	6	83	4	Total Primaire	30	323	17
Industrie (C et D)	225	1.557	82	Industrie (C et D)	4.542	32.593	1.715
Construction (F)	191	1.469	77	Construction (F)	3.503	17.259	908
Autres (eau élec E)	1	35	2	Autres (eau élec E)	54	5.431	286
Total Secondaire	417	3.061	161	Total Secondaire	8.099	55.283	2.910
Commerce (G)	879	7.969	419	Commerce (G)	11.349	66.828	3.517
Hôtels, restaurants (H)	181	3.054	160,74	Hôtels, restaurants (H)	1.484	25.476	1.341
Transports (1), entreposage, communications (I)	138	1.467	77,21	Transports (1), entreposage, communications (I)	5.532	45.329	2.386
Activités financières (J)	81	1.391	73,21	Activités financières (J)	1.010	63.449	3.339
Immobilier, location, services aux entreprises (K)	378	7.510	395,26	Immobilier, location, services aux entreprises (K)	7.838	87.684	4.615
Administration publique (L)	26	644	33,89	Administration publique (L)	2.749	107.755	5.671
Education (M)	84	1.028	54,11	Education (M)	3.980	56.113	2.953
Santé, action sociale (N)	150	2.325	122,37	Santé, action sociale (N)	7.027	61.020	3.212
Serv. collectifs, sociaux et personnels (O)	188	4.227	222,47	Serv. collectifs, sociaux et personnels (O)	1.108	37.740	1.986
Autres (PQZ)	2	751	39,53	Autres (PQZ)	3	3.681	194
Total Tertiaire	2.107	30.366	1.598	Total Tertiaire	42.080	555.075	29.214
TOTAL	2.530	33.510	1.764	TOTAL	50.209	610.681	32.141

Source : ONSS, Statistiques de la Région de Bruxelles Capitale, traitement des données COOPARCH-RU.

A : agriculture, chasse et sylviculture / B : pêche / C : industries extractives / D : industries manufacturières / E : production et distribution d’électricité, gaz et eau / F : construction / G : commerce gros et détail, réparation véhicules, auto / H : hôtels resto / I : transport, entreposage et communication / J : activité financière / K : immobilier, location et services aux entreprises / L : administration publique / M : éducation / N : santé et activité sociale / O : services collectifs, sociaux et personnels / P : service domestique / Q : organisme extra-territoriaux / Z : activités mal définies.

Densité d'emploi

Selon le travail de recherche du CEREC-FUSL¹⁶ par Carole Dembour et Marianne Storme qui dresse une série de critères de l'attractivité bruxelloise par Commune, démontre que la densité d'emploi en 2002 équivaut à 2.341 emplois km² (ratio entre emploi privé (ouvrier + employé) sur la superficie du territoire). Anderlecht se trouve dans la moyenne régionale, qui affiche, quant-à-elle, **2.457 emplois/km²**. La valeur d'Anderlecht est à apprécier selon la morphologie de son territoire. En effet, celle-ci offre une grande surface peu habitée, Neerpede, qui modifie cette moyenne communale. Ainsi, cette constatation permet de conclure que l'emploi est très dense dans les quartiers centraux, ainsi qu'à l'est de la Commune et dans la zone d'industrie urbaine. En revanche, la densité communale, bien qu'ayant progressée depuis 1997, a évolué moins vite que le moyenne régionale.

Le taux de chômage

Parmi les actifs, tous ne disposent pas d'un emploi. Près d'un cinquième de la population bruxelloise est au chômage ce qui est très nettement au-dessus de la moyenne nationale. Le manque d'emploi et la perte de revenu entraînent des mécanismes de précarisation et d'exclusion sociale. Cela se traduit entre autres par des difficultés en matière de logement ou d'accès à certains biens et services de base (culturels, médicaux, ...).

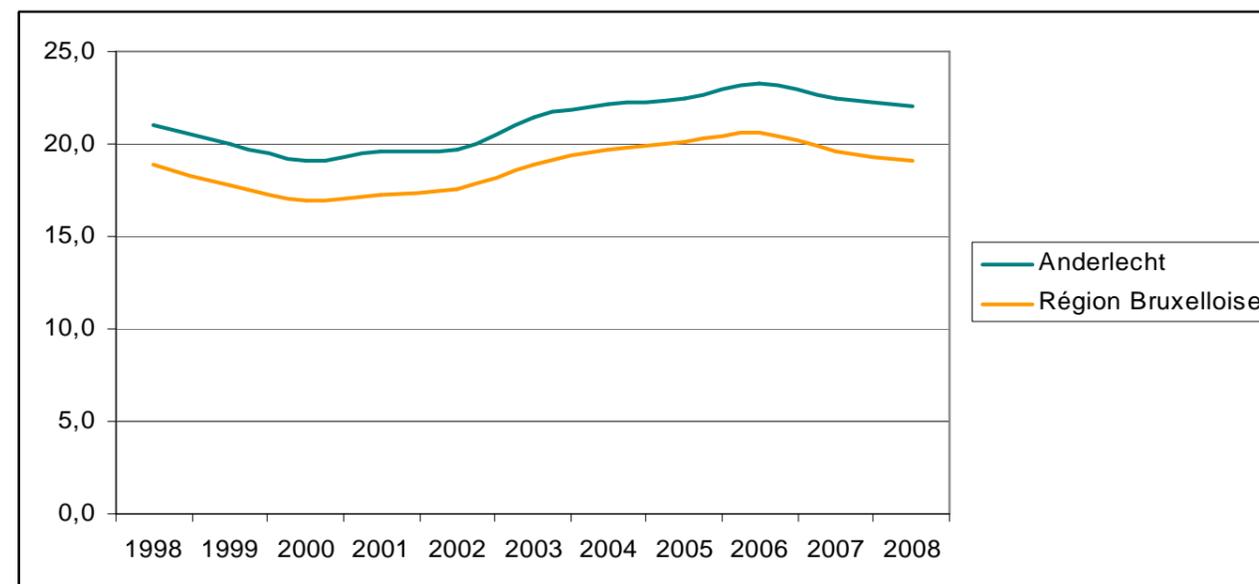
%	Anderlecht			RBC		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux de chômage	20.0	24.6	22.0	17.8	20.5	19.0
Part des chômeurs selon l'âge						
Moins de 25 ans	15.0	18.2	16.5	14.8	16.5	15.6
25-49 ans	68.5	67.7	68.1	69.0	68.7	68.8
50 ans et plus	16.5	14.1	15.4	16.2	14.9	15.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Fiche communale d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise – Commune d'Anderlecht - 2009

Le taux de chômage est plus élevé à Anderlecht que dans la Région de Bruxelles-Capitale (22 % contre 19 %). Les chômeurs, en particulier les femmes sont plus jeunes que dans la RBC.

Les chômeurs d'Anderlecht restent plus longtemps au chômage que dans l'ensemble de la RBC, une plus grande partie des jeunes est au chômage depuis plus de 5 ans (21.2 % à Anderlecht contre 20.2 % en RBC).

EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE ENTRE 1998 ET 2008



Source : Sources : BNB, SPF Economie - DGSIE (EFT), ACTIRIS, Steunpunt WSE, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi, traitement des données COOPARCH-RU

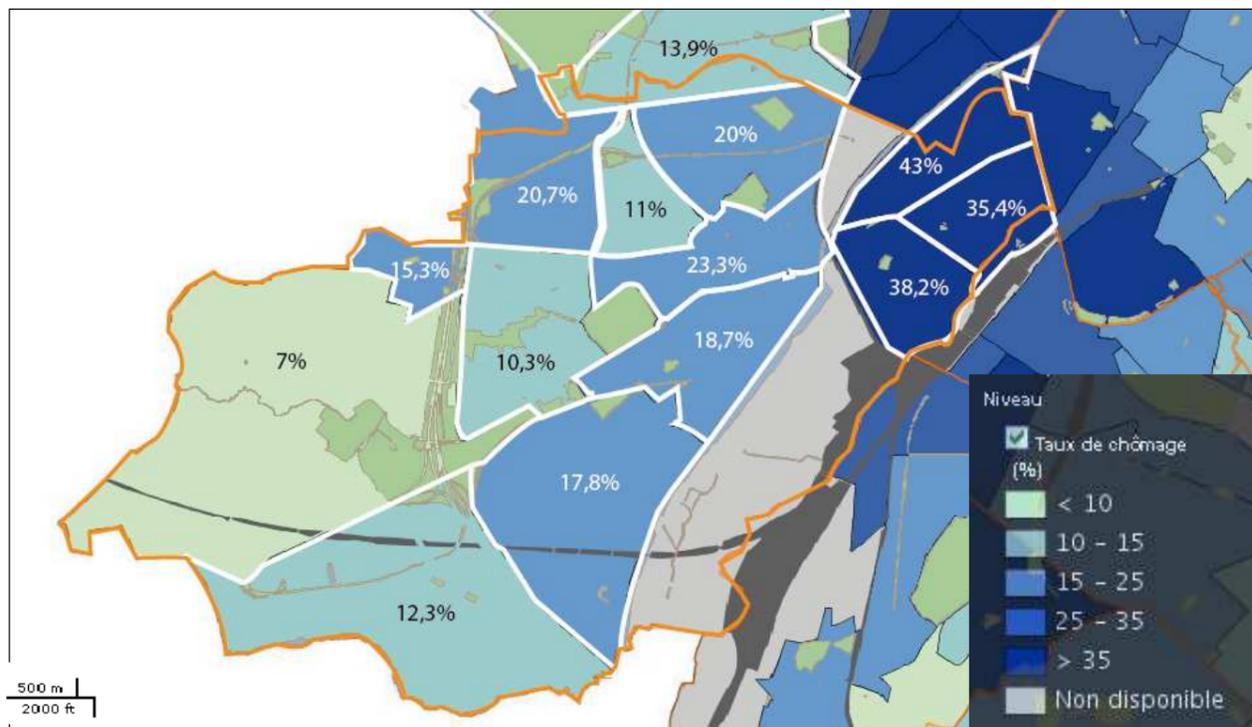
DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPES (DEI)

Années	DEI homme	DEI femme	DEI total	% homme	%femme
1998	3 900	4 060	7 960	49,0	51,0
1999	3 693	3 885	7 578	48,7	51,3
2000	3 506	3 825	7 331	47,8	52,2
2001	3 685	3 799	7 484	49,2	50,8
2002	4 060	3 982	8 041	50,5	49,5
2003	4 487	4 403	8 890	50,5	49,5
2004	4 762	4 645	9 407	50,6	49,4
2005	5 053	4 855	9 907	51,0	49,0
2006	5 253	5 154	10 407	50,5	49,5
2007	5 243	5 019	10 262	51,1	48,9
2008	5 226	4 929	10 155	51,5	48,5

¹⁶ Voir <http://dial.academielouvain.be/handle/boreal:6088> « Degré d'Attractivité de la Région Bruxelloise: Quelques Indicateurs »

téléchargeable sur http://centres.fusl.ac.be/CEREC/document/2007/cerec2007_2.pdf

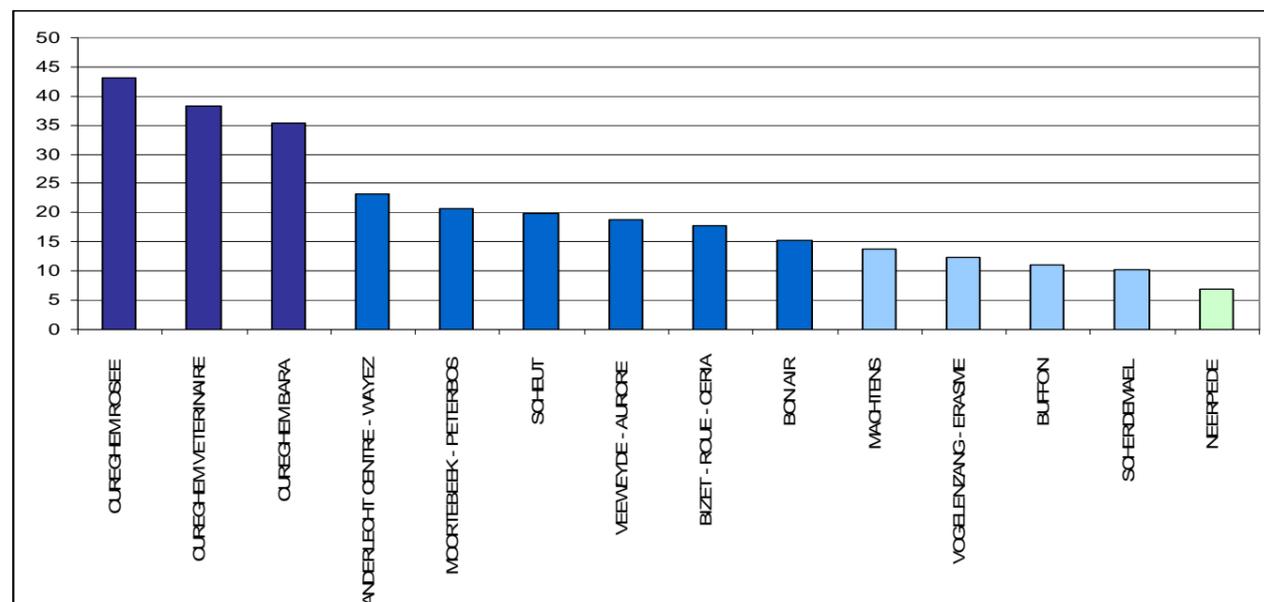
Le taux de chômage en 2002 se réparti comme suit selon les quartiers du Monitoring :



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be, calcul sur base du nombre de chômeurs (demandeurs d'emploi inoccupés) / nombre d'actifs de 18 – 64 ans

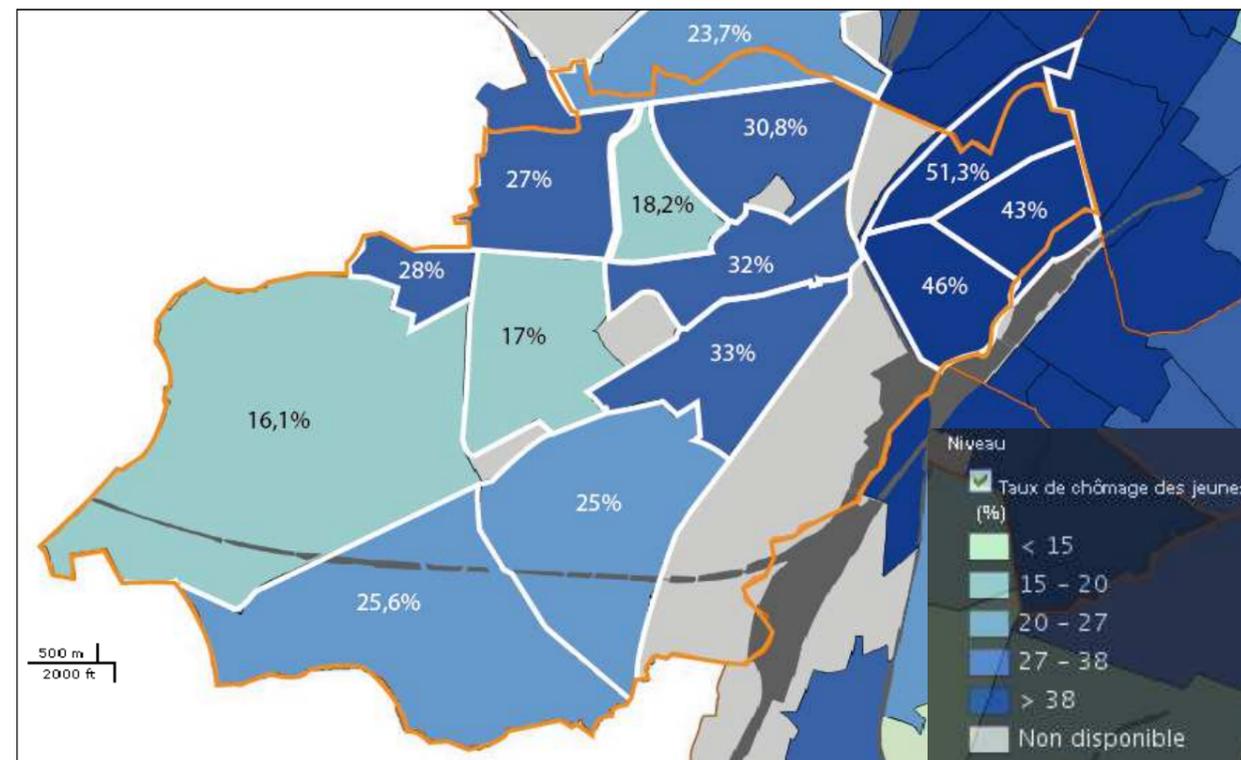
De manière générale, on note de grandes disparités au sein de la Région, Anderlecht en est un bon exemple, en affichant un dégradé des valeurs les plus fortes aux plus faibles depuis l'est de la Commune vers l'ouest.

Cureghem Rosée affiche la valeur la plus haute de la Région (43.11%) juste après le quartier de Gare de l'ouest (43.39%).



Le chômage des jeunes

TAUX DE CHOMAGE DES JEUNES 2002



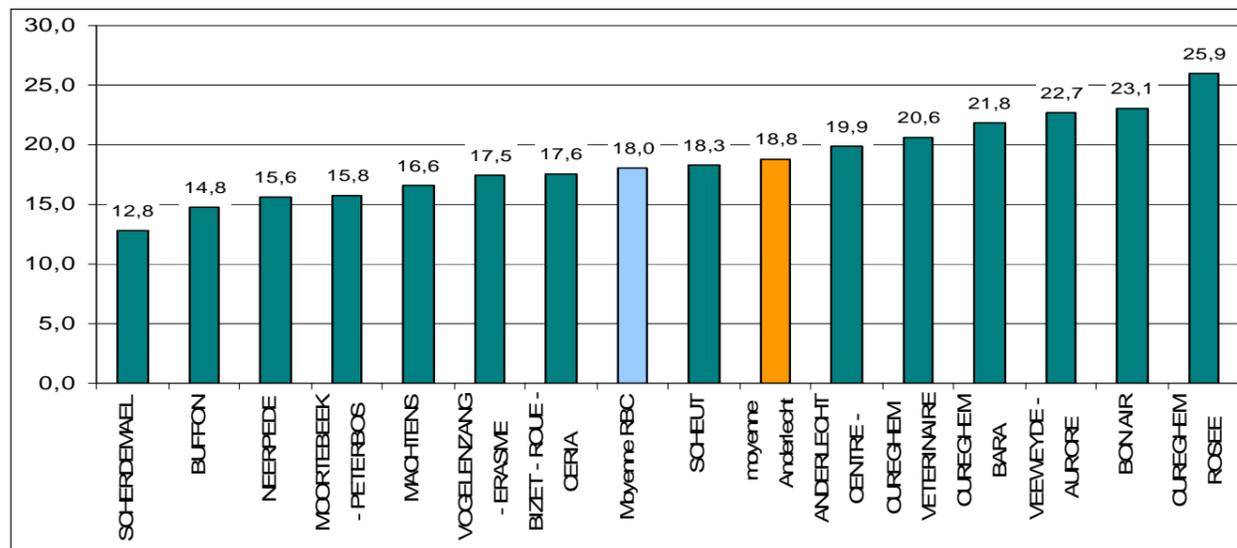
Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be, calcul sur base du nombre de chômeurs de 18-24 ans (demandeurs d'emploi inoccupés) / nombre d'actifs de 18 – 24 ans

Les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) comprennent les chômeurs complets indemnisés (CCI) et également les jeunes diplômés sans allocation d'attente. Cette valeur (DEI) est privilégiée plutôt que le nombre de CCI dans le calcul du taux de chômage. Le nombre de DEI est en effet plus représentatif du nombre de personnes effectivement à la recherche d'un emploi. Cet indicateur est calculé pour la classe d'âge 18-24 ans.

En moyenne, le taux de chômage des jeunes (18-24 ans) est de 31,8% en 2002 dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ici encore, on constate un dégradé du taux de chômage des jeunes allant d'est en ouest sur le territoire anderlechtois, à l'exception du quartier Buffon et Scherdemael. Cureghem Rosée affiche une des valeurs les plus hautes de la Région après le quartier de Gare de l'Ouest, avec plus de 50% des jeunes âgés entre 18 et 24 ans au chômage. En moyenne, le taux de chômage des jeunes de la Commune est d'un peu moins de 30%. Cette forte valeur nous renseigne sur la précarité des jeunes travailleurs. Une des causes de ce taux élevé est l'inadéquation entre l'offre en emploi et la demande mais aussi le niveau d'étude. La précarité sociale qu'entraîne le non retour à l'emploi peut expliquer ou du moins renforcer le sentiment d'isolement de la part de certaines populations.

PART DES JEUNES CHOMEURS EN 2002 SELON LES QUARTIERS MONITORING

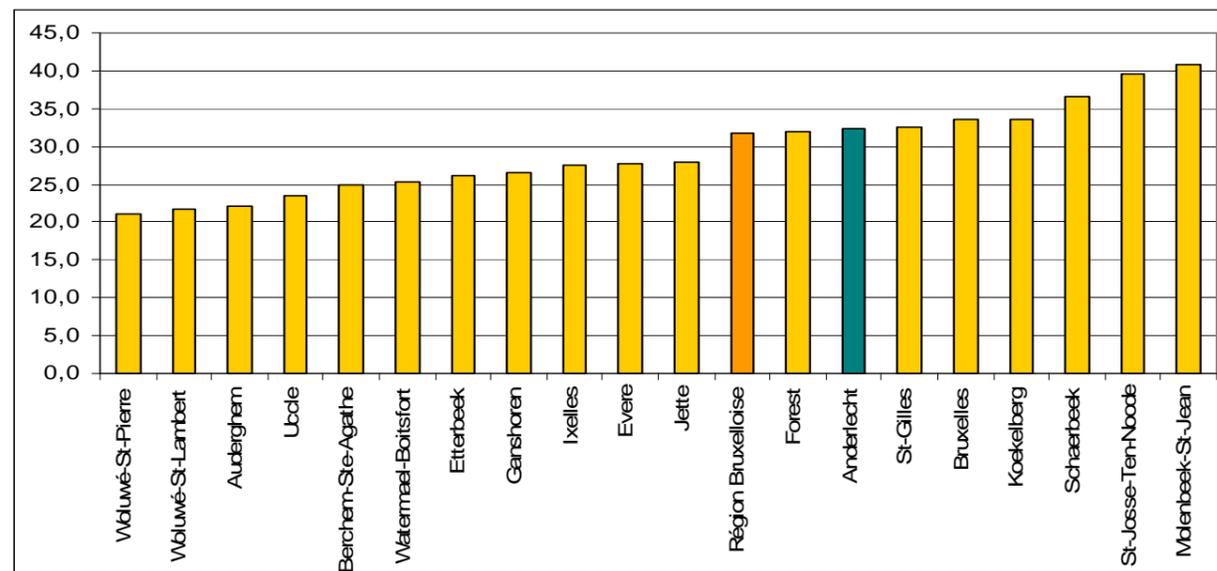


Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be, calcul sur base du nombre de chômeurs de 18 – 24 ans (demandeurs d'emploi inoccupés) / nombre total de chômeurs

Afin de compléter l'information sur le chômage à Anderlecht, nous avons choisi de montrer la part des jeunes chômeurs parmi les chômeurs. En moyenne, la Région compte 18% de jeunes au chômage. Le quartier Cureghem Rosée atteint le score le plus élevé sur l'ensemble des 145 quartiers relevés par le Monitoring, avec quasi 26%, suivi par les quartiers Bon Air et Veeweyde Aurore avec environ 23%. Le quartier le moins touché est Scherdemaël avec un peu moins de 13%.

La moyenne communale de jeunes chômeurs reste élevée : 18,8%. Ce chiffre témoigne à la fois d'un problème sociétal où la conjoncture économique n'est pas favorable et offre peu d'emploi, ainsi que d'une offre d'emploi souvent précaire (mi-temps, intérim, ...). Il s'agit là d'une problématique qui doit faire l'objet d'une attention particulière.

TAUX DE CHOMAGE DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS EN 2008 EN RBC



Sources : BNB, SPF Economie - DGSIE (EFT), ACTIRIS, Steunpunt WSE, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi, traitement des données COOPARCH-RU

Répartition des DEI par classe d'âge en 2008													
	DEI	< 25 ans				25-49 ans				≥ 50 ans			
		H	F	T	%	H	F	T	%	H	F	T	%
Anderlecht	10.155	783	897	1.680	16,5	3.578	3.337	6.916	68,1	864	695	1.559	15,4
RBC	92.114	6.994	7.389	14.383	15,6	32.589	30.808	63.398	68,8	7.657	6.677	14.334	15,6

Source : ACTIRIS, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

L'EMPLOI

La répartition de l'emploi (par secteur d'activité et taille d'entreprise) et les pôles d'emplois

A Anderlecht, le secteur prépondérant est celui du commerce. En 1997, il représente 25,5% de l'emploi salarié de la Commune.

La présence de grosses entreprises comme les Agences et Messageries de la Presse, A.E.G. ou encore Coca-Cola reflète la prédominance de ce secteur.

Néanmoins, le poids de l'industrie manufacturière reste très important. En effet, Anderlecht est la seule Commune bruxelloise où ce secteur paraît peu menacé.

Les P.M.E. / P.M.I. des filières économiques du textile (présentes dans le quartier du Triangle) et de l'agro-alimentaire (dans le quartier des Abattoirs) ont une réelle implantation territoriale. La forte présence de l'industrie manufacturière à Anderlecht peut s'expliquer par l'importance des emplois générés par le secteur alimentaire (implantation de Kraft Jacobs Suchard-Côte d'Or), la chimie et l'industrie pharmaceutique (U.C.B, Pharma, Roche, Multipharma), l'industrie graphique (présence de plusieurs imprimeries), ou encore la construction.

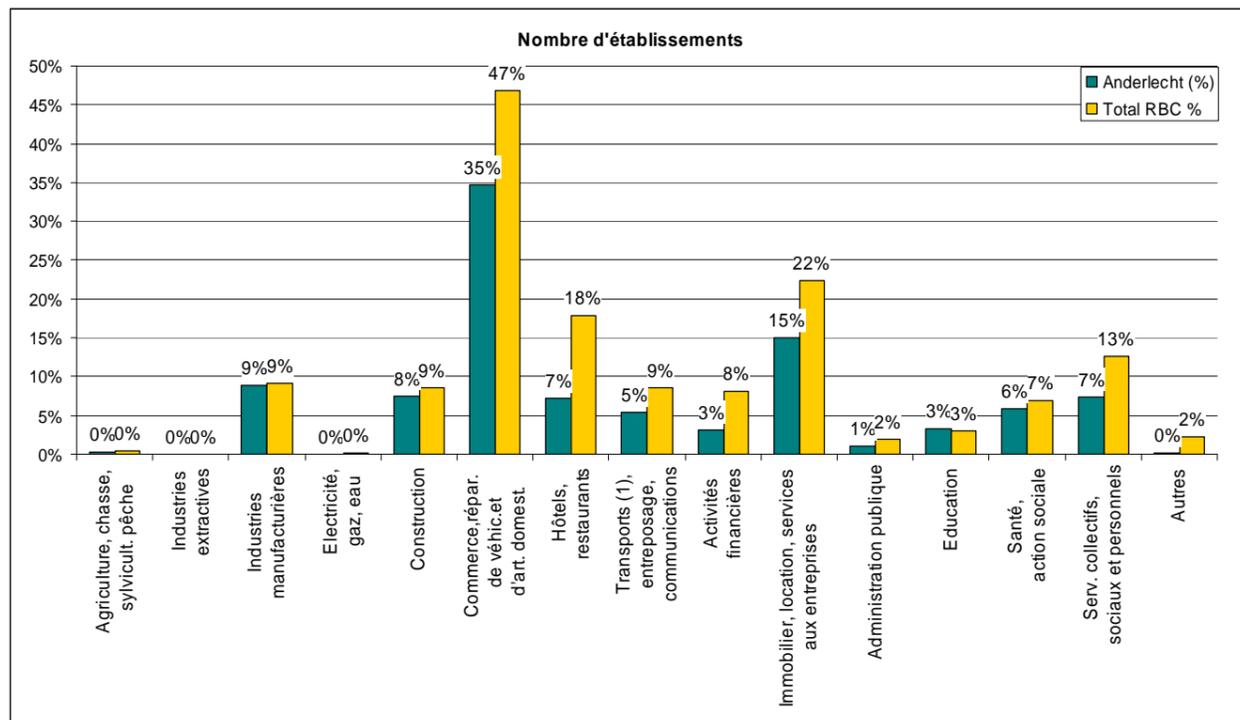
La santé et les activités sociales concentrent 10,5% des emplois salariés (Hôpital Erasme, Clinique Sainte-Anne Saint-Remi) au même titre que les transports et communications (De Lijn).

Enfin, l'éducation prend, une part importante (9,9%) dans l'emploi salarié à Anderlecht, notamment grâce à la présence du C.E.R.I.A. et du campus universitaire de l'Hôpital Erasme.

Nombre d'établissement par grands secteurs au 31 décembre 2006			
Secteurs	Anderlecht	RBC	moyenne des Communes en RBC
Agriculture, sylviculture. Pêche (A et B)	6	83	4
Total Primaire	6	83	4
Industrie (C et D)	225	1.557	82
Construction (F)	191	1.469	77
Autres (eau électricité E)	1	35	2
Total Secondaire	417	3.061	161
Commerce (G)	879	7.969	419
Hôtels, restaurants (H)	181	3.054	160,74
Transports (1), entreposage, communications (I)	138	1.467	77,21
Activités financières (J)	81	1.391	73,21
Immobilier, location, services aux entreprises (K)	378	7.510	395,26
Administration publique (L)	26	644	33,89
Education (M)	84	1.028	54,11
Santé, action sociale (N)	150	2.325	122,37
Serv. collectifs, sociaux et personnels (O)	188	4.227	222,47
Autres (PQZ)	2	751	39,53
Total Tertiaire	2.107	30.366	1.598
TOTAL	2.530	33.510	1.764

Source : ONSS, Statistiques de la Région, traitement des données COOPARCH-RU.

Nombre de travailleurs par section d'activité Nace-Bel selon la Commune de travail au 31 décembre 2007		
A et B	Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	30
C	Industries extractives	0
D	Industries manufacturières	4.077
E	Electricité, gaz, eau	98
F	Construction	3.570
G	Commerce, réparation de véhicule et d'artisanat domestique	11.717
H	Hôtels, restaurants	1.445
I	Transports (1), entreposage, communications	5.296
J	Activités financières	1.007
K	Immobilier, location, services aux entreprises	8.771
L	Administration publique	2.492
M	Education	4.577
N	Santé, action sociale	7.182
O	Serv. collectifs, sociaux et personnels	1.164
PQZ	Autres	3
TOTAL		51.429



Source : ONSS, nombre de travailleurs et % de femmes

93% des entreprises présente sur le territoire communal d’Anderlecht emploient moins de 50 personnes. Ce taux est moindre que pour la Région de Bruxelles-Capitale où 95% des entreprises sont composées de moins de 50 personnes. Le taux d’entreprise occupant entre 50 et 199 personnes est plus grand pour Anderlecht et est de 5% contre 3% pour la Région Bruxelles-Capitale. Il en est de même pour les entreprises de plus de 200 personnes (1,7% contre 1,4% en RBC). Cela montre bien la forte présence de grandes entreprises sur le territoire d’Anderlecht.

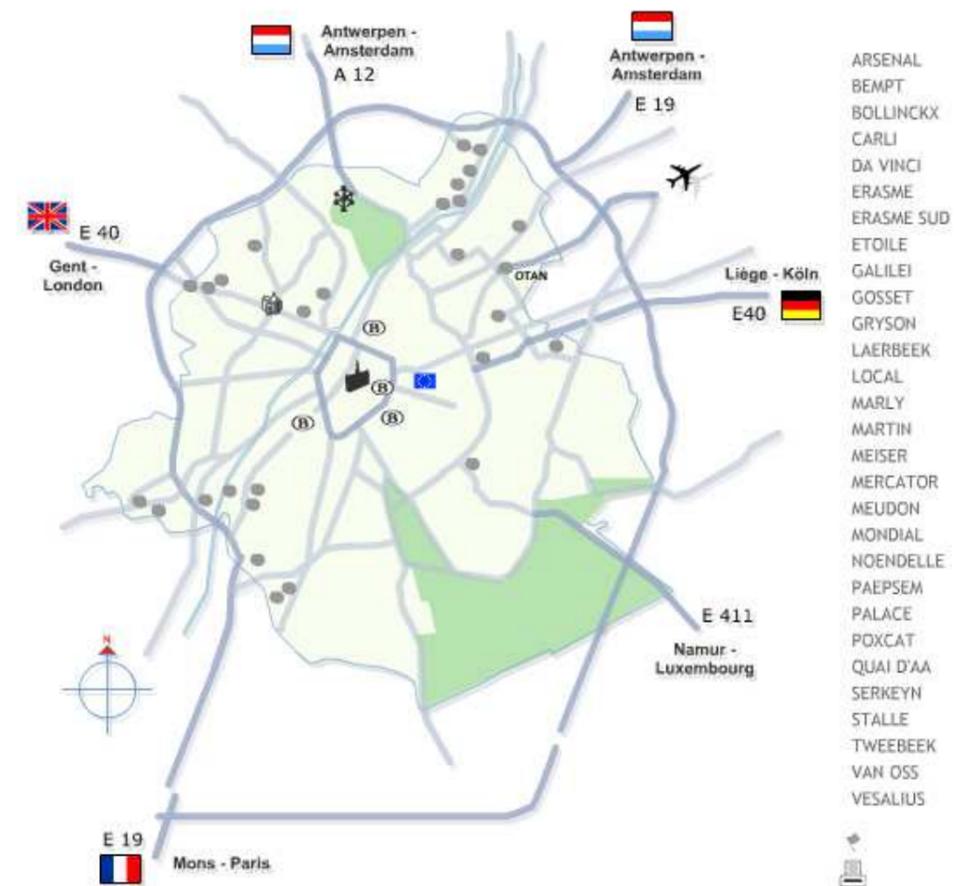
Nombre d'établissements selon la Commune de travail (au 30 juin avant 2003, au 31 décembre à partir de 2003) 1997- 2007													
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 1997-2002 (en %)	Variation 2002-2007 (en %)
Anderlecht	2.484	2.503	2.517	2.553	2.589	2.560	2.518	2.627	2.573	2.530	2.589	3,1	1,1
RBC	32.659	32.995	33.040	33.372	33.681	33.349	32.978	33.464	32.934	33.512	34.151	2,1	2,4

Source : www.actiris.be, Observatoire bruxellois de l'emploi

Commune	Dimension des établissements					Total	
	- de 50	%	50 à 199	200 et +			
Anderlecht	2420	93	125	5	44	1,7	2589
Bruxelles	9114	94	426	4	174	1,8	9714
Forest	1083	96	30	3	11	1,0	1124
Molenbeek-St-Jean	1411	95	45	3	23	1,6	1479
St-Gilles	1361	95	38	3	31	2,2	1430
Total RBC (nombre)	32397	95	1289	4	465	1,4	34151
Total RBC (%)	95	95	4	4	1	1,4	100
Part dans l'emploi salarié total en RBC	30	30	19	19	50	50,2	100

Nombre d'établissements (publics et privés) en RBC selon la Commune et la taille d'entreprise et part dans l'emploi salarié total – 2007, Sources : ONSS, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi, www.actiris.be

Les principaux pôles d'emplois présents sur le territoire communal sont présentés ci-dessous



Source : <http://www.sdrb.irisnet.be/fr/expeco12.asp>

SITE PAEPSEM

<p>PAEPSEM rue Paepsem 1070 Bruxelles</p>	<p>terrain industriel</p>
	<p>Voies d'accès ring sortie 17, rue Paepsem Transports publics bus 49,58,78</p>

Depuis son lancement, le programme Brussels Greenfields a sélectionné 8 projets dans le but de créer des activités économiques créatrices d'environ 2.200 emplois (directs et indirects) et génératrices d'importantes retombées collectives. Les subsides alloués par Brussels Greenfields aux 8 lauréats se montent à un total de plus de 3,5 Millions d'euros (juin 2013).

Le premier projet sélectionné¹⁷ a été soumis par le CPAS de Bruxelles. Il s'agit d'un projet de parc pour petites et moyennes entreprises qui sera installé sur le site Paepsem, à Anderlecht. Ce projet remédie à une pollution due à des solvants chlorés et à des métaux lourds et permettra, grâce à des travaux de gestion du risque pour l'environnement et de la santé humaine, de réhabiliter une surface économique d'un peu plus d'un hectare. Le projet économique sera développé par la SDRB, emphytéote du terrain, et vise la construction d'un bâtiment de 6000 m² d'ateliers modulables destinés à des entreprises des secteurs de la construction et rénovation, de l'artisanat, des petites manufactures, de la transformation agro-alimentaire, du traitement et de la valorisation des déchets et des NTIC (nouvelles technologies de l'information, de la communication). L'activité au sein de ce parc doit débuter en 2014 et permettra de créer près de 200 nouveaux emplois.

Les entreprises désirant s'installer dans le parc PME sur le site Paepsem devront répondre à un certain nombre de critères déterminés par la SDRB. L'approche « Parc PME » vise à rencontrer le « chaînon manquant » constaté pour l'implantation de PME en croissance après leur incubation, plus ou moins longue, dans des centres d'entreprises, incubateurs, etc. Etant donné le score qui lui a été attribué par le Comité de sélection, le projet Paepsem bénéficiera d'une subvention de 50 % de tous les frais d'assainissement (études de sol et travaux de chantier au sens large), soit une estimation de 278 000 euros.

¹⁷ Deux autres projets concernent Anderlecht : SOMA sur le site des Abattoirs (ABATTOIR, ex ABATAN), les Jardins potagers urbains (Commune d'Anderlecht et Eco Innovation).

SITE BOLLINCKX

<p>BOLLINCKX rue Bollinckx 1070 Bruxelles</p>	<p>terrain industriel</p>
	<p>Voies d'accès ring sortie 17 Transports publics gare du Midi bus 78</p>
<p>Entreprises établies VIANGROS S.A</p>	

SITE ERASME SUD

<p>ERASMUS SUD route de Lennik 1070 Bruxelles</p>	<p>terrain industriel en cours d'aménagement Parc industriel en construction, terrains disponibles à partir de 2004</p>
	<p>Voies d'accès ring sortie 16 Transports publics métro Erasme bus 74,98,103,F,LK,RH</p>

SITE GRYSON

<p>GRYSON avenue Emile Gryson 1070 Bruxelles</p>	<p>terrain industriel</p>
	<p>Voies d'accès ring sortie 16</p> <p>Transports publics bus 56,74,98,F,HL,LK,RH</p>
<p>Entreprises établies ELKAPLAST</p>	

SITE ERASMUS

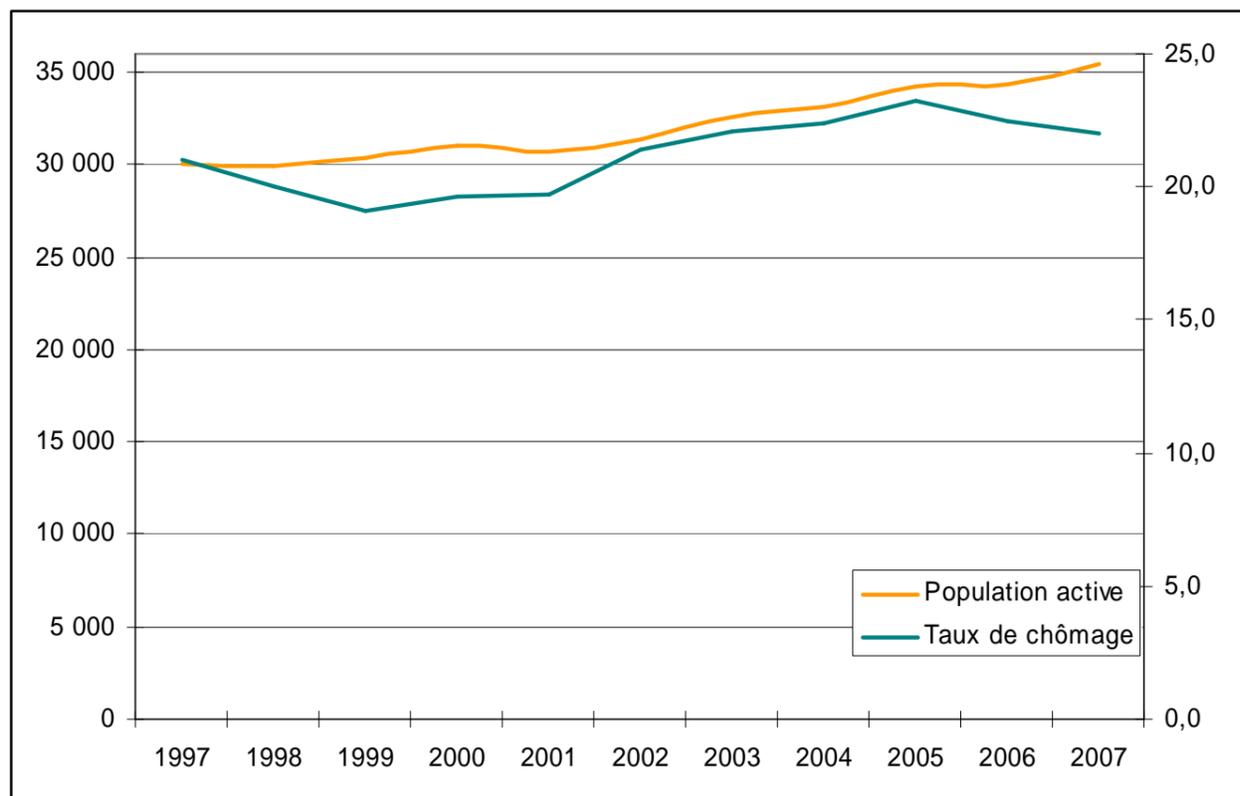
<p>ERASMUS route de Lennik 1070</p>	<p>research parc (terrains et bâtiments)</p>								
	<p>Voies d'accès Ring sortie 16</p> <p>Transports publics métro Erasmus - bus 74,98,103,F,LK,RH</p>								
<p>Entreprises établies</p> <table border="0"> <tr> <td>CNBP bvba</td> <td>GMPC</td> </tr> <tr> <td>LEASINVEST</td> <td>NEVADA-NIMIFI</td> </tr> <tr> <td>NORKOM</td> <td>RECKITT BENCKISER S.A.</td> </tr> <tr> <td>U.C.B. sa</td> <td>WEGENER D.M. BELGIUM</td> </tr> </table>		CNBP bvba	GMPC	LEASINVEST	NEVADA-NIMIFI	NORKOM	RECKITT BENCKISER S.A.	U.C.B. sa	WEGENER D.M. BELGIUM
CNBP bvba	GMPC								
LEASINVEST	NEVADA-NIMIFI								
NORKOM	RECKITT BENCKISER S.A.								
U.C.B. sa	WEGENER D.M. BELGIUM								

SITE POXCAT

<p>POXCAT boulevard de l'Humanité 1070 Bruxelles</p>	<p>terrain industriel</p>
	<p>Voies d'accès ring sortie 17 boulevard de l'Humanité (rejoint l'autoroute vers Paris)</p> <p>Transports publics bus 49,78</p>
<p>Entreprises établies CIPE BELGIUM La Bretagne S.A.</p>	

L'évolution de l'emploi

ETUDE COMPAREE DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AVEC L'EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE



Sources : BNB, SPF Economie - DGSIE (EFT), ACTIRIS, Steunpunt WSE, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

L'étude comparée de ces deux courbes nous permet de voir qu'Anderlecht dispose d'une bonne dynamique de mise à l'emploi en fin de parcours (année 2006-07).

En effet, on constate que le taux de chômage baisse alors que la population active augmente. A contrario, on constate qu'entre 2002 et 2005 le parallélisme des deux courbes (population augmente aussi vite que le taux de chômage) dénote d'une dynamique de mise à l'emploi fragile voire négative.

On peut expliquer ce phénomène par le fait que les nouvelles personnes arrivées sur le marché du travail n'accèdent pas directement à un emploi.

Répartition des DEI par étude et par Commune moyenne annuelle 2008				
DEI	Enseignement primaire et secondaire inférieur			
	H	F	T	%
Anderlecht	2.022	1.953	3.975	39,1
RBC	15.914	14.326	30.240	32,8
	Enseignement secondaire supérieur			
	H	F	T	%
Anderlecht	984	1.263	2.247	22,1
RBC	9.542	10.632	20.174	21,9
	Etudes supérieures			
	H	F	T	%
Anderlecht	309	298	607	6
RBC	5.444	6.303	11.747	12,7
	Autres études			
	H	F	T	%
Anderlecht	1.910	1.415	3.325	32,7
RBC	16.341	13.614	29.955	32,5
Total DEI				
Anderlecht	5.225	4.929	10.155	
RBC	47.241	44.875	92.114	

Source : www.actiris.be, Observatoire Bruxellois de l'emploi

Lorsqu'on regarde l'évolution de du nombre de Bruxellois occupés en Région de Bruxelles-Capitale, on observe une augmentation graduelle de leur part relative depuis le début des années 2000. Cette augmentation est le corolaire de ce qu'on appelle le phénomène de « retour en ville » qui touche principalement les jeunes actifs âgés de 20 à 35 ans.

Lieu de résidence des personnes travaillant dans	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Région de Bruxelles-Capitale	46%	45%	46%	47%	47%	48%
Région flamande	36%	36%	35%	34%	35%	33%
Région wallonne	19%	19%	19%	19%	18%	19%

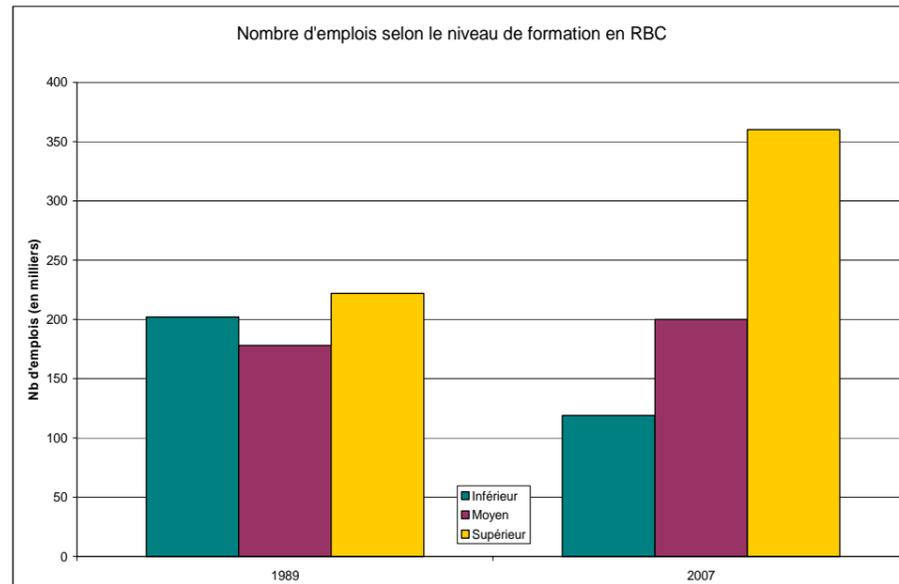
Source : SPF économie - EFT

Si la croissance de l'emploi a été plus modérée en Région de Bruxelles-Capitale que dans sa périphérie ou dans le reste du pays, on a néanmoins assisté à une recomposition importante de celui-ci. Trois secteurs d'activité ont connu une diminution conséquente de l'emploi salarié : l'industrie, la construction et le commerce de gros (sous la pression de la délocalisation de ces activités en périphérie). Par contre, les secteurs constituant les principaux moteurs de la croissance de l'emploi bruxellois sont, par ordre décroissant : la santé et l'action sociale, l'hôtellerie et la restauration, les services collectifs, l'administration, les services aux entreprises, les activités financières, les télécommunications et l'éducation.

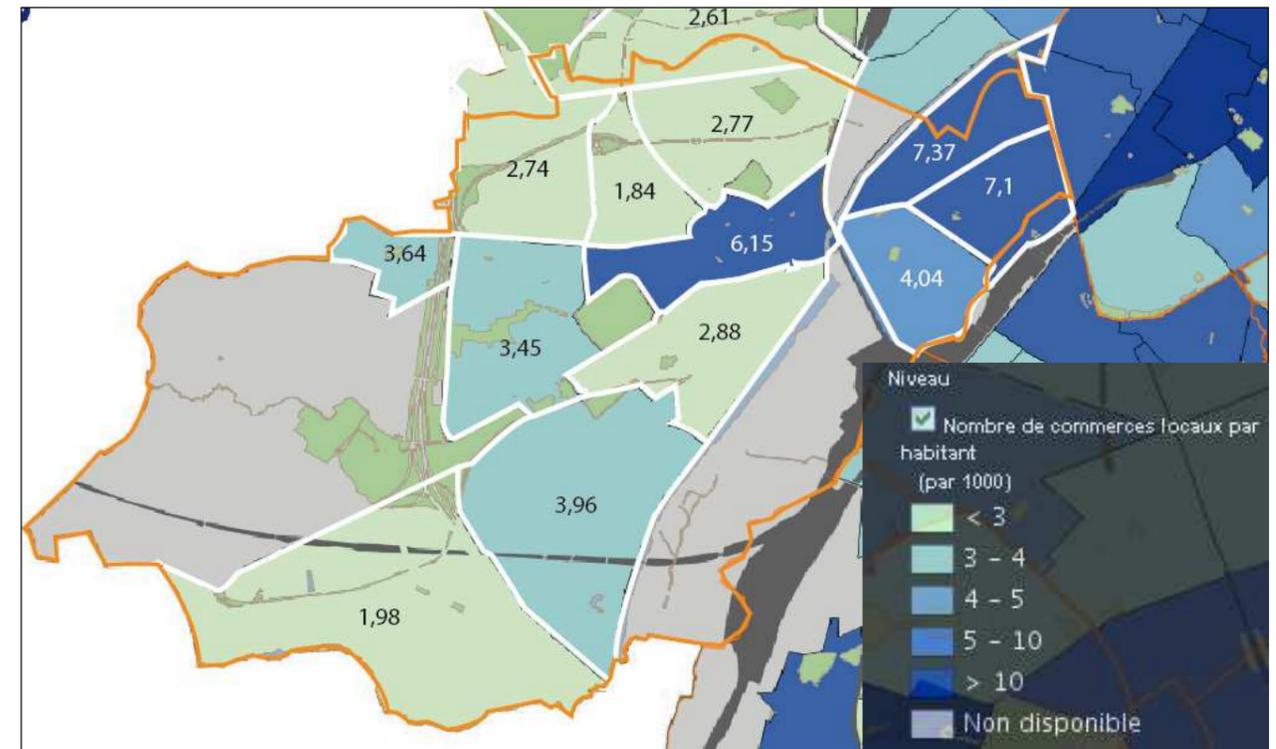
La désindustrialisation de Bruxelles et le développement d’une économie axée sur les services ont eu comme répercussion une accentuation de la spécialisation spatiale de la Région. Le tertiaire représente aujourd’hui près de 90% de l’emploi. Plus de la moitié des emplois à Bruxelles sont occupés par des personnes ayant un diplôme d’études supérieures ou universitaires (53%).

Entre 1989 et 2007, le nombre de travailleurs à faible qualification a diminué en Région bruxelloise de 41% alors que le nombre de travailleurs à certification élevée a augmenté de 62%.¹⁸

Evolution de l’emploi en RBC selon le niveau de qualification entre 1989 et 2007



NOMBRE DE COMMERCES LOCAUX POUR 1000 HABITANTS EN 2006



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be, nombre de commerces locaux pour 1000 habitants au sein des différents quartiers. Il s’agit de : commerce polyvalent, boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, épicerie, alimentation générale, pharmacie, herboristerie, salon de coiffure, librairie, journaux

LES COMMERCES

La répartition des noyaux commerçants et leur spécificité

Les noyaux commerciaux jouent un rôle central dans la vie des quartiers, en particulier les commerces de proximité ou locaux tels que les boulangeries/pâtisseries, boucheries/charcuteries, supérettes, coiffeurs, journaux, librairies et pharmacies par exemple.

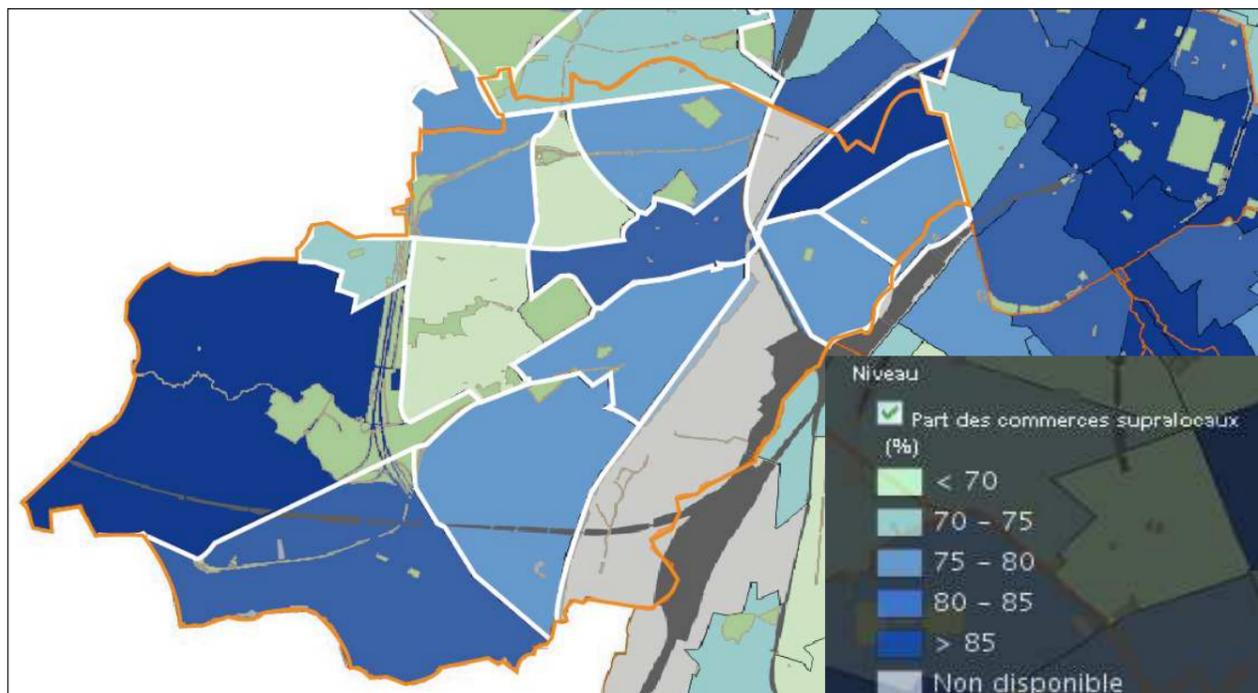
Le grand nombre de commerces de proximité participe fortement au « mieux vivre » en ville pour les habitants, à l’égalité dans l’accessibilité aux services et commerces, à la culture de quartier, et aux aménités urbaines de manière générale.

Nous pouvons ajouter à cette analyse, celle de Dembour et Storme du CEREC-FUSL sur l’évaluation de l’attractivité bruxelloise par Commune. Cette étude démontre qu’Anderlecht réunit plus de 28 emplois par km² dans les domaines de l’Horeca commerce détail (Nacebel 52 et 55). Cet indicateur donne des informations sur les commodités au sein des Communes, et donc aussi l’accès à certains biens. La moyenne bruxelloise se situe autour de 30 emplois du secteur.

PART DES COMMERCES SUPRALOCAUX (EN %)

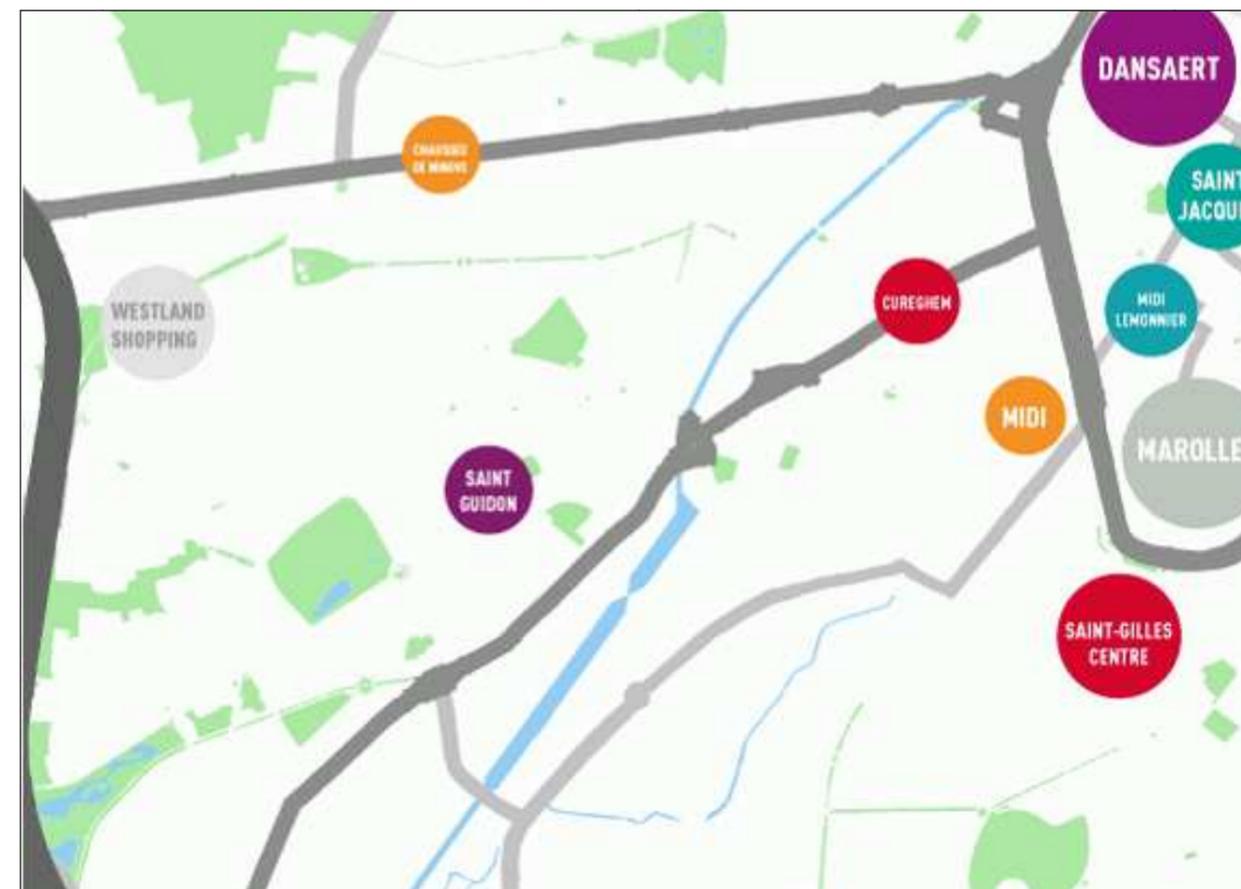
Outre la présence de commerces de proximité, l’attrait d’un quartier (et sa vitalité économique) dépend également de la présence de commerces ayant un rayonnement qui dépasse le quartier, appelés commerces supralocaux.

¹⁸ Extrait de « Evolution de l’emploi et du chômage en Région de Bruxelles-Capitale de 1989 à 2009 »

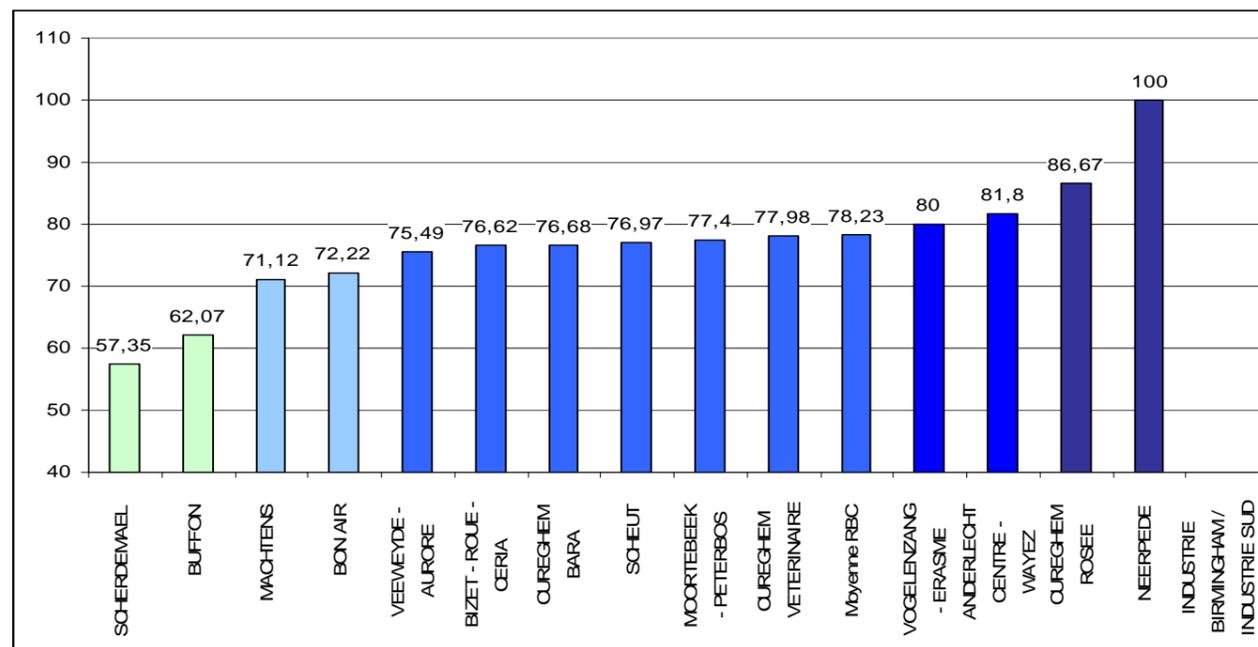


Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

5 POLES COMMERÇANTS AUX ECHELLES D’INFLUENCE VARIABLES



Source : <http://www.shopinbrussels.be/FR>



Le site interactif « Shop in Brussels », élaboré par les antennes Atrium, recense les différents quartiers commerçants de la Région de Bruxelles Capitale. Cinq pôles situés sur le territoire d’Anderlecht y sont recensés :

- Westland Shopping Center : 140 magasins, haut lieu de la consommation diverse et variée dont l’attractivité dépasse largement les frontières anderlechtoise.
- La chaussée de Ninove, quartier dynamique et populaire, qui rassemble des citoyens de toutes origines, cultures et générations. Le commerce sur la Chaussée est à l’image de sa population : dense et diversifié. De nombreuses enseignes y sont présentes.
- Cureghem ou le grand marché, aux portes du centre-ville, commerces variés et populations cosmopolites font de Cureghem un quartier vivant. Le « Ventre de Bruxelles » abrite ses célèbres abattoirs, et son marché fréquenté chaque semaine par plus de 100.000 personnes. Les magasins de matériel de restauration pour professionnels ainsi que les fameuses caves de Cureghem attirent une clientèle au-delà des frontières de la Région.
- Quartier du Midi, autour de la gare du Midi, la plus grande gare de Belgique, de son terminal TGV et de sa galerie commerciale, le quartier Midi propose une offre de commerces de proximité et quelques lieux déjà célèbres comme l’Hôtel be Manos, le Piano Maene ou la brasserie Midistation de la place Victor Horta.

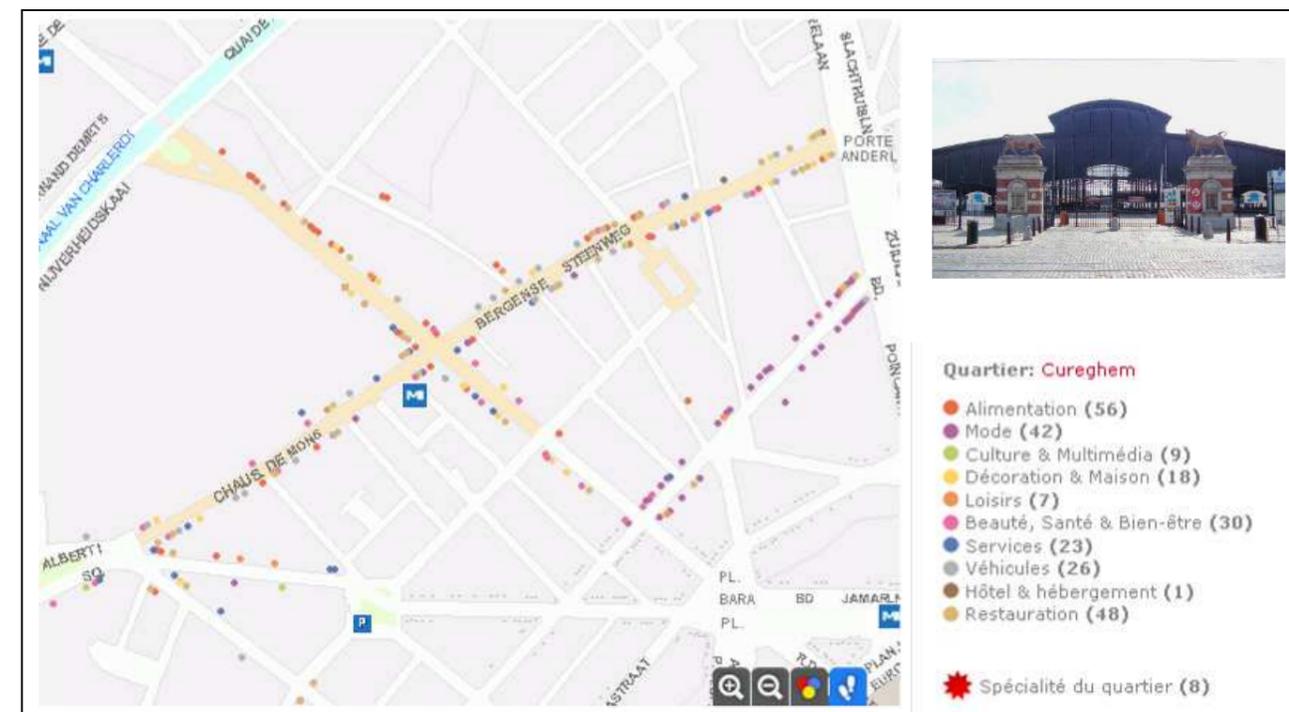
- Saint Guidon se joue parfaitement de son patrimoine culturel et de son influence commerciale. Le quartier a développé une offre complémentaire et variée qui se conjugue en commerces de proximité spécialisés et de qualité. Les commerces de service, d’alimentation, de textile, d’accessoires, les cafés et les restaurants rythment la rue Wayez, haute en couleurs.



La chaussée de Ninove, cordon commerçant dynamique entre Anderlecht et Molenbeek.

Enfin le quartier **Chaussée de Ninove** est le dernier quartier commerçant présent sur la Commune d’Anderlecht. La zone couverte s’étend le long de la chaussée de Ninove depuis le Boulevard Louis Mettewie jusqu’à la limite de la Commune avec Molenbeek-Saint-Jean.

Le type de commerce est très dense et diversifié.



Cureghem, le grand marché

Le **quartier commerçant de Cureghem** s’articule autour de la Chaussée de Mons. L’agro-alimentaire, le textile, l’automobile et le commerce de proximité sont les principaux secteurs que l’on y retrouve. La zone s’étend le long des axes suivants :

- De la Porte d’Anderlecht au Square Albert.
- De la Rue de Fiennes à la Place Bara.
- La Rue de l’instruction et la Rue Brognier.
- La Rue Rossy-Chaudron.

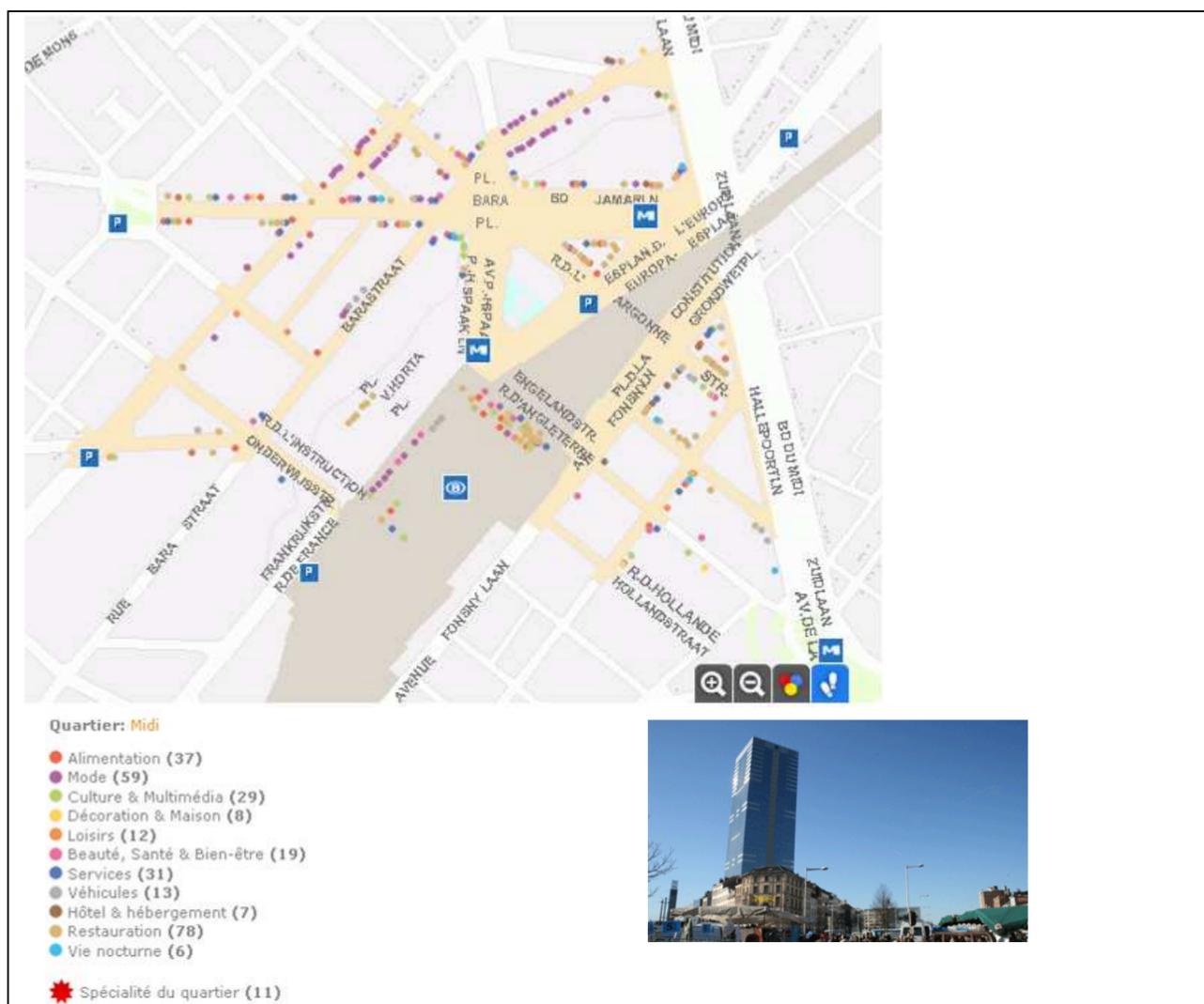
Le top 5 des magasins en termes de fréquentations pour l’année 2007 dans le quartier commerçant de Cureghem sont :

- Les abattoirs de Cureghem (Agro-alimentaire) qui sont le repère du quartier.
- Lidl (Agro-alimentaire).
- Snack Chamsi (Agro-alimentaire).
- Start Press SPRL (Services-loisirs).
- Nihad Clémenceau (Agro-alimentaire).

L’offre commerçante est jugée comme diversifiée et de qualité suffisante. Le quartier est aussi considéré comme un lieu où l’on peut faire des bonnes affaires, à dimension humaine et de proximité.

Les actions menées par le contrat de quartier commerçant (Atrium) afin de répondre aux attentes des Rehausser le niveau de qualité avec des contrôles additionnels riverains sont :

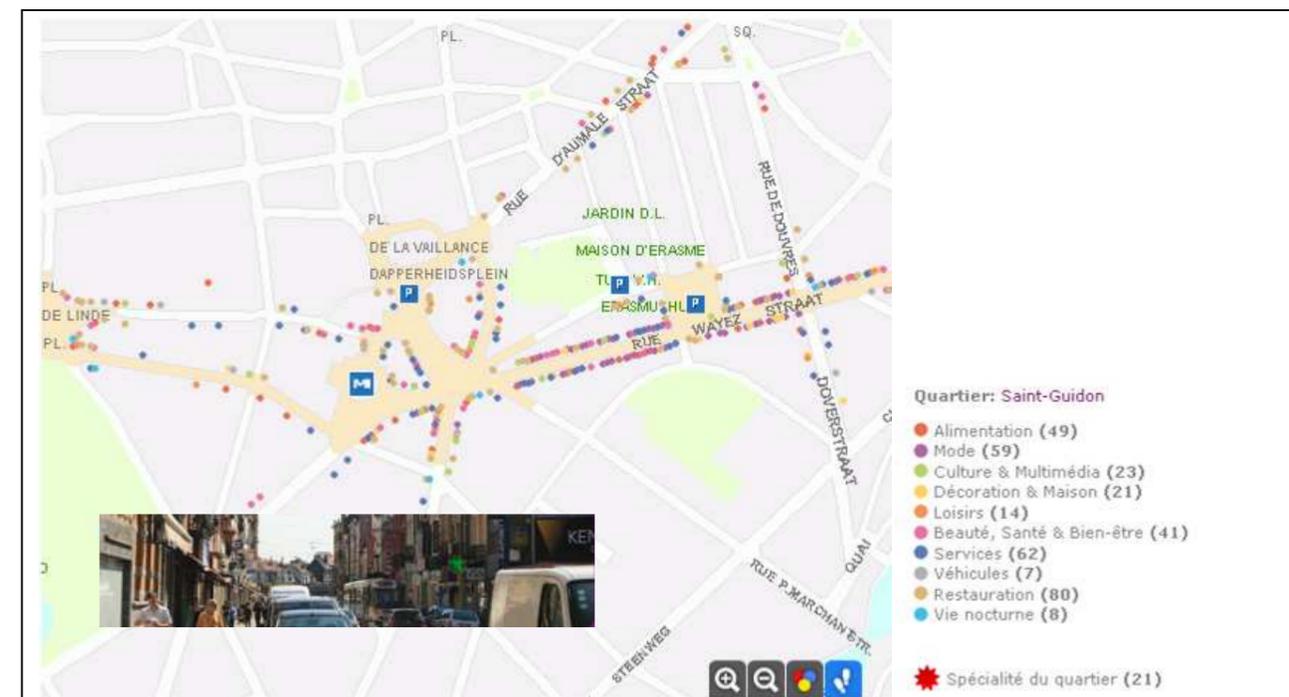
- Privilégier la spécialisation des commerces.
- Un élargissement de l’offre vers se qui permet de meubler/étouffer la maison et les loisirs.
- Magasins de commerces féminin, de décoration, fleuristes, salons de thé.
- Continuer à privilégier le détaillant tout en accueillant l’arrivée d’enseignes de distribution.
- Présence de plus d’appareil Bancontact.
- Valoriser l’espace « Abattoir », l’embellir et en faire un point d’attrait.



Quartier du Midi, aux portes de Bruxelles

Le **quartier du Midi** est situé à proximité et dans la continuité immédiate de l’ATRIUM de Cureghem à la limite de la Commune avec celles de Bruxelles et de Saint-Gilles. Il couvre la zone autour de la Gare du Midi et sa galerie commerçante, de la Rue Bara, la Place Bara et possède comme limite le Boulevard du Midi.

L’offre commerciale est principalement constituée de commerces de proximité (alimentaires, modes, services, loisirs).



Saint Guidon, une ville cultivée

Le **quartier de Saint-Guidon** pour sa partie située aux alentours de la Place de la Vaillance. Cette zone commerçante s’étend principalement sur les rues suivantes :

- Place de la Vaillance.
- Rue Wayez.
- Rue d’Aumale.
- Rue Saint-Guidon.
- Place de la Résistance.

L’offre commerçante est jugée complémentaire et diversifiée et composée de commerces de proximités de qualités. Malgré l’offre actuelle, celle-ci est moins diversifiée que par le passé. Les secteurs des services, de l’alimentation, du textile, des accessoires, les cafés et les restaurants sont particulièrement représentés. Les principales enseignes fréquentées par les clients sont :

- GB Contact (Agro-alimentaire).
- City Delhaize (Agro-alimentaire).
- Wibra (Textile).
- Aldi (Agro-alimentaire).
- Badr (Agro-alimentaire).

Les actions menées par le contrat de quartier commerçant (Atrium) afin de répondre aux attentes des riverains sont :

- Renforcer le tissu social et stimuler la vie de quartier.
- Moderniser et actualiser l’offre Horeca avec l’implantation de cafés/bars plus actuels.
- Privilégier l’implantation des petits commerces plus spécialisés, favoriser l’artisanat et le terroir.
- D’avantage de nouveauté et d’originalité dans l’offre de fast-food.
- Rehausser le niveau de qualité des commerces et la remise en contexte avec le riche patrimoine architectural.
- Remise en valeur du patrimoine architecturale.

Le marché immobilier des surfaces commerciales

La SDRB recense les commerces à louer ou à vendre sur la Commune. Le site recense 54 commerces dont 28 à vendre en date du 22 février 2010. Les prix au m² à la vente sont très variables, en effet, ils s'échelonnent d'environ 900€ à plus de 7000€. La moyenne tourne autour de 2800€ /m².

Les 26 biens restants sont à la location, et affichent des prix différents en fonction de leur localisation, ancienneté...etc. On atteint un prix moyen à la location de 13.5€/m², avec un loyer mensuel moyen de 1700€ pour 150m² de surface. Les prix les plus élevés se situent aux alentours de la Gare du Midi (rue de Bara, rue de l'Autonomie, ...) certainement en raison de l'attractivité dont revêt cette dernière. A l'inverse, les loyers moins chers sont pratiqués le plus souvent sur les chaussées ou au sein de petits pôles de proximité excentrés.

Anderlecht reste une Commune très demandée pour l'implantation de nouvelles activités. A ce titre, la SDRB compte plus de 900 demandes pour la Commune (sur un total de 922). En effet, les surfaces et l'accessibilité de la Commune la rendent très attractive.

LES BUREAUX

L'évolution des surfaces des bureaux

Toujours en 2010, la SDRB recense plus de 900 demandes d'entreprises dont 83 qui ont fait une demande pour s'implanter notamment sur Anderlecht. Anderlecht jouit d'une bonne popularité pour l'implantation d'entreprise car les prix pratiqués sont plus accessibles que dans certains quartiers bruxellois et surtout elle reste une Commune très accessible par différents moyens de transports. Sur l'ensemble des demandes, les secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur d'activité	
Services	280,00
Divers	192,00
Transformation	92,00
Alimentaire	55,00
Construction	51,00
Audiovisuel	39,00
Informatique	33,00
Automobile	30,00
Edition, Impression	29,00
Chimique, pharma, médical, biotech	23,00
Equipement industriel	22,00
Engineering	19,00
Textile	17,00
Electronique	3,00
Telecom	2,00

Fourchette d'emplois proposés par les entreprises	Nombre d'entreprises
0 – 5 emplois	32
6 – 10 emplois	19
11 – 20 emplois	12
21 – 30 emplois	5
31 – 50 emplois	8
51 – 100 emplois	1
101 et plus (200 emplois)	2
Non communiqué	4

Source : SDRB (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale.)

Au total l'ensemble de ces 83 demandes totalisent un besoin en terrain de 95.900m² et de 115 575 m² de bâtiments (total pour les entreprises qui ont notifiées leur besoin particulier en surface,

La part de bureaux dans la superficie de la Commune a subi une très légère augmentation depuis le début des années 2000 passant de 2,6 à 3,1% de la superficie totale et elle semble se stabiliser autour de 3%.

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
%	2,6	2,9	2,9	3,0	3,0	3,1	3,0	2,8	3,0	2,8	2,9	3,1

Source : Observatoire des bureaux

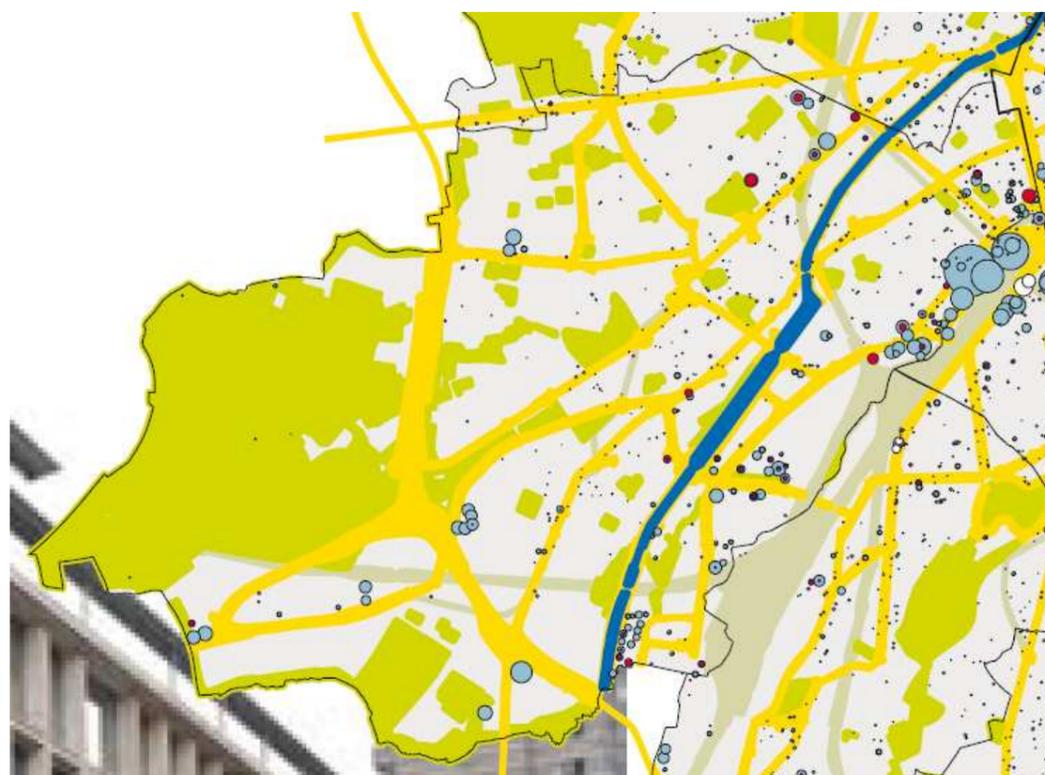
Selon l'Observatoire des bureaux, pour l'année 2008, sur le secteur de la deuxième couronne Sud-ouest (comprenant principalement les Communes d'Anderlecht, de Forest et une partie de celle d'Uccle) les statistiques suivantes sont enregistrées :

- 430 317 m² de surface de bureaux sont disponible en stock.
- 40 457 m³ de surface de bureaux sont vacants ce qui représente un taux de vacance de 9,4% et une évolution de ce taux par rapport à 2007 de -0,8%.

Les bureaux de la Commune sont donc de plus en plus utilisés et de moins en moins vacants. Les bureaux de ce secteur ne contribuent qu'à hauteur de 3,4% à la superficie totale de bureaux en Région Bruxelles-Capitale. Les Communes de la première couronne et du centre de Bruxelles possède bien plus de surfaces de bureaux.

La répartition sur la Commune

La répartition sur la Commune des surfaces de bureaux est extrêmement localisée puisque l'on retrouve presque l'entièreté de ces surfaces se trouvent dans le quartier de Cureghem à hauteur du Midi et une partie plus réduite dans la zone industrielle entre le Canal et la Commune de Forest. Seul une surface très limitée en bureaux est disponible dans le quartier du Centre à hauteur du Boulevard Maurice Carême, du boulevard Sylvain Dupuis et la rue de Birmingham. Pour le quartier de Neerpede, les zones possédant des surfaces de bureaux sont au niveau de la chaussée de Mons et la route de Lennik (à hauteur d'Erasme).



Source : Observatoire des bureaux

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NIVEAU DE DIPLOMES

Répartition des DEI par étude et par Commune: moyenne annuelle 2008																	
	DEI	Enseignement primaire et secondaire inférieur				Enseignement secondaire supérieur				Etudes supérieures				Autres études			
		H	F	T	%	H	F	T	%	H	F	T	%	H	F	T	%
And.	10.155	2.022	1.953	3.975	39,1	984	1.263	2.247	22,1	309	298	607	6	1.910	1.415	3.325	32,7
RBC	92.114	15.914	14.326	30.240	32,8	9.542	10.632	20.174	21,9	5.444	6.303	11.747	12,7	16.341	13.614	29.955	32,5

Source : www.actiris.be, caractéristiques du chômage par Commune en 2008.

En ce qui concerne l’enseignement secondaire, les filières techniques et surtout professionnelles sont proportionnellement plus suivies que la moyenne régionale par les jeunes résidant à Anderlecht. L’offre scolaire dans ces filières est d’ailleurs importante. La part de jeunes suivant la filière générale est donc nettement sous la moyenne régionale. Le retard scolaire touche fortement la population estudiantine anderlechtoise, la proportion d’étudiants n’ayant jamais redoublé étant généralement très inférieure à la moyenne bruxelloise.

À l’issue de l’enseignement obligatoire, les élèves sont, malheureusement assez logiquement, beaucoup moins nombreux à suivre des études supérieures, surtout dans les quartiers de l’est de la Commune et dans la concentration de logements sociaux où les parents sont aussi moins souvent diplômés du supérieur ou même titulaires d’un diplôme secondaire général. Dans les quartiers orientaux, le niveau de qualification peut poser des problèmes d’insertion sur le marché du travail. Ces difficultés sont amplifiées par le fait que, à diplôme égal, on observe aussi proportionnellement plus de chômeurs qu’attendu en fonction de la moyenne régionale. Cela suppose des problèmes d’orientation professionnelle ou certaines formes de discrimination touchant spécifiquement cette population. La situation dans l’ouest de la Commune est moins négative, bien que les niveaux de formation suivis et acquis soient généralement assez moyens. Les classes moyennes connaissent cependant moins de problème d’insertion sur le marché du travail.

Tableau B.1.4 : Population active occupée bruxelloise selon le secteur d’activité et le niveau d’étude 2008

	Faiblement qualifié	Moyennement qualifié	Hautement qualifié	Total	Faiblement qualifié (%)	Moyennement qualifié (%)	Hautement qualifié (%)	Total (%)
Industrie	9 050	8 015	16 127	33 192	27,3	24,1	48,6	100,0
Construction	12 288	10 796	3 663	26 747	45,9	40,4	13,7	100,0
Commerce de gros et de détail	14 314	17 283	13 593	45 190	31,7	38,2	30,1	100,0
Hôtels et restaurants	9 099	7 313	3 190	19 602	46,4	37,3	16,3	100,0
Transport, entreposage et communication	7 750	11 076	8 461	27 287	28,4	40,6	31,0	100,0
Institutions financières	1 375	4 028	15 907	21 309	6,5	18,9	74,6	100,0
Services aux entreprises	13 016	10 950	34 815	58 781	22,1	18,6	59,2	100,0
Administration publique	8 465	11 372	17 530	37 368	22,7	30,4	46,9	100,0
Enseignement	3 626	3 916	21 268	28 810	12,6	13,6	73,8	100,0
Santé et action sociale	6 035	9 085	27 396	42 516	14,2	21,4	64,4	100,0
Services collectifs	5 068	6 343	13 550	24 962	20,3	25,4	54,3	100,0
Divers	5 652	6 585	19 991	32 228	17,5	20,4	62,0	100,0
Total	95 738	106 761	195 491	397 990	24,1	26,8	49,1	100,0

Sources : SPF Economie - DGSIE (EFT), calculs Observatoire bruxellois de l’Emploi

2.2.4. Anderlecht : Métropolitain et rayonnant

ATTRACTIVITE DES POLES MAJEURS

La Commune d’Anderlecht possède des pôles majeurs qui génère une forte attractivité jusqu’au-delà des frontières de la Commune. Les pôles majeurs situés à la limite communale sont également présentés ci-dessous puisqu’ils influencent fortement sur l’attractivité de la zone.

Les pôles d’attractivités peuvent se classer suivant les catégories :

- Equipements privés et publics.
- Centres commerciaux.
- Transport.
- Le RER (en construction).
- Les projets d’intérêt régionaux ou émanant d’instances supérieures.

Les équipements privés et publics

Le **stade Constant Vandenstock** est le principal équipement privé à rayonnement extra-communal. Son importance dans la vie sportive communale et nationale est très importante. L’attractivité du site est très forte et ce principalement les jours de matches, les gens venant de toute la Belgique pour assister aux différents évènements sportifs.

Le Royal Sporting Club d’Anderlecht fut créé en 1908 par Charles Roos. Appelé à l’origine Sporting Club Anderlechtois, il était situé sur un étroit sentier menant à Scheut. Dans un premier temps, le SCA déménagea rue Verheyden (aujourd’hui rue Démosthène) avant de s’installer définitivement au Parc du Meir (aujourd’hui Parc Astrid) en 1917.

Tradition oblige, le SCA devint Société Royale en 1933, et devint donc le Royal Sporting Club d’Anderlecht (ci-après RSCA). Depuis sa création, le RSCA s’est, petit à petit, forgé une réputation et a acquis une renommée internationale. Parmi ses nombreux titres, le club compte pas moins de 30 titres nationaux (2013) et est un des premiers clubs du pays.

Depuis quelques années, le RSCA, un peu à l’étroit dans son stade, étudie toutes les solutions qui s’offrent à lui. La décision définitive, présentée à la presse le 29 mars 2010, consiste à agrandir l’actuel stade Constant Vanden stock. Ce projet consiste principalement en l’ajout d’un troisième anneau au-dessus des tribunes actuelles. Cet ajout fera passer le nombre de places de 26.000 (21.800 en coupe d’Europe) à un peu plus de 30.000 places, soit une augmentation de plus de 4.000 places. Le but de cet agrandissement est de rester compétitif et de pouvoir continuer à accueillir des matches internationaux et de grandes coupes internationales. Le projet comprend également la construction de d’une nouvelle salle de sport qui sera construite à l’emplacement de l’ancienne salle Simonet, elle-même reconstruite ailleurs, ainsi que de deux parkings en plus dans les environs du stade, augmentant la capacité de parking de 705 places.

L’hôpital **Erasme/ULB** situé dans la zone de Neerpede est le pôle d’attraction communal le plus important du côté Ouest du Rng. Son attractivité rayonne au-delà des frontières régionales de par sa capacité d’hôpital mais également en tant que centre universitaire important.

L’Hôpital Erasme, ouvert en 1977, est l’hôpital académique de l’Université Libre de Bruxelles (ci-après ULB). Doté aujourd’hui d’une capacité de 858 lits, l’Hôpital Erasme exerce une triple mission au service de la communauté de soins aux patients, d’enseignement et de recherche.

L’Hôpital Erasme emploie plus ou moins 2.900 personnes actives dans plus de 80 métiers distincts dont environ 700 médecins et 1.400 infirmier(e)s et soignants. De plus, quelques 2.500 (2.626 en 2008-09) étudiants sont inscrits chaque année en faculté de Médecine de l’ULB, tous niveaux confondus, et des étudiants d’autres facultés telles que les Sciences Appliquées, l’Institut de Pharmacie ou l’Ecole de Santé Publique, profitent également des cours et laboratoires de l’Hôpital universitaire Erasme.

En plus du lien étroit qu’il entretient avec les Facultés de Médecine, des Sciences et des Sciences Appliquées, ainsi qu’avec l’Institut de Pharmacie et l’Ecole de Santé Publique de l’ULB, l’Hôpital Erasme collabore également au soutien et au développement de la recherche médicale avec les hôpitaux affiliés à l’ULB à Bruxelles, en Brabant Wallon et en Hainaut, et avec de nombreux partenaires publics et privés, en Belgique et à l’étranger.

L’Hôpital Erasme accueille des patients venant de tout le pays ainsi que de l’étranger et assure aussi bien la prise en charge de pathologies complexes que les services d’un hôpital de proximité, tant en hospitalisation traditionnelle (de courte durée) qu’en consultation ou en traitement ambulatoire, pour les habitants de l’agglomération bruxelloise et des provinces voisines.

Chaque année, l’Hôpital Erasme réalise quelques 26.000 admissions et accueille environ 260.000 patients en polyclinique.

Le **Centre d’Enseignement et de Recherche des Industries Alimentaires** (CERIA) est lui situé du côté Est du Ring et possède une attractivité comparable à celle de l’hôpital Erasme de par sa capacité de formation mais également de centre de recherche important.

Le campus du Centre d’Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires (ci-après CERIA) est le deuxième plus important de la Région de Bruxelles-Capitale. Il abrite deux écoles de l’enseignement secondaire (l’Institut Emile Gryson et l’institut Redouté-Peiffer), trois écoles de l’enseignement supérieur (l’Institut Jules Ferry, l’Institut Arthur Haulot et l’institut Meurice) et deux écoles de promotion sociale (l’Institut Roger Guilbert et l’Institut Roger Lambion), ainsi qu’une bibliothèque et un centre sportif comportant, entre autres, deux piscines.

De plus, le campus du CERIA est également doté d’un centre de recherche en microbiologie, et ce depuis 1955. L’Institut de Recherche Microbiologique Jean-Marie Wiame (IRMW), fondé en 1948, s’est développé en étroite collaboration avec le Laboratoire de Microbiologie de l’ULB.

Ce Campus est situé entre le Ring et le quartier de la Roue et est accessible par la ligne de métro 2, ainsi que par les lignes de bus 75 et 98, le reliant respectivement au Westland Shopping Center et au Square des Héros à Uccle.

La **Maison d’Erasmus** est un équipement public pôle d’attractivité qui possède un rayonnement régional. Haut lieu du tourisme à Anderlecht, la Maison d’Erasmus regroupe en effet un musée, ses jardins et le vieux Béguinage. Son attractivité provient de sa capacité de lieu culturel et historique essentielle à la Commune.

Les centres commerciaux

La Commune d’Anderlecht comprend 4 centres commerciaux à rayonnement régional. Ils sont situés près des moyens de communications se qui leur permet de bénéficier du nombre maximum de visiteurs potentiels.

Troisième centre commercial de Belgique, le **Westland Shopping Center** abrite plus de 120 enseignes et services dans un espace de plus de 80.000 m², étalés sur 2 étages. Il est situé au pied du Ring et son parking gratuit possède une capacité de 2.000 places.

Du point de vue des transports en commun, le Westland est desservi par les lignes de bus 46, 75 et 89 de la STIB, la première allant à De Brouckère, la deuxième au CERIA et la troisième à Bockstael, de même que par les lignes 116, 117, 118 et 140 de De Lijn, allant toutes les quatre au centre ville.

L’**IKEA** d’Anderlecht est situé à la sortie du Ring de Bruxelles du côté Ouest dans le quartier de Vogelenzang. Le magasin Ikea d’Anderlecht a ouvert en 2005. Il a une superficie de 28.600 m² (site

total de 56.500m²) et un parking de 1352 places dont 27 réservées aux personnes à mobilité réduite. Situé à pied du Ring, il est implanté dans un long zoning industriel s’étendant le long de la chaussée de Mons où il côtoie d’autres grandes enseignes telles que Coca Cola et un Brico Plan It sur Anderlecht, ainsi qu’un Media Markt en Brabant Flamand, juste de l’autre côté de la frontière régionale.

Le **Décathlon** d’Anderlecht, spécialisé dans l’équipement sportif, est lui aussi situé à la sortie du Ring du côté Ouest dans le quartier de Vogelenzang. Du fait de leur situation proche, le magasin bénéficie de l’attractivité d’IKEA et du **CORA**, et inversement.

Les **abattoirs et le marché** sont situés à Cureghem à proximité immédiate du quartier du Midi et de son pôle de transport et son spécialisé dans l’agro-alimentaire.

Les transports

Les pôles de mobilité constituent également des pôles d’attractions très important puisqu’ils permettent de drainer des visiteurs et les amener vers les sites Anderlechtois.

Le pôle majeur d’attractivité est la **Gare du Midi**. Le site n’est pas situé sur la Commune d’Anderlecht mais juste à sa limite et possède une attractivité extrarégionale très forte de par sa capacité de gare nationale et internationale. C’est en effet le lieu d’arrivée des TGV et trains Eurostar en provenance de Paris, Londres et de nombreuses autres villes et capitales européennes. La gare du Midi est la plus grande gare ferroviaire belge. Avec plus de 250.000 passagers par semaine, la gare du Midi est la deuxième gare du pays en termes d’affluence, juste derrière Bruxelles-Central. Qui plus est, le volume annuel de passagers est en constante augmentation.

La gare du Midi comporte une totalité de 22 voies à quai numérotés dont les 6 premières sont réservées au trafic international : les voies 1 et 2 voies pour les Eurostar, et les voies 3 à 6 pour les Thalys et les TGV. De plus, la gare est pourvue d’une grande galerie commerçante composée d’un panel diversifié de commerces allant de la superette au fast-foods en passant par les cafés, libraires, fleuristes, parfumeries, etc. A l’heure actuelle, il existe plusieurs projets sur la gare et les quartiers alentours, soit en cours d’élaboration, soit encore à l’étude.

Le deuxième pôle d’attractivité pour les transports est la **Gare de l’Ouest**. Le site n’est pas situé sur le territoire d’Anderlecht mais son attractivité régionale attire les voyageurs sur le territoire de la Commune puisque la gare est située sur la frontière communale.

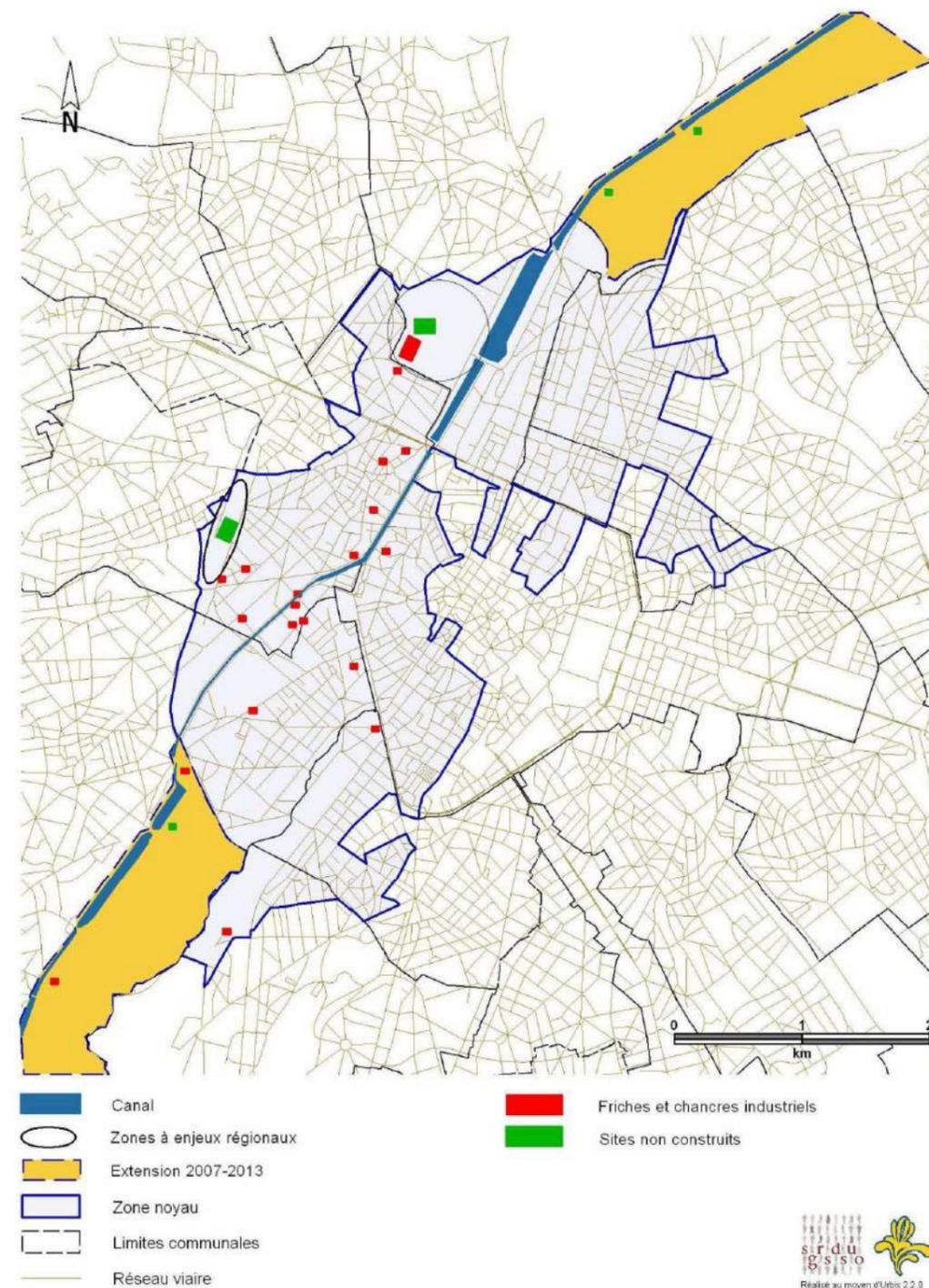
Le RER

Le Réseau Express Régional est actuellement en construction et devrait à terme permettre l’ouverture de quatre stations supplémentaires sur le territoire communal. La première située au niveau du CERIA pour desservir l’Ouest du Ring (la seule en construction), une située à Erasme, une située à Cureghem et enfin une située à Petit-Ile. Cela permettra une meilleure couverture du territoire communale par le réseau ferroviaire. L’objectif de mise en service du réseau a été repoussé à 2025.

Les projets

Différents projets sont cofinancés par la Région ou l’Union Européenne pour leurs intérêts régionaux. Ils font principalement partie du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et le programme d’initiative communautaire URBAN.

Les projets FEDER



Planning du projet de Marketing urbain - FEDER

Phases et actions	Délais
Phase I: Etat des lieux et diagnostics <ul style="list-style-type: none"> diagnostic territorial étude identitaire/diagnostic d'identité 	mars 2009 – décembre 2010 - mars 2009 - juin 2010 - juin 2010 – décembre 2010
Phase II: Scénarios prospectifs et vision d'avenir <ul style="list-style-type: none"> élaboration de scénarios prospectifs choix d'une vision d'avenir 	janvier 2010 – juin 2011
Phase III: Définition d'une stratégie de communication et d'amélioration <ul style="list-style-type: none"> élaboration de la stratégie de communication pour la ZIP et ses quartiers élaboration de la stratégie d'amélioration pour la ZIP 	juillet 2011 – novembre 2011
Phase IV: Mise en place et suivi de la stratégie de communication et suivi de la stratégie d'amélioration	décembre 2011- décembre 2013

Source : <http://www.adt-ato.be/marketing-urbain/marketing-urbain>

Le projet de marketing urbain vise à répondre aux problèmes spécifiques d'attractivité et d'image de la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP). La ZIP constitue une zone stratégique pour le développement futur de la Région dans laquelle s'inscrivent les objectifs FEDER 2007/2013.

Animé par l'ADT, le projet s'appuie sur une plateforme régionale d'acteurs publics actifs dans le renouvellement urbain et le développement économique du territoire concerné.

Le projet s'inscrit dans 3 démarches parallèles :

- * une démarche territoriale : définition d'une vision prospective de développement de la zone ;
- * une démarche partenariale: consultation et mobilisation des partenaires du projet et des acteurs-clés de la zone tout au long du projet ;
- * une démarche communicationnelle: actions sur l'image, l'identité et la promotion de la zone en fonction des orientations de développement territorial choisies.

Plus qu'un travail sur l'image, le projet mène une réflexion partagée entre les acteurs afin de travailler en profondeur sur l'identité de la ZIP et son devenir. Les différents projets ci-dessous font partir du projet FEDER.

Le projet **Port Sud – Canal d'innovation** qui vise dans un premier temps l'installation de PME et la création d'emploi dans un bâtiment rénové du Quai Demets. La surface du bâtiment est de 4000 m² plus 500m² d'annexes. Le bâtiment devrait accueillir 9 PME et être créateur de 123 emplois. Le deuxième volet du projet vise la dynamisation de la zone par l'installation d'un centre de découverte et d'innovations du canal. Cette activité s'étendra sur 500m², devrait pouvoir accueillir 20 000 personnes par an et permettre la création de 5 emplois.

Le projet **Espace PME** vise la construction, le développement et la gestion d'un espace PME de 6000 m² qui sera destiné à accueillir les entreprises en expansion et actives dans le domaine de la production de biens matériels. Le bâtiment destiné à accueillir le projet est localisé Rue Paepsem 121 à Anderlecht.

Le projet **Espace Lumière** consiste en la rénovation selon le principe « basse énergie » le bâtiment administratif du site de l'ancienne école des Vétérinaires de Cureghem. L'espace rénové couvrira 2400m² et permettra d'accueillir 6 ou 7 entreprises ainsi que la mise en location de deux salles de conférence. De plus le bâtiment sera rendu accessible au grand public et aux riverains par la tenue d'animations.

Le projet « **Bruxelles Ecopôle** » porte sur la création d'un centre d'économie sociale en gestion et récupération des déchets. Un total de 4 filières sera exploité (encombrant, informatique, matériaux et biocarburant) dans ce centre qui deviendra un leader dans l'expertise sur les techniques de réemploi et de recyclage afin de diminuer le volume des déchets incinérés.

Le projet **Emovo** consiste en la création d'un centre de recherche multidisciplinaire et de formations dans les technologies de l'énergie et de l'environnement avec comme objectif un développement urbain durable. Les principaux sujets de recherche qui seront étudiés par les équipes de l'*universitaire associatie brussel* sont l'utilisation des énergies renouvelables dans le bâtiment, la mobilité urbaine durable, le développement de matériaux composites et sur la mesure des nuisances sonores en milieu urbain.

Le projet **ABATAN** consiste principalement en l'amélioration de l'attractivité du site des abattoirs de Cureghem et le développement d'activités économiques. Pour cela la construction de locaux industriels sur une surface de 4290 m² et d'un marché couvert de 880 m² est prévue. Le deuxième volet du projet consiste en le développement et la mise en usage d'un système de suivi afin de sensibiliser et d'informer le public sur des questions de gestion des déchets ou le respect des règles. Le marché couvert sera également rénové et des logements seront construits au dessus du rez-de-chaussée utilisé par ABATAN. Une ferme urbaine en toiture complète depuis peu ce programme.

Le projet de **maison communale d'accueil de l'enfance « Liverpool »** vise à créer 30 places d'accueil de la petite enfance dans le quartier de Cureghem. Le public cible est constitué des habitants de la zone et le projet doit leur permettre un meilleur accès au marché du travail ou à la formation. Le projet devrait aboutir à la création de 6 emplois directs.

Le projet « **CTA : énergies vertes et renouvelables** » a pour but la création d'un centre d'expertise dans les domaines de l'utilisation, l'installation et l'entretien d'équipements dans le secteur des énergies vertes et renouvelables. Le nombre de journées-formations du centre est évalué à 1080 par an soit un potentiel de 360 personnes formées par an. Le nombre de places réservées aux travailleurs et demandeurs d'emplois sera de 25%. Le projet se situera à l'Institut Notre Dame à Anderlecht.

Le projet « **CTA : électricité résidentielle et industrielle** » vise à proposer des formations dans le secteur de l'électricité. Ce projet est envisagé en relation avec le projet **CTA : infographies et industries** graphiques qui lui, vise à permettre des formations dans les métiers du secteur graphique. Le nombre de journées personnes-formations envisagées sont de respectivement 1840 et 1245 par an avec 25% des formations qui seront réservées pour les demandeurs d'emplois et travailleurs. Le site de l'Institut des Arts et Métiers accueillera ces projets.

Les projets URBAN

La deuxième édition (2000-2006) de l’initiative communautaire URBAN vise des stratégies innovantes de réhabilitation de villes et de quartiers en crise. En Région de Bruxelles-Capitale, URBAN II compte 11 projets, mis en œuvre sur un territoire couvrant partiellement Saint-Gilles et Forest, dans la zone de la Gare du Midi. Il s’intègre ainsi dans la zone d’intervention de la politique des contrats de quartier.

Les projets URBAN II réalisés sur Anderlecht sont :

Plate-forme / Réhabilitation (anciennement « Bourse d’achats immobiliers collectifs ») - 4 Avenue Clémenceau / 5-5a Place Bara

Le projet mentionné concerne la création d’une bourse de réhabilitation des bâtiments industriels désaffectés visant d’une part, l’éradication des chancres urbains et d’autre part, la régulation du marché entre l’offre et la demande en ce qui concerne les immeubles à caractère professionnel.

Agence locale de développement intégré et durable (anciennement « Agence de développement urbain durable ») - 4 Avenue Clémenceau / 5-5a Place Bara

Le projet mentionné concerne la création d’un organisme permanent, prestataire de services (études et conseils) dans le domaine du développement et de l’aménagement urbains. Cet organisme permettra le renforcement de la cohésion sociale et l’amélioration du cadre de vie, notamment en matière d’information et d’habitat.

Dans le cadre de cette mission, l’organisme créé a essentiellement pour rôles :

- D’observer les phénomènes urbains, d’être la mémoire du quartier et de formuler des diagnostics ;
- De prévoir, proposer des objectifs en fonction des besoins et des tendances diverses, planifier, programmer et monter des projets et ainsi assister à l’élaboration de politiques et de projets de développement et d’aménagement urbains, à l’échelle de la Commune et du quartier ;
- D’informer et de diffuser l’information auprès des décideurs et acteurs publics et privés, des associations et des habitants.

LES DYNAMIQUES COMMUNALES EN COMMUNICATION ET MARKETING URBAIN

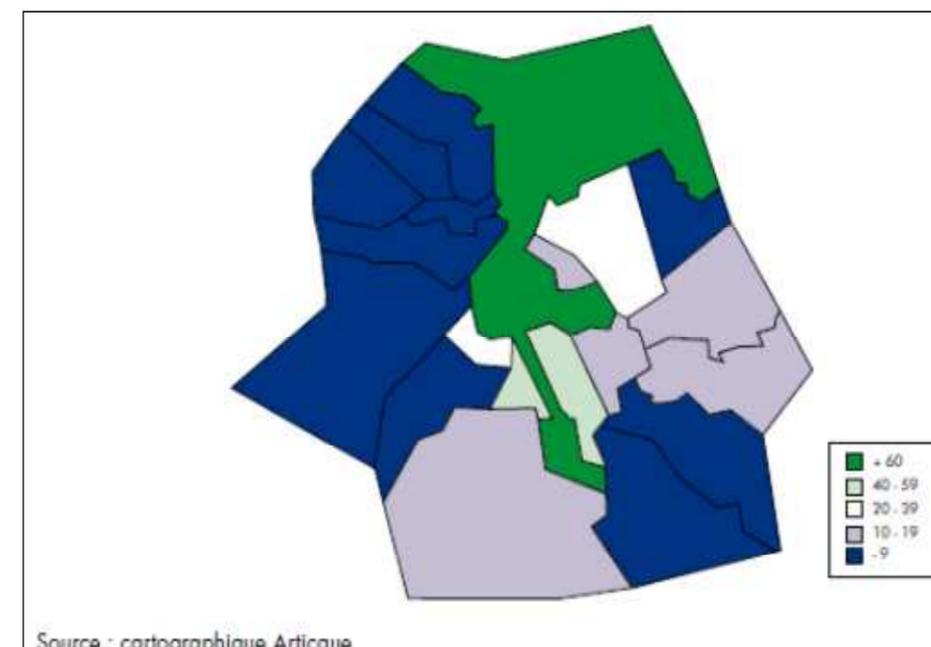
Le tourisme et la culture

L’hébergement

Sur le territoire de la Commune d’Anderlecht, on trouve 7 hôtels (pour un total de 469 chambres et 8 appartements), 4 lieux de chambres d’hôtes (pour un total de 8 chambres), ainsi que une résidence court séjours qui comporte 9 appartements. Ces chiffres sont loin de ceux observés pour la Commune de Bruxelles-Ville qui concentre la grande majorité des hôtels de la Région de Bruxelles-Capitale tout comme le nombre de chambres d’hôtes. L’offre en hébergement est un point noir du tourisme d’Anderlecht et peut être fortement amélioré pour rivaliser avec d’autres Communes de la Région.

Dans le contexte régional, Anderlecht ne comptabilise que 1,9% de la totalité des hôtels de la Région des Bruxelles-Capitale. Anderlecht est 12^{ème} sur les 19 Communes de la RBC en termes d’offre hôtelière, au coude-à-coude avec Evere (chiffres de 2007).

Carte représentant l’offre touristique en hébergement en nombre d’établissements par Commune :



commune	Hotel	Hébergements Jeunes	Chambres d’Hôtes (Données 2005)	Total
Bruxelles	86	4	22	112
Saint-Josse-ten-Noode	11		2	13
Saint-Gilles	21		24	45
Ixelles	13		27	40
Evere	4		3	7
Schaerbeek	6		24	30
Anderlecht	5		2	7
Woluwe-Saint-Lambert	3		15	18
Etterbeek	4		12	16
Auderghem	0		9	9
Berchem-Ste-Agathe	0		3	3
Forest	1		2	3
Ganshoren	1		0	1
Jette	1		5	6
Koekelberg	0		3	3
Molenbeek-St-Jean	0	1	0	1
Uccle	2		22	24
Watermael-Boitsfort	2		6	8
Woluwe-St-Pierre	2		13	15
TOTAL	162	5	194	361

Rapport annuel 2007 de l’observatoire du Tourisme à Bruxelles

Les musées

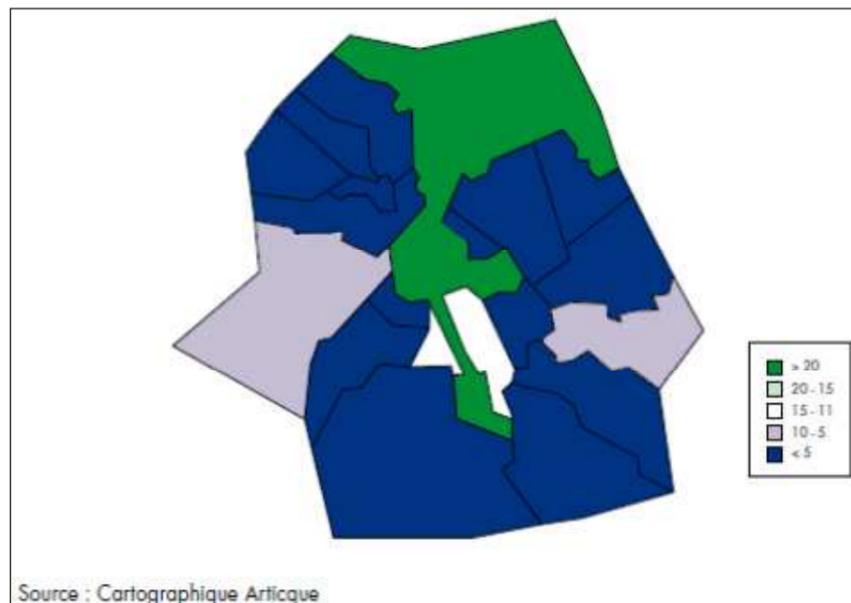
En ce qui concerne les équipements et évènements culturels, la Commune d’Anderlecht n’est pas en reste. Musées, maison des artistes, Centre Culturel, elle dispose d’un panel diversifié d’attractions culturelles, tant pour ses habitants que pour les habitants des Communes alentours et des touristes de passage.

Plusieurs musées sont présents sur le territoire Anderlechtois :

- le Musée Bruxellois de la Gueuze, Brasserie Cantillon, rue Gheude 56 ;
- le Musée de la Médecine et le Musée d’anatomie et d’embryologie humaines, route de Lennik 808, sur le campus de l’Hôpital Erasme ;
- la Maison d’Erasmus, rue du Chapitre 31, près de la place de la Vaillance ;
- le Musée du Vieux Béguinage, rue du Chapelain 8, près de la place de la Vaillance ;
- le Musée Maurice Carême, Avenue Nellie Melba 14, à l’est du parc Astrid ;
- le Musée National de la Résistance, rue Van Lint 14 ;
- le Musée Chinois de Scheut, chaussée de Ninove 548.

Selon le rapport annuel 2007 de l’observatoire du Tourisme à Bruxelles, le Musée Bruxellois de la Gueuze attire entre 10.000 et 100.000 visiteurs par an, de même que la maison d’Erasmus, tandis que le Musée Maurice Carême, le Musée de la Médecine et le Musée Chinois de Scheut attirent, quant-à-eux, moins de 10.000 visiteurs.

Carte figurant l’offre des musées et des attractions par Commune :



Source : Cartographique Artifice

Rapport annuel 2007 de l’observatoire du Tourisme à Bruxelles

Centres culturels et asbl.

La maison des artistes, situées rue du Bronze 14, près du Centre social de la rue Wayez, a pour mission de promouvoir l’art et les jeunes artistes, amateurs ou professionnels, encore méconnus. Pour ce faire, cette galerie d’art communale organise des expositions gratuites et ouvertes à tous. Destinées au départ à soutenir les artistes Anderlechtois, elle a élargi ses ambitions. En effet, de plus en plus d’artistes hors-Commune, voire hors frontières, sont venus solliciter la galerie qui s’est dès lors de plus en plus investie jusqu’à devenir un véritable promoteur de projets artistiques. De plus, la Commune possède un fond de patrimoine artistique et sa politique d’achat a permis à de nombreux artistes de venir enrichir ce patrimoine.

Le Centre Culturel francophone “Escale du Nord” est installé dans un bâtiment communal situé rue du Chapelain 1. Reconnu comme Centre culturel par la Communauté française Wallonie Bruxelles, il organise, seul ou en partenariat, des évènements divers et variés, étalés sur toute une saison. “Escale du Nord” participe également à des projets plus larges dépassant les seules frontières de la Commune telles que la Fête de la Musique, la Zinneke Parade, etc.

Le Gemeenschapscentrum “De Rinck” (Centre Culturel néerlandophone “De Rinck”), situé place de la Vaillance 7, est un point local, d’information et d’accueil où tout visiteur peut s’informer sur la culture, le bien-être, l’éducation et les questions d’urbanisme. “De Rinck” a également un programme culturel et éducatif répondant aux besoins locaux et est également actif dans la sensibilisation, la consultation et l’action en matière de culture et d’éducation.

Le Centre Zinnema, situé rue de Veeweyde 24-26, a pour but de soutenir les artistes amateurs en Flandres et à Bruxelles. Il offre une infrastructure professionnelle, un centre d’information et de documentation, un service de location de matériel, des formations, etc.

De plus, de nombreuses associations proposent des visites guidées, aussi bien des sites naturels tel que le Vogelzangbeek, que du patrimoine architectural comme celui du quartier Wayez – place de la Vaillance.

Les événements culturels

Un des évènements annuel d’Anderlecht connu de tous est sans doute la reconstitution historique de la procession Saint-Guidon et Notre dame de Grâce. Après avoir disparu près de 30 ans, cette procession revit depuis 1992. Retraçant la vie de Saint-Guidon, elle se tient le samedi de septembre précédent le marché annuel d’Anderlecht. Le cortège est composé de 7 chars attelés et d’environ 400 figurants en costumes d’époque. Des visites guidées du local ou sont entreposés les chars les costumes et les géants, situé rue de la Procession 38, sont organisées pour des groupes le weekend.

Le marché annuel, né en 1825, fut instauré à la demande de citoyens anderlechtois qui ne voulaient plus devoir se rendre à la Grand Place pour vendre leurs produits, bestiaux, et autres marchandises. Ce marché, sorte de foire agricole, est, depuis lors, rentré dans les mœurs et se déroule toujours le mardi de la semaine suivant la date de décès de Saint-Guidon. Il dure toute la journée et est ponctué de festivités de types concours de bestiaux, concours d’horticulture, kermesse, etc.

Un marché de Noël est également organisé Place de la Vaillance le weekend précédent Noël. A cette occasion, la place et ses alentours sont animés d’un jeu de lumières accentués sur la Collégiale Saint-Pierre et Guidon, d’une crèche de personnages et d’animaux vivants, de sapins décorés, etc.

Le secteur de l’Horeca

On trouve différents noyaux de concentration de restaurateurs, cafetiers, et autres snacks, sur le territoire de la Commune d’Anderlecht. Le noyau principal se situe autour de la place de la Vaillance. Le quartier entre la gare du Midi et les Abattoirs constitue un noyau de seconde importance, de même que aux abords du stade Constant Vanden Stock et le long de la chaussée de Ninove.

Malgré la présence de ces quelques noyaux de concentration, on peut remarquer que l’HORECA n’est que modérément présent sur le territoire d’Anderlecht et reste peu attractif et diversifié.

Alors que les Abattoirs véhiculent une culture autour du commerce de bouche, ces abords sont très peu fournis en restaurants, cafés ou brasseries. Une offre plus conséquente et variée en prix, qualité et origine culturelle gastronomique diversifiée serait intéressante et porteuse.

Promotion du tourisme

L’office de tourisme d’Anderlecht (rue du Chapelain) s’inscrit dans les nouvelles technologies de communication en annonçant ses évènements sur un réseau social (facebook). La communication des festivités et évènements passent aussi par les moyens plus habituels avec des affiches, des tracs et une actualisation sur le site communal

LES INTERACTIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Anderlecht est une Commune intégrée au sein d’une Région et d’un espace en interaction avec les Communes et Régions limitrophes. Le rayonnant de ces Communes impacte également celui d’Anderlecht c’est pourquoi l’interaction entre ces Communes est décrite ci-dessous.

La Région de Bruxelles-Capitale

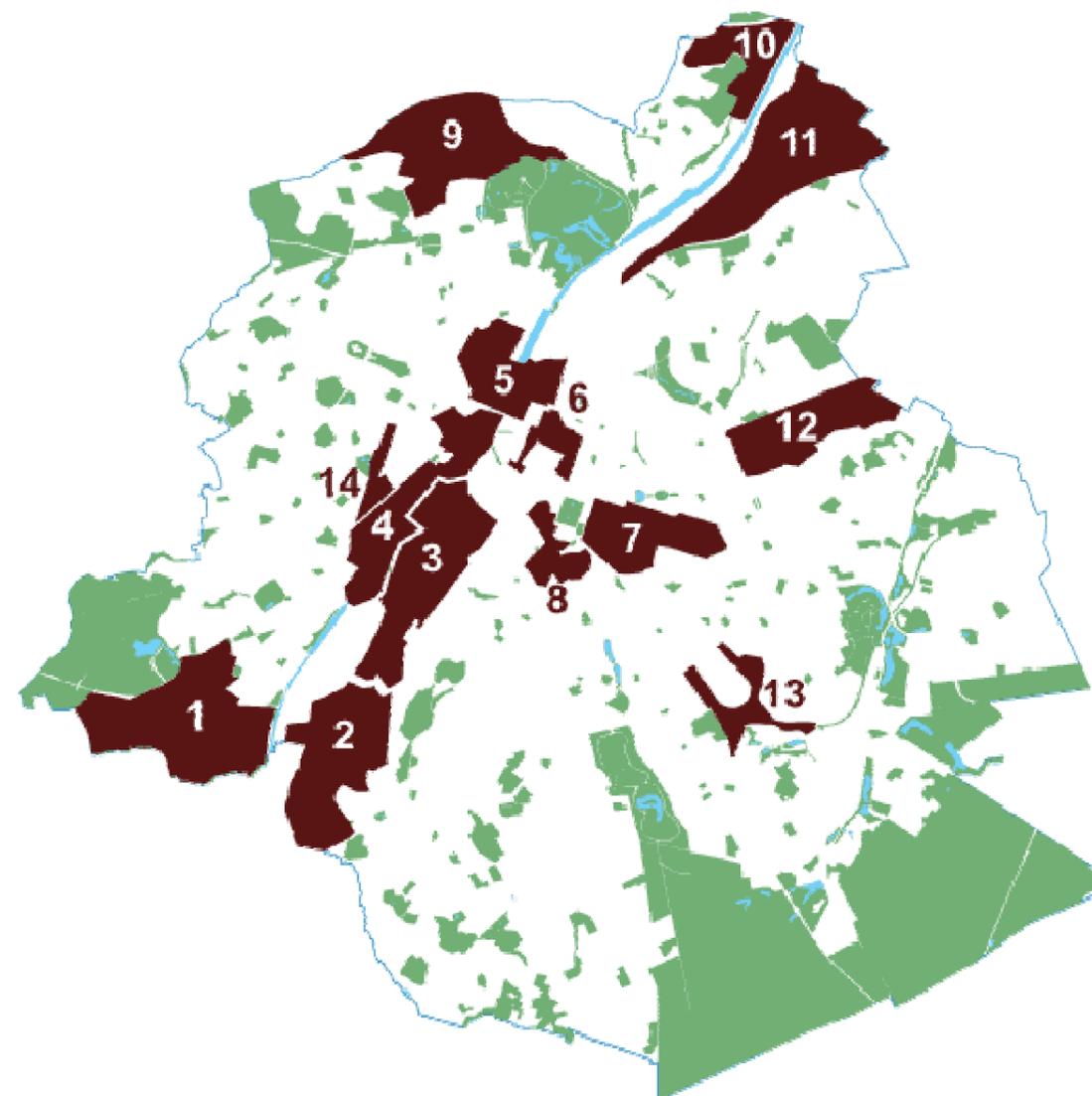
La Commune d’Anderlecht est limitrophe à 4 Communes de la Région de Bruxelles-Capitale qui de par leur proximité ont un impact sur le développement Anderlechtois :

- Molenbeek.
- Bruxelles.
- Saint-Gilles.
- Forest.

Zones leviers

Le *Plan Régional de Développement* fixe les grandes priorités pour le développement de Bruxelles en fonction de certains enjeux régionaux. Le gouvernement bruxellois y précise ses intentions, mais le PRD n’est pas un document contraignant comme une loi.

Le PRD définit notamment 14 zones nécessitant une attention plus particulière, soit qu’elles présentent un «*retard de développement*», soit qu’elles constituent une opportunité majeure de développement régional : ce sont les **Zones Leviers**. Deux d’entre-elles concernent Anderlecht : Erasme (1) et Canal (4).

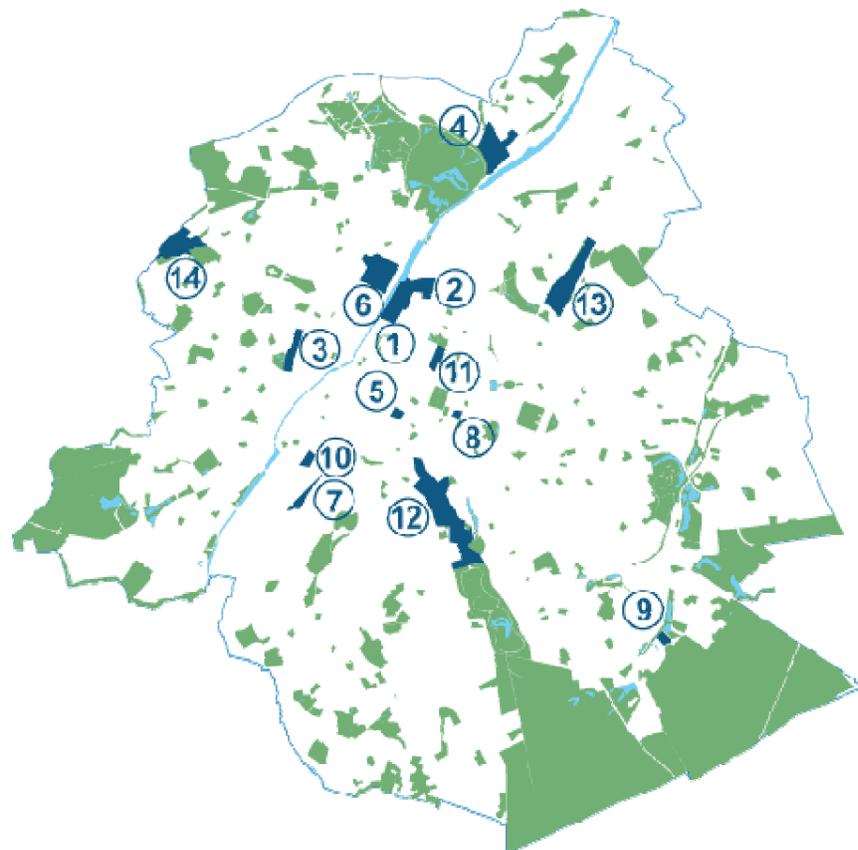


Les Zones Leviers: (1) Erasme; (2) Forest; (3) Midi; (4) Canal; (5) Tour et Taxis; (6) Botanique; (7) Europe; (8) Toison d’Or; (9) Heysel; (10) Hôpital militaire; (11) Schaerbeek-formation; (12) RTBF-VRT; (13) Delta; (14) Gare de l’Ouest.

Zone d’Intérêt Régional

Le *Plan Régional d’Affectation du Sol* fixe de manière précise et contraignante les règles d’affectation de chaque parcelle de terrain en Région de Bruxelles-Capitale.

La PRAS définit lui aussi 14 zones présentant un fort enjeu urbanistique en termes de développement et de reconversion. Il s’agit principalement de quartiers situés autour des grandes gares et des anciennes casernes militaires : ce sont les **Zones d’Intérêt Régional** (ZIR).



Les Zones d’Intérêt Régional (ZIR): (1) Hélicopt; (2) Gaucheret; (3) Gare de l’Ouest; (4) Pont Van Praet; (5) Prince Albert; (6) Tour et Taxis; (7) Van Volxem; (8) Champ de Mars; (9) Charle-Albert; (10) Ecole vétérinaire; (11) Cité administrative; (12) Avenue Louise; (13) Gare Josaphat; (14) Porte de la ville.

Les zones définies, de par leur proximité, ont un impact sur le développement et le rayonnement d’Anderlecht même si elle ne s’y trouve pas toujours entièrement.

La Région Flamande

Anderlecht est bordée par trois Communes de la Région flamande qui sont Dilbeek, St-Pieters-Leeuw et Drogenbos.

Ces trois Communes sont reprises dans le périmètre du « ruimtelijke structuur voor het Vlaams Stedelijk¹⁹ Gebied rond Brussel » (VSGB, Périphérie urbaine flamande de Bruxelles) dont le rapport final a été pris en considération par le Gouvernement flamand le 20 février 2009. Le VSGB a fait l’objet d’un rapport sur les incidences environnementales (avril 2010) et a été traduit en un Gewestelijk Ruimtelijke Uitvoeringsplan (GRUP, Plan d’exécution spatiale régional) approuvé le 16 décembre 2011.²⁰

Le VSGB, étudié dans la foulée du « Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen » (RVS, Plan flamand structurel d’aménagement), privilégie trois zones d’intervention : « Ruime zaventemse », « Zellik - Groot-Bijgaarden » et « Zuidelijke kanaalzone ». Anderlecht est concernée par les deux dernières. Le VSGB est un outil qui n’a pas valeur juridique et a pour but de maintenir et d’assainir les espaces publics dans les 3 périmètres susmentionnés, tout en favorisant le développement de zones existantes d’habitat, de bureaux et d’entreprises.

Le GRUP a, quant-à-lui, valeur juridique et force obligatoire.²¹

¹⁹ Ou « strategisch » ?

²⁰ Voir http://www2.vlaanderen.be/ruimtelijk/planningsprocessen/plpr_sg/vsgeb.html où les rapports et cartes sont téléchargeables.

²¹ http://www2.vlaanderen.be/ruimtelijk/grup/00100/00124_00001/data/212_00124_00001_d_0BVR.pdf

ou

http://www2.vlaanderen.be/ruimtelijk/grup/00100/00124_00001/data/versionfrancaise/212_00124_00001_d_0BVR.pdf

Plus généralement : http://www2.vlaanderen.be/ruimtelijk/grup/00100/00124_00001/index.html

2.2.5. Anderlecht : Environnemental et durable

LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, LA FAUNE ET LA FLORE

Description générale

Comme nous l’avons vu dans le premier chapitre (bâti et paysager) Neerpede, le canal et les vallées sont les trois éléments structurants du paysage anderlechtois. Une partie de la Commune d’Anderlecht, notamment à l’ouest du Ring, est considérée comme une des zones de la Région de Bruxelles-Capitale sous influence rurale.

La vallée de la Pede (Neerpede) et certaines parties de la vallée du Vogelzangbeek sont considérées par la Région de Bruxelles-Capitale comme Sites caractéristiques et sont qualifiées, d’après l’évaluation réalisée dans le cadre de la Carte d’Evaluation Biologique de Belgique, comme zones de la Région de Bruxelles-Capitale présentant encore beaucoup d’éléments de haute valeur biologique. A Neerpede, comme dans la vallée du Vogelzangbeek, il s’agit principalement de petits éléments paysagers bien conservés et riches en espèces ainsi que de prairies humides, mares, roselière, etc.

Cette partie d’Anderlecht héberge également une faune remarquable. Le Mijlemeersch (partie de la vallée du Vogelzangbeek) est connu comme une des seules zones de la Région où niche la Chouette Chevêche. Le bassin d’orage de Neerpede est important pour l’avifaune aquatique. La valeur faunistique de Neerpede est due à son caractère rural et humide: on y trouve par exemple plusieurs espèces de batraciens (amphibiens).

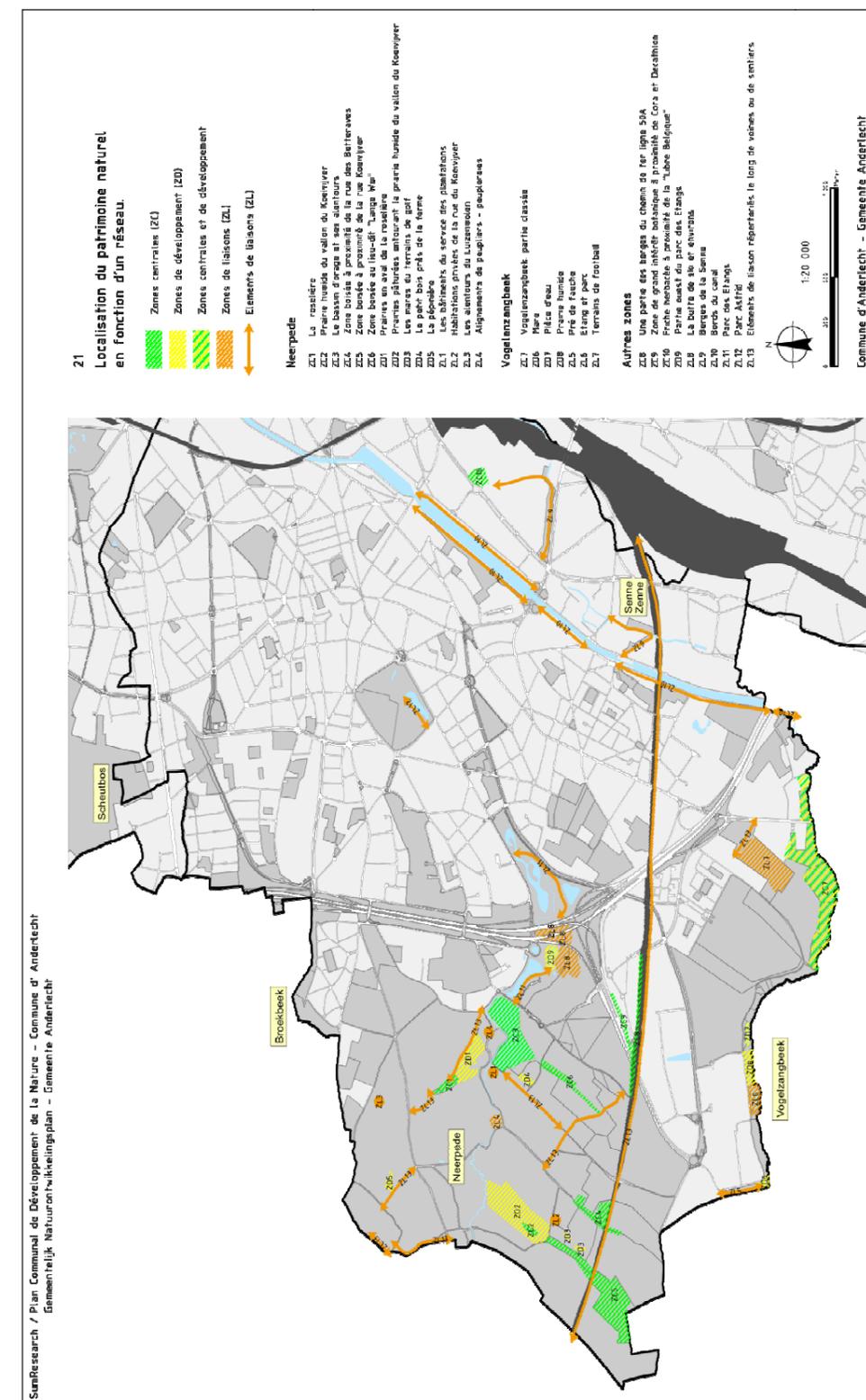
Inventaire du PCDN

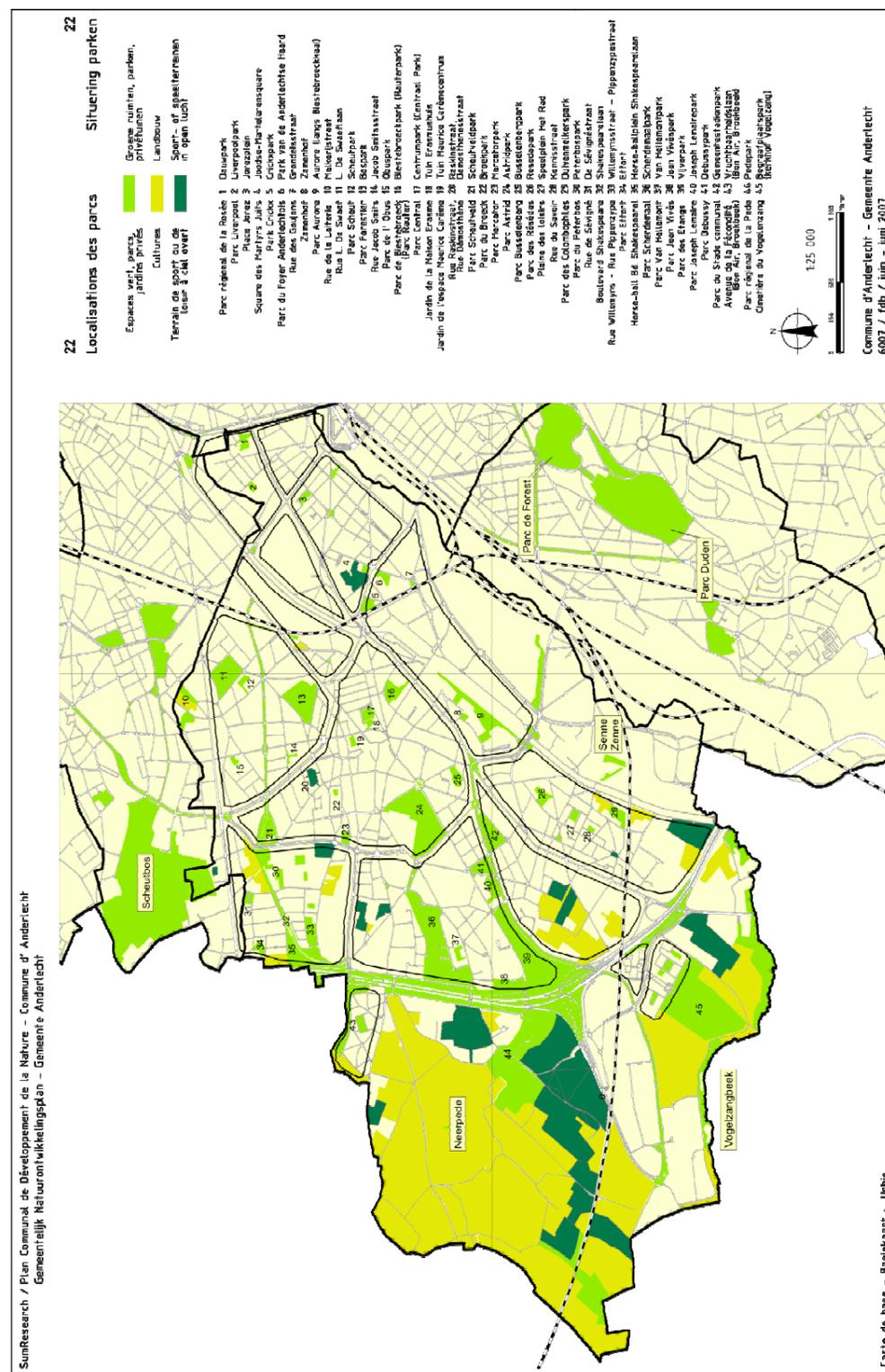
L’état des lieux des principales richesses naturelles de la Commune réalisé dans le cadre du PCDN permet de caractériser les différents éléments du réseau en les subdivisant en trois grands types :

- **Les zones centrales** : ce sont des zones de grand intérêt biologique dans lesquelles la conservation de la nature, active ou passive, est prioritaire sur les autres fonctions.
- **Les zones de développement** qui sont des milieux qui possèdent un intérêt moindre pour la conservation de la nature mais dans lesquels la conservation des espèces et de leurs biotopes est compatible avec une exploitation économique et des usages (ré)créatifs moyennant certaines précautions ou réaménagements.
- **Les zones ou couloirs de liaison** permettant les migrations et les échanges entre les populations des milieux définis ci-dessus.

La Commune compte un nombre important d’éléments pouvant contribuer au maillage vert et bleu : parcs, squares, jardins d’écoles ou de musées, espaces verts associés avec la voirie, espaces verts associés au chemin de fer, ronds-points et parterres, plans d’eau, friches envahies par la végétation, jardins potagers, terrains de jeux, de sport ou de loisir, jardins privés, espaces verts résiduels, voiries plantées, chemins piétons, etc.

Ces espaces sont très variés, que ce soit sur le plan de leur utilisation, de leur affectation légale, de leur gestion ou de la potentialité qu’ils offrent pour de nouvelles propositions. Le PCDN ne cherche pas à faire une description de chaque espace vert mais à porter une attention particulière à certains espaces spécifiques dont le rôle peut encore être amélioré à travers une gestion adaptée.





Le site de Neerpede

Les zones centrales (de grand intérêt biologique) de Neerpede

- ZC1 La roselière.
- ZC2 Prairie humide du vallon du Koeivijver.
- ZC3 Le bassin d'orage et ses alentours.
- ZC4 Zone boisée à proximité de la rue des Betteraves8.
- ZC5 Zone boisée située à proximité de la rue de Koeivijver.
- ZC6 Boisement au lieu-dit le « Lange Wei ».

Zones de développement de Neerpede

- Prairie située en aval de la roselière.
- Prairies pâturées entourant la prairie humide du vallon du Koeivijver.
- Le petit bois près de la ferme (service des espaces verts).
- La pépinière (rue de la Délivrance).

Eléments de liaison de Neerpede

- Les bâtiments du service des plantations.
- Habitations privées de la rue du Koeivijver.
- Les alentours du Luizenmolen.
- Alignements de peupliers et peupleraies.

Un milieu naturel riche, un pôle de loisir

Situés à l'extrême ouest de la Commune d'Anderlecht à l'extérieur du Ring, Neerpede et ses zones naturelles proches constituent le dernier grand espace rural en Région bruxelloise. Morceau historique du « Pajottenland », Neerpede présente de nombreux éléments anciens tels que des chemins creux, un relief marqué par l'eau (ruisseaux à ciel ouvert), ainsi que de nombreuses zones humides et un paysage façonné par l'activité toujours bien vivante des maraîchers et agriculteurs. Grâce à un tel environnement, on y retrouve certaines espèces d'oiseaux des milieux ouverts qu'on ne rencontre qu'à Anderlecht ou dont le nombre s'avère exceptionnel en comparaison avec le reste de la Région bruxelloise. Les espaces ruraux de la Commune sont donc riches d'une faune unique, bien différente de la faune présente en Forêt de Soignes (qui abrite des espèces forestières). Neerpede est aussi un patrimoine culturel qui raconte l'histoire d'Anderlecht et l'évolution de Bruxelles.

Ce site rural est aussi un lieu de promenade. L'Administration communale d'Anderlecht y a restauré plusieurs chemins et sentiers vicinaux, et installé une plaine de jeux. Ces travaux ont été réalisés dans un souci d'intégration et de préservation du cadre rural, tout en pensant au confort des cyclistes et des piétons. Le vaste site de Neerpede comprend la roselière de Neerpede, le Luizenmolen et le vallon du Koeivijver qui comptent parmi les plus beaux témoignages du paysage campagnard anderlechtois.

La roselière (1,5 ha), qui longe un sentier vicinal reliant la rue de Neerpede à la rue du Pommier, occupe une dépression marécageuse au milieu de prairies pâturées. Elle est bordée de vieux saules têtards dont le plus impressionnant dépasse les 4 mètres de circonférence. Il s'agit d'une des plus grandes étendues de roseaux de la Région bruxelloise.

Le vallon du Koeivijver, d'une très grande beauté, est formé de vastes prairies de fauche, de prairies humides et de terres de culture (9 hectares). Il s'étend entre les rues du Koeivijver, des Betteraves, du Froment, et la ligne de chemin de fer.

Le Luizenmolen est actuellement le seul moulin à vent en état de fonctionnement dans la Région bruxelloise. Lieu d'attraction du tourisme local dans la partie verte de la Commune d'Anderlecht, il est un passage obligé des promenades dans le Pajottenland. Il est également un centre didactique et pédagogique pour les écoles.

Neerpede est également un lieu idéal pour la pratique sportive. Outre la marche et le cyclisme, on peut y pratiquer les disciplines sportives suivantes : le ski et le snowboard, le badminton, la danse, le fitness, le golf, l'équitation, le football, le rugby, l'athlétisme, le hockey sur gazon, le tir à l'arc, le tir et le dressage canin avec parcours d'agility. L'installation d'un hall omnisports à la drève Olympique est actuellement à l'étude. Un centre, le mini mayfair, se compose d'une crèche et d'espaces de jeux accessibles lors de stages ou ponctuellement sous forme de garderies payantes.

Enfin, on y dénombre quelques restaurants tels que le chalet de la Pede, In den Appelboom et De Notelaar, mais pas de bistrot.

Il est important de remarquer que la zone de Neerpede et ses environs est aujourd'hui véritablement en effervescence : projet de lotissement, zone levier, chantiers sur le site de l'hôpital et dans le zoning, etc. De plus en plus enclavé, le site de Neerpede est essentiel pour la biodiversité et la qualité de vie des anderlechtois, des bruxellois et des habitants de la périphérie.

Plan de préservation de Neerpede et des zones naturelles proches

Actuellement, la Cellule Développement durable coordonne le projet de préservation de Neerpede et des zones naturelles proches; elle met également en place une partie des actions concrètes de préservation du site.

Vers un projet global de préservation pour Neerpede et les zones naturelles proches

Neerpede est le dernier grand espace rural en Région bruxelloise. Neerpede et les zones naturelles voisines telles que le Vogelzang présentent une grande richesse en termes de biodiversité et de paysages. Or ce patrimoine naturel et paysager est de plus en plus enclavé dans la ville et subit de fortes pressions urbanistiques.

C'est pourquoi la Commune d'Anderlecht souhaite développer un plan d'action afin que les générations actuelles et futures puissent jouir de ces espaces ruraux remarquables :

- Donner un statut de protection au site.
- Désenclaver l'espace rural et les zones naturelles.
- Jouir de l'espace rural et des zones naturelles qui sont à notre porte : un espace propice à la détente, à la découverte de la nature et source de produits locaux issus l'agriculture et du maraîchage.
- Développer la biodiversité : améliorer la qualité de l'eau et du « maillage bleu ».
- Développer la biodiversité : gérer les zones naturelles et renforcer le « maillage vert ».

La roselière de Neerpede et le vallon du Koevijver

Le 3 juillet 1997 et le 18 février 2000, le Gouvernement de la Région bruxelloise a classé respectivement la roselière de Neerpede et le vallon du Koevijver, qui comptent parmi les plus beaux témoignages du paysage campagnard anderlechtois.

Le site de la roselière est une vaste dépression marécageuse de 1,5 ha qui longe un sentier vicinal reliant la rue de Neerpede à la rue du Pommier. Il tient son nom de la roselière particulièrement remarquable de roseaux communs qui l'a colonisé. Il s'agit d'une des plus grandes étendues de roseaux de la Région bruxelloise. On y trouve également de la laïche des marais, du populage ou encore de la reine-des-prés. Cette zone humide est particulièrement favorable aux oiseaux comme la rousserolle effarvatte et verderolle, la fauvette à tête noire ou la beaucoup plus rare chouette chevêche. La partie occidentale du site est, quant-à-elle, occupées par des prairies fauchées. Le long du sentier vicinal, le site est bordé de quelques aulnes et sureaux, ainsi que de vieux saules blancs têtards dont le plus impressionnant dépasse les 4 mètres de circonférence.

La valeur paysagère et esthétique du site de la roselière est due à son étendue, remarquable pour la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'à la présence des trois saules têtards remarquables. Il s'agit

également d'un site accessible au public qui offre un paysage unique en Région bruxelloise et plus particulièrement sur la vallée de la Pede, site qu'on pourrait presque qualifier de Breughelien, L'intérêt scientifique de ce site est dû à la qualité exceptionnelle de sa végétation, lui conférant une haute valeur biologique. Enfin, le site de la roselière revêt également un intérêt historique puisque son aspect paysager témoigne d'un passé relativement éloigné et par la présence d'une roselière qui rappelle l'importance de ce matériau utilisé autrefois dans la couverture des toitures.

Le vallon du Koevijver est une grande dépression secondaire (24ha) comprise entre la rue du Froment, la rue du Koevijver et la ligne de chemin de fer Bruxelles-Gand. Le site est formé de vastes prairies de fauche, de terres de culture (9 hectares) et de prairies humides. Ces dernières présentent une végétation caractéristique composée de roseaux, laïche des marais, petite berle, salicaire, lychnis, menthe aquatique, populage, reine-des-prés, ou encore de valériane rampante. De nombreux vieux arbres fruitiers ainsi que des chênes pédonculés, frênes, peupliers ou saules têtards, limitent certaines prairies ou parcelles le long des sentiers et ponctuent ainsi le paysage. Ce dernier est également marqué par la présence de nombreuses haies libre composées d'arbustes tels qu'aubépines, pruneliers, noisetiers, etc. La végétation présente sur le talus du chemin de fer a également un certain intérêt du point de vue de sa richesse floristique et faunistique, ainsi que de son rôle dans le maillage écologique en lien avec l'extérieur de la Région.

Le site du Vogelzang

La zone centrale (de grand intérêt biologique) du Vogelzangbeek

- ZC7 Site naturel proposé comme réserve naturelle régionale

Zones de développement dans la vallée du Vogelzangbeek

- Mare située en amont de l'hôpital Erasme.
- Pièce d'eau à proximité de la rue Meylemeersch.
- Prairie humide en amont de la pièce d'eau à proximité de la rue Meylemeersch.

Éléments de liaison dans la vallée du Vogelzangbeek

- Pré de fauche situé à l'ouest de l'hôpital Erasme.
- Etang et parc situés en contrebas de l'hôpital Erasme.

Les berges du canal et de la Senne

- La Senne.
- Le canal.
- Les voies ferrées en tant qu'éléments de liaison.
- ZC8 : zones centrales en milieu ouvert. Une partie des talus exposés au sud comporte des milieux ouverts de grand intérêt biologique à l'échelle régionale.

Les Parcs, jardins publics et espaces verts dans la ville

- Les parcs.
- Les terrains sportifs : le terrain de golf de Neerpede, la butte de ski, les abords des terrains de football.
- Les espaces verts aux abords des entreprises.
- Les voiries, parterres et ronds-points, bassins d'orage.
- Les jardins potagers populaires.
- Les jardins et domaines privés.
- Les friches.
- 5 catégories de parcs ont été inventoriées en fonction de leur superficie et une typologie a été établie sur la base de différents critères : superficie, fonction et équipement, aire d'influence (cf. PCDN pour plus de détails).

catégorie de superficie	nombre de parcs repris dans le tableau 3
< 50 ares	14
50 ares – 1 ha	9
1 ha – 3 ha	9
3 ha – 10 ha	6
> 10 ha	4 (y compris le cimetière)

Situation

Le site classé du Vogelzang s’étend entre la rue Chant d’Oiseau au nord-ouest, prolongée par la rue Meylemeersch, et le Vogelzangbeek au sud. Il fait partie d’une vallée, elle-même incluse dans le bassin du Zuunbeek. Le Vogelzangbeek prend sa source à Vlezenbeek (Région Flamande) où il porte le nom de Vleze. Au contact de la Région de Bruxelles-Capitale (derrière l’hôpital ULB-Erasme), il change de nom, forme la limite entre les deux Régions puis se jette dans le Zuunbeek près du canal de Bruxelles-Charleroi. La partie classée de la vallée se situe exclusivement sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et s’étire le long de la rive gauche du cours d’eau. Sur une longueur d’environ trois kilomètres, sa largeur est variable, allant de 30 à près de 350 mètres. Elle couvre une superficie d’environ 25 ha.

Classement

En 1995, une demande de classement est introduite conjointement par douze associations. En 1998, reconnaissant son intérêt esthétique et scientifique, le Gouvernement classe une partie de la vallée comme patrimoine naturel. L’Arrêté du 12 novembre 1998 met en évidence la diversité du paysage, typique du Pajottenland avec notamment des zones boisées, des zones marécageuses et des prairies humides ainsi que des zones de vergers, de cultures et de pâtures.

Après avoir fait l’objet d’une annulation par le Conseil d’Etat, le site du Vogelzang a fait l’objet d’une nouvelle procédure de classement, signée par le Gouvernement le 22 mars 2007, pour assurer la protection du site en tant que Réserve Naturelle Agréée. Un plan de gestion a été élaboré dans ce but. La décision du classement définitif fut arrêtée le 19 mars 2009. La nouvelle procédure est basée sur un périmètre légèrement modifié et clairement délimité, qui inclut la prairie appartenant au CPAS, en face du Kattenkasteel.

Valeur Biologique

La Carte d’Evaluation Biologique (Brichau, I., Ameeuw, G., Gryseels, M., & Paelinckx, D., 2000 – feuilles 31-39 : Instituut voor Natuurbehoud et Institut Bruxellois pour la Gestion de l’Environnement) révèle des biotopes de haute et très haute valeur biologique, certains ensembles étant également composés d’éléments de valeur biologique moindre. La végétation y est particulièrement diversifiée, allant de formations ouvertes relativement sèches à des formations herbacées marécageuses. Le texte explicatif donne les précisions suivantes :

Site 13 : Vallée du Vogelzangbeek (8.7.13)

La vallée du Vogelzangbeek est une zone de vestiges ruraux similaire à celle du Pedebeek : paysage à petite échelle, avec encore quelques terres labourées sur sols limoneux, prairies pâturées et prés de fauche, de relativement sec à relativement humide (Flouve odorante, Renoncule âcre, Cardamine des prés, Grande marguerite, Lychnis fleur-de-coucou,...), friches boisées et humides le long du Vogelzangbeek, avec une mare artificielle le long de laquelle s’est développée une végétation de marais avec recrûs de Frêne commun et Saule (Iris jaune, Massette à larges feuilles, Salicaire commune, Cirse maraîcher,...). De nombreux petits éléments paysagers sont encore présents : haies mixtes, talus boisés, fossés,... avec prunelliers, des massifs de ronciers,

haies d’aubépines, vergers de hautes tiges,... A noter les alignements de saules têtards admirablement bien conservés au « Mijlemeers » qui doivent incontestablement être comptés parmi les plus beaux de la Région de Bruxelles-Capitale. C’est là que vit et niche la Chouette chevêche. La survie de cette espèce est liée au maintien de ce paysage à petite échelle. Le Vogelzangbeek poursuit son chemin vers la Senne, avec des vestiges de saulaie et roselière.

La Commune d’Anderlecht ne comporte pas de réserve naturelle et forestière. Un projet de réserve naturelle régionale est cependant en cours pour la vallée du Vogelzang.

La végétation

Différents inventaires mettent en évidence la richesse botanique des zones humides avec notamment : Plantain d’eau commun, Reine des prés, Angélique sauvage, Prêle des marais, Iris jaune, Millepertuis à quatre ailes, trois sortes de Joncs, Menthe aquatique, Myosotis des marais, Roseau, Renouée aquatique, Poivre d’eau, Valériane officinale, Renoncule scélérate, etc.

Ailleurs se sont développés d’autres biotopes (friches herbeuses, friches boisées, etc.) avec des espèces plus ou moins communes, parfois rares en Région de Bruxelles-Capitale et pouvant engendrer des valeurs biologiques importantes : Saules blanc et marsault, Saule à oreillettes, Peuplier blanc, Aulne glutineux, Frêne, Houblon, Bouton d’or, Ficaire, Anémone des bois, Ronce commune, Ronce bleuâtre, Trèfle des prés, Trèfle des champs, Carotte commune, **Erythrée élégante**, Epière des bois, Plantain lancéolé, Cornouiller sanguin, Grande Marguerite, Cirse des champs, Centaurée jacée sp., Salsifis des prés, Pissenlit, etc.

L’avifaune

L’avifaune y est relativement riche et diversifiée grâce à la diversité des biotopes et des habitats. Un inventaire joint à la demande de classement et un autre réalisé à la demande de l’IBGE indiquent la présence de 85 espèces.

Pendant la période de nidification (avril, mai et juin) de 1995, 1996 et 1997, 62 espèces ont été vues ou entendues. Ceci indique que ces espèces pourraient nicher dans la vallée sans pour autant qu’on en ait la certitude. Parmi les nicheurs probables et certains, il y a un bon nombre d’espèces communes, mais d’autres le sont beaucoup moins et méritent d’être citées: Parmi celle-ci, on trouve des rapaces diurnes (épervier d’Europe et faucon crécelle), des rapace nocturnes (hibou moyen-duc et chouette chevêche) et un grand nombre d’espèce cavernicoles et semi-cavernicoles (pics épeiches, pics verts, hirondelles, mésanges, moineaux, perruches, etc.) ainsi que d’autres espèces (héron cendré, alouettes, grives, rousserolles, fauvettes, etc.).

L’inventaire des « Nicheurs » contient cependant aussi des espèces dont la nidification sur le site est peu probable et leur observation est plutôt le résultat de passages migratoires. Les observations en dehors de la période de nidification prouvent la présence de 23 autres espèces telles que faucon pèlerin, buse variable, chouette effraie, goélands, martin pêcheurs, gobe-mouches, etc., qui sont de passage ou qui hivernent sur le site. Ces observations mettent en évidence l’intérêt du site comme relais migratoire et comme lieu d’hivernage. Ces espèces peuvent s’ajouter à la liste complète des oiseaux qui fréquentent le site.

De plus, différentes espèces d’Anatidés (Sarcelle d’hiver, Nette rousse, différentes Fuligules et Harles, Garrot à œil d’or, etc.) font parfois halte sur le canal de Bruxelles-Charleroi pendant la migration ou s’y rassemblent sur les surfaces réchauffées par les rejets d’eau de la centrale électrique toute proche de Drogenbos.

Espèces exceptionnelles

La présence de Chouettes chevêches sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale est très rare et sa nidification se limiterait à la partie occidentale d’Anderlecht. Ceci s’explique notamment par l’urbanisation des dernières zones rurales autour de Bruxelles et donc la disparition de son habitat naturel. La protection des vallées du Pedebeek et du Vogelzangbeek est donc l’unique moyen de conserver cette espèce à Bruxelles. Dans la vallée du Vogelzangbeek, la Chouette chevêche s’est

reproduite sur au moins 3 sites de nidification durant les dernières années et plusieurs nichées réussies ont donné naissance à des jeunes chevêches.

Le Martin-pêcheur est également une espèce ayant des difficultés à se maintenir dans notre région urbanisée. Grâce aux mares qui sont gérées de façon à obtenir une croissance des valeurs naturelles du site, les observations du Martin-pêcheur sont de plus en plus fréquentes ces dernières années. En plus, les gestionnaires ont constaté que l’amélioration de la qualité de l’eau de ces mares a eu comme résultat le retour de l’Epinoche, proie potentielle pour cette espèce. La structure et les berges du ruisseau permettent sans aucun doute l’installation de l’espèce, mais actuellement, la mauvaise qualité de l’eau et l’insuffisance des proies sont les seuls obstacles à la nidification du Martin-pêcheur.

Les mammifères

Le nombre d’espèces doit y être relativement élevé du fait de la grande diversité des biotopes. Le manque de mammalogistes expérimentés au sein de la commission qui a pris en charge le suivi de ce site explique l’absence d’un inventaire pour les mammifères. La présence des espèces suivantes a cependant été remarquée : Pipistrelle commune, Renard, Ecureuil roux, Putois, Rat musqué, Lapin, Taupe, **Hérisson**, et autres petits rongeurs.

Les amphibiens

Ces dernières décennies, l’intérêt pour les Amphibiens n’a cessé de se développer, tant chez les amoureux de la nature que les scientifiques, car ce sont d’excellents indicateurs biologiques. En Effet, peu de vertébrés tels que les Amphibiens réagissent avec une telle sensibilité aux changements environnementaux, en particulier à ceux qui interviennent dans la dégradation des zones humides et des milieux aquatiques. Sans recherches systématiques, la présence d’une population dynamique de **Tritons alpestres** et également des espèces suivantes a été constatée sur le site du Vogelzang : Crapaud commun, Grenouilles rousse et verte, **Triton ponctué**, etc.

Les araignées

Un inventaire des araignées, réalisé par R. Kekenbosch, collaborateur scientifique à l’I.R.Sc.N.B., fait état de 117 espèces sur le site, dont quelques-unes particulièrement dignes d’intérêt dans le cadre régional bruxellois et même au plan national. Parmi celles-ci, 13 espèces figurent sur la liste rouge pour la Flandre (J.-P. Maelfait et al. – 1998). En Belgique, il existe environ 700 espèces d’araignées et 17% de ces espèces se retrouvent donc dans la vallée du Vogelzangbeek.

Les insectes

Près de 100.000 espèces d’insectes appartiennent à la faune européenne et présentent une étonnante variété de formes et de tailles. Dans la vallée du Vogelzangbeek ce sont donc, sans nul doute, les espèces d’insectes qui sont les plus nombreuses. Bien évidemment, un inventaire exhaustif des insectes présent dans le site du Vogelzang, voire à plus grande échelle, est impossible. Parmi les espèces d’insectes présents sur le site, on trouve notamment des papillons (Lepidoptera), des libellules et demoiselles (Odonata), des criquets, sauterelles et grillons (Orthoptera) et des coléoptères (Coleoptera). Les Lepidoptera sont bien représentés sur le site avec notamment le plus grand de nos papillons de jour, le **Machaon**, mais aussi avec différentes espèces de Pieridea dont l’Aurore. Dans la famille des Nymphalidea, nous avons observé Paon-du-jour, Robert-le-Diable, Belle-Dame, Vulcain, Petite Tortue, etc.

Une espèce qui certaines années se fait remarquer par son abondance est le Myrtil et une autre, par sa couleur bleu azur : l’**Azuré de la Bugrane**. Les friches herbeuses de la vallée du Vogelzangbeek sont aussi des biotopes idéaux pour bon nombre de Orthoptera et on y trouve par exemple la Grande Sauterelle verte, le Conocéphale des roseaux et, plus rare : le **Phanéroptère porte-faux** qui, comme l’Argiope fasciée, a choisi ce site pour coloniser la Région bruxelloise. Les différentes zones humides et plans d’eau sont aussi garants pour une présence significative des Odonata : Anax empereur, **Sympétrum rouge sang**, **Aeshne bleue**, etc.

Le bureau d’étude SUM élabore un plan directeur Neerpede-St-Anna-Pede-Vlezenbeek, à la demande de Bruxelles Environnement et de la Vlaamse Landmaatschappij. Après la phase d’inventaire et le développement d’une vision pour cet espace transrégional, SUM aborde à présent les plans d’action.

Les espaces verts

Publics

La Commune compte un nombre important d’éléments pouvant contribuer au maillage vert et bleu : parcs, squares, jardins d’école ou de musées, espaces verts associés à la voirie, espaces verts associés au chemin de fer, rond-point et parterres, plans d’eau, friches envahies par la végétation, jardins potagers, terrains de jeu, de sport ou de loisir, jardins privés, espaces verts résiduels, voiries plantées, chemins piétons, etc.

Ces espaces sont très variés, que ce soit sur le plan de leur utilisation, de leur affectation légale, de leur gestion ou de la potentialité qu’ils offrent pour de nouvelles propositions dans le cadre du plan de développement de la nature et du paysage.

Notons, un projet de rénovation / création de parc entre le Canal et la voie ferrée, avec dans un premier temps, la rénovation du parc existant, ensuite la création d’un aménagement proche du canal et enfin la restructuration des jardins potagers. Ce parc est basé essentiellement sur la thématique de l’eau afin de rappeler le rapport intime avec le Canal dans les années passées.



Source : www.bing.com

De plus, notons des projets d’introduction d’œuvre d’art dans certain parc : Scherdemael et sur le rond point du Meir. Une belle initiative qui vient animer le réseau de parcs et espaces publics verts ou vient en alternative.

Les jardins privés

Plus d’un tiers des espaces verts bruxellois sont constitués par des jardins privés. Ceux-ci ont un rôle non négligeable à jouer dans le maillage écologique de la Région.

En vue de soutenir chaque bruxellois dans son projet de jardin ouvert à la vie sauvage, Bruxelles Environnement-IBGE, à l’initiative du Ministre bruxellois de l’Environnement, Evelyne Huytebroeck, a lancé une série d’activités comme la bourse aux plantes sauvages de l’asbl Natagora.

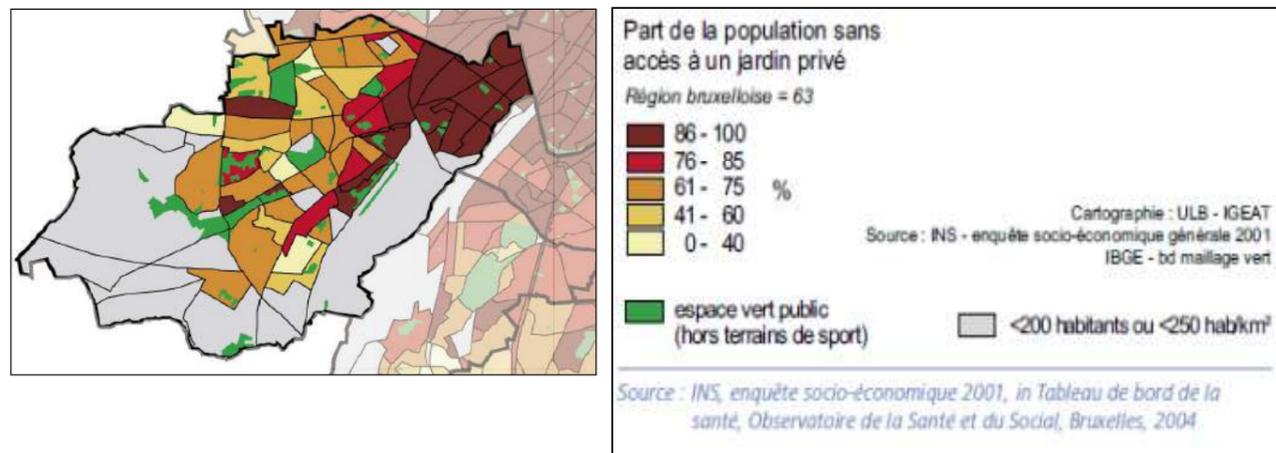
Néanmoins, il subsiste de nombreuses différences entre les quartiers. Certains n’ont ni un jardin en cœur d’îlot ni un espace public verdurisé à proximité. Les photos aériennes ci-dessous du quartier de Cureghem le montre. Les intérieurs d’îlots sont entièrement bâtis, essentiellement par des industries. Bien que réaménagés récemment par les différents contrats de quartiers, les espaces publics ne permettent pas toujours d’offrir des espaces d’agrément verdurisés. A ce titre, la qualité des intérieurs d’îlots doit compenser le manque d’espaces libres sur leur pourtour. En effet, ces intérieurs privés

peuvent offrir une « paysage public » agréable (pour les résidents des immeubles aux étages notamment), donnant des respirations dans des quartiers très densément bâtis et peuplés. Pour cela, une analyse fine du taux d’utilisation et d’occupation des intérieurs d’îlots doit être réalisée, afin d’imaginer les possibilités d’ouverture ou de restructuration.



Source : www.bing.com

Part de la population sans accès à un jardin privé et localisation des principaux espaces verts accessibles au public



Bien gérés, ces espaces -et en particulier, les grands domaines privés- sont des refuges privilégiés pour la faune et la flore sauvages en raison de la faible pression récréative qui s’y exerce. De ce fait, ils peuvent participer au bien-être général.

Les espaces associés aux voies ferrées

Couvrant 222 ha (ce qui représente 3% de la superficie des espaces verts), et inaccessibles au public, ils pénètrent en profondeur dans le tissu urbain.

Quatre sections de talus de chemin de fer, d’une superficie totale de 11 000 m², font l’objet d’un accord tacite de gestion expérimentale entre l’IBGE et la SNCB. Deux tronçons sur la ligne Bruxelles-Gent et deux autres sur la ligne Bruxelles-Leuven à Haren sont donc gérés de manière plus écologique. Une gestion écologique peut offrir aux talus de chemin de fer bruxellois la possibilité de remplir leur fonction de refuge et de corridor dans le réseau des espaces verts, essentielle pour la conservation du patrimoine biologique urbain. Les résultats obtenus jusqu’ici sont encourageants.

Les friches

Issues de l’abandon d’activités agricoles ou industrielles ou de la démolition de bâtiments, les friches sont des espaces résiduels recolonisés par une végétation spontanée. Il s’agit de refuges pour la flore et la faune indigènes. Elles couvrent 613 ha, soit 7% de la superficie régionale des espaces verts. Certaines, comme les friches ferroviaires de Tour et Taxis et de Josaphat, les friches du Kauwberg et de la Foresterie, sont d’un intérêt biologique remarquable. Dans certains cas, elles remplissent pleinement des fonctions récréatives informelles - terrains “ d’aventure ”, lieux de promenades - et pédagogiques, pour l’observation de la nature.

Les maillages existants

Le maillage vert

Le concept de Maillage vert a été introduit en 1995 dans le premier Plan Régional de Développement (ci-après PRD). Ce concept est concrétisé sur le terrain par une suite de sites relais assurant une fonction paysagère, sociale et/ou écologique. L’intégration de ce concept dans l’aménagement du territoire et la gestion de l’environnement urbain indique la nécessité de développer les espaces verts dans la ville pour accroître la qualité de l’environnement, la qualité de la vie et l’embellissement de l’espace urbain. Le Maillage vert est envisagé dans le premier PRD sous deux aspects :

- le « maillage vert à fonction sociale » a pour principal objectif de favoriser l’accès du public à des espaces verts au sein de la ville.
- le « maillage vert à fonction écologique » peut être considéré comme une entité de sites avec des valeurs naturelles importantes et/ou potentielles, connectant les zones écologiques dans le but de permettre le maintien d’une faune et d’une flore (semi)naturelle.

La plan de maillage vert social a été publié au Moniteur belge (MB du 29 septembre 1999) en tant que complément du premier Plan Régional de Développement et a de ce fait une valeur juridiquement contraignante. Ce plan a fait l’objet de nombreux projets et aménagements. Le maillage vert écologique a jusque maintenant été considéré comme secondaire. Cependant, sa publication dans le projet de PRD II lui confère une valeur politique.

Les objectifs

Les objectifs du Maillage vert sont :

- d’assurer une meilleure distribution des espaces verts sur le territoire, en particulier dans les quartiers déficitaires du Pentagone et de la première couronne en tenant compte des besoins des habitants et de l’écologie urbaine.
- de promouvoir la mobilité douce en séparant la circulation piétonne de la circulation automobile.
- de préserver le patrimoine biologique et d’accroître la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, il faut :

- restaurer la qualité des espaces verts et établir une continuité entre eux.
- permettre la circulation et la conservation des espèces de plantes et d’animaux sauvages présentes dans la ville et favoriser tant que possible une pénétration et un maintien de la vie sauvage à l’intérieur de la ville, par exemple via une protection significative des talus de chemin de fer et des berges de cours d’eau.

Enfin, ces objectifs doivent prendre en compte et intégrer au mieux les multiples fonctions des espaces verts en ville :

- une fonction récréative, pour la détente, la promenade et les déplacements (pédestre ou cycliste), les jeux, l’apprentissage de la nature.
- une fonction écologique, pour le maintien et la mobilité de la faune et de la flore sauvages.

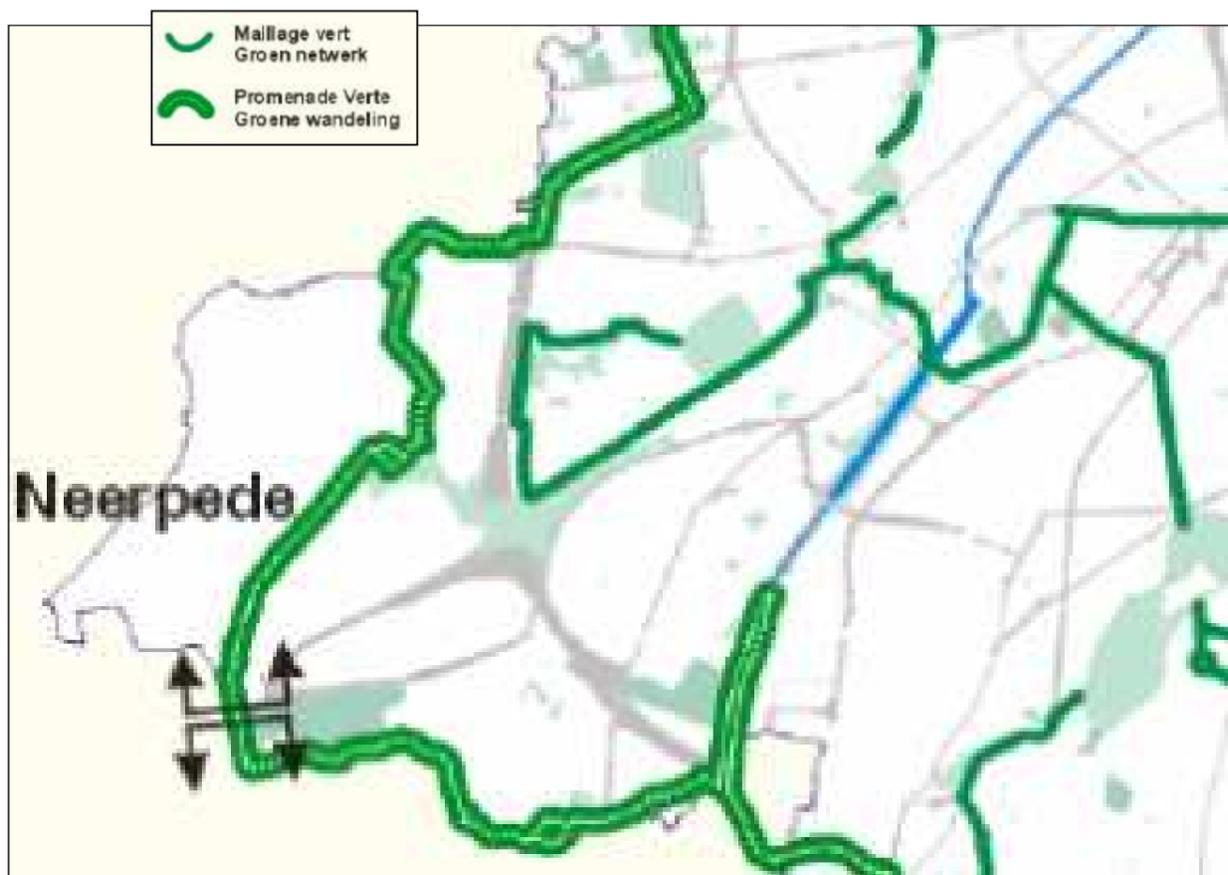
- une fonction paysagère, grâce aux qualités architecturale et esthétique des sites, dont l’aspect semi naturel.

La carte du Maillage Vert

De la périphérie au centre ville, on peut dessiner sur le périmètre urbain des zones concentriques où les aménagements doivent privilégier l’une ou l’autre fonction du maillage vert.

Entre le centre ville et la périphérie, sont situés différents types d’espaces verts reliés entre eux et aux deux autres zones. Ce sont les points de passage des continuités du réseau du maillage vert.

En périphérie, lieu de la ville verte de seconde couronne, la volonté est de conserver d’avantage les caractéristiques résidentielles et les qualités paysagères des espaces verts.



Détail de la carte du Maillage vert : Anderlecht.



Carte du Maillage vert de la Région de Bruxelles-Capitale.

En ce qui concerne Anderlecht, on peut remarquer que la promenade verte ceinturant la Région bruxelloise suit le Vogelzangbeek et traverse le site de Neerpede dans un axe Nord-Sud. De plus, un maillage vert serpente dans la partie nord-est de la Commune, allant environ de Cureghem au Parc Astrid en passant par la place de la Vaillance et le Parc des Etangs.

Le maillage bleu

Le maillage bleu est présenté dans la partie « Les eaux »

Les coupures ou vides écologiques

Les zones présentant une coupure ou un vide écologique sur le territoire de la Commune sont :

- le Ring qui sépare la Commune en deux parties (Est et Ouest) et isole la zone de Neerpede/Vogelzang. L’isolement contribue à la plus grande biodiversité que l’on retrouve dans la partie à l’Ouest du Ring.
- La zone industrielle le long du canal est presque dépourvue de biodiversité et ce notamment du au manque d’espaces verts.
- Le quartier de Cureghem est très peu marqué par des espaces verts et est donc également très pauvre en biodiversité, c’est donc un vide écologique.

LES SOLS ET EAUX SOUTERRAINES

Sites pollués

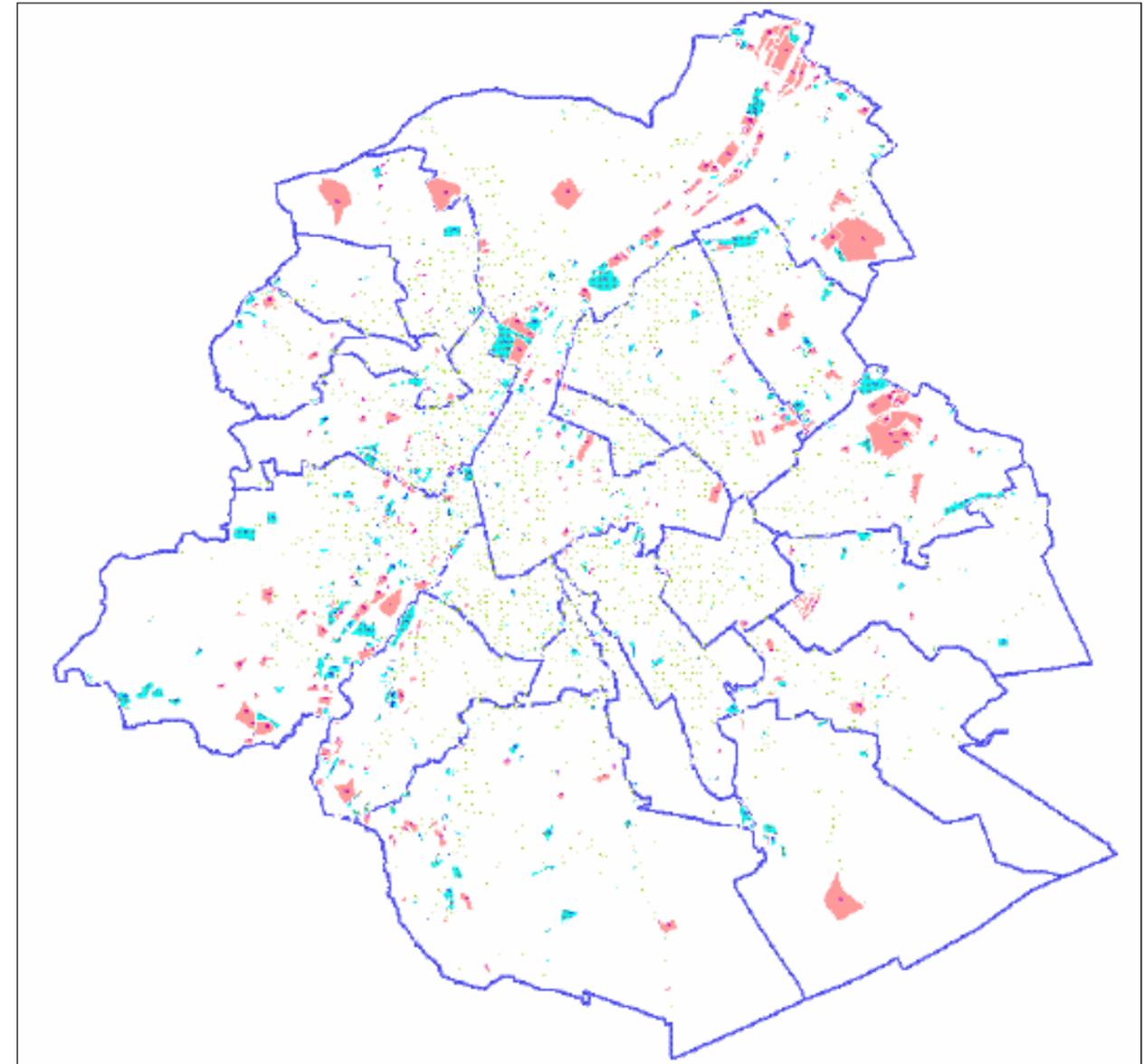
L’inventaire des sites contaminés, réalisé par l’IBGE en 2002, donne un aperçu des sites pollués ou potentiellement contaminés. Il cartographie les sites pour lesquels il s’avèrerait judicieux de procéder à une étude plus approfondie de la qualité des eaux souterraines et du sol. Il n’offre cependant aucune assurance quant au degré de pollution réel d’un sol.

L’inventaire fournit, pour les sites investigués seulement, une information pertinente sur l’étendue, la localisation et la concentration des pollutions du sol en Région bruxelloise. Son objectif initial était d’aider l’administration à assurer une meilleure gestion des dossiers de permis d’environnement et d’informer les acteurs concernés (entrepreneurs, acheteurs, investisseurs, etc.) sur la présence d’une pollution avérée ou potentielle sur tel ou tel autre terrain avant de mettre en œuvre un projet.

L’inventaire compte actuellement 6.500 sites environ, chacun d’entre eux ayant été occupé par au moins une activité à risque. Les informations qu’il reprend sont issues de différentes sources sélectionnées selon leur fiabilité. 5.634 de ces sites sont déjà cartographiés (voir ci-dessous).

L’ordonnance du 13 mai 2004 relative à la gestion des sols pollués attribue un rôle clé à l’inventaire en tant que source d’information pour les propriétaires et les titulaires de permis d’environnement. C’est également un outil qui permet à l’administration de déterminer la nécessité de procéder à des études de sols.

Carte des sites pollués et potentiellement pollués



Source : département « Gestion des pollutions (sol) », 2007

Les sites pollués et potentiellement pollués sont répartis de manière inégale entre les 19 Communes bruxelloises, en fonction du passé et présent industriels de ces dernières. La quantité de sols potentiellement pollués est également à mettre en parallèle avec la taille des Communes et, plus particulièrement, la taille de leurs zones industrielles.

Figure 1. Nombre de sites potentiellement pollués par communes

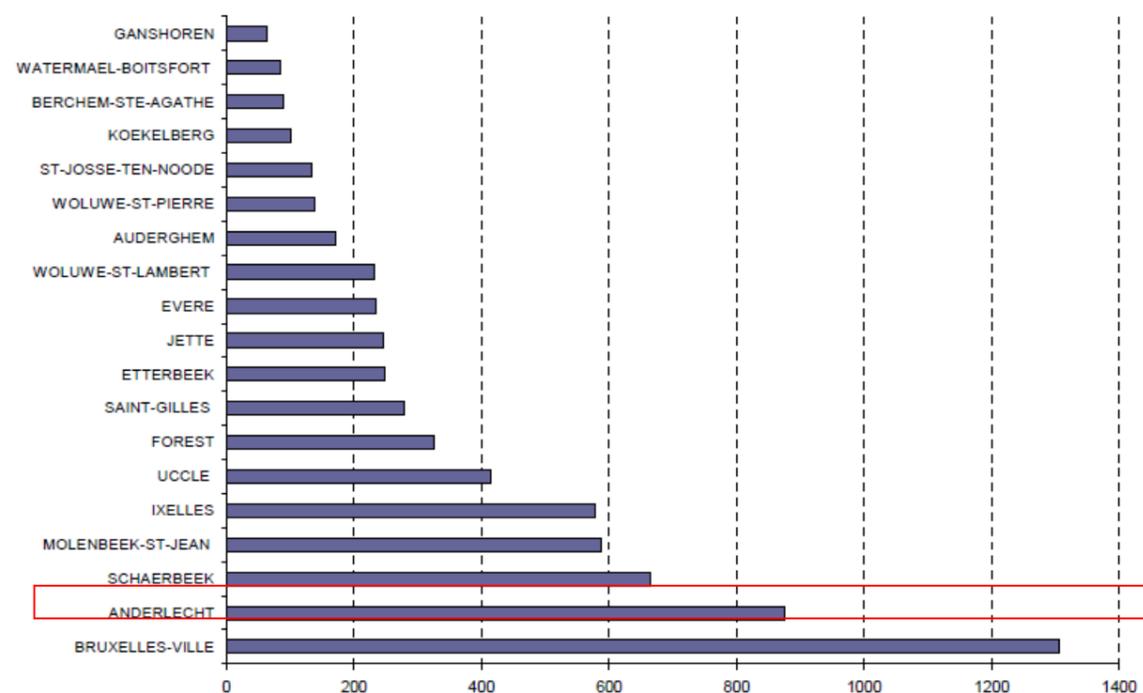
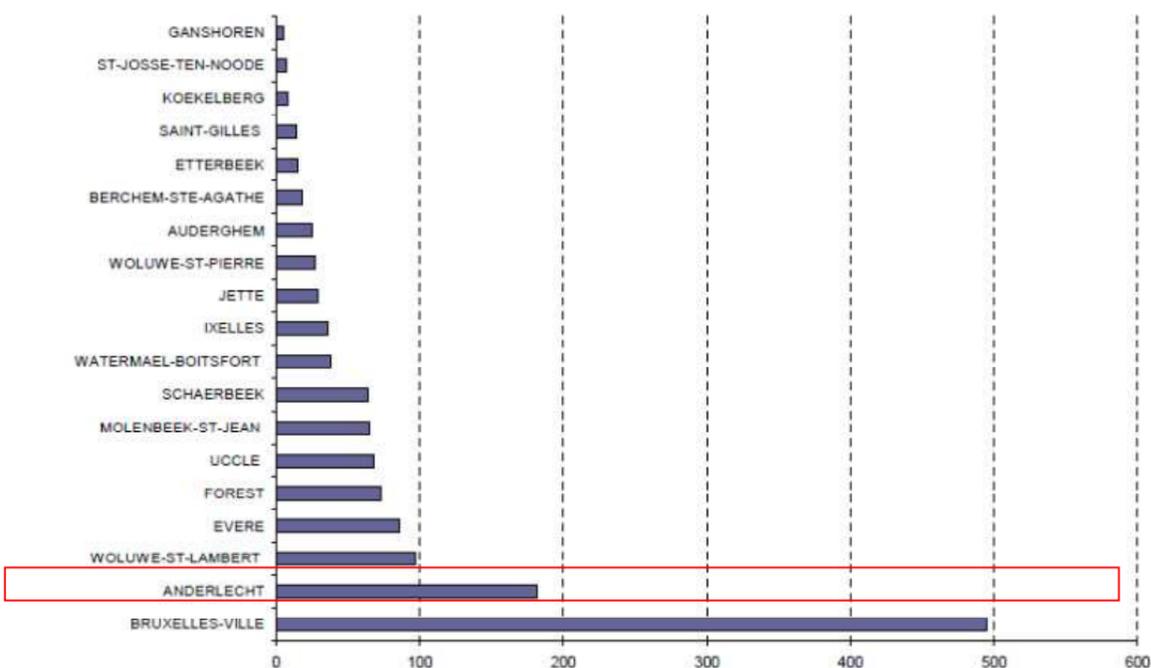
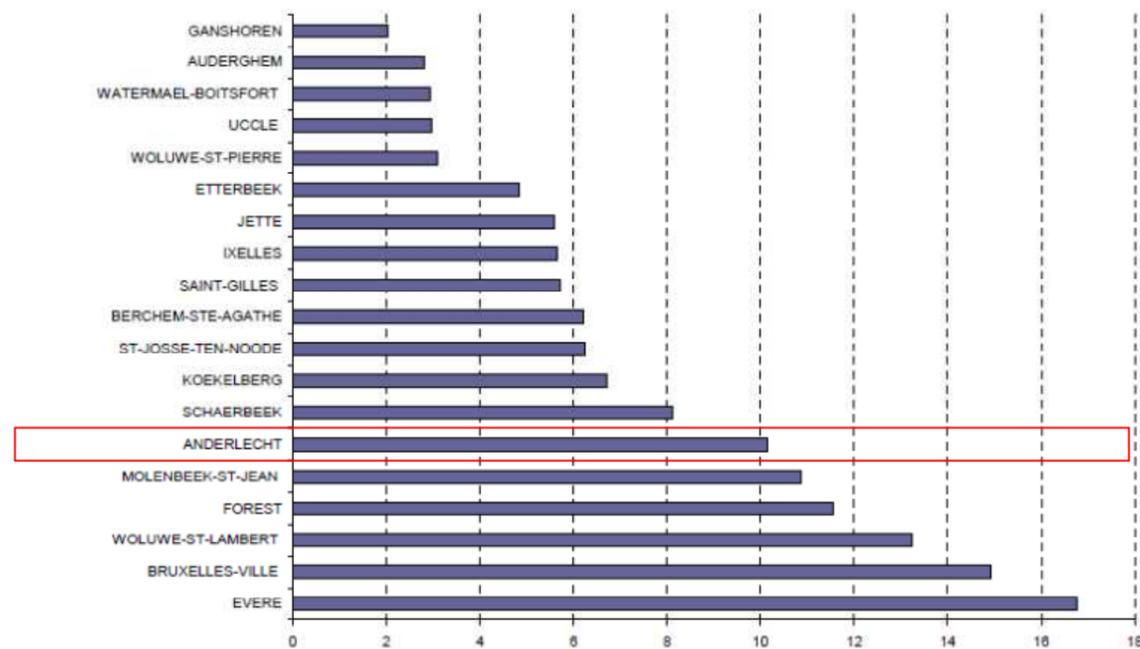


Figure 2. Superficie de sites potentiellement pollués par communes (en hectares)



Source : département « Gestion des pollutions (sol) », 2007

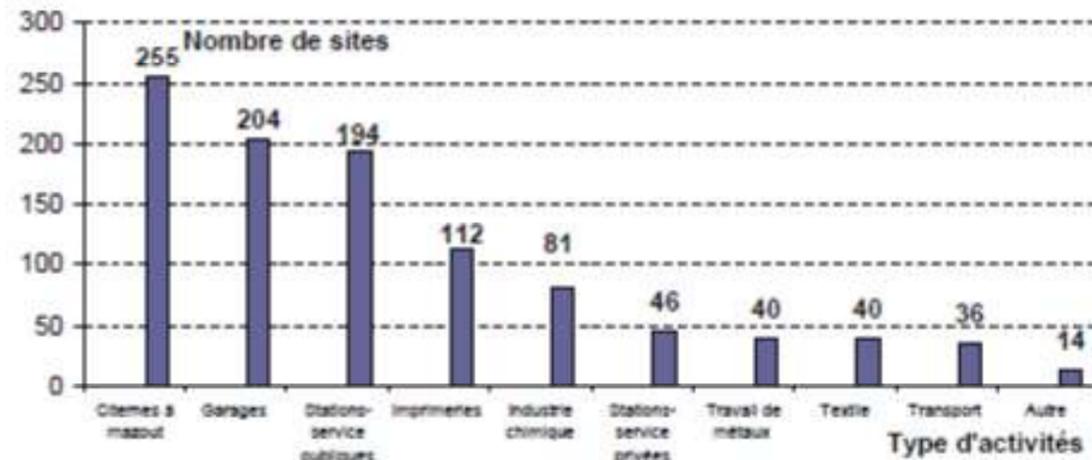
Figure 3. % de la superficie communale potentiellement polluée



Sur les 35 secteurs d’activités relevés dans les 1022 dossiers, 9 secteurs d’activités se démarquent : les stations-service publiques, les garages d’entretien/réparation de véhicules, les stations-service à usage privé, les citernes à mazout (présentes généralement dans les logements ou immeubles de bureaux), les imprimeries, l’industrie chimique, les sociétés de transport, le travail de métaux et le nettoyage de textile.

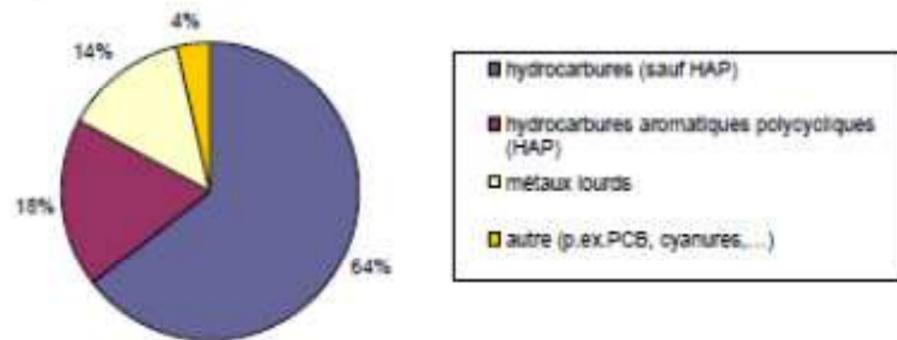
Anderlecht est une zone fortement urbaine et les pollutions du sol proviennent donc principalement des activités des entreprises, de la présence de citerne à mazout non étanche ou encore de l’utilisation de pesticides pour les espaces verts et la partie plus rurale de la Commune. Les principaux polluants que l’on rencontre au niveau de la Région Bruxelles-Capitale sont notamment les hydrocarbures (80% des sites pollués), les métaux lourds (13,6% des sites pollués) et des composés chlorés (dans 4,2% des sites pollués).

Figure 7. Répartition des dossiers « Pollutions de sols » selon les secteurs d’activités concernés (2004-2006)



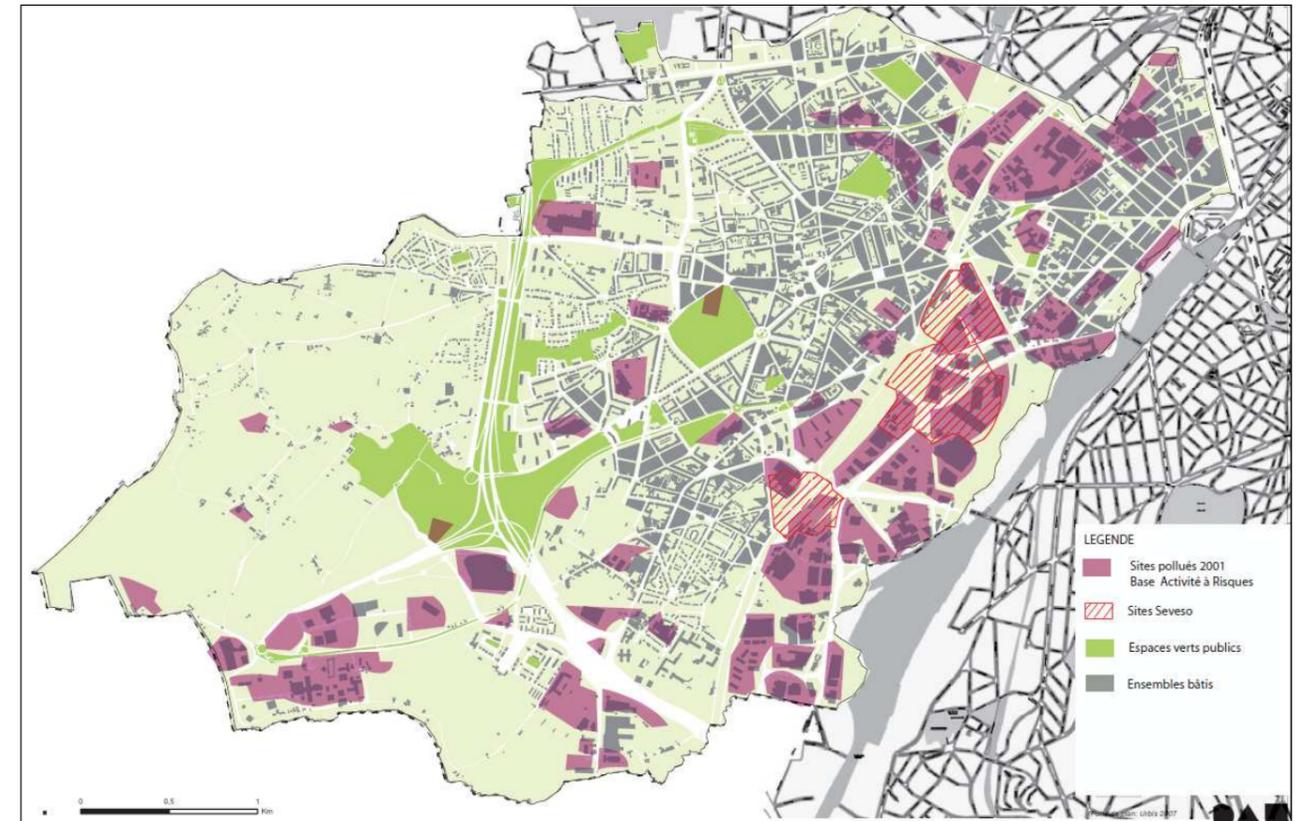
Source : département « Gestion des pollutions (sol) », 2007

Figure 8. Occurrence des divers polluants rencontrés au niveau des sols des sites pollués (2004-2006)



Source : département « Gestion des pollutions (sol) », 2007

En ce qui concerne la Commune d’Anderlecht, on remarque donc qu’elle fait partie des Communes les plus polluées de la Région bruxelloise. En effet, elle est la deuxième plus polluée en nombre de sites (près de 900 sites) et en superficie (près de 200 ha). Ces chiffres une fois remis dans leur contexte, c’est-à-dire proportionnellement à la superficie totale de la Commune, on peut voir qu’Anderlecht n’est plus que la sixième plus polluée de la Région, avec un peu plus de 10% de sa superficie qui serait potentiellement polluée.



Les sites pollués se concentrent dans la zone industrielle du Canal et dans les autres pôles de la commune (Erasmus, CERIA, abattoir). Ce sont ces zones qui regroupent le plus d’activités polluantes.

Sites à caractéristiques spéciales pour la qualité du sol

Les zones de sites pollués présentent une qualité du sol inférieure au reste de la Commune. La pollution sera de nature différente suivant la localisation. Elle proviendra principalement de l’usage de pesticides dans la zone rurale/semi-urbaine de Neerpede, tandis que la qualité du sol dans la zone industrielle du Canal sera diminuée par la présence d’hydrocarbures, benzènes ou autres métaux lourds dus à l’activité industrielle de la Région.

Eaux souterraines

Les eaux souterraines de la Région bruxelloise sont principalement constituées de quatre nappes phréatiques superposées. La nappe située la plus en profondeur est celle du socle Primaire et du Crétacé, suivie en se dirigeant vers la surface de la nappe des sables Landéniens. On retrouve ensuite la nappe de l’Yprésien avant d’atteindre celle des sables du Bruxellien qui est la nappe phréatique la plus proche de la surface.

Les pressions ponctuelles existantes sur les eaux souterraines de la Commune sont peu connues mais on estime qu’en Région bruxelloise, les pollutions des eaux souterraines sont principalement d’origine ponctuelle (activités industrielle, déversement de polluants, ...). Les pressions diffuses exercées sur les eaux souterraines proviennent quant à elles principalement des pertes au niveau du réseau d’égouttage ou du transfert de polluants à partir des espaces verts ou cultivés.

LES EAUX

Le réseau hydrographique et le maillage bleu

Le réseau hydrographique

L'attractivité de bon nombre de grandes villes réside dans la présence d'un fleuve majestueux ou d'une grande rivière qui les parcourt. De même, l'histoire du développement de la Région bruxelloise est indissociable de celle de ses cours d'eau et de ses prairies marécageuses.

Anderlecht se trouve sur le versant gauche du bassin hydrographique de la Senne, vers laquelle s'écoulent les eaux du Paiottenland. Le territoire communal est traversé également par deux de ses principaux affluents que sont le Vogelzangbeek et le Neerpedebeek. Une partie du Broekbeek se situe à la frontière avec Dilbeek, près du quartier Bon-Air. Le reste des eaux de surface concernent le canal Charleroi-Willebroek ainsi que les étangs, plans d'eau, zones marécageuses et humides.

La Senne

Le bassin hydrographique de la Senne couvre une superficie de 1.160 km² et s'étend sur les territoires des trois Régions : 580 km² en Région wallonne, 160 km² en Région de Bruxelles-Capitale et de 420 km² en Région flamande.

Seule voie d'écoulement naturelle, la Senne prend sa source dans les environs de Soignies et coule vers le nord, passe par Steenkerque (embouchure de la Brainette), pour atteindre, via Tubize (embouchure de la Sennette) et Halle, la Région de Bruxelles-Capitale à Anderlecht. La Senne, presque entièrement voûtée durant son parcours bruxellois (excepté deux tronçons au sud-ouest d'Anderlecht et à l'extrême nord-est de Bruxelles), coule dans le sens sud-ouest – nord-est dans une large vallée, parallèlement au canal. La pente est de 0,3 m/km, soit une dénivellation totale de 6 m entre l'entrée et la sortie de la Région de Bruxelles-Capitale (pour un parcours de 13.800 mètres). Elle quitte la Région à la limite de Bruxelles et traverse ensuite Vilvoorde et Zemst pour se jeter dans la Dyle à hauteur de Zennegat (Mechelen).

Les principaux affluents de la Senne sont :

- en rive droite : la Woluwe, le Hollebeek-Leibeek, le Zwartebeek (formé par le Geleytsbeek et l'Ukkelbeek), le Linkebeek et quelques cours d'eau voûtés (le Maelbeek).
- en rive gauche : le Molenbeek, le Maalbeek, le Neerpedebeek et le Zuunbeek (avec le Vogelzangbeek comme affluent).

La Senne est privée de nombre de ses affluents en amont (notamment pour alimenter en eau le canal) et, de ce fait, présente des débits d'étiage extrêmement faibles à l'entrée de Bruxelles. Par contre, en périodes de crues ou de fortes pluies, ses débits maximum peuvent être très supérieurs. Pour éviter les risques d'inondations, de nombreux bassins d'orages ont été aménagés ainsi que des déversoirs permettant de ramener les « trop pleins » de la Senne vers le Canal.

L'asbl Coordination Senne œuvre depuis 1997, en partenariat avec Escaut sans Frontières, en faveur de la création d'une dynamique permettant d'accélérer la reconquête de la qualité des eaux et de la nature, et veut également promouvoir une gestion intégrée et durable dans le bassin de la Senne. Pour ce faire, elle collabore avec plus de 30 associations environnementales et personnes concernées au sein des 3 Régions.

La Pede (ou Neerpedebeek ; rive gauche)

La Pede prend sa source en Région flamande, à Lennik-Saint-Martin (lieu dit Tomberg). Elle traverse les prairies du Pajotenland et atteint la Région bruxelloise au niveau d'Anderlecht. Ensuite, elle traverse les parcs de la Pede et ses étangs où elle se jette au collecteur pour rejoindre la Senne.

La qualité du Neerpedebeek peut être qualifiée de mauvaise. Le Neerpedebeek apparaît constamment soumis à des rejets d'effluents chargés en matières organiques (en lien avec son parcours plus en amont au travers de terres agricoles), comme en témoignent les fortes DBO²² régulièrement mesurées. Des concentrations en bore relativement élevées indiquent également l'importance de rejets domestiques.

Les concentrations élevées en ammoniac fréquemment enregistrées sont très probablement imputables aux rejets récurrents de matières organiques (dont azotées) qui expliquent les fortes DBO régulièrement enregistrées. Les concentrations en nitrites dépassent le plus souvent la valeur guide et la norme relative au phosphore est largement dépassée en 2005. En 2005, la norme de l'Arrêté Royal du 04/11/87 relative au phosphore a été assez largement dépassée et les concentrations en chlorophylle ont d'ailleurs dépassé à deux reprises la norme établie par la Région flamande.

Le chlore résiduel ne présente par contre que quelques dépassements de 2001 à 2003, aucun en 2004. Quelques épisodes de pollution aux hydrocarbures ont été relevés en 2003 et 2004 mais ne se reproduisent pas en 2005. Les autres paramètres correspondant à des substances potentiellement nocives se révèlent toujours conformes.

Tableau 7. Eaux piscicoles - Respect des normes impératives et des valeurs guides (Pède, 2001-2005)

Neerpedebeek	Respect des normes impératives					Respect des normes indicatives				
	2001	2002	2003	2004	2005	2001	2002	2003	2004	2005
T°	12/12	11/11	11/11	10/10	12/12					
pH	12/12	11/11	11/11	10/10	12/12					
O ₂ dissous	6/12	5/11	4/11	3/10	5/12					
Saturation en O ₂ (%)	6/12	5/11	3/11	3/10	3/12					
DBO ₅	2/12	7/11	0/11	2/10	2/12					
Nitrites						0/12	0/11	0/11	2/10	3/12
Hydrocarbures	12/12	11/11	8/11	9/10	6/6					
NH ₃	6/12	4/11	1/11	2/10	-	2/12	1/11	0/11	1/10	-
NH ₄ ⁺	1/12	1/11	0/11	2/10	0/12	0/12	0/11	0/11	2/10	0/12
Chlore résiduel	10/11	6/7	10/11	10/10	-					
Matière en suspension						4/12	1/11	5/11	9/10	5/12
Zinc	12/12	11/11	11/11	10/10	12/12					
Cuivre	12/12	11/11	11/11	10/10	12/12					

Source : IGEAT (ULB) -IBGE sur base de données IBGE

Le Broekbeek (rive gauche)

Le Broekbeek prend sa source à Dilbeek puis entre dans la Région à Anderlecht. A hauteur du croisement avec le Ring, dans le hameau de Broek, le Broekbeek se divise entre le collecteur du Broekbeek, (écoulement vers l'Est sous l'avenue Sylvain Dupuis - collecteur d'eaux usées) et le cours d'eau nouvellement aménagé (écoulement vers le Sud, le long du Ring) qui se jette dans le Neerpedebeek à hauteur du parc de la Pede.

Le canal

Malgré des zones aux aspects désaffectés, d'un point de vue environnemental, le canal peut présenter par endroit un intérêt non négligeable. Dans la zone urbanisée, les berges du canal sont complètement

²² Demande Biochimique en Oxygène, voir http://fr.wikipedia.org/wiki/Demande_biochimique_en_oxyg%C3%A8ne

bétonnées. Cependant, en deuxième couronne, elles possèdent une valeur écologique assez importante : les rives herbeuses sont riches en espèces, surtout à Anderlecht. Dans cet environnement industriel, ces berges jouent à la fois le rôle de refuge et de voie de pénétration pour la faune et la flore. De plus, la partie sud du canal présente une certaine valeur paysagère due à ses rangées de peupliers.

Les étangs

Les étangs sont tous artificiels et ont été aménagés ou créés à des fins socio-économiques (viviers, réservoirs d’eau pour les moulins hydrauliques, aménagement de parcs).

Plusieurs étangs sont alimentés par des sources ou des cours d’eau amenant les eaux de ruissellement et des sources en amont. D’autres sont alimentés par un détournement d’un cours d’eau ou par un prélèvement dans la nappe phréatique.

Les étangs sont des écosystèmes stagnants dont le fonctionnement peut plus ou moins modifier localement celui de la rivière en constituant des zones de sédimentation importante et en régulant l’écoulement des eaux. Ils constituent en outre des biotopes particuliers où une faune (notamment oiseaux et chauve-souris) et une flore aquatiques peuvent être préservés. Ils assurent également une fonction paysagère et sociale par les possibilités de promenade et de récréation spécifique (pêche, canotage, navimodélisme) qu’ils offrent. Outre les étangs, les vallées bruxelloises sont également ponctuées de nombreuses zones humides qui accueillent une flore et une faune semi-naturelle caractéristiques.

Les zones humides

Dans le passé, les vallées de la Senne et de ses affluents formaient un ensemble dense mais discontinu de zones humides (ou souvent inondées). Cependant, depuis la fin du 18^e siècle, le réseau hydrographique a subi d’importantes modifications : les étangs ont été asséchés pour plus de 75% de leur superficie et les cours d’eau ont été voûtés pour une petite centaine de kilomètres. C’est donc non seulement du point de vue historique et culturel que ce paysage est important, mais aussi écologique.

En effet, les zones humides sont intéressantes à plus d’un titre car elles présentent souvent un niveau élevé de biodiversité, tant en habitats qu’en espèces. De plus, elles constituent, lorsque leur gestion est adéquate, des bassins-réservoir potentiels pour l’absorption des crues.

La qualité de l’eau de surface

La qualité biologique et physico-chimique de la Senne est en général très mauvaise. En effet, son milieu est quasi anaérobie (pauvre en oxygène) mais riche en métaux lourds. Et il en va bien évidemment de même pour ses différents affluents. Par exemple, le Neerpedebeek, qui figure parmi les cours d’eau où des analyses sont effectuées par l’IBGE au niveau des eaux piscicoles bruxelloises, apparaît constamment soumis à des rejets d’effluents chargés en matières organiques, ce que traduisent les fortes DBO (demande biochimique en oxygène) régulièrement mesurées. Ceci s’explique par son parcours plus en amont au travers de terres agricoles (ULB-IGEAT, 2006).

Les eaux du canal sont, quant à elles, de qualité moyenne. Les boues du canal présentent une forte pollution et la qualité physico-chimique des eaux à l’entrée de la Région est très mauvaise.

Une analyse approfondie de la qualité des sédiments des lits des cours d’eaux a également montré une mauvaise qualité générale de l’eau (VUB &ERM, 1995-6). La Commune attend avec impatience les résultats concrets des projets d’épuration des eaux usées prévus par la Région flamande (Aquafin) et par la Région de Bruxelles-Capitale (AED), notamment sur le Vogelzangbeek et le Neerpedebeek. Un projet a été entamé par l’AED pour augmenter la capacité du bassin d’orage du grand étang de Neerpede mais les travaux n’ont pas encore été entamés à ce jour.

Les principales sources de pollutions s’exerçant sur les eaux de surfaces bruxelloises sont :

- les rejets d’eaux usées domestiques et des entreprises en partie traitées par la station d’épuration Sud, mise en service en 2000 et située à la limite des Communes d’Anderlecht et

Forest, et la station d’épuration Nord, mise en service en 2008 et située au bord du canal de Willebroek ;

- les “importations” de polluants à partir de la Région flamande qui passent par le réseau hydrographique et les collecteurs d’eaux usées desservant la périphérie ;
- des sources diffuses telles que dépôts atmosphériques, lessivage des sols pollués, transport, lixiviation des matériaux de construction.

Tableau 1. Evaluation synthétique des différentes pressions exercées sur les eaux de surface bruxelloises

	Pression ponctuelle population	Pression ponctuelle industrie	Pression « importée »	Pression diffuse	Pression morphologique	Pression hydrologique	Bilan Pressions
Senne	Très importante	Importante	Importante	Importante	Très importante	Importante	Très importante
Woluwe	Moins importante	Non pertinente	Non pertinente	Moins importante	Importante	Moins importante	Moins importante
Canal	Importante	Moins importante	Moins importante	Importante	Non pertinente	Non pertinente	Importante

Source : rapportage effectué par le département « Instruments Economiques et gestion de l’eau » de l’IBGE dans le cadre de l’application de l’article 5 de la DCE, octobre 2006 (période couverte 2000-2002)

Le maillage bleu

Devenue égout à ciel ouvert au fil des siècles, la Senne fut canalisée et voûtée en 1867, afin de prévenir les épidémies et les inondations en cas de crue. A la fin du XIX^e siècle, la Senne disparaît sous les boulevards Lemonnier et Anspach. Dans les années soixante, elle fut même détournée pour permettre la construction du métro. Mais la Senne n’est pas le seul cours d’eau présent à Bruxelles. Ses affluents formaient un ensemble de zones humides et inondées où fleurissait notamment l’iris jaune, aujourd’hui symbole de la capitale.

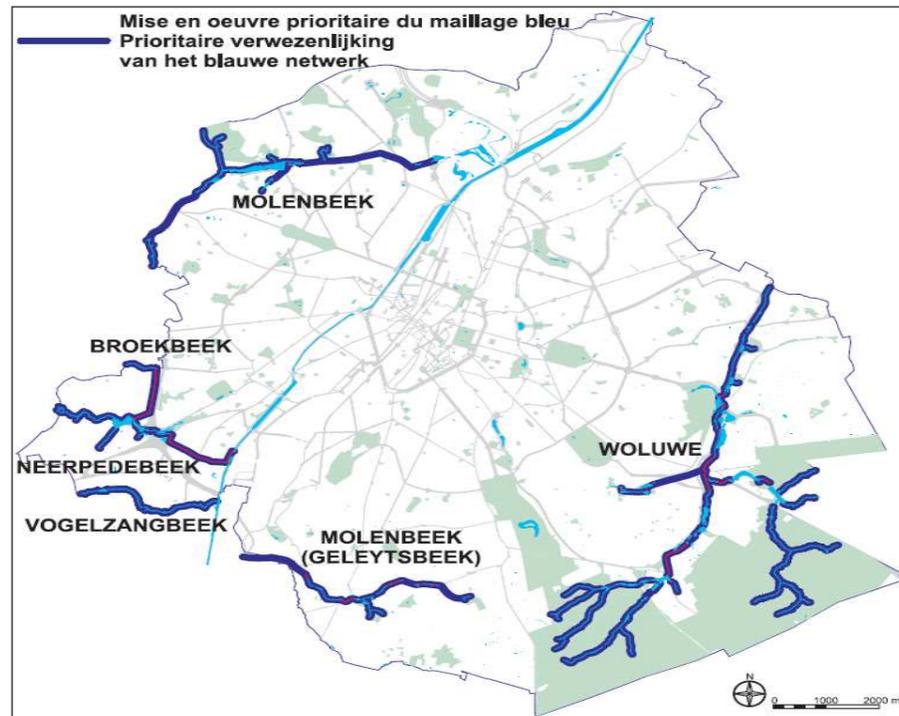
Lancé en 1999, ce projet vise une approche écologique de la gestion de l’eau, ainsi qu’une approche intégrée de réhabilitation des rivières bruxelloises. Pour ce faire, il répond à plusieurs objectifs, tant environnementaux que sociaux et économiques :

- remettre à ciel ouvert d’anciens cours d’eau à des fins récréatives, de promenade, etc. ;
- assurer la qualité des eaux de surface ;
- relier les eaux et de lutter contre les inondations. Plusieurs rivières, comme le Geleystsbeek ou le Molenbeek, sont interrompues en de nombreux endroits. Le projet vise donc à relier les tronçons pour assurer une continuité à ces cours d’eau et leur permettre de se déverser dans la Senne. Ceci aidera à soulager certains collecteurs surchargés. On limitera ainsi les volumes d’eaux à traiter par les stations d’épuration et les inondations ;
- valoriser les fonctions sociales, paysagères et récréatives des rivières, étangs et zones humides, et de développer la richesse écologique de ces milieux.

Le maillage bleu vise aussi à séparer les eaux propres, provenant d’étangs, de sources ou de suintements, des eaux usées. Les eaux claires gagneraient en effet à être renvoyées vers les cours d’eau plutôt que vers les stations d’épuration avec les eaux usées. Economiquement, cette approche se révèle tout aussi judicieuse : il est en effet moins efficace et moins rentable d’épurer une même quantité de déchets diluée dans une grande quantité d’eau claire.

Le maillage bleu est un projet pionnier de “renaturation”. Cette notion comprend toutes les actions mises en œuvre pour améliorer la qualité écologique des plans d’eau et cours d’eau lorsque celle-ci s’est dégradée ou a été perturbée au cours du temps. Le but visé par le maillage bleu est de rendre aux cours d’eau et plans d’eau une bonne qualité de l’eau, un débit, un tracé, et des berges proches de

l'état naturel, mais aussi de les aider à retrouver des biotopes abritant une faune et une flore diversifiées. Le maillage bleu joue également un rôle important dans la prévention et la gestion des inondations. Plusieurs chantiers s'inscrivant dans le cadre du programme du maillage bleu ont déjà été ou sont en cours de réalisation. Dans la vallée du Neerpedebek, il s'agit d'une mise en valeur paysagère et écologique d'un petit affluent se déversant dans le grand étang de la Pede.



Carte du maillage bleu de la Région de Bruxelles-Capitale



Détail de la carte du maillage bleu : Anderlecht.

Les eaux usées

Les eaux usées anderlechtoises d'origine industrielle proviennent principalement de la zone industrielle située le long du canal tandis que les eaux usées domestiques proviennent majoritairement des zones d'habitation dense de Cureghem et du centre de la Commune.

En Région bruxelloise, d'importants tronçons de rivières ont été voutés et transformés en émissaires d'eaux usées. Le reste des eaux usées est évacué par le réseau d'égouttage. Les eaux usées provenant d'Anderlecht sont traitées par la station d'épuration Sud située à la limite entre Anderlecht et Forest. Cette station traite également les eaux usées de trois autres Communes bruxelloises (Uccle, Forest et Saint-Gilles), ainsi que de trois Communes de la périphérie flamande (Ruisbroek, Drogenbos et Linkebeek). La station Sud traite environ 20 % des eaux usées produites en Région bruxelloise. Cette station fut mise en service en août 2000 et son exploitation a été concédée à Vivaqua par adjudication pour une durée de 15 ans. Sa capacité nominale théorique est de 360.000 équivalents-habitant.

Les eaux pluviales

Le bassin versant de la Senne

Le sous-bassin versant de la Senne fait partie du bassin versant de la Dyle qui lui-même fait partie du bassin versant de l'Escaut. Le sous-bassin de la Senne s'écoule du Sud vers le Nord, de la Wallonie vers Bruxelles puis la Flandre où on observe la confluence de la Senne avec la Dyle. Le réseau naturel a été refondé par le creusement du Canal Bruxelles-Charleroi puisque de nombreux cours d'eau s'y jettent à présent.

Nappes phréatiques

Plusieurs nappes d'eaux souterraines, alimentées par les eaux de pluies, sont situées sous le sol bruxellois. Ces nappes phréatiques sont transfrontalières avec la Région bruxelloise. Elles se superposent et sont séparées par des formations géologiques plus ou moins perméables.

Les principales sont (de la plus profonde à la moins profonde) :

- La nappe du socle du Primaire (schistes) et du Crétacé (craie) ;
- La nappe des sables Landéniens ;
- La nappe de l'Yprésien
- La nappe des sables Bruxelliens.

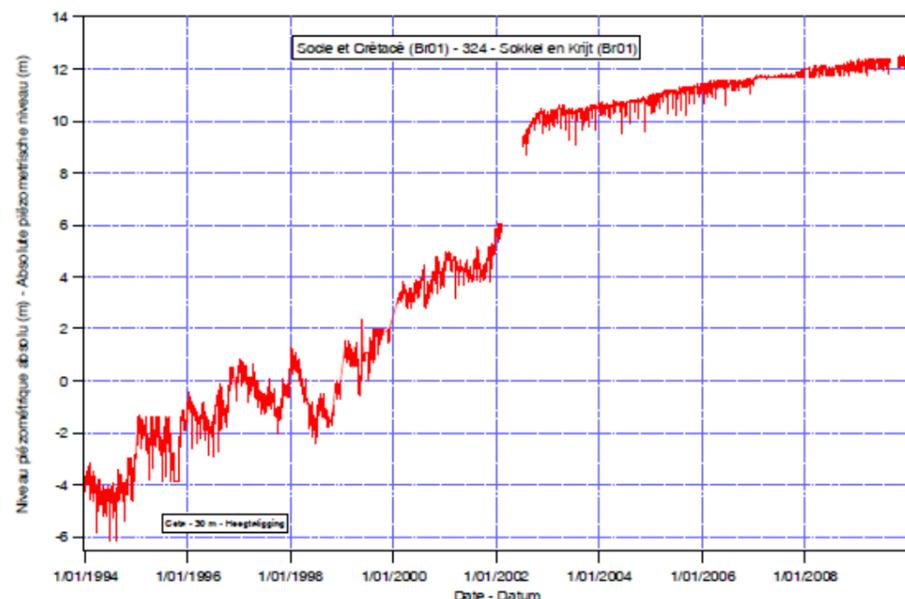
Il existe également une nappe phréatique superficielle située au niveau des dépôts alluviaux récents de la Senne (argiles, limons et sables), ainsi que dans les dépôts alluviaux anciens (sables et graviers).

Une partie de l'eau de distribution est captée dans la nappe des sables Bruxelliens. Vivaqua prélève annuellement entre 2,2 et 2,6 millions de m³, qui correspondent à environ 4% du volume total annuel d'eau distribué dans la Région de Bruxelles-Capitale, l'essentiel venant de Wallonie.

Des pompages sont très régulièrement effectués dans les nappes phréatiques par la STIB afin de maintenir le niveau d'eau et empêcher les inondations dans les infrastructures souterraines du métro. Des pompages peuvent également être effectués dans le seul but d'assainir les nappes.

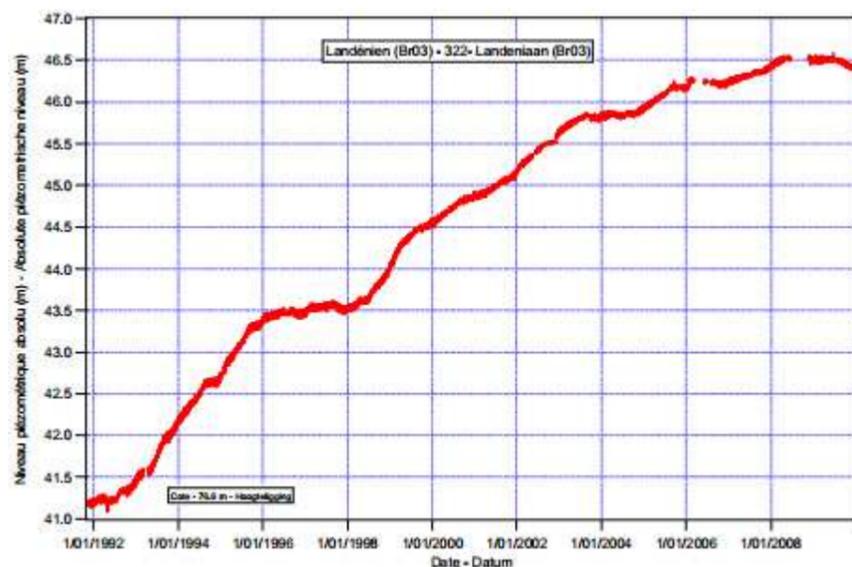
Les variations des nappes phréatiques ont été étudiées par Bruxelles-environnement et les conclusions suivantes sont tirées.

Nappe du socle du Primaire et du Crétacé



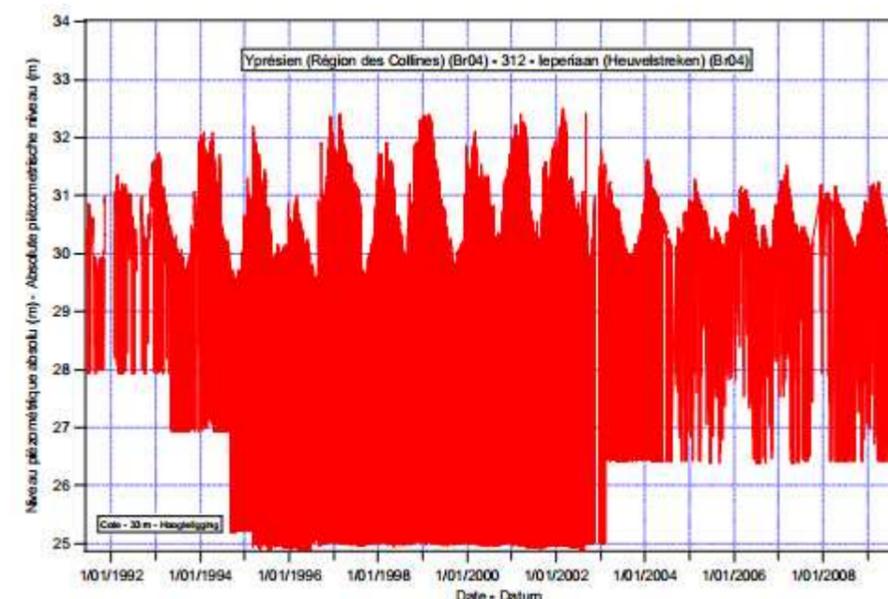
On constate que les niveaux piézométriques de la nappe du socle du Primaire et du Crétacé sont en constante remontée depuis 1994. Le niveau piézométrique absolu en 2010 valait approximativement 12 mètres, soit une remontée de 16 mètres en 16 ans.

Nappe des Sables Landéniens



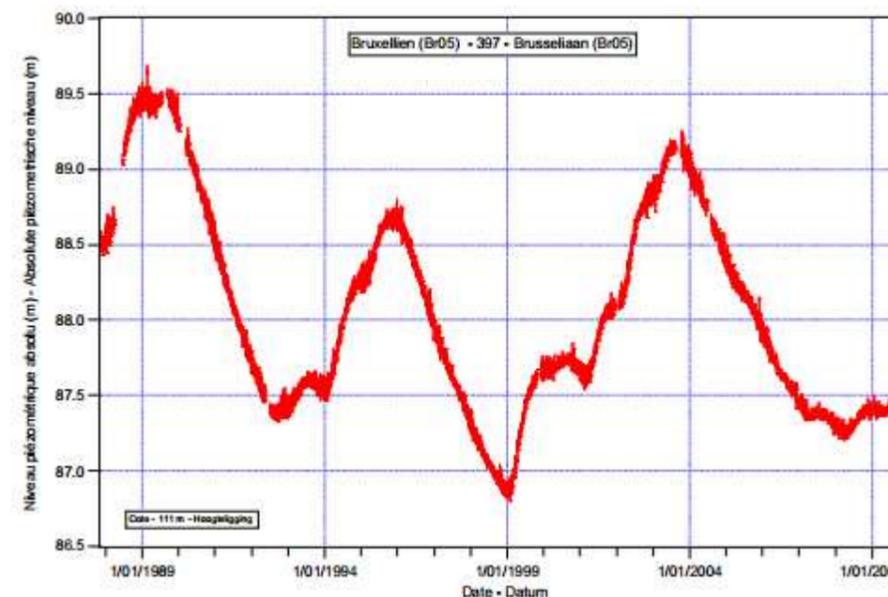
Les niveaux piézométriques relevés dans la nappe captive du Landénien sont en remontée constante depuis 1993. La tendance à la hausse est amortie par des phases de stabilisation du niveau d’eau suite à des déficits pluviométriques saisonniers importants qui se manifestent avec un certain retard. Le niveau piézométrique absolu est passé de 41 mètres en 1992 à 46,5 mètres en 2010 soit une remontée de 5,5 mètres en 18 ans.

Nappes de l’Yprésien



Le niveau piézométrique de la nappe libre de l’Yprésien décrit des variations saisonnières. La tendance à la hausse des niveaux maxima observés de 1992 à 2002 est suivie d’une stabilisation. Les niveaux d’eau se situent à une valeur proche de la moyenne des niveaux observés depuis 1994. Le niveau piézométrique absolu s’est stabilisé autour de 30 mètres.

Nappes des Sables du Bruxelliens



Le niveau piézométrique de la nappe libre du Bruxelliens présente des tendances pluriannuelles variables liées aux recharges des années précédentes. Après une remontée de 1999 à 2004 suite aux déficits des précipitations efficaces au cours des années 2003 et 2005, le niveau de la nappe baisse jusqu’en mars 2008, restant toutefois supérieur aux niveaux minima observés au cours des années

1993 et 1999. Depuis mars 2008, la tendance piézométrique est revenue à la hausse suite aux précipitations efficaces de 2006 et 2007. Le niveau de la nappe en 2009 présente une phase de stabilisation, les précipitations efficaces ayant été légèrement déficitaires en 2008. Le niveau piézométrique absolu en 2009 valait 87,5 mètres.

Ces chiffres de la variation des niveaux piézométriques dans les différentes nappes montrent bien qu’il n’y a pas de problèmes d’alimentation des nappes. Cela provient du fait que les précipitations tombées n’ont pas diminué et sont restées globalement stable. Il faut cependant rester vigilant quant à l’alimentation des nappes car une augmentation incontrôlée de l’imperméabilisation des surfaces communales risque de diminuer fortement l’alimentation en eau de la nappe.

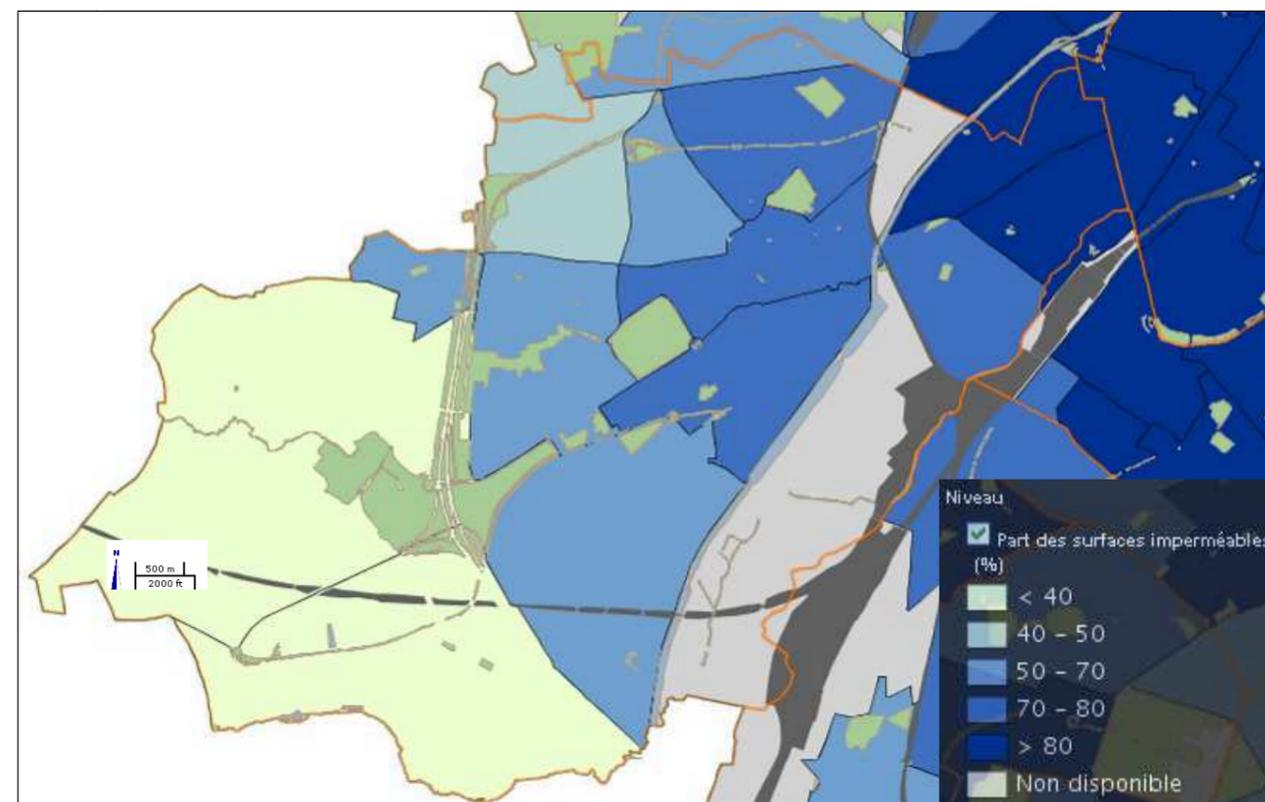
Part des surfaces imperméables en 2006

L’imperméabilisation (opération visant à empêcher la pénétration d’eau) du milieu urbain et périurbain à Bruxelles est en constante croissance depuis les années 1950. A Anderlecht, 49% du sol était imperméabilisé en 2006 alors que seuls 19% l’était en 1955.

	Proportion de surfaces imperméables (en %)				
	1955	1970	1985	1993	2006
Anderlecht	19	29	38	42	49
Auderghem	11	20	22	24	29
Berchem Ste Agathe	19	30	39	40	48
Bruxelles	31	37	44	47	52
Etterbeek	60	65	65	70	78
Evere	16	33	41	41	48
Forest	32	41	49	51	63
Ganshoren	20	35	42	40	48
Ixelles	49	57	59	64	72
Jette	26	33	40	39	47
Koekelberg	48	59	61	62	69
Molenbeek	39	46	52	57	63
Saint Gilles	66	66	66	75	85
Saint Josse	68	67	65	71	80
Schaerbeek	49	56	59	63	68
Uccle	19	26	27	23	32
Watermael-Boitsfort	9	12	13	11	16
Woluwe-St-Lambert	20	34	42	41	50
Woluwe-St-Pierre	19	30	32	28	38

Source : Plan Pluie 2008-2011, Région de Bruxelles-Capitale, 2008, p.13

A cause de ce phénomène, la part des précipitations qui ruissellent dans le réseau d’égouttage est de plus en plus importante. Lors de fortes averses, celles-ci se concentrent dans les vallées du territoire bruxellois, conduisant à des inondations comme celles de juillet et septembre 2005, et celles de juillet 2006, lorsque le réseau d’égouttage et les bassins d’orage ont été saturés.



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be, calcul basé sur le rapport entre surface imperméable totale et surface totale, évaluation de la surface imperméable à partir d’une image à haute résolution de la Région de Bruxelles-Capitale.

QUARTIER MONITORING	Part des surfaces imperméabilisée (%)
NEERPEDE	16,16
VOGELENZANG - ERASME	27,88
MOORTEBEEK - PETERBOS	48,78
BON AIR	52,34
MACHTENS	53,86
SCHERDEMAEL	54,57
BUFFON	57,2
BIZET - ROUE - CERIA	59,47
VEEWEYDE - AURORE	70
SCHÉUT	72,78
CUREGHEM VÉTÉRINAIRE	77,55
ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	79,93
CUREGHEM ROSEE	84,6
CUREGHEM BARA	92,29
INDUSTRIE BIRMINGHAM / INDUSTRIE SUD / PARC ASTRID / PARC DES ETANGS / PARC FORESTIER	-

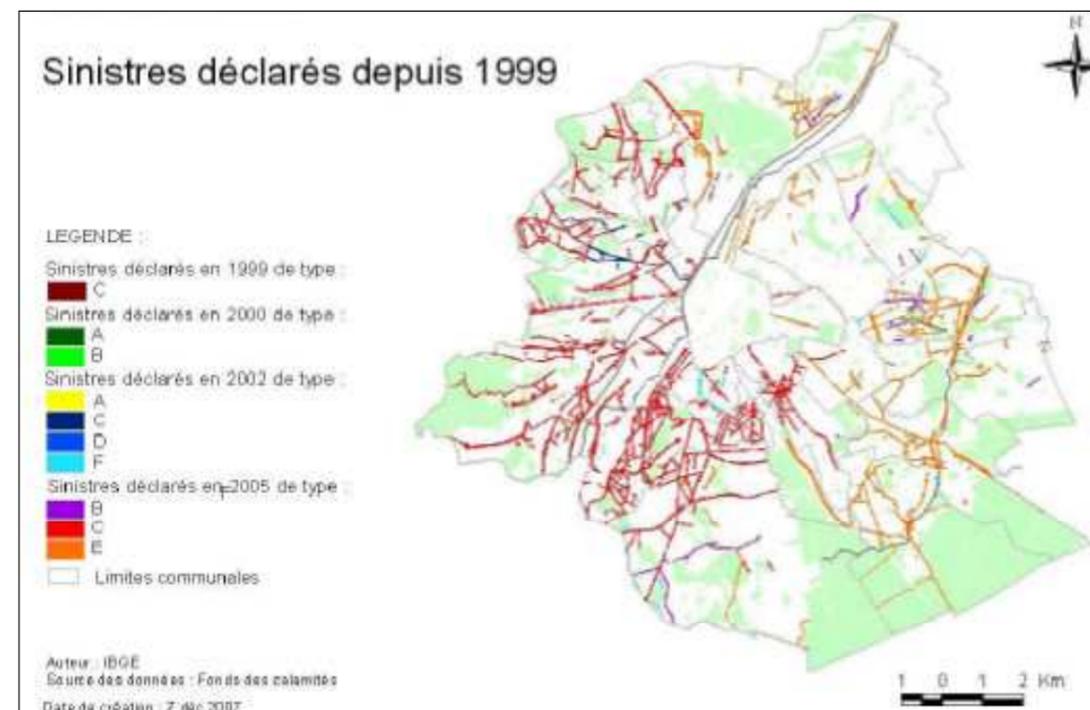
On peut remarquer que l'imperméabilisation des sols Atteint 85 % sur l'extrémité est de la Commune, 52.2 % sur la partie centrale et 32% sur l'ouest.

Plan pluie

Entre 1993 et 2005, pas moins de 16 inondations, dont 12 estivales (juin à septembre) ont été reconnues par le Fonds des calamités.

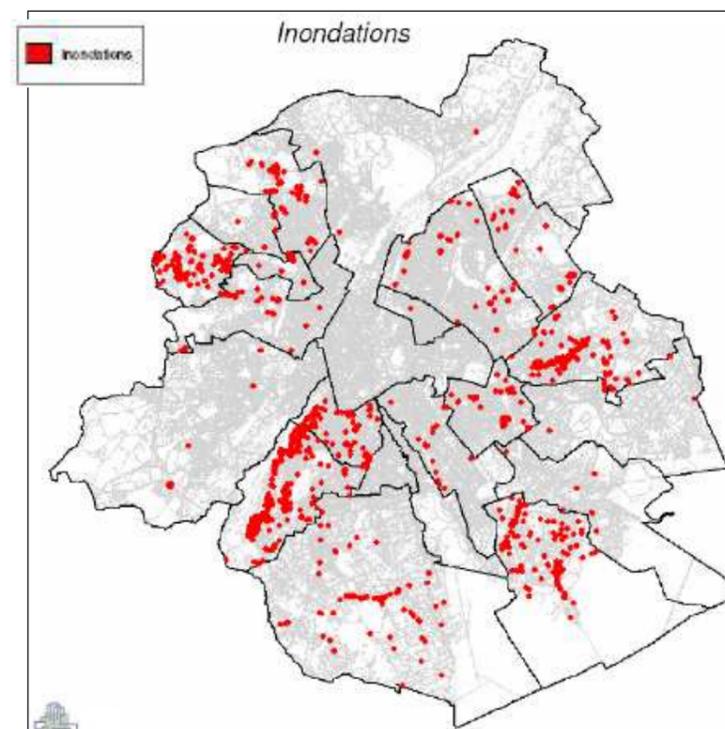
Inondations reconnues par le Fonds des Calamités :

Année	Code calamité	Description	Dates début	Dates fin
1993	1993A	Inondations	20/12/1993	31/12/1993
			1/01/1994	11/01/1994
1998	1998A	Pluies	13/09/1998	15/09/1998
1999	1999A	Tornade et pluies abondantes	14/08/1999	14/08/1999
	1999C	Pluies abondantes	24/12/1999	27/12/1999
2000	2000A	Inondations et débordements d'égouts publics	2/07/2000	8/07/2000
	2000B	Inondations et débordements d'égouts publics	24/07/2000	31/07/2000
2001	2001A	Pluies abondantes	22/07/2001	23/07/2001
2002	2002A	Pluies	26/08/2002	28/08/2002
			25/01/2002	31/01/2002
	2002C	Pluies abondantes	1/02/2002	28/02/2002
			30/07/2002	31/07/2002
			3/08/2002	8/08/2002
	2002D	Pluies abondantes	23/08/2002	24/08/2002
	2002F	Pluies abondantes	29/12/2002	31/12/2002
2002G	Inondations	1/01/2003	4/01/2003	
		29/06/2005	29/06/2005	
2005	2005B	Pluies abondantes	29/07/2005	30/07/2005
	2005C	Pluies abondantes et grêle	10/09/2005	11/09/2005
	2005E	Pluies abondantes		



Source : Plan Pluie 2008-2011, Région de Bruxelles-Capitale, p.6

Recensement par l'IBDE des zones régulièrement inondées :



Source : Plan Pluie 2008-2011, Région de Bruxelles-Capitale, p.7

Il faut cependant être prudent dans la lecture de ces deux cartes car tous les sinistres ne sont pas forcément déclarés. De plus, certains habitants ayant déjà subi une inondation se sont protégés individuellement et ne connaissent donc plus ce problème.

Les principales causes des inondations pluviales sont :

- l’augmentation discutable de la fréquence des orages estivaux et celle plus marquée la fréquence des précipitations hivernales. Ces phénomènes mettent en évidence les changements climatiques séculaires, en particulier le réchauffement du début et de la fin du XXe siècle ;
- l’imperméabilisation accrue des sols, en nette augmentation depuis une cinquantaine d’années ;
- l’inadaptation et la vétusté du réseau d’égouttage local face à de telles précipitations suite, notamment, à l’urbanisation croissante de la Région ;
- la disparition des zones naturelles de débordement, liée au voûtement des eaux de surface.

Les inondations bruxelloises sont donc principalement des inondations dues à des pluies abondantes et non à des débordements de cours d’eau ou des remontées d’eau de la nappe phréatique. La forte imperméabilisation engendre un important volume d’eau de ruissellement en cas de forte pluies ce qui sature le réseau d’égouttage et d’évacuation.

La Commune d’Anderlecht est sensible à ce type d’inondation que l’on retrouve principalement en fond de vallée (lieu de concentration des eaux de ruissellement). La vallée de la Senne est fortement touchée par ces inondations ainsi que dans une moindre mesure la vallée de la Pede. Cette dernière bénéficie cependant d’une perméabilité sur la zone plus grande ce qui limite le volume des eaux de ruissellement.

Afin de garantir la sécurité du réseau, des déversoirs d’orages vers le canal de Charleroi-Willebroek ont été construits avec notamment le déversoir de l’Aa pour la Commune d’Anderlecht. Ce déversoir permet d’évacuer un débit de 24m³/s et relie le canal à la Senne à hauteur de l’écluse d’Anderlecht. Le grand étang de Neerpede a été construit non seulement pour un but d’agrément mais également pour qu’il serve de bassin d’orage en cas de fortes périodes de précipitations. Sa capacité maximale est de 50000 m³.

Pour lutter contre les inondations, la Région a adopté un Plan Pluie avec comme objectifs

- diminuer l’impact et stopper la croissance de l’imperméabilisation des sols ;
- repenser le maillage gris, c’est-à-dire le réseau d’égouttage de la Région, notamment par le biais de collecteurs et de bassins d’orage ;
- accentuer le maillage bleu, soit restaurer le réseau des eaux de surface et les zones naturelles de débordement ;
- prévenir la construction d’infrastructures dans les zones à risque.

A ces quatre objectifs, on peut ajouter la lutte contre le changement climatique.

L’utilisation de l’eau pluviale

Le recensement de l’utilisation des eaux pluviales en alternative à l’eau du réseau de distribution est expliqué au point suivant.

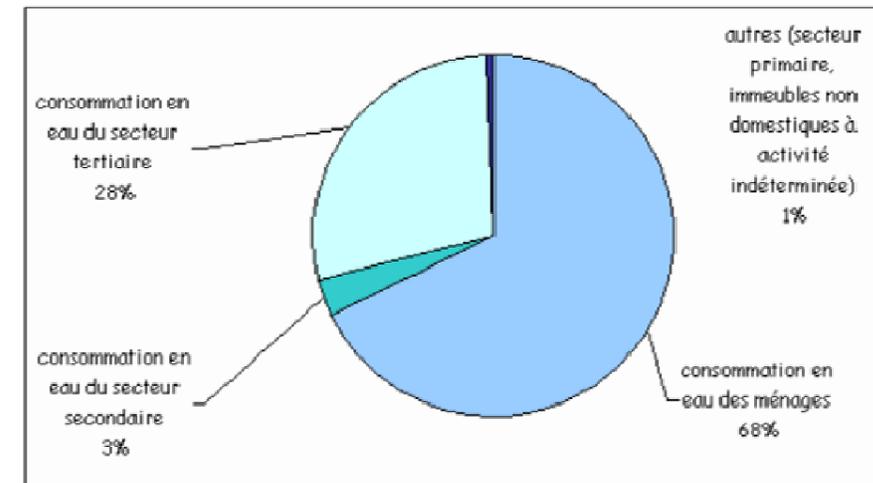
Les eaux de distribution

L’eau de distribution est de très bonne qualité et répond à toutes les normes de consommation fixées par la directive européenne 98/83/CE qui oblige le distributeur à garantir une eau répondant aux normes de potabilité jusqu’au robinet.

L’eau de distribution fait l’objet de contrôles très stricts. Elle est comparable à l’eau en bouteille mais coûte 200 fois moins cher et ne génère aucun déchet.

La consommation d’eau est relativement stable depuis 2001 en Région bruxelloise et s’élève à environ 60 - 61 millions de m³ par an. L’approvisionnement vient principalement des autres Régions du pays puisque en 2005 seulement 2,3 millions de m³ provenait directement de la Région bruxelloise. La majeure partie de l’eau est utilisée par les particuliers, le deuxième consommateur est le secteur tertiaire puis, dans une moindre mesure, le secteur secondaire (voir graphique).

Figure 8. Part (m³ d’eau) de la consommation en eau des ménages, des industries et du secteur tertiaire (2004)

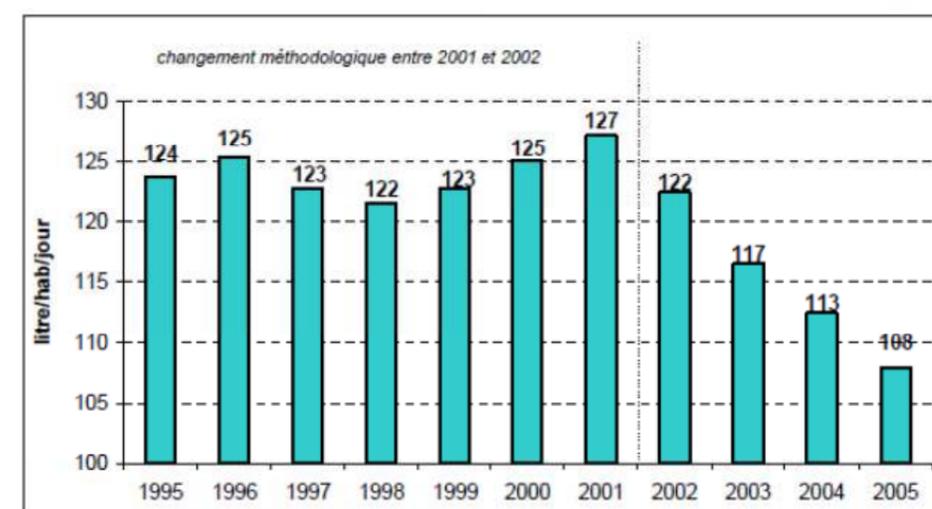


Source : IBGE sur base de données Vivaqua (ex. CIBE) 2005

En 2004, les activités économiques les plus consommatrices d’eau étaient l’Horeca (5%), la santé et l’action sociale (4,4%) les administrations publiques (3,3%), l’éducation (2,6%), les activités récréatives, culturelles et sportives (2,3%), et les commerces de détail (2,2%).

En ce qui concerne la consommation des ménages, on remarque une légère baisse entre de 1996 et 1998, suivie d’une légère remontée jusque 2001. A partir de 2001, la consommation en eau des particuliers diminue fortement d’année en année. Cette tendance à la baisse est visible non seulement à Bruxelles mais également dans tout le pays.

Figure 10. Evolution de la consommation en eau de distribution par jour et par habitant



Sources : IBGE sur base de données Vivaqua (ex. CIBE) et IBSA, années diverses

Afin de diminuer la consommation des ménages et promouvoir l’utilisation rationnelle de l’eau de distribution par la population, un certain nombre de mesures ont été instaurées :

- Une incitation financière sous la forme de taxes pour les industries et des tarifications progressives pour les ménages.
- Une campagne d’information et d’incitation à la consommation raisonnée des ressources en eau au niveau du grand public et des écoles.
- Prime régionale pour le remplacement, la rénovation ou le placement d’une citerne collectrice d’eau de pluie.
- Obligation d’installer une citerne dans les nouveaux projets de logements.

10,2% des ménages bruxellois possédaient en 2001 une citerne de collecte d’eau de pluie, ce qui est néanmoins plus faible que la valeur nationale qui s’élève à 35,8%.

On constate depuis quelques années que la consommation non facturée en eau (pompiers, entretien des voiries, ...) tend à se stabiliser.

Au niveau de la Commune d’Anderlecht, la longueur des conduites-mères est de 205,653 km et le volume total d’eau consommée facturée est de 4 592 428 m³ ce qui place Anderlecht au 3^{ème} rang de la consommation en eau derrière les Communes de Bruxelles et Schaerbeek ce qui concorde bien avec le fait qu’Anderlecht est la troisième Commune la plus peuplée derrière ces deux même Communes.

LA MOBILITE

Documents réglementaires

Un ensemble de plans communaux et régionaux ont été fixés afin d’améliorer la mobilité sur le territoire communal. Les principaux principes et objectifs de ces plans sont décrits ci-dessous.

Le **Plan Régional de Développement (PRD, 2002)** poursuit 8 objectifs en matière de déplacement :

- Accessibilité des pôles d’emplois au public.
- Dissuader les déplacements domicile-travail en voiture.
- Gestion du stationnement en faveur des commerces et riverains.
- Spécialisation des voiries (fonction de circulation ou de séjour).
- Priorité aux déplacements non-motorisés.
- 10% des déplacements effectués à vélo.
- Assurer la mobilité des personnes handicapées.
- Limiter la vitesse à 30km/h dans les quartiers et 50km/h pour les voiries inter-quartiers.

Le PRD prévoit la spécialisation des voiries, cet aspect est développé dans le Plan IRIS et fixé par le PRAS. La spécialisation de la voirie définit le partage de l’espace des rues entre les différents modes de déplacements et est directement reliée au caractère des quartiers.

Le **Plan IRIS 2 (2010)** est le plan de déplacement à l’échelle régionale. Il suit plusieurs orientations :

- Equilibre entre la mobilité, les conditions d’échanges et la convivialité des espaces publics.
- Penser une politique de déplacement pour un futur durable (déplacement de tous et harmonie entre les modes de transport, environnement de qualité, assurer à tous l’accès aux fonctions de la ville, gérer la demande des déplacements).

Les actions du plan se déroulent au niveau régional néanmoins elles ont un impact sur la Commune d’Anderlecht. On peut citer les actions décrites ci-dessous :

- La mise en place d’un Réseau Express Régional (RER) et notamment l’ouverture de nouvelles stations, d’une ligne de bus/tram.
- La spécialisation des voiries (prévue dans le PRD) et particulièrement la mise en zone 30 de certains quartiers.
- La réalisation d’Itinéraires Cyclistes Régionaux (ICR) pour stimuler l’utilisation du vélo.
- Diminuer l’impact de la circulation sur les espaces structurants (ex : chaussée de Mons).
- Instaurer un organe de coordination entre les Communes bruxelloises pour maîtriser le stationnement.

Le **Plan régional de Développement Durable (2013)** considère la mobilité comme un levier de redéploiement urbain, il complète par ailleurs IRIS 2 par d’autres plans régionaux Marchandises, Stationnement et Piétons. Pour se faire, deux stratégies sont retenues :

- hiérarchiser les nœuds de transport public ;
- assurer l’intermodalité autour des dits nœuds.

Trois outils seront développés :

- les modes actifs, partie prenante de l’intermodalité ;
- vers un usage raisonné de la voiture individuelle, avec une politique appropriée du stationnement ;
- rationaliser la logistique et la distribution urbaine.

Le **Plan Régional d’Affectation du Sol (PRAS, 2001)** réglemente certains aspects qui influencent la mobilité dans la Commune d’Anderlecht. Parmi ceux-ci :

- La spécialisation des voiries et du réseau principal.
- Les aménagements cyclables.
- Les transports publics.
- Les espaces structurants.

Le PRAS prévoit que tout aménagement de voirie devra prendre en considération la vitesse du transport publics, l’esthétique, le stationnement, les cyclistes, les vitesses réglementaires, les traversées piétonnes et la dissuasion des poids lourds. Tout réaménagement de voirie doit prévoir des aménagements pour cyclistes sur les voiries non-locales (sauf si les conditions l’empêchent) ainsi que l’aménagement d’une bande réservée ou site protégé partout où circule un tram ou plus de 10 bus par heure par sens de circulation à l’heure la plus chargée. La modification partielle intervenue en 2013, le **PRAS Démographique**, n’apporte pas d’indications complémentaires.

Le **Plan communal de mobilité élaboré en 2005 par la Commune d’Anderlecht**. Ce plan permet d’approcher de façon diverse les différents aspects de la gestion de la mobilité. Parmi les priorités du PCM, on retrouve :

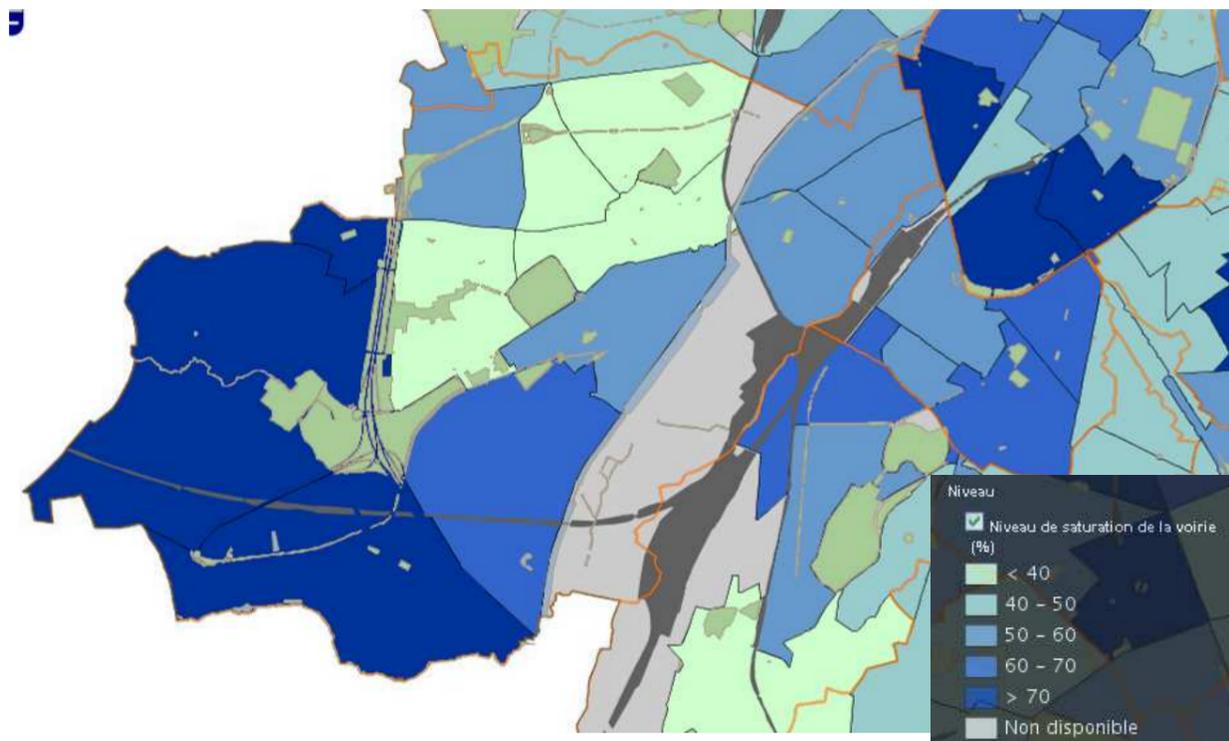
- Réalisation des aménagements prévu par le plan de déplacement (sens-unique, boucle,...).
- Protection des espaces pour piétons et améliorer les accès pour les PMR.
- Faciliter le passage des transports en commun.
- Aménagement de zones piétonnes accessibles aux bus ou aux trams.
- Aménagement et fléchage des pistes cyclables.
- Instauration d’un système de cartes riverains pour le stationnement.
- Sanctionner sévèrement le stationnement sauvage et en double file.
- Fléchage des parcours piétons.
- Sécurisation des abords d’écoles et des crèches.
- Fermeture de certaines rues à la circulation pendant les vacances scolaires.

Caractéristiques du trafic

Anderlecht est une Commune peu motorisée au regard des statistiques régionales. Le taux de motorisation est de 35,2 voitures pour 100 habitants au niveau communal et de 51 voitures pour 100 habitants au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale.

La capacité des voiries et leurs taux de saturation varient fortement sur le territoire communal avec des zones possédant un fort taux de saturation (Bon Air avec 82,22% ou encore Vogelenzang avec 75,01%) et des zones à faible saturation de voirie (Anderlecht-Centre avec 31,09%). Le quartier de Cureghem possède lui un taux de saturation d’environ 55%. Cette différence au niveau communal s’explique par la densité du réseau et de l’intensité de son utilisation dans les zones concernées. Les zones à forte saturation de la voirie possèdent en effet une infrastructure routière moins étendue mais très fréquentée (le Ring notamment) ce qui augmente fortement le taux de saturation. A l’opposé, le centre d’Anderlecht possède un réseau plus dense de routes et n’est pas traversé par un trafic intense mais plus local ce qui diminue son taux de saturation.

Le niveau de saturation de la voirie influe grandement sur l’appropriation par les usagers de l’espace public et participe activement au jugement de sa qualité. Différents facteurs sont concernés par la pression automobile : la qualité de l’air, le stress, la pollution sonore, l’accessibilité du quartier (aux personnes comme aux marchandises) et l’appropriation du quartier par les habitants en sont quelques exemples.



Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be.

QUARTIERS	% saturation
BON AIR	82,22
VOGELENZANG - ERASME	75,01
NEERPEDE	71,55
BIZET - ROUE - CERIA	66,07
MOORTEBEEK - PETERBOS	59,74
CUREGHEM BARA	58,8
CUREGHEM ROSEE	56,57
VEEWEYDE - AURORE	56,13
CUREGHEM VETERINAIRE	53,81
MACHTENS	46,33
SCHEUT	37,25
SCHERDEMAEL	36,93
ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	31,09
BUFFON	23,53
INDUSTRIE BIRMINGHAM / INDUSTRIE SUD / PARC ASTRID / PARC DES ETANGS / PARC FORESTIER	-

Le trafic à Anderlecht est défini par des pôles d’attractions majeurs qui engendrent un rayonnement important et créent du trafic :

- Les complexes de bureaux installés le long de la route de Lennik, chaussée de Mons, rue Bara et les boulevards Sylvain Dupuis et M. Carême. Ce type de trafic est constitué de navetteurs qui sont fortement présents pendant les heures de bureaux et surtout aux heures de pointes.
- Les hôpitaux qui attirent personnel et visiteurs. Trafic principalement de journée.
- Les commerces de très grandes surfaces (Westland Shopping Center, Cora, Ikea). Trafic concentré aux heures d’ouvertures des magasins.
- Le stade de football du RSCA. Trafic lors des matchs.
- La gare TGV de Bruxelles-Midi.
- Le CERIA et l’ULB qui induisent un trafic de journée et de soirée.

Le trafic à Anderlecht n’est pas uniquement créé par ces pôles d’attractions majeurs, on estime en effet à 70% le trafic de transit aux heures de pointes du matin. Ce trafic traverse la Commune sans s’y arrêter et constitue donc la majorité du trafic automobile. Ce trafic se dirige vers la petite ceinture, du quartier du Midi, de Molenbeek, de Saint-Gilles et de Forest. Les principaux problèmes de congestion se retrouvent surtout à l’heure de pointe du matin sur les axes suivants :

- Boulevard S. Dupuis.
- Boulevard Industriel.
- Chaussée de Mons.

Les voiries de la Commune sont divisées en quatre catégories distinctes classées par ordre d’importance de la fonction de circulation sur celle de séjour :

- Les voies métropolitaines.
- Les voies principales.

- Les voies inter-quartiers.
- Les voies de desserte locale.

QUARTIERS	% de zones 30
NEERPEDE	49,5
BIZET - ROUE - CERIA	32,19
MACHTENS	24,96
SCHEUT	15,15
VEEWEYDE - AURORE	14,74
ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	13,97
MOORTEBEEK - PETERBOS	3,6
BUFFON	3,03
BON AIR	2
CUREGHEM VETERINAIRE	0,85
CUREGHEM BARA	0,5
VOGELENZANG – ERASME /	0
INDUSTRIE BIRMINGHAM / INDUSTRIE SUD / PARC ASTRID / PARC DES ETANCS / PARC	-

Source : www.monitoringdesquartiers.irisnet.be.

La qualité de l’espace public résulte d’un partage adéquat des usages pratiqués. Dans une optique d’apaisement de l’espace public, les Communes peuvent identifier des zones limitées à une circulation automobile de 30km/h. De même, la possibilité d’appropriation des quartiers par leurs habitants dépend notamment de la place laissée aux cyclistes, aux piétons ou aux jeux d’enfants. Celle-ci sera, entre autres, plus importante et mieux perçue par les habitants lorsque la vitesse des voitures est limitée.

Ainsi, les résultats de l’étude du Monitoring des quartiers montrent logiquement que plus les quartiers sont denses moins la part de zone 30 et assimilés est élevée. Deux secteurs se détachent clairement à savoir Bizet / Roue / CERIA qui affichent une valeur supérieure à 30% et Neerpede, qui logiquement, affiche une valeur de quasi 50% d’espaces apaisés. En revanche, on remarque 3 quartiers médians qui marquent une coupure au sein du territoire urbanisé. Il s’agit des quartiers de Veeweyde Aurore / Anderlecht Centre Wayez / Scheut qui sont homogènes dans leur valeurs (environ 15% d’espaces apaisés) alors que les quartiers alentours (est et ouest) affichent des valeurs inférieures à 3% ! Cette analyse nous renseigne sur les vagues successives d’urbanisation et la qualité apportée aux espaces publics. Il est intéressant de voir les ambiances très différentes d’un quartier à un autre et confirme le caractère hétérogène de la Commune. Cependant, il est surprenant de constater que les quartiers offrant une forte mixité de fonctions ne proposent pas plus d’espaces propices à des modes doux. Néanmoins, dans certains cas l’application de la réduction de la vitesse automobile se fait de fait, en raison du caractère urbain, du nombre important de priorité de droite par exemple, de la forte présence de piétons dans certains quartiers. Ainsi, il faut nuancer la lecture des taux calculés.

Les sens uniques quant à eux, sont plus nombreux au niveau du quartier du Centre et ce du fait de l’étroitesse des rues qui empêche le croisement des voitures et le stationnement. La mise en sens unique a donc permis plus de fluidifier du trafic tout en augmentant le nombre de places de stationnement. Cela devrait diminuer les situations conflictuelles éventuelles qui pourraient apparaître dans ces rues étroites, fréquentées et densément résidentielles.

Offre en transport en commun et taxi

Le métro est présent sur le site de la Commune grâce aux lignes :

- Ligne 2 qui relie Elizabeth à Simonis (stations Clémenceau et Delacroix).
- Ligne 6 qui relie Elizabeth à Roi Baudouin (stations Clémenceau et Delacroix).
- Ligne 5 qui relie Erasme à Herman-Debroux (stations Erasme, Eddy Merckx, CERIA, La Roue, Bizet, Veeweyde, Saint-Guidon, Aumale, Jacques Brel).

La SNCB n’est pas présente car aucune gare ferroviaire actuellement en exploitation n’est présente sur le territoire communal. Néanmoins, il faut noter que la gare internationale et nationale du Midi est présente dans les environs immédiats du quartier de Cureghem à la limite de la Commune et influe donc sur celle-ci. Complémentairement, dans le cadre du futur RER, 4 stations sont prévues dont seule celle du CERIA/COOVI est en construction.

Le réseau de transport en bus est assez étendu sur la Commune et est géré par les sociétés STIB et De Lijn.. La plupart des arrêts de bus sont situés dans les quartiers de Cureghem et du Centre comme le montre la carte ci-après.

La carte des transports publics (STIB, novembre 2013)



Enfin Anderlecht est traversée par deux lignes de trams. La première relie de l’arrêt Marius Renard à Montgomery. Tandis que la deuxième relie l’arrêt Marius Renard à la Gare du Nord.

La Commune est, dans l’ensemble, bien desservie par les transports publics. Le bouclage de la ligne 2 du métro améliore encore la situation. Les autobus permettent de rejoindre le métro et plusieurs lignes aident à gagner le centre sans devoir changer de mode de transport. Les trajets vers Forest et Uccle sont par contre très difficiles, seules les lignes 49 et 98 franchissant la ligne de chemin de fer au sud de la gare du Midi. La zone industrielle située le long des boulevards Industriel et de l’Humanité est mal desservie, le bus 78 n’offrant qu’une desserte limitée. La STIB effectue un service de transport pour les employés du business Park situé en bordure du boulevard Industriel.

On estime que presque tout le territoire communal est desservi à raison de 6 passages par heure par sens pendant les heures de pointes si l’on considère une zone de déserte s’étendant sur un rayon de 300 m autour de l’arrêt. Si l’on augmente le rayon de la zone à 400m, l’ensemble de la Commune est alors desservi en transport en commun. En soirée la desserte du quartier Parc diminue fortement. Et le weekend, c’est la partie Sud de la Commune qui est desservie moins fréquemment que le Nord. Enfin, le temps de trajet d’un côté à l’autre de la Commune tel un trajet de l’hôpital Erasme vers la Gare du Midi prend environ 20-30 minutes selon le jour, l’heure et le mode de transport public utilisé. Certaines zones moins bien desservies ont un temps de trajet plus important, néanmoins il dépasse rarement les 30 minutes pour rallier le centre de la Commune ou la Gare du Midi, point de départ vers le reste de la Région et du Pays.

L’offre en taxi est également présente et l’on peut se déplacer en taxi à partir des points des stations de taxis suivantes :

- Place de la Vaillance.
- Hôpital Erasme.
- Gare du Midi.

Complémentairement aux taxis traditionnels, COLLECTO, un service de taxis collectifs disponible 7 jours sur 7 entre 23 heures et 6 heures du matin sur tout le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, propose actuellement plus de 200 points de départ en RBC situés à des arrêts de la STIB, dont une vingtaine à Anderlecht.²³

Offre et demande en stationnement

Le stationnement dans la Commune est régi par le souci de favoriser le stationnement des habitants, favoriser l’accès aux commerces et aux entreprises et de diminuer le stationnement de longue durée au centre. Afin de répondre aux besoins, la Commune a réalisé un **Plan communal de Stationnement**.²⁴

Il vise à :

- Améliorer l’accessibilité des commerces, entreprises et services :
- Trouver le plus souvent possible des places libres à proximité des commerces, entreprises et services.
- Permettre une meilleure accessibilité à davantage de clients et de visiteurs.

Pour cela il faut favoriser la rotation des véhicules en limitant le stationnement de longue durée dans les quartiers commerçants et mixtes.

- Donner la priorité au stationnement des habitants dans les quartiers résidentiels:

²³ Voir <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/articles/taxi/comment-ca-marche>

²⁴ Voir <http://www.anderlecht-parking.be/fr> ou <http://www.anderlecht-parking.be/nl>

En créant un plus grand nombre de places de stationnement en rotation, le plan a pour but de dissuader les navetteurs de stationner pendant de longues durées, et d’éviter ainsi le phénomène des “voitures ventouses”. Cela facilite le stationnement des véhicules des habitants.

- Valoriser les espaces publics :

L'espace public doit être agréable et accessible à tous. Il faut faciliter les déplacements de chacun et redonner une place confortable aux piétons, aux cyclistes et aux usagers des transports publics. Améliorer la rotation des véhicules en stationnement permet d'offrir une capacité de stationnement inchangée tout en réduisant le nombre d'emplacements de stationnement.

L'espace ainsi récupéré peut être utilisé pour améliorer le confort et la sécurité des autres usagers, ainsi que la convivialité des espaces publics (installation de terrasses de cafés, de bancs, de plantations...).

- Encourager une utilisation rationnelle de la voiture :

Si la voiture reste indispensable pour certains d'entre nous, elle est aussi source de nombreux désagréments. En rationalisant l'offre de stationnement sur le territoire de la commune, le Plan Communal de Stationnement vise également à encourager l'utilisation de modes de déplacements alternatifs lorsque la voiture n'est pas indispensable.

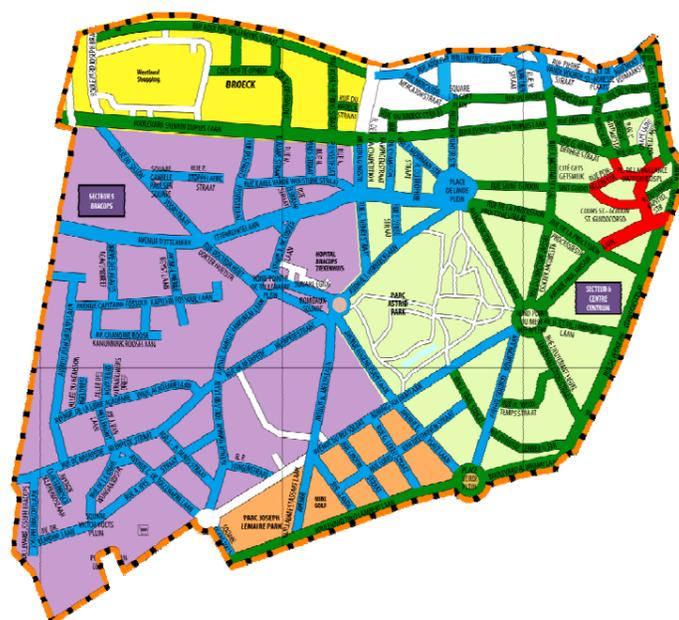
- Des alternatives sont progressivement mises en place :

- développement des transports publics ;
- amélioration des itinéraires cyclables et des trottoirs ;
- mise en place de systèmes de voitures partagées et de vélos en libre service.

A cette fin, le territoire communal a été divisé en 3 zones (rouge, verte, bleue) auxquelles correspondent des modalités de stationnement différentes. En ce qui concerne les habitants, ceux-ci peuvent utiliser des cartes de riverains qui leur permettent de stationner librement au sein de leur secteur, le territoire communal ayant été divisé en huit secteurs.

Le site internet cité ci-avant permet à chacun de connaître les modalités pratiques en fonction de son lieu de résidence.

Des modalités particulières sont prévues en ce qui concerne la zone Astrid, lors des matchs de football, couvrant le périmètre ci-après :



Des modalités complémentaires sont par ailleurs envisagées dans le cadre de la modernisation du stade (permis d’urbanisme en cours d’instruction) : nouveau parking en ouvrage, réaménagement d’espaces publics, mobilisation (déjà opérationnelle) du parking du Westland.

On observe 4 parkings publics de plus de 50 places sur le territoire communal ainsi que le parking de la Gare du Midi situé à proximité immédiate :

- Parking Erasme – 675 places.
- Parking CERIA – 199 places (projet d’agrandissement).
- Parking Bizet – 60 places.
- Parking Rauter – 130 places.
- Parking Gare du Midi – 2000 places.

Un parking souterrain est prévu sous la place de la Vaillance.

La Région de Bruxelles-Capitale a par ailleurs l'intention d'augmenter la capacité des *parkings de dissuasion CERIA et Erasme* afin de pouvoir accueillir les véhicules des navetteurs et leur permettre de prendre le métro.

Des zones sont désignées pour le stationnement des poids lourds situées boulevard Industriel et trois autres respectivement rue du Sel, rue des Goujons et boulevard Simonet.

Le stationnement des poids lourds présente un problème additionnel dans les zones suivantes :

- Rue Willemijns derrière le parking du Westland Shopping Center.
- Près du quai Aa sur le pont de Biestebroeck..
- Avenue A. Briand.
- Le quartier de La Roue.
- Le quartier du Bon Air.

La Région, en accompagnement de la création le 11 janvier 2011 de l'Agence régionale de Stationnement, a élaboré un **Plan Régional de Politique du Stationnement**.²⁵ Ce Plan (PRPS) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Par ailleurs, les Communes devront adopter, pour l'automne 2014, un Plan d'Action Communal de Stationnement comportant les mesures particulières qui seront d'application sur leur territoire. Pour Anderlecht, cela signifie une adaptation de l'actuel Plan communal de Stationnement

Offre pour les modes actifs

Les pistes cyclables ne sont pas fortement présentes, pas toujours en bonne état et possèdent de nombreuses discontinuités à des endroits délicats. Néanmoins la connectivité entre les grands pôles générateurs de déplacement est correcte et est déjà présente ou en cours de développement. Le point noir de la couverture en piste cyclables est le quartier du Centre et de Cureghem. Les voiries possédant un aménagement de piste cyclables sont :

- Le boulevard Industriel.
- Le boulevard Bracops.
- La route de Lennik.

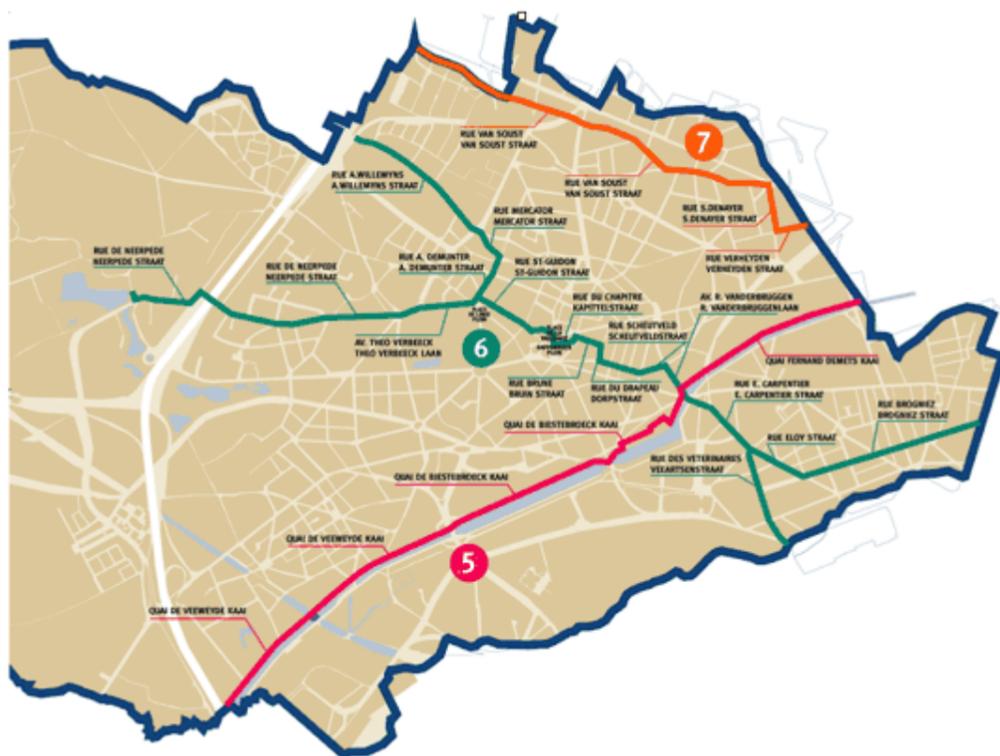
²⁵ Téléchargeable sur <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/articles/la-mobilite-de-demain/plan-stationnement> ou <http://www.mobielbrussel.irisnet.be/articles/de-mobiliteit-van-morgen/parkeerbeleid>

- Le boulevard S. Dupuis.
- Le boulevard Leemans.
- Le boulevard Paepsem.
- La chaussée de Ninove.

Des parkings pour vélos sont situés aux abords des stations de métro, place Vaillance et ainsi qu'à différents endroits sur le territoire communal.

Outre les pistes cyclables sur la voirie, la Commune est également traversée par des projets d'itinéraires cyclistes régionaux (ICR) :

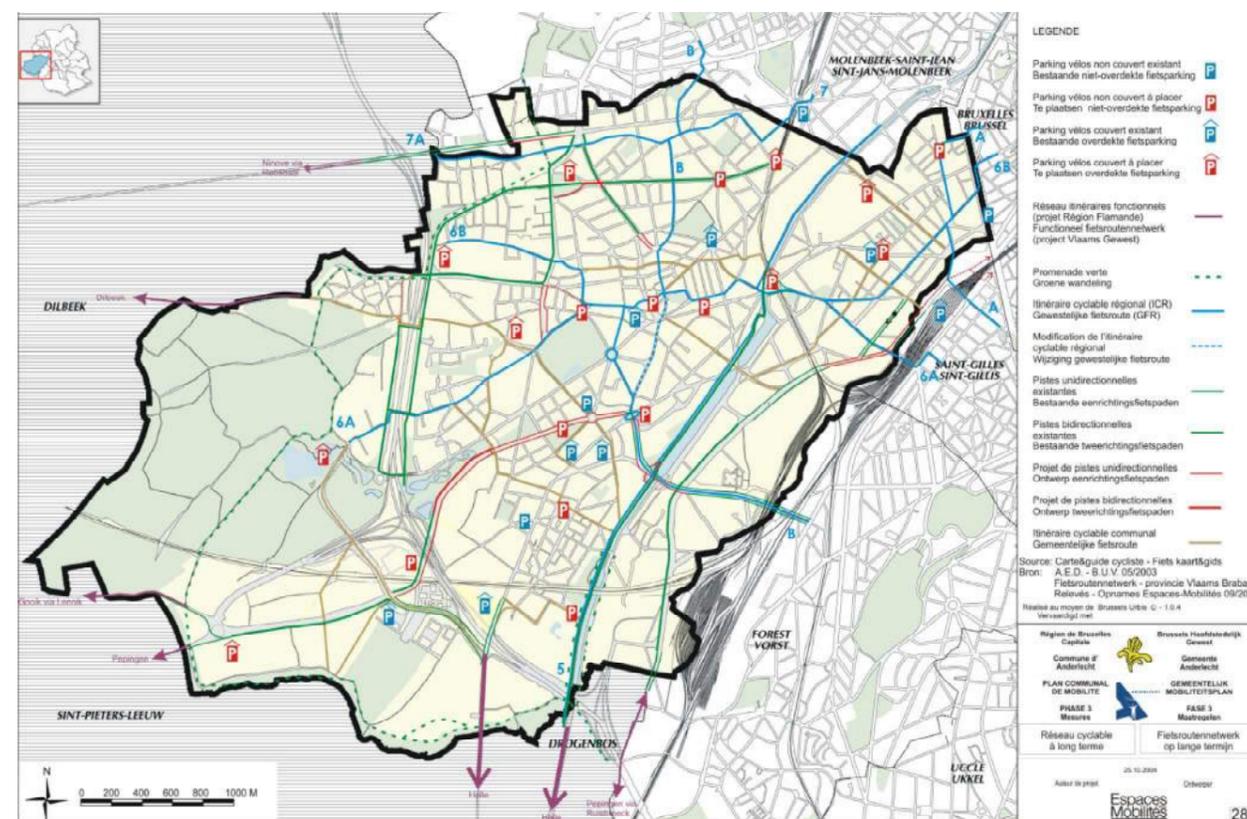
- Les ICR 5 et 7 situés entre le Ring et la Porte Louise sont en cours d'aménagement.
- L'ICR 6 est composé de deux branches Ouest qui se rejoignent Place de Linde et continue vers la rue Wayes, le square Vandervelde et la rue Carpentier. Par la suite l'ICR se divise, une partie se dirigeant vers la Porte d'Anderlecht en prenant le Boulevard de la Révision et la rue Brogniez tandis que l'autre se dirige vers Saint-Gilles en passant par la rue des Vétérinaires.



- La Grande Rode est un itinéraire qui emprunte les rues de l'Orphelinat, Delcourt, Place Vaillance, Jacobs, Rond Point du Meir, Rond Point du Veerweyde et boulevard Paepsem.
- La Promenade Verte est un itinéraire qui va du quartier du Bon Air vers le Scheutbos à Molenbeek.
- La berne centrale de l'axe Paulsen-Herbette-Graindor a été aménagée en une promenade mixte piéton/cycliste.

Avec la création en cours de 7 itinéraires cyclables communaux (ICC), on réalisera ainsi progressivement le réseau cycliste tel que prévu au PCM.

Réseau cycliste à long terme



Source : PCM, Cartographie Espaces Mobilités SPRL

Les modes actifs comprennent également le réseau de déplacement piétonnier. Ce réseau présente quelques zones de points noirs :

- Absences de trottoirs.
- Des trottoirs à une largeur inférieure à 1 m 50.
- Des traversées difficiles.

Les personnes à mobilité réduite (PMR) rencontrent des problèmes de déplacement sur la Commune. De nombreuses zones ne possèdent pas les aménagements nécessaires ou présentent des caractéristiques de voiries qui empêchent le déplacement des PMR. On peut citer :

- Bordures non-abaisées.
- Passages pour piétons encombrés de voitures.
- Longues traversées.

Les gros points noirs de la Commune sont situés aux alentours du centre FACERE où les PMR qui y habitent ne peuvent se déplacer facilement dans les environs, et place de la Vaillance où les personnes en chaise roulante ont d'énorme difficulté d'accès.

De plus les places de stationnements réservés aux PMR sont trop localisées et ne sont la plupart du temps mises en place qu'à la demande expresse des riverains concernés. Enfin l'accès aux manifestations publiques de la Commune n'est pas effectué dans un souci de favoriser l'accès aux PMR puisqu'aucun aménagement n'est instauré.

Afin de remédier au problème d’accessibilité des PMR, trois types d’actions sont entreprises :

1. Améliorer la praticabilité des itinéraires forts fréquentés par les PMR.
2. Intégrer la dimension PMR dans tout nouveau projet.
3. Définir une ligne de conduite entre services communaux et police pour contrôler le respect des mesures d’accessibilité et ne pas prendre de mesures handicapantes pour les PMR.

La sécurité est également un élément important de la mobilité à Anderlecht. La Commune totalise en moyenne 300 accidents avec lésions corporelles par an. Ce chiffre correspond à environ 10% des accidents observés dans la Région de Bruxelles-Capitale (chiffres de 2000).

On remarque que les voiries régionales présentent le plus grand risques pour les usagers puisque c’est sur ce type de voiries que le plus grand nombre d’accidents avec tués ou blessés graves se produit. Le Ring autoroutier est un des points noirs sécuritaire de la Commune.

En ce qui concerne la sécurité sur les axes communaux, les piétons sont en situation très peu sécuritaire sur les axes suivants :

- La chaussée de Ninove.
- La chaussée de Mons.
- L’avenue d’Itterbeek.
- Le boulevard Sylvain Dupuis.
- L’avenue Marius Renard (devant l’arrêt de bus « Vives »).

Une liste des carrefours problématiques a, elle, été dressée dans le PCM de 2005.

La vitesse est un problème pour la sécurité routière principalement sur le Ring, le Boulevard Industriel et le Boulevard Simonet.

La sécurité routière semble s’améliorer dans la Commune puisque l’on observe une diminution du nombre d’accidents et ce dû à plusieurs facteurs (limitation des vitesses, sensibilisation des usagers, conceptions des véhicules, réaménagements des voiries, densité plus forte du trafic, contrôles radars,...).

Choix du mode de déplacement

Selon l’Observatoire de la mobilité, l’évolution des modes de déplacement n’est pas uniquement le reflet d’un report modal volontaire ou, autrement dit, d’un choix positif en faveur de modes de déplacements plus respectueux de l’environnement. Elle est également fonction de contraintes socio-économiques et sociodémographiques, d’une part, et de l’évolution des conditions de circulation et de stationnement, d’autre part.

Examinons ces deux aspects successivement. En ce qui concerne le premier, on souligne l’approfondissement de la différenciation socio-spatiale en matière d’équipement des ménages en moyens de déplacement – et particulièrement en automobile. Or, plus élevé est le nombre de véhicules automobiles disponibles dans le ménage par adulte de 18 ans et plus, plus grande sera la part des déplacements recourant à ce mode (l’usage des transports publics diminue – de moitié pour les déplacements entrants/sortants et d’un tiers environ pour les déplacements internes – si l’on disposait d’une voiture de société – et augmentait – d’environ 50% – si on bénéficiait d’une réduction). Cette différenciation socio-spatiale reflète l’évolution socio-économique de la Région. Comme l’ont rappelé récemment Kesteloot et Loopmans (2009 : 3), *"au cours des 50 dernières années, la croissance de la ville a surtout concerné la ceinture périurbaine. Cette croissance s’est faite de manière sélective sur le plan social. Les nouveaux logements construits à la périphérie (en grande partie hors de la Région de Bruxelles-Capitale) étaient destinés aux classes moyenne et supérieure, qui pouvaient ainsi quitter la ville, où sont restés les habitants aux revenus inférieurs. Les différentes vagues d’immigration ont également suivi les grandes lignes de ce schéma : les migrants les plus riches se sont fixés à la*

périphérie, principalement à l’est; les moins nantis se sont retrouvés dans les quartiers ouvriers de l’ouest, qui forment le ‘croissant pauvre’ de Bruxelles".

La répartition spatiale du revenu imposable total par Commune dans la Région reflète la physiologie de ce processus : *"au cours des 30 dernières années, à cause du caractère sélectif de la périurbanisation [...] le revenu global de la population des Communes centrales de la Région de Bruxelles-Capitale n’a pratiquement pas augmenté, tandis que les Communes de la périphérie de la Région, surtout au sud-est, ont pu tripler leur base fiscale même si [...] depuis peu, la gentrification perturbe ce schéma classique"* (Kesteloot et Loopmans, 2009 : 3). L’appauvrissement de la population bruxelloise explique donc très certainement une part substantielle du succès des transports collectifs et de la marche à Bruxelles. A l’inverse, l’augmentation du niveau socio-économique de la périphérie se reflète dans l’importante part de la voiture comme mode principal qu’on y relève encore dans le total des déplacements. Dans le chapitre 4, nous avons d’ailleurs montré que plus le niveau d’instruction (lui-même corrélé au niveau socio-économique) augmente, plus on se déplace en voiture. A cela s’ajoute l’évolution sociodémographique. Comme cela a été explicité dans le Cahier n°1 de l’Observatoire de la Mobilité²⁶, la RBC connaît depuis une quinzaine d’années un boom démographique sans précédent qui permet à Bruxelles de dépasser son pic de population de la fin des années 1960. Plus précisément, rien qu’entre le 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2010, le gain s’élève à 130.220 résidents. Mais cette croissance démographique s’accompagne d’un net rajeunissement par rapport au reste du pays, et en particulier par rapport aux Brabant wallon et flamand. Ainsi, ce sont les classes d’âge les plus jeunes qui ont le plus progressé, la classe des 20-39 ans arrivant en tête en chiffres absolus, suivie par celle des 0-19 ans. Ceci explique aussi la baisse de l’usage de la voiture à Bruxelles, plus marquée que dans la périphérie. En effet, une enquête BELDAM²⁷ révèle que c’est dans la classe d’âge des 45-64 ans que l’on trouve proportionnellement le plus d’utilisateurs de la voiture et dans les classes d’âge plus jeunes (en particulier, les 18-24 ans) qu’on trouve proportionnellement – et de loin – le plus d’utilisateurs des transports publics et parmi les moins de 18 ans (et les plus de 65 ans) le plus de marcheurs.

Le deuxième aspect susceptible d’expliquer l’évolution des parts modales est l’évolution des conditions de circulation et de stationnement. Pour ce qui est des premières, le ralentissement des déplacements en voiture a été confirmé par une étude de Bruxelles Mobilité sur les temps de parcours à Bruxelles qui, les jours ouvrables scolaires, ont augmenté en moyenne de 6% entre 2004 et 2009. Ce ralentissement peut justifier une part du report modal vers d’autres modes que la voiture. Mais les conditions de stationnement – et toute la littérature scientifique le démontre – constituent aussi un puissant déterminant de l’usage modal. Ainsi, pour tous les déplacements en lien avec Bruxelles, l’usage de la voiture double presque – de 31,6 à 58,5% – pour les déplacements entrants/sortants si l’on dispose d’un parking sur son lieu de travail ou d’école et fait plus que doubler pour les déplacements internes – de 14,5 à 37,7%. Pour conclure, on peut affirmer que le rajeunissement et l’appauvrissement de la population bruxelloise (et son corollaire, le sous-emploi) donnent lieu à des pratiques de déplacements différentes, en termes notamment de motifs (plus de déplacements scolaires entre autres) ou d’étendue spatiale (plus de déplacements locaux – 50% des déplacements internes à la RBC ne dépassent pas 3 km) ou temporelle (des départs plus tardifs le matin), qui ont des effets sur le volume global et la forme des déplacements.

²⁶ Cahier n°1 de l’Observatoire de la Mobilité: voir <http://www.bruxellesmobilitate.irisnet.be/articles/la-mobilite-de-demain/observatoire-mobilite> ou <http://www.mobielbrussel.irisnet.be/articles/de-mobiliteit-van-morgen/kenniscentrum-mobiliteit>

²⁷ BELDAM Belgian Daily Mobility, voir www.beldam.be

L’AIR

Caractéristiques de la Commune pour la qualité de l’air

La qualité de l’air est fonction des conditions atmosphériques et du moment de prise de mesure. Les saisons, l’heure de la journée, les courants atmosphériques vont influencer les concentrations des principaux polluants présents dans l’air.

Bruxelles-Environnement (IBGE) est l’organisme compétent possédant un réseau de mesure qui permet de mesurer les concentrations des polluants tels que :

- Les oxydes d’azotes.
- L’ozone.
- Les particules en suspension.

Ces trois types de polluants sont particulièrement observés par l’IBGE. En effet, bien que les teneurs en polluant tels que le SO₂ ou les métaux lourds ont fortement diminuées depuis des années, celles de ces trois types de polluants présentent toujours une problématique pour la qualité de l’air bruxellois.

Un indice général est également compilé par IBGE afin de pouvoir mesurer le degré de pollution de l’air bruxellois. Cet indice varie fortement au cours de l’année mais on peut en ressortir une qualité générale de l’atmosphère de Bruxelles considéré comme bonne.

Le réseau de mesure de l’IBGE possède des stations de mesures situées à différents points de la Région. Les deux stations les plus proches d’Anderlecht sont situées respectivement à Molenbeek et à Forest. La station de Molenbeek est représentative d’un centre d’activités économiques urbaines tandis que la station de Forest est quant à elle représentative d’une zone résidentielle urbaine. Ces deux types de zones correspondent à la partie de la Commune d’Anderlecht représenté par les quartiers du centre, de Cureghem et du canal. Le quartier de Neerpede est lui situé dans une zone fortement verte.

La concentration moyenne annuelle de NO₂ de respectivement 29 et 46 µg/m³ pour les stations de Forest et de Molenbeek. De plus, on observe un dépassement de la norme européenne de 40µg/m³ pendant 16 et 58% du temps. Ces valeurs très différentes en fonction de la station de mesure montre bien l’influence négative d’un centre d’activités économiques urbaines sur la production de dioxyde d’azote. Situation que l’on trouve dans le quartier du Canal à Anderlecht.

L’ozone présent est mesuré uniquement à la station de Molenbeek. Il présente une concentration moyenne annuelle de 31 µg/m³ et une concentration moyenne estivale de 40 µg /m³. Cette différence entre la moyenne annuelle et estivale montre bien la plus forte production d’ozone lorsque la météo est plus chaude. Le nombre moyen de jours de dépassement de la valeur limite imposée par les normes européennes (120 µg/m³) s’est stabilisé entre 2002 et 2007 à 11 jours. Ce qui est largement en dessous des recommandations européennes de ne pas dépasser 25 jours.

Le taux de particules fines en suspension dans l’air est mesuré par l’indice PM_{2,5} et représente les particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm. Cet indice est de 24,6 µg/m³ et est mesuré à la station de Molenbeek mais pas à celle de Forest. Le taux de particules en suspension d’un diamètre inférieur à 10 µm est mesuré par l’indice PM₁₀. Celui-ci possédait une valeur moyenne annuelle de 34 µg/m³ en 2007 ce qui est inférieur à la valeur limite fixée par l’Europe ne pouvant pas dépasser les 40 µg/m³.

Ces différents indices montrent bien que la qualité de l’air en Région bruxelloise et plus précisément sur la Commune d’Anderlecht est bonne au regard des normes imposées par l’Union Européenne.

Le quartier de Cureghem est la partie de la Commune d’Anderlecht qui possède la moins bonne qualité de l’air avec une qualité de l’air considérée comme peu agréable pour plus de 50% des logements. A l’opposé, Neerpede est considérée comme la partie communale d’Anderlecht possédant la qualité de l’air la plus agréable avec parfois plus de 20% des logements estimant la situation très agréable.

Principales sources d’émissions polluantes

Les deux sources principales de production des polluants de l’air sont le trafic routier et la consommation énergétique domestique.

Le trafic routier est responsable de l’émission des particules en suspension, du monoxyde de carbone et des oxydes d’azote. Ce dégagement est également fortement problématique car il s’effectue à proximité immédiate des habitants. La Commune d’Anderlecht est fortement concernée car elle est traversée par le Ring de Bruxelles par lequel transite chaque jour un nombre très important de véhicules. De plus, les quartiers du centre et de Cureghem possèdent un réseau routier dense et fortement utilisé par la population locale et en transit ce qui favorise le dégagement de particules en suspension et de monoxyde de carbone.

La consommation énergétique résidentielle quant à elle est responsable de la production de gaz à effet de serre, de monoxyde de carbone et d’oxydes d’azote. Sur la Commune d’Anderlecht, on retrouve cette situation dans les quartiers de Cureghem et du centre densément peuplés.

Poumons verts et rôle dans la qualité de l’air

La Commune d’Anderlecht est caractérisée en deux ensembles distincts par le Ring de Bruxelles qui la traverse du Sud vers le Nord. La zone située à l’est du Ring est fortement résidentielle et urbaine tandis que la zone à l’ouest du Ring est beaucoup plus verte et faiblement peuplée. En conséquence l’Ouest de la Commune, représentée par la vallée de la Pede, augmente fortement la qualité générale de l’air puisque les sources de pollution y sont bien moindres. Néanmoins le quartier du Centre bien que situé à l’Est du Ring, dans une zone densément peuplée possède des parcs et espaces verts parmi lesquels :

- Le parc du Forestier.
- Le parc du Peterbos.
- Le parc J. Vives.
- Le parc J. Lemaître.
- Le Parc Astrid.
- Le parc de Scherdemael.
- Le parc des étangs.

Les trois derniers s’étendent sur une large superficie ce qui en fait des poumons verts très importants pour Anderlecht la Région.

Dispositifs de mesure et d’alerte (particule fine et ozone)

La qualité de l’air fait l’objet d’une attention permanente par le laboratoire de Recherche en Environnement de Bruxelles-Environnement (IBGE) et selon la nature du polluant étudié, il existe deux systèmes de mesures différents :

- Système de mesures en temps réels (Ozone, Oxydes d’azotes, ...).
- Système de mesures par analyses différées (Métaux lourds, ...).

Ces mesures permettent de mettre en place un système d’alerte et d’information à destination du grand public. L’indice général de qualité de l’air calculé sur l’ensemble de la Région de Bruxelles-capitale, présenté par le pollumètre est un indice d’appréciation de l’air regroupant l’ensemble des mesures effectuées. Cet indice est disponible en temps réel et permet de lutter contre des pics de pollution à l’ozone notamment que l’on retrouve principalement en été. La procédure d’avertissement du public implique des seuils d’informations (risque en cas d’exposition de personnes sensibles) et des seuils d’alerte (risque pour l’ensemble de la population). Lorsque ces seuils sont dépassés, des avis sont communiqués aux médias afin d’informer les habitants des conseils afin de limiter l’impact des pollutions sur la santé humaine.

Le seuil d’information et d’alerte de l’ozone sont respectivement de 180 et 240 µg/m³/h. La plupart des pics sont retrouvés en été lorsque l’on retrouve les conditions idéales pour l’accumulation d’ozone (fort ensoleillement et faible circulation atmosphérique).

LES FACTEURS CLIMATIQUES – ENERGIE

Principaux consommateur d’énergie non renouvelable

La Région de Bruxelles-Capitale est beaucoup moins consommatrice d’énergie que le reste de la Belgique. Cela peut s’expliquer par la présence limitée d’industries lourdes et la moins grande consommation d’un ménage urbain par rapport à un ménage rural. Les secteurs consommateurs les plus importants sont le logement, le secteur tertiaire et le transport à hauteur de respectivement 40, 31 et 24% de la consommation totale d’énergie bruxelloise. La contribution des banques et des administrations sont les deux consommateurs les plus importants du secteur tertiaire, devant les commerces et les soins de santé notamment. Finalement, l’industrie ne représente quant à elle, que 4% de la consommation. Avec les activités de la fabrication métallique, de l’alimentation et de l’imprimerie comme principaux consommateurs du secteur industriel.

Le type d’énergie consommée est lui presque exclusivement non renouvelable puisque les énergies renouvelables (hors biomasse) ne correspondent qu’à 0,2% de la consommation énergétique bruxelloise. Le gaz naturel est lui consommé 39% du temps, tandis que le carburant pour véhicule et l’électricité le sont à hauteur de 22% chacun. Enfin les produits pétroliers constituent 16% de la consommation énergétique bruxelloise.

Sur la période 1990-2004, la consommation du gaz naturel, de l’électricité et des produits pétroliers a augmenté de respectivement 28, 40 et 6%. Le type d’énergie qui a subi une baisse très forte est le charbon de bois (- 74%).

Pour la Commune d’Anderlecht, on peut s’attendre à ce qu’une part importante de la consommation énergétique soit d’origine résidentielle et de transport. En effet la Commune est traversée par le Ring et comprend un important réseau routier et de transit, ainsi que un important parc de logement et ce principalement dans les quartiers du centre et de Cureghem. Dans la zone du canal, la consommation est majoritairement industrielle puisque la plupart des industries présentent sur le territoire communal d’Anderlecht se retrouvent dans cette zone.

Mesures pour diminuer la consommation en énergie fossile

La politique de la Région est de diminuer la consommation énergétique et de promouvoir l’utilisation d’énergies renouvelables. L’action se portant principalement sur les logements puisqu’ils représentent une grande partie de la consommation. Pour ce faire, la Région prône l’utilisation de techniques efficaces de rénovations et constructions des bâtiments. La libéralisation du marché de l’énergie et son accès à tous est également un des axes développé par la Région et ce en accord avec les directives européennes.

Le plan « Air-climat » et le plan climat régional en préparation vise des objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre et des polluants. Le nouveau plan climat fixe comme objectif une réduction allant jusqu’à 20% des émissions d’ici 2020. Une ordonnance de 2008 impose de nouvelles mesures très strictes pour améliorer la performance énergétique et notamment en matière d’isolation des bâtiments. Des primes sont également octroyées aux entreprises pour qu’elles effectuent des efforts dans l’efficacité énergétique. De nombreuses Communes bénéficient également de plan locaux d’action pour la gestion de l’énergie (PLAGE). La Commune d’Anderlecht a notamment mis en place un plan local PLAGE. Il est détaillé ci-dessous.

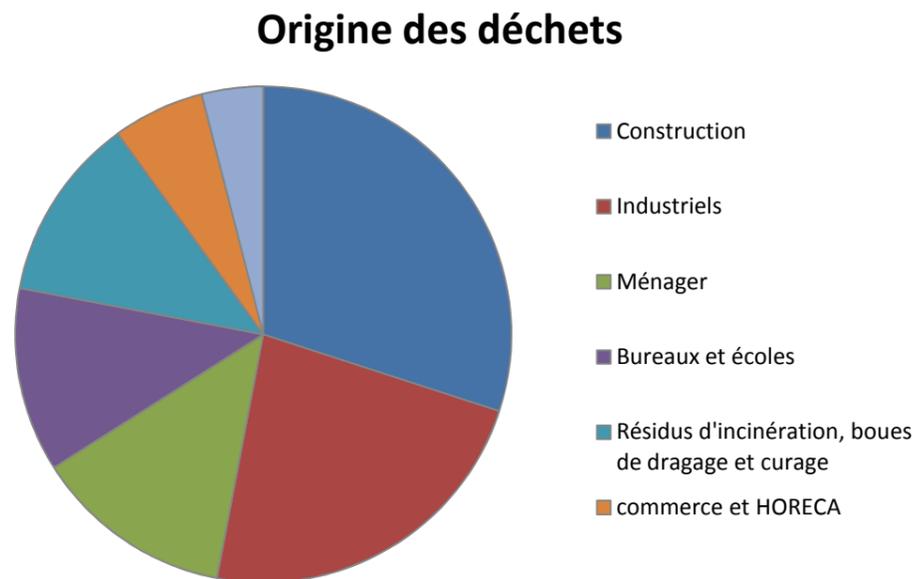
Actions	Résultats
Suivis des consommations	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi annuel du cadastre pour l’ensemble de la Commune - Suivi mensuel de sites spécifiques ⇒ Cela a permis de voir les anomalies dans le réseau et de cibler les priorités. On a remarqué une diminution de 4% de la consommation pour la Commune et de 9% sur les bâtiments prioritaires.
Gestion des installations	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection de l’état des installations - Gestion des dérives observées - Améliorer l’entretien des bâtiments
Investissements	<ul style="list-style-type: none"> - Un ensemble de travaux de rénovations sur l’ensemble de la Commune (la liste détaillée des investissements est consultable dans la convention PLAGE entre la Région et la Commune d’Anderlecht.
Sensibilisations	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de sensibilisation à l’utilisation rationnelle de l’énergie en milieu scolaire et chez le personnel communal
Divers	<ul style="list-style-type: none"> - Un label éco-entreprise dynamique - Le service de la rénovation urbaine applique des standards « basse énergie » ou « passif » pour les bâtiments neufs - Energy Award pour la Commune et sa gestion de l’énergie - Soirées d’informations à la population et autre moyen de communication - La Motion Union Locale pour le climat (fourniture communale en électricité verte, standards strictes en performance énergétique, ...) - Participation à l’Earth Hour - Création d’un groupe de travail « Climat » - Brainstorming dans le cadre du PCD d’Anderlecht et du rapport d’incidences environnementales

De manière générale une meilleure transversalité entre les services communaux qui permet une meilleure gestion énergétique. On observe également une plus grande sensibilité de la part des acteurs de terrains.

LES DECHETS

Production et types de déchets

La quantité totale de déchets produits estimée en 2005 était de 2 082 000 tonnes. La répartition des types de déchets est la suivante :



Environ 470 000 tonnes de déchets sont gérés par la Région et l’Agence Bruxelles-Propreté (ABP). Ils s’occupent de la collecte des déchets municipaux. Une partie importante des déchets municipaux (25%) sont collectés de façon sélective pour pouvoir par après être recyclés. Cela représente une masse par habitant de 84 kg de déchets recyclables secs par an (16kg de verre, 13 kg d’emballages et 55 kg de papier).

Des collectes spécifiques ont également permis de collecter les déchets organiques mais également des déchets encombrants ou dangereux.

Traitement

Les déchets bruxellois subissent une variété de traitements suivant leur type. En ce qui concerne les déchets organiques, près de 10 000 tonnes sont compostés par les ménages bruxellois. La majorité des déchets de construction (80%) sont eux recyclés mais en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale. Environ 390 000 tonnes de déchets bruxellois sont mis en décharge en dehors de la Région, ce chiffre est cependant en forte diminution depuis quelques années. L’incinérateur (situé au nord de Bruxelles) gère lui environ 500 000 tonnes de déchets par an. De plus, 11 types de produits doivent être revalorisés/ recyclés ou réutilisés par les entreprises. Enfin 90 000 tonnes de déchets dangereux collectés auprès des entreprises font l’objet de traitements spécifiques par des sous-traitants spécialisés.

L’Agence Bruxelles-Propreté est compétente pour la collecte d’une partie des déchets ménagers, des collectes sélectives et les déchets verts, La Commune d’Anderlecht organise elle des collectes d’encombrants. En ce qui concerne la propreté des voiries, au niveau régional elles sont prises en charge par l’agence Bruxelles-Propreté tandis qu’au niveau communal, la responsabilité de leur entretien incombe à la Commune.

Au niveau régional, un certain nombre de lignes directrices et d’actions ont été mises en œuvre pour résoudre le problème des déchets :

- La prévention
- La réutilisation et le recyclage
- Les déchets comme source d’énergie

Actions	Mesures
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le gaspillage alimentaire - Limiter le suremballage - Autocollant Anti-Publicité
La réutilisation/ le recyclage et la revalorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des acteurs de la réutilisation - Favoriser le compostage - Collecte des déchets verts de jardin - Actions en milieu scolaire - Contrôle et surveillance dans les filières produisant des déchets dangereux

L’ETRE HUMAIN : SANTE ET ENVIRONNEMENT SONORE

Santé et pollution (air, eau)

L’espérance de vie à Anderlecht est inférieure à celle de la Région de Bruxelles-Capitale, elle est également plus élevée pour les femmes que pour les hommes avec cependant une croissance plus forte pour l’espérance de vie masculine.

Les principales causes de mortalités sur la Commune sont les maladies cardiovasculaires, les cancers et les maladies respiratoires avec notamment des taux de mortalités par maladies cardiovasculaires et respiratoires bien plus important (plus de 10%) qu’au niveau régional.

Le taux de natalité quant à lui est légèrement plus important dans la Commune d’Anderlecht qu’au niveau régional (17% contre 16%). Ce taux de natalité est en croissance continue depuis quelques années, situation que l’on ne retrouve pas dans certaines autres Communes bruxelloise.

Le territoire communal d’Anderlecht comporte trois centres hospitaliers : l’hôpital Erasme, la clinique Sainte-Anne/Saint-Rémi et les hôpitaux Iris-Sud (site Joseph Barcops). Le premier se trouve dans le quartier de Neerpede, du côté ouest du Ring de Bruxelles tandis que les deux autres se trouvent dans les quartiers de Cureghem et du centre. De plus, la Commune possède d’autres structures sanitaires incluant :

- Deux centres de planning familial (quartier de Cureghem et du centre).
- Une section locale de la Croix-Rouge.
- Une maison de la santé et de la parentalité (quartier du centre).
- Une maison médicale (quartier de Cureghem).

Le nombre de médecins généralistes opérant sur le territoire de la Commune est d’environ 70 médecins.

Anderlecht se trouve en territoire urbain et périurbain, par conséquent la possibilité de pollution de l’air et de l’eau est un risque non négligeable à prendre en considération lorsque l’on étudie la santé de la

population. L’IBGE effectue continuellement des relevés de l’air et de l’eau se qui permet d’en ressortir les observations suivantes quand à l’état actuelle des pollutions.

Bien que la qualité de l’air générale à Bruxelles ne soit pas un problème majeur, celle-ci peut être de mauvaise qualité à certain moment de l’année et présenter alors des pollutions ponctuelles néfastes pour la santé de la population. Les pics d’ozone se retrouvent en été et c’est donc à cette période qu’une forte attention doit y être portée afin de ne pas connaître une détérioration plus grave de la situation existante. La pollution au dioxyde d’azote doit elle être fortement contrôlée en zone d’activité économique urbaine, zone plus sensible. Enfin la pollution aux particules fines est également plus présente en zone industrielle et à activités économiques fortes mais moins présente pour les zones résidentielles.

La qualité de l’eau de distribution à Bruxelles provenant du réservoir Callois est très bonne et ne dépasse pas les normes fixées par l’Union Européenne. Les autres réservoirs approvisionnant Bruxelles distribue une eau de légèrement moins bonne qualité mais néanmoins en concordance avec les normes de l’Union Européenne. Il n’y a donc pas de pollution de l’eau de distribution. Un risque pourrait apparaître en cas de changement profond de la situation actuelle qui contaminerait l’eau présente dans les réservoirs.

Environnement sonore

Anderlecht est une Commune essentiellement urbaine, la pollution sonore y est donc présente et nécessite une attention particulière car elle constitue une des pollutions les plus importantes rencontrées par les habitants de la Commune. Le bruit a un effet négatif sur la santé générale de l’être humain mais surtout sur l’audition.

Les cartes ci-dessous montrent la distribution géographique des niveaux de bruits sur le territoire communal d’Anderlecht. Comme mentionné précédemment, les points noirs ferroviaires et routiers sont facilement identifiables. La pollution sonore est très présente sur la Commune puisqu’une part importante de la superficie communale est considérée comme bruyante ou très bruyante. La vallée de Neerpede est elle considérée comme zone calme tout comme certaines zones du quartier du Centre situées à l’écart des grands axes routiers et ferroviaires traversant la Commune.

Les bruits que l’on rencontre en milieu urbain peuvent être principalement de deux types. La pollution sonore liée au fonctionnement du système urbain (trafic routier, ferroviaire, ...) et la pollution sonore ponctuelle (trouble de voisinage, tapage nocturne,...).

Au niveau du bruit routier, un certain nombre de points noirs se dégagent au niveau communal :

- Le Ring.
- La route de Lennik.
- Le boulevard Industriel.
- Le boulevard Paepsem et l’avenue Frans Van Kalken.
- La continuité avenue Nellie Melba, boulevard M. Groeninckx.
- La chaussée de Mons.
- Le boulevard Prince de Liège.

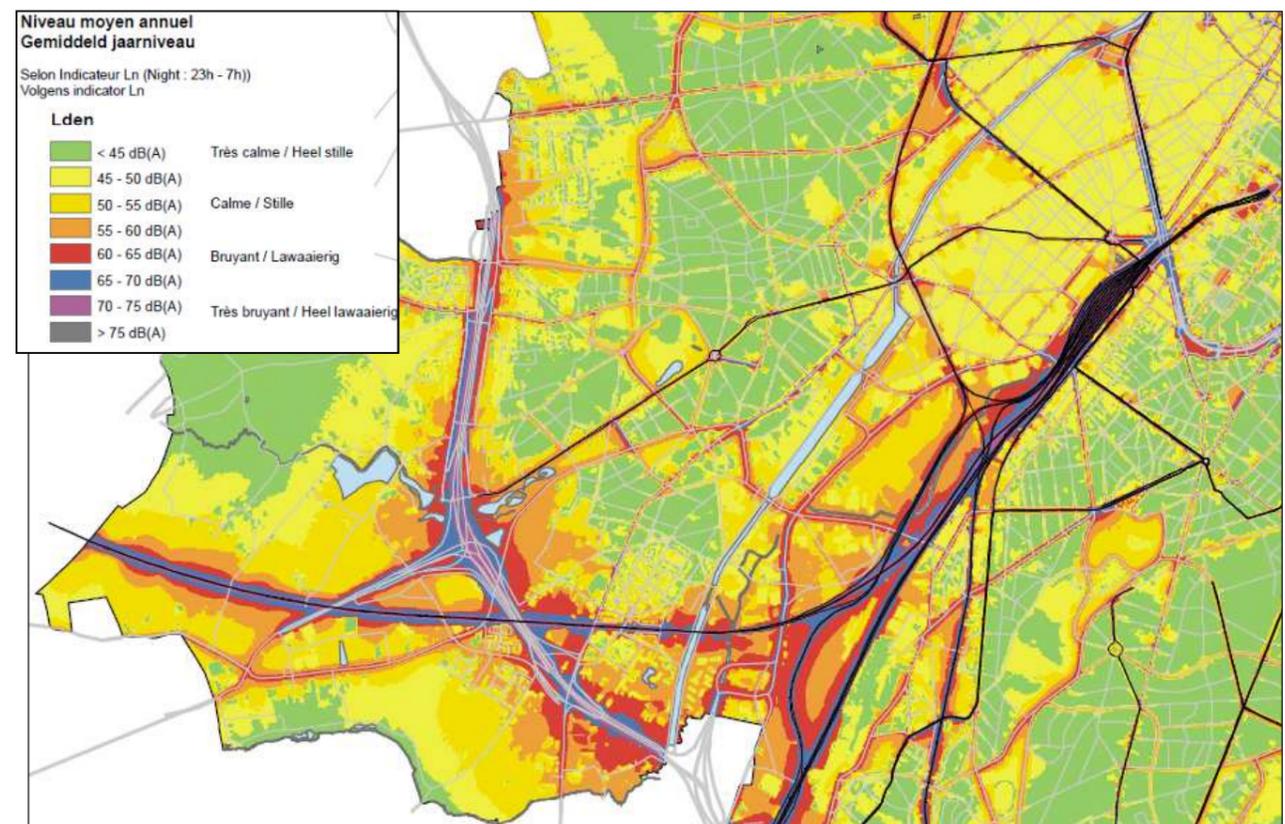
Parmi ces points noirs, le plus problématique est le Ring de Bruxelles, le niveau sonore enregistré y est supérieur à 73 dB de jour et encore fort la nuit puisqu’il s’élève à plus de 68 dB. La vitesse et l’intensité du trafic sur cette portion routière explique la forte pollution sonore enregistrée. Les autres points noirs possèdent eux un niveau sonore moyen d’environ 65 dB la journée et inférieur à 65 dB la nuit.

En ce qui concerne le bruit ferroviaire, on observe deux points noirs :

- La ligne Gand-Bruxelles.
- Les environs de la gare du Midi où nombre de lignes ferroviaires régionales et internationales convergent en un nœud ferroviaire très important.

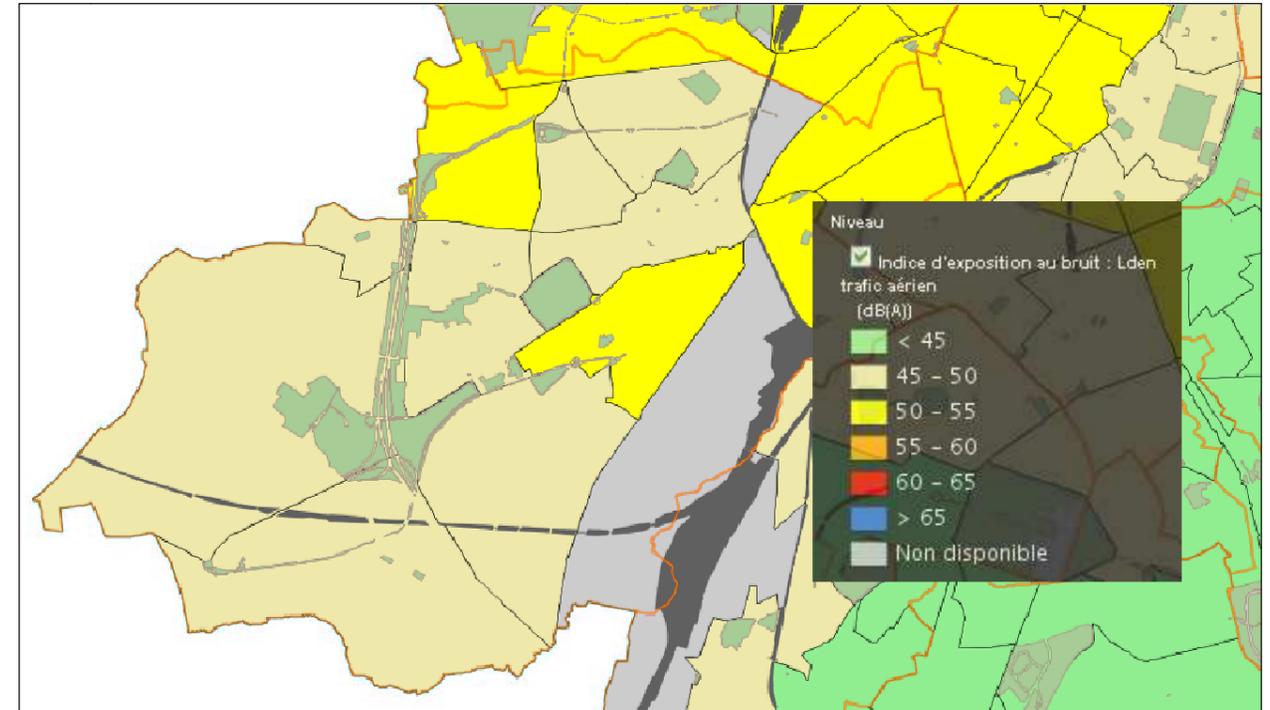
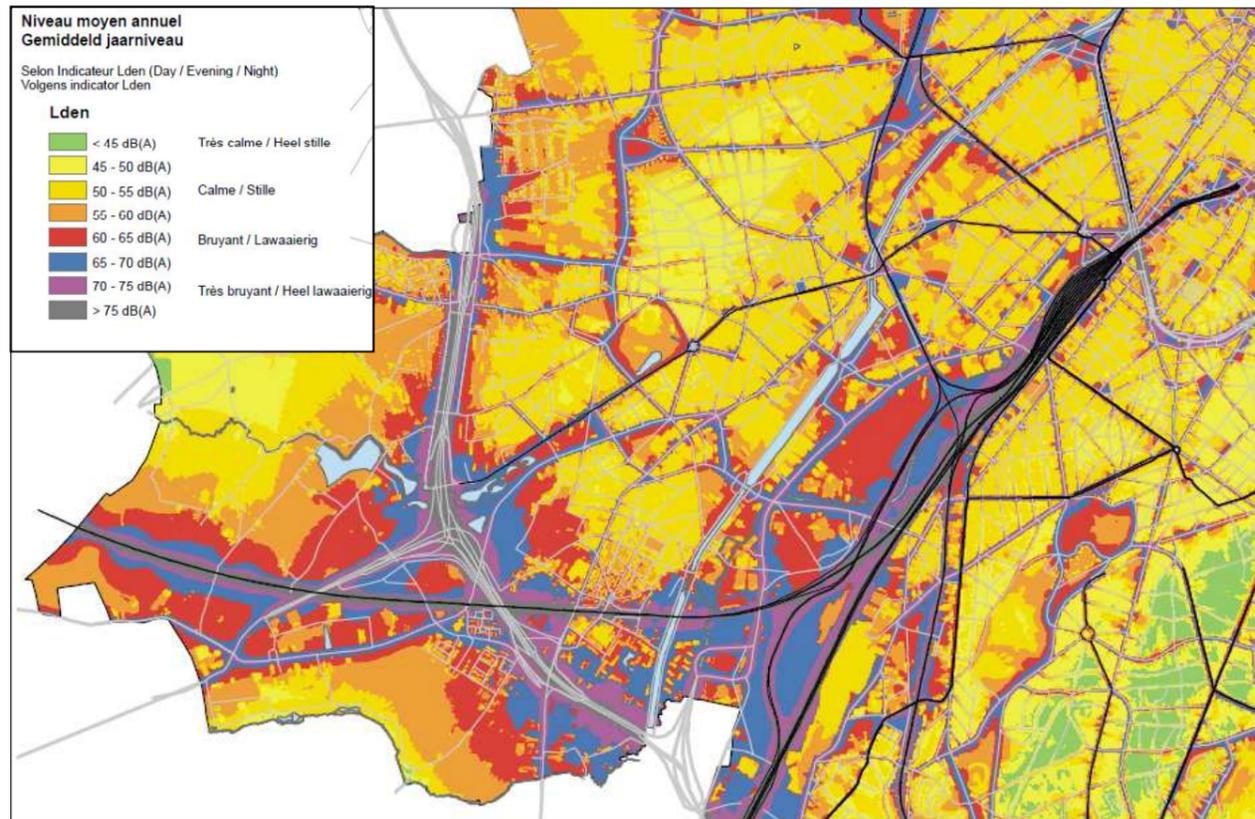
Aux abords des lignes de chemins de fer, la valeur sonore dépasse les 73 dB qui marquent la valeur seuil d’intervention urgente. On peut remarquer que la pollution sonore d’origine ferroviaire est moins diffuse et plus contenue que la pollution sonore routière. Les aménagements des bords de voies ferrées et les systèmes anti-bruits contribuent fortement à cette limitation.

Cadastre de multi-exposition au bruit des transports routier, ferroviaire, aérien, trams et métro aérien de la Région de Bruxelles-Capitale (IBGE, 2006) Indicateur de nuit 23h / 7h



Source http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/Carte_bruit_IBGE_Multi2006_Ln_corr_nlfr.PDF

Cadastre de multi-exposition au bruit des transports routier, ferroviaire, aérien, trams et métro aérien de la Région de Bruxelles-Capitale (IBGE, 2006) Indicateur global



Le bruit aérien est une caractéristique de Bruxelles, en effet la proximité de l’aéroport international situé à Zaventem par rapport au centre urbain engendre des nuisances sonores dues aux lignes de survol qui traversent certaines Communes bruxelloises.

Anderlecht est encore assez préservée. Ceci est probablement dû à sa situation par rapport à l’aéroport national, ceux-ci se trouvant en effet aux antipodes de la Région bruxelloise.

AGENDA 21

Lauréate de l'appel à projet Agenda Iris 2010, Anderlecht se lance à l'automne 2010 dans l'élaboration d'un Agenda 21. Déjà prévue au sein du Programme de Politique Générale 2006-2012, cette démarche renforce l'application concrète des principes de développement durable dans la Commune. Outre les actions et projets menés par les Services communaux, le programme d'actions de l'Agenda 21 implique également les citoyens et les autres acteurs locaux tels que les associations et les entreprises et commerçants anderlechtois.

Quatre étapes furent nécessaires pour la mise en place de l'agenda 21 :

- Inventaire et mise en lumière des actions innovantes déjà entreprises par la Commune afin de servir d'exemple tout en renforçant la motivation interne.
- Diagnostic des principales spécificités et contraintes du territoire communal et de ses habitants et usagers à travers une analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces.
- Définition d'objectifs clairs et réalisables à court terme traduits dans un plan d'actions opérationnel impliquant les différents acteurs locaux.
- Mise en œuvre coordonnée du plan d'actions avec une dynamique de suivi et d'évaluation.

C'est le 20 septembre 2012 que le Conseil communal a approuvé les 63 actions du plan Agenda 21 visant à garantir à long terme le caractère durable de la Commune.²⁸

Aujourd'hui de nombreuses actions en faveur d'un développement et d'une gestion communale plus durable ont déjà été mises en place. On peut citer par exemple:

- économies d'énergie dans les bâtiments neufs et existants ;
- intégration des aliments biologiques ainsi que des fruits et légumes de saison dans les 1200 repas scolaires servis chaque jour ;
- gestion écologique des espaces verts ;
- utilisation de l'eau de pluie pour le nettoyage des voiries et des véhicules communaux ;
- protection et valorisation de l'intérêt historique, naturel et paysager de la zone semi-rurale de Neerpede ;
- sensibilisation à l'environnement dans les écoles ;
- politique d'achat responsable pour le papier, les cartouches d'encre et les produits d'entretien ;
- partenariat nord-sud avec la Commune sénégalaise de Sam Notaire ;
- soutien à l'usage du vélo et des transports publics via le plan de déplacement d'entreprise de l'administration communale.

Anderlecht part donc du bon pied mais il reste beaucoup de chemin à parcourir sur la voie du développement durable.

²⁸ Voir www.participation-anderlecht.be ou <http://www.anderlecht.be/leefmilieu/agenda21>

